

## CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

1909 : le [Crédit foncier et agricole d'Algérie](#) absorbe le [Crédit foncier de Tunisie](#), et prend la dénomination le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

### *André Jean Louis LEBON, président*

Né à Dieppe, le 26 août 1859.

Fils du second mariage de *Charles Louis André Lebon* (1799-1877), fondateur de la [Compagnie centrale d'éclairage par le gaz](#), avec *Marié Émilie Raveau*.

Marié à Paris IX<sup>e</sup>, le 30 juillet 1885, avec *Zoé Hélène* (« Zinka ») Paléologue (1857-1924), sœur de l'ambassadeur de France en Russie. Dont :

— *Marie Paule* (1888) mariée à *Maurice Pilliard* : administrateur des Messageries maritimes, en 1918. Voir [encadré](#).

— *Pierre* (1890-1967) : administrateur délégué de la [Banque mutuelle d'études](#) et député R.P.F. des Deux-Sèvres (1951-1955)

— *Rémy* (1892-1976) : administrateur de sociétés, dont la [Banque de l'océan Indien](#). Voir [encadré](#) :

— *Suzanne Yvonne* (Paris VI<sup>e</sup>, 23/2/1894-Boulogne-Billancourt, 25/12/1973). Mariée à Paris VI<sup>e</sup>, le 31 déc. 1917 avec *Paul Zang*, banquier à Strasbourg, administrateur de sociétés, président de la Société marocaine d'exploitations agricoles. Voir [encadré](#) ;

— et *Jacqueline* (1898-1984), mariée (1921-1940) à *Paul Julien Comès*, médecin.

Licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques.

Missions en Allemagne (1878) : étude du système électoral.

Et en Angleterre (1880) : recherches sur l'émigration française pendant la Révolution.

Chef de cabinet du président du Sénat (fév. 1882-mars 1893)

Cours d'histoire constitutionnelle à Sciences po (1881-1895)

Député des Deux-Sèvres (1893-1898).

Président du conseil général des Deux-Sèvres (1898-1904).

Ministre du commerce (jan.-oct. 1895), puis des colonies (avr. 1896-juin 1898) : il instaure le régime des grandes concessions en AEF et inflige les fers au capitaine Dreyfus.

Administrateur de la [Compagnie industrielle du platine](#) (1899),

Administrateur (1899), puis censeur (1904) du Crédit foncier de France,

Administrateur de la [Compagnie française de chemins de fer au Dahomey](#) (mars 1901)

et de la [Compagnie coloniale du Dahomey](#) (juin 1902-1904),

président (mars 1902-1936) du Crédit foncier et agricole d'Algérie, devenu (1909) Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie :

1/3

2/3

À ce titre :

administrateur de la [Société lorraine des Anciens Établissements de Dietrich et Cie](#), de Lunéville,  
président de la [Compagnie coloniale française \(Anc. Éts Peyrissac\)](#)(1908),  
de la [Société marocaine de travaux publics](#) (fév. 1910),  
administrateur du [Crédit foncier d'Orient](#) (juin 1910),  
de la [Compagnie des mines de Chabet-Kohol \(Algérie\)](#)(mai 1911),  
de la [Société d'études du chemin de fer transafricain](#) (fév. 1912-1935),  
vice-président du [Crédit général du Canada \(société belge\)](#)(1912),  
président de la [Société internationale pour le développement de Tanger](#) (mars 1914),  
et de sa suite, la [Société du port de Tanger](#) (juillet 1922),  
administrateur de la [Compagnie fasi d'électricité](#) (mars 1917),  
de la [Société d'études et de commerce au Maroc](#),  
vice-président (1918-1921) de la [Banque française de Syrie](#),  
président (1918-1938) du [Crédit foncier de Syrie](#),  
vice-président de la [Banque de Salonique](#) (oct. 1919),  
administrateur de l'[Union des mines marocaines](#) (ca 1919),  
membre du conseil de surveillance de la Banque de Strasbourg (Staebling, Valentin et Cie)  
dont son gendre, Paul Zang, était co-gérant,  
président (1919-1936) du [Crédit foncier de Madagascar](#),  
administrateur de la Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie (jan. 1920),  
vice-président de la [Compagnie générale des colonies](#) (1920),  
administrateur de la [Compagnie des chemins de fer du Maroc](#) (fév. 1922),  
de la [Compagnie minière de l'Afrique du Nord](#) (juillet 1923),  
de la [Compagnie fermière marocaine d'exploitations agricoles](#) (ca 1923),  
président de la [Compagnie foncière de la Méditerranée](#) (juin 1929),  
administrateur de la [Société marocaine des mines de l'Outat](#) (fév. 1927),  
de l'[Énergie électrique du Maroc](#) (ca 1934).

---

Président (juin 1902-1914) des [Messageries maritimes](#),  
administrateur (mai 1906), puis vice-président (1928) de la Compagnie universelle du canal de Suez,  
président de la Société d'études pour la navigation du Rhin (1919),  
président de la Société franco-anglaise d'affrètements (jan. 1920)(dissolution : jan. 1924),  
du Comptoir des combustibles d'Alsace et de Lorraine (nov. 1920),  
et de sa filiale, le Comptoir des combustibles d'Alsace et Lorraine (fév. 1922),  
administrateur (avril 1921), puis président (1932-1938) du PLM, maison mère des [Chemins de fer de l'Ouest-Algérien](#) et gros actionnaire des [Chemins de fer du Maroc](#),  
administrateur des [Services contractuels des Messageries maritimes](#) (nov. 1921),  
de la Société hôtelière et touristique du réseau P.-L.-M. (mars 1924),  
de la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur (Fraissinet et C<sup>ie</sup>)  
et de sa filiale, la Société française de navigation-danubienne  
administrateur de la Compagnie franco-roumaine (ou internationale) de navigation aérienne  
et d'[Air Union](#) (1924),  
puis d'[Air France](#) (oct. 1933),  
de l'[Énergie électrique du littoral méditerranéen](#) (juin 1933)(y représentant le PLM).

---

3/3

administrateur des Immeubles de France (dès 1903),  
administrateur de l'*Industrielle foncière* (1908-1925),  
président des Entreprises Simon-Carvès (août 1916), filiale française d'un groupe de Manchester),  
de sa filiale, les Entreprises du Nord et de l'Est (déc. 1917)  
et de la Société Le Matériel moderne (février 1918)(même administrateurs),  
etc.

---

Président-fondateur du Comité central des armateurs de France (1903),  
président fondateur de la Fédération des industriels et des commerçants français (mai 1903),  
président de l'Association française du froid (1910),  
président du Syndicat pour la défense des intérêts des actionnaires et obligataires des chemins de fer français (1911),  
président, puis président d'honneur (1926) de la Chambre de commerce franco-tchéco-slovaque,  
président de la Chambre de commerce franco-serbe,  
président de l'Académie des sciences coloniales (1929),  
président de l'Union coloniale...

.....  
Grand officier de la Légion d'honneur (24 juillet 1934).  
Décédé à Paris VI<sup>e</sup>, le 17 février 1938.

## LE MAKHZEN ET LE CRÉDIT FONCIER AGRICOLE ALGÉRIEN (*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> août 1909)

Le gouvernement marocain vient de signer avec le Crédit foncier agricole d'Algérie un contrat par lequel cet établissement s'engage à fournir au Makhzen les moyens de rembourser la créance due à la maison Keuschen *[sic : Renschhausen]* pour les travaux du terre-plein et de l'égout collecteur de Tanger.

Le Crédit se substitue à M. Keuschen dans tous ses droits et obtient particulièrement pour la garantie de son avance les gages immobiliers antérieurement concédés à la maison allemande. Cette opération aura pour résultat d'aplanir les difficultés récemment soulevées au sujet des travaux exécutés à Tanger et de donner au gouvernement marocain un nouveau délai d'une année pour acquitter sa dette.

---

Cie roumaine du chemin de fer Buzan-Nehoiasu  
(Société au capital de 6 millions de lei  
divisé en 12.000 actions de 500 lei chacune  
ayant son siège social à Bucarest (Roumanie)  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 octobre 1909)

### Notice sur la constitution

M. Edmond Philippar, directeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 19 juillet 1909 une notice sur la constitution de le Cie roumaine du chemin de fer Buzan-Nehoiasu, formée pour une durée illimitée. Cette notice fait savoir que la Société se propose d'émettre 12.000 obligations 5 % de 500 lei ou francs remboursables en 50 années à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1910

.....

Le conseil d'administration de la société est composé de : MM. J.-G. Cantacuzène, président ; Maurice Blank ; Emil S. Miclescu ; M Romniceano ; Anghel Saligny ; Philippe Weiss ; D. Zafiropulo.

.....

ÉCHOS  
(*Le Sémaphore algérien*, 21 décembre 1909)

M. Lerustre [*sic* : *Leruste* <sup>1</sup>], directeur à Alger du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, est arrivé hier par le paquebot *la Marsa*, retour de France.

.....

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE D'ALGER  
(*Le Sémaphore algérien*, 9 mars 1910)

Dans sa dernière réunion, le conseil d'administration a admis comme membres de la société les noms suivants :

.....

M. de Lainé, chef de la comptabilité au Crédit foncier\* à Alger.

.....

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Capitaliste*, 19 mai 1910)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (action non libérée) s'échange à 570 ; l'action libérée se fixe à 583. L'assemblée ordinaire s'est tenue le 14 mai, sous la présidence de M. A. Lebon. Les bons résultats de l'année agricole en Algérie ont eu une heureuse répercussion sur les résultats de l'exercice. La Société a acquis des docks à Affreville et à Sétif et ouvert une agence à Blida. En Tunisie, elle n'a commencé ses opérations de prêts que vers la fin de 1909. Au Maroc, elle a concouru avec divers groupes à la création de la Société internationale des travaux publics. En France, la Société a participé à l'émission des obligations Foncières 3 % 1909, des obligations 4,50 % Industrielle foncière, des obligations 5 % du Chemin de fer roumain de Buzau et de la Loterie du groupement. Le total des prêts hypothécaires faits en 1909 se monte à 95 pour une somme de 3.293.500 fr. Les prêts communaux sont en diminution à 1.493.501 fr. contre 4 millions 904.908 fr. Les bénéfices résultant de ces deux opérations ont atteint 332.904 fr. 71. Les bénéfices nets de l'exercice 1909 sont en nouvelle progression à 1.928.212 fr. 26, soit, avec le report précédent, 1.981.629 fr. et permettent, malgré l'augmentation du capital, de maintenir le dividende précédent, soit 13 fr. 50 pour les actions libérées de moitié et 26 fr. pour celles entièrement libérées. M. [Emmanuel] Tessandier <sup>2</sup>, administrateur sortant, a été réélu. M. Castan a été nommé administrateur à Alger. L'assemblée a enfin confirmé en tant que de besoin la

---

<sup>1</sup> Léon-Henri Leruste : ancien directeur des agences de Bône et d'Oran du Crédit foncier agricole d'Algérie (selon Hubert Bonin, *Histoire du CFAT*). Père d'Henri Leruste (1890-1964) : ci-dessous.

<sup>2</sup> Emmanuel Tessandier (1841-1929) : administrateur du Crédit foncier de France à partir de 1896, trésorier-payeur général du département du Rhône, puis (1903-1906) de la Gironde, régent de la Banque de France (1897-1907), administrateur de la Banque française d'Égypte (1906), des Tramways et autobus de Casablanca. Propriétaire d'un vignoble à Macau (Médoc).

nomination de M. [Édouard] Delacroix <sup>3</sup> comme administrateur à Alger, en remplacement de M. Gastin, dont le mandat expirait en 1911 et non en 1909, comme il a été indiqué à tort l'an dernier.

---

LES OBSÈQUES DE M. LOUIS CASTAN (père)  
(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 29 mai 1910)

Discours de M. Warot,  
ancien président de la chambre de commerce,  
administrateur délégué du Crédit foncier

.....  
Le Crédit foncier et agricole d'Algérie, en particulier, s'attachait, dès l'année 1900, sa précieuse collaboration comme censeur.

Il ne tardait pas à y occuper les fonctions d'administrateur, et c'est encore à ce poste de confiance que la mort, est venue le surprendre.

Ses avis, ses conseils y étaient toujours écoutés sympathiquement et, bien souvent suivis.

---

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS  
Chemin de fer de la Purka  
(*Le Matin*, 28 juin 1910)

C'est aujourd'hui et demain 28 et 29 juin que le Crédit mobilier français, la Banque Loste et Cie et le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, procéderont à l'émission publique, au prix de 482 fr. 50 l'une, des 60.000 obligations 4 1/2 % de 500 francs de la Compagnie suisse du chemin de fer de la Furka. [...]

---

Un guet-apens manqué  
par R. G.  
(*Gil Blas*, 15 février 1911)

Nous avons annoncé l'arrestation d'un jeune Belge, Meertens, qui avait tenté, le 27 janvier, d'attirer dans un guet-apens, rue Godot-de-Mauroy, M. [Edmond] Philippar, directeur du « Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ». Or, hier, M. Roty a remis l'inculpé en liberté provisoire, en tenant compte de ce que la tentative d'extorsion n'avait pas eu un commencement d'exécution, puisque Meertens avait préparé un plan et une lettre de rendez-vous. Celle-ci n'avait pas encore été envoyée.

---

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Le Sémaphore algérien*, 12 avril 1911)

---

<sup>3</sup> Édouard Delacroix (1855-1933), agent maritime à Alger depuis 1877, représentant diverses compagnies anglaises, américaine et néerlandaise (marchandises et touristes). Il reste administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie jusqu'au début des années 1920.

Les actions se tiennent aux environs de 658 fr. La hausse dont elles ont été l'objet depuis quelque temps provient principalement de ce qu'en Tunisie comme en Algérie, le Crédit foncier et agricole d'Algérie et de Tunisie, se place bien avant le Crédit foncier de France, à qui il doit cependant sa situation actuelle.

---

## CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

---

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 13 mai 1911.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1911)

Ainsi que *l'Information* l'a déjà annoncé, les actionnaires de cette société se sont réunis le 13 mai, en assemblée générale sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil d'administration.

### I. — Assemblée ordinaire RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 50 des statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le compte rendu des opérations de notre Société pendant l'année 1910.

L'Afrique du Nord a remarquablement consolidé et amplifié pendant cet exercice ses progrès antérieurs et sa prospérité économique, que nous vous signalions l'an dernier, a pris un nouvel essor.

L'Algérie a profité tout spécialement des heureuses circonstances de l'exercice écoulé. L'agriculture y a été favorisée, dans toutes les branches par l'abondance des récoltes et l'élévation des cours ; les plus brillants résultats ont été dus aux prix des vins qui ont atteint un niveau inconnu depuis plus de vingt ans.

Aussi, un afflux très notable de capitaux s'est-il produit vers l'Algérie dont les exportations ont passé, en effet, de 330 millions en 1909 à 493 millions en 1910 ; le brusque accroissement de richesse circulant a entraîné une augmentation générale de disponibilités et une plus-value importante des biens fonciers.

Comme nous vous le faisons prévoir dans notre rapport de l'année dernière, la plus-value de la propriété foncière a facilité la réalisation de notre domaine algérien, qui, comme vous le verrez, a diminué d'un million à notre bilan. Nous sommes d'ailleurs heureux d'ajouter que le mouvement commencé au 31 décembre a continué dans des conditions très satisfaisantes.

Cette situation ne pouvait manquer d'influer heureusement sur les bénéfices de la Société Agricole Algérienne, dont nous vous indiquons plus loin les résultats. Aussi, sur les actions qui figuraient dans notre portefeuille, 3.480 ont été vendues au cours de l'exercice 1910 et nous avons la satisfaction de vous annoncer que ces ventes continuent dans des proportions très intéressantes.

Continuant les créations d'agences que commandent les circonstances, nous avons ouvert en 1910 l'agence de Tlemcen ; nous avons également ouvert les docks de Relizane et de Sétif ; depuis le début de l'exercice 1911, nous avons pris les dispositions nécessaires pour l'ouverture d'autres docks à Tiaret, Mascara, Sidi-bel-Abbès.

En Tunisie, si les circonstances agricoles ont été moins brillantes, l'activité économique de la Régence n'a pourtant pas cessé de s'accroître et de favoriser le développement normal de nos affaires.

La liquidation du Crédit foncier de Tunisie se poursuit dans des conditions favorables qui ont permis l'amortissement de nos titres en portefeuille à 1 franc.

En même temps que se poursuivait la liquidation du Crédit foncier de Tunisie, notre Société examinait les affaires nouvelles qui lui étaient présentées dans la Régence, et qui figurent dans le montant des réalisations qui vous est indiqué plus loin.

Nous nous préoccupons de transférer nos services de Tunis dans un immeuble mieux approprié à nos besoins.

Au Maroc, nos opérations ont continué à suivre à Tanger leur cours normal. Nous avons ouvert deux agences : l'une à Casablanca, dont l'importance augmente constamment au point de vue français ; l'autre à Saffi, qui nous a paru un point important et susceptible de développement. Depuis le début de l'exercice, nous nous sommes installés également à Oudjda et nous avons ouvert à Fez une agence dont les opérations sont appelées à se développer dès que la tranquillité sera rétablie.

En France, nos opérations de banque ont suivi leur cours régulier ; nous avons été amenés à ouvrir à Paris une septième agence de quartier, l'agence G, 82, avenue de Wagram.

Nous avons dû également procéder à une élévation de l'Hôtel de notre siège administratif, devenu insuffisant par suite du développement de nos affaires.

Nous avons, soit seuls, soit avec le concours d'établissements amis, ouvert nos guichets à l'émission d'actions de l'industrielle Foncière et d'obligations de l'Énergie électrique du Nord de la France, et des Chemins de fer du Sud du Brésil.

Nous avons participé à un certain nombre des opérations traitées sur la place au cours de l'exercice, notamment l'Emprunt marocain 1910, l'Emprunt 5 % du port de Bahia, l'emprunt 4 % du Brésil, l'emprunt 5 % de Bolivie, l'emprunt 4 1/2 % de Buenos-Ayres, l'émission des obligations Volga-Bougoulma, l'augmentation de capital de l'Union des Mines Marocaines\*, de la Banque française du Rio de la Plata, de la Banque de l'Union à Moscou, de l'Est Asiatique Danois, la constitution du Crédit foncier d'Orient, de la Société Toulousaine du Bazacle et de la Société Tunisienne de Produits Chimiques et d'Engrais.

Après avoir, suivant l'usage, examiné en premier lieu nos prêts hypothécaires et communaux et donné ensuite un aperçu de nos opérations de banque, ainsi que des différents articles de notre bilan au 31 décembre, nous soumettrons à votre approbation nos propositions pour la répartition des bénéfices.

.....

#### Conseil d'administration

Dans le cours de l'exercice 1910, nous avons eu la douleur de perdre un de nos plus éminents collègues, M. Castan. Sa grande compétence des affaires, son urbanité parfaite et la droiture de son caractère l'avaient désigné au choix de ses concitoyens pour deux postes enviés qu'il occupa avec une grande distinction : la présidence de la chambre de commerce d'Alger et la présidence du tribunal de commerce d'Alger. Ses hautes qualités qui l'avaient fait tant apprécier de tous ses collègues au conseil d'administration de notre Société nous ont rendu sa perte plus douloureuse encore.

Vous n'oublierez pas non plus qu'il avait présidé avec le plus grand dévouement à la constitution de notre Société Agricole Algérienne, qu'il a su gérer avec tant de prudence dans la période difficile des débuts, et qu'il a eu la satisfaction de voir entrer dans la période de prospérité que nous vous signalions tout à l'heure.

Votre conseil d'administration a appelé, pour le remplacer, M. l'intendant militaire Stanislas, qui appartenait à votre comité de censure, et que sa connaissance des affaires de votre Société, et les services déjà rendus désignaient tout particulièrement au choix de votre conseil d'administration. Nous vous proposons de ratifier ce choix.

Le mandat de nos collègues, MM. Rouland et Delacroix, expire aujourd'hui, nous vous proposons leur réélection.

Le membre du comité de censure dont le mandat expire cette année est M. le général Parisot, censeur, qui est rééligible.

D'autre part, votre comité de censure a désigné, pour remplacer M. l'intendant militaire Stanislas, M. le colonel Mayer, ancien directeur de l'artillerie à Alger, qui représente les intérêts d'un groupe important de porteurs d'actions. Vous aurez à vous prononcer sur ce choix.

Vous aurez également à désigner le commissaire aux comptes pour l'année 1911.

.....

---

*Annuaire Desfossés* 1912, p. 231 :

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Conseil d'administration : MM. A. Lebon, H. Buhot, D. Zafiropulo, Rouland <sup>4</sup>, Tessandier, H. Estier, Warot, Delphin, Henri<sup>5</sup>, Castan, Delacroix, Dejeanne.

---

[Nouveaux administrateurs]  
(*Le Petit Parisien*, 19 février 1912)  
(*Le Capitaliste*, 22 février 1912)

On annonce que le conseil d'administration de cette société vient de désigner deux membres nouveaux : M. Jules Dollfus <sup>6</sup>, dont la réputation d'entrepreneur et de financier dépasse l'Afrique du Nord, qui lui doit tant d'importants travaux publics et notamment la création de la Compagnie des ports de Tunis, Sousse et Sfax, dont il est le président, et M. Albert Galicier\*, administrateur des Hauts Fourneaux de Denain et d'Anzin et des Mines de Blanzy, qui appartient déjà à de nombreuses affaires algériennes et tunisiennes, Société des phosphates tunisiens, Compagnie des mines de Guergour\*, etc., etc.

---

Informations financières  
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1912)

La Compagnie de Gafsa\* vient d'aviser le Crédit foncier d'Algérie qu'elle n'exercerait pas son droit de préemption sur les gisements de phosphates de Meheri Zebeus dont cette dernière société a été déclarée adjudicataire. Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie va maintenant examiner les diverses solutions qui se présentent pour édifier la combinaison financière nécessaire pour la mise en exploitation. Il est probable qu'on sera fixé à ce sujet dans un délai assez court.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1912)

.....

---

<sup>4</sup> Julien Rouland (1860-1937) : député (1898-1906), puis sénateur (1912-1927) de la Seine-Inférieure. Nommé en 1908 administrateur du Crédit foncier et agricole d'Algérie. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>5</sup> Charles Henri : président de la Société agricole algérienne.

<sup>6</sup> Jules Dollfus (1842-1919) : ingénieur civil, administrateur délégué, puis président de la Société des ports de Tunis, Sousse et Sfax. Voir [encadré](#).



Nous avons fait appel à l'expérience de l'un de nos plus anciens actionnaires, M. Jules Dollfus, officier de la Légion d'honneur, président de la Société internationale de travaux publics et de la Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax, propriétaire à Tlemcen, ancien premier adjoint au maire de la ville d'Oran. M. Jules Dollfus a longtemps séjourné en Algérie et en Tunisie, où il a effectué d'importants travaux sur les chemins de fer d'Alger à Oran et de Sfax à Gafsa, dans les ports de Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte. Indépendamment de sa compétence en ce qui concerne les affaires algériennes, M. Jules Dollfus appartient déjà à deux établissements de crédit foncier et se trouve mêlé, par la Société internationale de travaux publics, à d'intéressantes affaires en Europe et en Amérique.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Le Capitaliste*, 25 juillet 1912)

L'événement important pour la vie sociale du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a été, en 1911, l'élévation de son capital de 40 à 50 millions. Mais étant données les dates d'émission des 20.000 actions nouvelles, libérées de moitié le 1<sup>er</sup> juin 1911 et de moitié le 15 janvier 1912, l'exercice clôturé le 31 décembre dernier n'a donc pu bénéficier que d'une partie de cette augmentation de capital. Et cela précisément pendant le second semestre qui, comme on le sait, n'a pas été favorable au point de vue financier, par suite des négociations franco-allemandes relatives au Maroc qui, commencées dans les premiers jours de juillet 1911, n'ont abouti à un accord définitif que le 4 novembre de la même année.

Malgré ces circonstances relativement peu satisfaisantes, les bénéfices nets de l'exercice écoulé se sont élevés à 2.403.679 fr. 36 contre 2.076.526 francs 85, soit une augmentation de 327.152 francs 51 d'une année à l'autre. Le dividende a été néanmoins maintenu à 26 fr. par action entièrement libérée et à 13 fr. 50 par action libérée de moitié. Les 20.000 actions nouvelles entièrement libérées ont touché, le 1<sup>er</sup> juillet 1912, le même coupon que les actions anciennes, conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 1911.

Voici, au surplus, comment s'établit la comparaison des deux derniers comptes de profits et pertes :

	1910	1911
CHARGES		
Réescompte du portefeuille	248.389 57	331.649 25
Intérêts	1.188.904 30	1.414.829 91
Frais généraux et amort.	1.191.675 00	2.415.455 86
Totaux des charges	<u>3.628.968 87</u>	<u>4.161.935 02</u>
PRODUITS		
Réescompte du portef.	212.574 45	248.389 57
Produit des opérations	4.164 192 86	4.905.444 12
Intérêts sur affair. fonc.	738.415 65	929.083 13
Revenus des hôtels	96.267 36	110.616 97

Affaires en particip.	325.501 63	315.250 07
Immeubles à Paris	50.633 70	15.640 02
Domaines algériens	117.910 07	41.190 50
Totaux des produits	<u>5.705.495 72</u>	<u>6.565.614 38</u>
Rappel des charges	3.628.968 87	4.161.935 02
Bénéfices nets	2.076.526 85	2.403.679 36
Reports antérieurs	52.19102	52.267 86
Soldes disponibles	<u>2.128.717 87</u>	<u>2.455.947 22</u>

D'une année à l'autre, les charges se sont accrues de 532.966 fr. 15, par suite du développement de la Société.

Les agences et bureaux ouverts en Tunisie, en Algérie et au Maroc ont nécessité l'augmentation du personnel ; les frais d'installation, de gestion, de patente, de contributions et d'impôts ont grossi le chiffre des dépenses qui répondent à des besoins réels.

De leur côté, les produits sont supérieurs à ceux de 1910 dans toutes les rubriques, sauf dans les affaires se rapportant au domaine qui, par suite de nombreuses ventes d'immeubles, a diminué dans de notables proportions, l'augmentation n'est pas inférieure à 860.195 fr. 50.

Les soldes disponibles des deux derniers exercices ont reçu, comparativement, les affectations suivantes :

	1910	1911
Réserve légale	103.826 30	120.183 95
Dividende	1.615871 00	1.926.875 00
Fonds de prévoyance	200.000 00	200.000 00
Réserve immobilière	130.000 00	125.000 00
Tantièmes	8.000 00	10.000 00
Amortissement de 1 <sup>er</sup> établissement	18.752 71	19.000 00
Reports à nouveau	52.267 86	54.888 27
Totaux égaux	<u>2.128.717 87</u>	<u>2.455.947 22</u>

En 1911, la situation de l'Algérie a continué à se montrer favorable. La récolte des céréales à été excellente, celle du vin satisfaisante, et si les cours n'ont pas atteint les niveaux de 1911, ils ont cependant permis aux viticulteurs une réalisation avantageuse. Dans ces conditions, le marché des terres en Algérie s'est maintenu en excellentes dispositions et le domaine de la Société, qui avait diminué d'un million de francs en 1910, a subi une nouvelle réduction d'un million et demi de francs en 1911.

Quant aux actions de la Société agricole algérienne, les circonstances ont permis au Crédit foncier d'Algérie de les céder en totalité au cours de l'exercice, ce qui a eu pour effet de lui faire encaisser la somme de 3.548.500 fr. pour laquelle elles figuraient au dernier bilan, majorée d'un bénéfice qui figure dans les résultats de 1911.

Signalons également que, pour favoriser le développement des affaires algériennes, le conseil d'administration a été amené à prêter son concours à la formation, à Alger,

de la Société des tabacs algériens, qui continue les affaires de la firme Climent et Cie, et à l'augmentation du capital de la Société algérienne de produits chimiques et d'engrais\*. Dans les derniers mois de l'exercice, un accord est intervenu, à Oran, avec la Maison Bastos\*, pour la transformation de cette importante manufacture de tabacs en une société anonyme.

En Tunisie, la récolte a été sensiblement supérieure à la précédente, ce qui explique que les opérations hypothécaires ne se développent que progressivement. Cependant, le Crédit foncier d'Algérie a consenti, au cours de l'année 1911, 51 prêts fonciers d'ensemble 973.566 fr. Depuis le début de ses opérations foncières en Tunisie, la Société a été saisie, en y comprenant les prêts repris à l'ancien Crédit foncier de Tunisie, de 198 demandes de prêts pour 5.680.050 francs. Il a été autorisé 140 prêts pour 4.277.316 francs 10 et, au 31 décembre 1911, les prêts réalisés et en cours de réalisation s'élevaient à 3 millions 186.135 fr. 10. La liquidation de l'ancien Crédit foncier de Tunisie a continué dans des conditions satisfaisantes et l'immeuble nouveau de l'avenue de France à Tunis, destiné à recevoir les services de la Société, a été définitivement aménagé.

Les opérations militaires dans la Tripolitaine et les répercussions plus ou moins directes qu'elles ont pu avoir sur la population indigène de la Régence, n'ont pas eu d'influence défavorable sur la situation économique, qui peut, au contraire, bénéficier du voisinage d'une nouvelle colonie européenne. Le Crédit foncier d'Algérie a participé à la constitution de la Compagnie d'éclairage électrique de Bizerte\*, créée avec l'appui de la Société Gramme et de MM. Hersent ; de la Compagnie des mines de Fedj-et-Adoum\*, et au placement des obligations de la Société des fermes françaises de Tunisie\*.

Au Maroc, bien que la situation politique n'ait pas encore permis le développement escompté, il a été créé en plus des agences ouvertes précédemment à Fez, Oudjda et Saffi, celle de Mogador, en juillet 1911 et celle de Rabat dans les premiers jours de 1912. Comme le régime foncier n'est pas encore établi au Maroc, la Société a été conduite à étudier un système d'avances d'une forme spéciale, pouvant atteindre une durée de 10 à 30 ans. Lorsqu'un régime foncier aura été institué, elle se réserve de soumettre aux actionnaires les modifications qui pourraient être nécessaires à ses statuts pour les mettre en harmonie avec les nouvelles opérations qu'elle sera appelée à faire au Maroc. En attendant, elle a participé à la création ou au développement d'un certain nombre d'affaires marocaines, notamment la Compagnie marocaine, la Compagnie du Nord-Africain, la Société « La Chaouia », la Société « Rharb et Khlot », la Société foncière marocaine, la Compagnie d'Agadir, la Société d'études du Haut-Guir et Paris-Maroc\*.

En France, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a ouvert ses guichets, avec divers autres établissements de crédit, aux émissions des obligations Industrielle foncière 4 %, de la seconde tranche des billets de Loterie pour un groupement d'œuvres de bienfaisance, des obligations Banque hypothécaire et agricole de l'État d'Espírito Santo, des obligations de la Compagnie d'électricité de Marseille. La Société a également participé à un certain nombre des opérations traitées sur la place, au cours de l'exercice, notamment :

Emprunt 5 % Haïti, émission des obligations du Crédit foncier d'Orient, des actions de la Donetz-Youriefka, de la Banque transatlantique et de la Société métallurgique et industrielle du Caucase.

Le rapport expose, enfin, que les immeubles de la Société situés à Paris, qui figuraient encore au dernier bilan pour 800.000 fr., sont ramenés à 183.172 fr., et que le dernier immeuble qui restait a été réalisé depuis le début de l'exercice en cours.

En ce qui concerne les opérations faites par la Société en participation avec le Crédit foncier de France, notons que les prêts hypothécaires, qui se montaient en 1910 à

3.033.060 fr., sont tombés à 2.647.466 fr. (116 prêts ou ouvertures de crédits hypothécaires).

De leur côté, les prêts communaux, consentis par la Société en participation avec le Crédit foncier de France, se sont élevés à 1.566.624 fr. ; ils avaient atteint, en 1910, 2.556.144 fr., soit une diminution de 989.520 fr.

Le chiffre de ces prêts est, d'ailleurs, appelé à baisser encore d'année en année, car la convention avec le Crédit foncier de France ayant dégagé la Société de la garantie de bonne fin des opérations futures de cette catégorie, celles-ci sont appelées à disparaître peu à peu du bilan.

Quant aux prêts hypothécaires ou sur garanties diverses (nantissements, titres, etc.) faits avec la capital social, en représentation desquels des effets négociables ont été souscrits par les accrédités, le rapport indique qu'ils se sont élevés à la somme de 13.655.420 fr. 15, supérieurs de 2.430.135 fr. à celle de 1911. Si l'on y ajoute la partie du capital social affecté à des prêts hypothécaires au 31 décembre 1911, soit 1.255.293 fr., on constate que le total des sommes dues au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie avec garantie hypothécaire s'élevait, fin décembre dernier, à 14.910.713 fr.

Ajoutons que les principales opérations de banque auxquelles la Société s'est livrée, en conformité des articles 4, 5 et 6 de ses statuts, ont porté sur l'escompte et recouvrement du papier de commerce créé en France, en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Voici le mouvement du portefeuille en 1911 :

Montant des effets entrés	581.351.051 81
Montant des effets sortis	514.727.811 19
Solde figurant à l'actif du bilan de 1911	66.623.210 62

En 1910, les opérations de banque se sont traduites par un mouvement de 501.668.032 fr., soit une augmentation de 79.683.019 fr. en faveur de l'exercice écoulé.

Au surplus, le tableau comparatif ci-dessous permet de se rendre compte de la marche générale de l'entreprise pendant les dix dernières années :

Exercices	Prêts en participation avec le Crédit foncier de France		Opérations faites avec les ressources de la Société		
	hypothécaires	communaux	Prêts	Effets entrés	Effets sortis
	(En mille francs)		(En millions)		
1902	3.163	10.933	2.553	335	303
1903	2.752	764	3.316	418	276
1904	1.722	1.611	3.405	528	480
1905	1.392	5.368	6.140	512	473
1906	5.383	1.481	8.094	519	483
1907	2.829	3.290	11.815	520	487
1908	1.696	4.905	11.734	461	423
1909	3.294	1.494	12.091	453	412

1910	3.033	2.556	12011	502	446
1911	2.647	1.567	13.655	581	514

Voici, maintenant, comment s'établit la situation financière de la Société par la comparaison résumée des deux derniers bilans arrêtés au 31 décembre :

	1909-1910	1910-1911
ACTIF		
Immobilisations	3.573.524 51	5.239.962 02
Immeubles	4.632.441 11	2.506.359 43
Actif réalisable	271.205.944 48	280.982.004 56
Disponibil. liquides	6.744.193 63	8.073.140 07
Totaux de l'actif	<u>286.156.103 73</u>	<u>296.801.466 08</u>
PASSIF		
Capital	40.000.000 00	50.000.000 00
Réserves	5.919.167 66	6.427,289 33
Créditeurs divers	228.560.175 93	238.385.528 20
Profits et pertes	1.676.760 14	1.988.648 55
Totaux du passif	<u>286.156.103 73</u>	<u>296.801.466 08</u>

D'une année à l'autre, les immeubles acquis par la Société accusent une diminution de plus de 2.125.000 fr. qui provient de la vente, dans le cours de l'exercice 1911, de dix-huit propriétés dont dix faisaient partie du domaine résultant des prêts en participation, et huit du domaine résultant des prêts de la Société seule.

Par contre, les Immobilisations, qui comprennent les hôtels, docks, mobilier et matériel, sont en augmentation de près de 1.700.000 fr. par suite des travaux exécutés en 1911 et de la plus-value prise par l'ensemble des immeubles d'après une expertise établie en vue du dernier bilan.

Cette plus-value a d'ailleurs pour contrepartie au passif 6.430.000 fr. de réserves et fonds de prévoyance.

Dans l'actif réalisable est compris le montant du capital non appelé dû par les actionnaires, qui s'élève à 13.462.500 fr. dont 8.462.500 fr. sur 33.850 actions anciennes et 5 millions restant à verser sur les 10 millions de la dernière augmentation du capital social.

Quant au fonds de roulement, il atteint — d'après le montant des créditeurs divers, d'une part, et celui des disponibilités liquides et de l'actif réalisable d'autre part —, plus de 51 millions de francs, dépassant ainsi d'un million le chiffre du capital figurant au dernier bilan.

Les résultats de l'exercice écoulé, qui font ressortir la situation prospère du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, ne peuvent qu'encourager le conseil d'administration à persévérer dans la voie qu'il s'est tracée en ne se départant pas des habitudes de sage circonspection qui ont jusqu'à présent dicté ses décisions.

Informations financières  
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1913)

Une assemblée générale extraordinaire, tenue le 19 avril, vient d'autoriser le conseil d'administration à porter de 50 à 100 millions le capital de la société.

Le conseil n'entend néanmoins profiter actuellement que pour moitié, soit 25 millions, de l'autorisation qui lui a été accordée, celle-ci ayant moins pour but la réalisation immédiate de certaines affaires que faciliter pour l'avenir le développement régulier de la société en mettant à sa disposition, au fur et à mesure de ses besoins, des ressources nouvelles.

C'est pour répondre à cet objet que les versements de la présente augmentation seront échelonnés sur une certaine période.

Ces actions seront offertes au prix de 620 francs aux anciens actionnaires qui jouiront d'un droit irréductible à raison de une action nouvelle pour deux anciennes.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1913)

Cet établissement, en vue de mettre son capital en rapport avec l'extension de ses affaires, notamment au Maroc, va procéder à l'augmentation décidée par l'assemblée du 19 avril qui doit le porter de 50 à 100 millions.

Dès à présent, le Conseil a décidé de réaliser l'augmentation de 50 à 75 millions par l'émission de 50.000 actions nouvelles, de 500 francs, réservées par préférence, jusqu'au 9 mai, aux actionnaires à titre irréductible, à raison d'une pour deux actions anciennes. Les souscriptions à titre réductible seront reçues de toutes personnes, actionnaires ou non. Toutefois, les actionnaires possédant un nombre qui serait inférieur à deux ou ne serait pas un multiple de deux auront éventuellement un privilège pour la répartition.

Les actions nouvelles ne seront assimilées aux actions anciennes qu'en juillet 1914, après paiement du dividende de l'exercice 1913.

Le prix d'émission est de 620, payables à raison de : 245 francs à la souscription, 125 francs du 20 au 25 juillet 1913, 125 francs du 20 au 25 janvier 1914 et 125 francs du 25 au 30 juin 1914.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Les Annales coloniales*, 8 mai 1913)

Les bénéfices du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie pour l'exercice 1912, y compris le report à nouveau de l'exercice précédent, atteignent 3 millions 17.661 fr. 47 contre 2.455.947 f. 22.

Sur cette somme de 3.017.661 fr. 46, le dividende fixé sur les bases de celui du dernier exercice absorbe 2.237.120 francs 50, au lieu de 1.926.875 fr. en 1911, par suite de la libération des actions émises en 1911. Le solde, qui peut être porté aux diverses réserves ou report à nouveau, atteint donc 780.540 fr. 07 pour 1912 au lieu de 529.072 fr. 22 en 1911.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(L'Information financière, économique et politique, 6 juin 1913)

.....  
Nous avons eu à enregistrer également la démission de notre collègue M. Jules Dollfus, que des raisons de santé et des absences fréquentes ont obligé à résigner ses fonctions sans cependant que cette retraite ait modifié nos excellentes relations d'affaires avec son groupe.

CRÉDIT FONCIER d'ALGÉRIE-TUNISIE  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 12 juin 1913)

Pendant les trois premiers trimestres de 1912, le chiffre d'affaires du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie s'est de nouveau développé, favorisé par une situation économique prospère, mais la guerre des Balkans, commencée en 1912, a arrêté ce développement. Cependant, les résultats obtenus par le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie durant l'exercice écoulé sont supérieurs aux précédents.

Les produits bruts de l'exercice atteignent 8.090.819 93 contre 6.565.614 38 en 1911, et malgré un accroissement de près d'un million de francs des charges financières, le bénéfice net ressort à 2.962.773 20, en augmentation de 560.000 fr. sur celui de 1911.

Voici comment se comparent les comptes de Profits et Pertes des deux derniers exercices ;

	1911	1912
CHARGES		
Réescompte du portefeuille	331.649 25	470.035 29
Intérêts des comptes de dépôts et bons de caisse	1.414.829 91	1 857.739 36
Dons et Œuvres de bienfaisance	8.399 18	10.959 89
Patente, contribut., impôts, timbres des actions	105 170 24	164.146 97
Frais d'administration	2.280.942 98	2.599 888 70
Amortissem. du mobilier	20.943 46	25.276 52
Total des charges	<u>4.161.935 02</u>	<u>5.128.046 73</u>
PRODUITS		
Réescompte du portefeuille	248.389 57	331.649 25
Produits nets des opérations de banque	4.905 444 12	7.287.949 50
Intérêts sur affaires foncières	929.083 13	71 775 97
Revenus des hôtels	110.616 97	95.604 09
Bénéfices sur affaires foncières en participation avec le Crédit foncier	315.250 07	293.003 45
Produits des immeubles de Paris	15.040 02	—

Produit du domaine en Algérie	41 190 50	10 837 67
Total des produits	<u>6.565.614 38</u>	<u>8.090.819 93</u>
Rappel des charges	4.161.935 02	5.128.046 73
Bénéfices nets	2.403.679 36	2.962.773 20
Reports antérieurs	52.267 86	54.888 27
Soldes disponibles	<u>2.155 947 22</u>	<u>3.017.661 47</u>

L'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 31 mai dernier, a décidé de maintenir le dividende à son niveau antérieur, soit à 26 fr. par action entièrement libérée et à 13 50 par action libérée de moitié, et le solde disponible de l'exercice a reçu l'affectation suivante, comparaison faite avec 1911 :

	1911	1912
Réserve légale	120.183 95	148 138 65
Amortissements	19.000 00	24.951 82
Fonds de prévoyance	200.000 00	500.000 00
Dividendes aux actions	1.926.875 00	2.237.120 50
Au conseil	10.000 00	10.000 00
Réserve immobilière	125 000 00	—
À reporter à nouveau	54.888 27	97.450 50
	<u>2.455 947 22</u>	<u>3 017.661 47</u>

La répartition du dividende absorbe cette année 2.237.120 50 contre 1.926.875 fr. en 1911, par suite de la libération des actions émises en 1911.

Un acompte de 12 50 net par action entièrement libérée et de 7 fr. net par action libérée de moitié ayant été payé en janvier dernier, le solde de 12 46 net par action entièrement libérée nominative et de 5 96 net par action libérée de moitié sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

\*  
\* \* \*

En 1912, la situation économique de l'Algérie est demeurée très satisfaisante. Si les récoltes, en céréales, ont été moindres que celles de l'année précédente, les prix de vente, notamment en ce qui concerne les vins, ont maintenu une activité qui s'est manifestée par un accroissement considérable dans le mouvement commercial.

L'abondance des capitaux a contribué à soutenir le marché de la propriété foncière, et le domaine du Crédit foncier d'Algérie Tunisie a diminué au cours de 1912 d'environ 500.000 fr. pour atteindre le solde de 2.060.699 fr. qui figure au bilan.

Depuis cette époque, la société a vendu en bloc dans des conditions avantageuses 14 domaines sur les 20 qui figurent au bilan arrêté au 31 décembre 1912. Cette opération aura pour effet non seulement d'augmenter ses ressources liquides, mais encore de rendre disponible la presque totalité de la réserve immobilière, dont on examinera la fusion avec les autres réserves.

Le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie a prêté son concours, au mois de février, à la constitution de la Société anonyme des manufactures Bastos. Il a également prêté son



concours à l'augmentation de capital de la Compagnie de Navigation Mixte qui dessert l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Dans le département d'Alger, les agences d'Aïn-Bessem et du Fondouk ont été ouvertes ; il a été procédé à l'agrandissement des docks d'Affreville dans le département d'Oran ; l'aménagement des docks de Sidi-bel-Abbès, dans le département de Constantine, a été terminé une agence, à laquelle vont s'adjoindre des docks a été ouverte à Saint-Arnaud [sic].

En Tunisie, où la récolte n'a pas été bonne, le mouvement des prêts fonciers a continué régulièrement. Pendant l'exercice 1912, la Société avait été saisie de demandes pour une somme de 2.762.000 francs sur lesquelles elle a accordé 2.301.000 fr. et réalisé 2.110.000 fr., environ, dont une partie en 1913 seulement.

Le montant des prêts en participation en Tunisie réalisés au 31 décembre 1912 s'élève à 3.889.135 10 contre 2.600.716 fr. en 1911 et 1 million 627.150 fr. en 1910.

Il y a donc un accroissement que le conseil croit appelé à se dessiner plus nettement encore. Les demandes de prêts du premier trimestre 1913 atteignent en effet déjà plus d'un million de francs.

Le contact avec les emprunteurs est d'ailleurs facilité par l'ouverture de nouvelles agences ; l'année dernière, il a été créé celles de Mateur, Nabeul, le Kef et Tarbaka ; cette année, la Société a ouvert Sfax et Béjà, ce qui porte à neuf le nombre de ses sièges tunisiens. Les services de Tunis ont été transférés, en juin dernier, dans le nouvel hôtel de l'avenue de France dont l'installation répond au développement que les affaires sont appelées à prendre dans la régence. On a également aménagé à nouveau l'agence de Sousse.

Adjudicataire, au mois de janvier dernier, du gisement de phosphates de Meheri-Zebbeus, le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie s'est substitué, conformément aux clauses du cahier des charges, à la Compagnie des phosphates tunisiens. Il a, d'autre part, participé à l'augmentation de capital réalisée par cette société pour mettre en valeur son nouveau gisement.

Au Maroc, les opérations ont continué leur cours dans des conditions satisfaisantes. Le siège de Tanger, qui centralise toutes les opérations au Maroc, a été installé dans un local nouveau et plus vaste, et l'agence de Mazagan est actuellement ouverte, ce qui porte à huit le nombre des sièges marocains. La société a participé, au cours de l'exercice, à l'augmentation de capital de l'Union des mines marocaines et de la Société Paris-Maroc.

En France, les opérations financières, très actives au début de l'année, ont éprouvé un certain ralentissement dans les derniers mois de l'exercice. Le Crédit foncier a ouvert ses guichets aux émissions des obligations communales 1912, des obligations 4 % du Chemin de fer des Alpes Bernoises ; des obligations 4 % et des actions de l'industrielle Foncière ; des actions de la Compagnie électrique de la Loire ; des obligations du Crédit général du Canada et des obligations du Chemin de fer du Nord-Est de l'Oural, garanties par le gouvernement russe.

Il a participé à un certain nombre des opérations traitées sur la place au cours de l'exercice, notamment : aux émissions des obligations du Port de Bahia Blanca, des obligations Messageries Maritimes 5 %, des Bons Ottomans, des bons de la Ville de Budapest, et aux augmentations de capital de la Banque de l'Union de Moscou, du Comptoir d'escompte de Mulhouse, de la Banque de Commerce de Sibérie, de l'Énergie électrique du Nord de la France, de la Compagnie Nancéienne et de la Compagnie générale d'électricité.

Le dernier immeuble qui lui restait à Paris a été vendu dans les premiers mois de 1912, et le poste des immeubles de Paris, qui avait dépassé 7.000.000, a complètement disparu des écritures.

Le développement pris par les services du siège central à Paris a amené la société à envisager l'éventualité d'un agrandissement des locaux, et c'est pourquoi elle a acquis,

dans des conditions satisfaisantes, l'immeuble voisin, sis au numéro 45 de la rue Cambon.

Pendant l'année 1912, le Crédit foncier d'Algérie et Tunisie a fait 142 prêts ou ouvertures de crédits hypothécaires, pour une somme de 2.483.000 fr.

Les prêts réalisés en 1912 portent à 7.165 le nombre et à 145.869.917 fr. 36 le montant des prêts hypothécaires et ouvertures de crédits en participation réalisés par le Crédit foncier d'Algérie et Tunisie depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1912. i

Par suite des amortissements et des remboursements effectués, le solde des prêts hypothécaires en participation atteint 28.228.702 37 au 31 décembre 1912.

Le total des prêts communaux faits par le Crédit foncier d'Algérie et Tunisie en participation avec le Crédit foncier de France, est de 130 millions 874.385 15, sur lesquels la Société a recouvré par amortissements ou par remboursements anticipés, 50.497.669 20 pendant les exercices antérieurs à 1912, et 1.924.243 43 en 1912. Reste, au 31 décembre 1912, 78.452.472 52.

Au 31 décembre 1911, les prêts communaux présentaient un total de 80.226.715 95. Ils ont donc diminué, en 1912, de 1.774.243 43.

Ce chiffre est appelé à baisser d'année en année, car la convention du 26 juillet 1911 avec le Crédit foncier de France ayant dégagé le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie de la garantie de bonne fin des opérations futures de cette catégorie, elles sont appelées à disparaître peu à peu du bilan.

Le bénéfice résultant de ces opérations foncières et communales en participation avec le Crédit foncier de France s'élève à 293.003 45.

La totalité des prêts hypothécaires maritimes effectués par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, et qui figuraient encore au bilan pour 2.396.000 fr. au 31 décembre 1911, ont été entièrement remboursés au cours de l'exercice.

La partie du capital social employée en placements hypothécaires se réduit donc aux postes suivants : créances sur immeubles revendus, 939.834 05 ; prêts hypothécaires amortissables, 374.054 81 ; semestres d'annuités sur prêts amortissables, 4.995 55. Ceci en dehors des ouvertures de crédits hypothécairement garanties qui figurent au poste Crédits sur garanties diverses.

Les principales opérations de banque auxquelles s'est livrée la société, ont porté sur l'escompte et le recouvrement du papier de commerce créé en France, en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Le mouvement du portefeuille en 1912 a été le suivant : montant des effets entrés 703.560.074 01 ; montant des effets sortis 623 millions 573.990 02 ; solde figurant à l'actif du bilan de 1912, 79.986.083 99.

En 1911, les opérations de banque se sont traduites par un mouvement de 581.351.051 81 alors qu'en 1912, il est de 703.560.071 01, soit un accroissement de 122.209.022 20.

\*  
\* \* \*

Le bilan arrêté au 31 décembre 1912 se juxtapose comme suit au précédent  
(31 décembre) :

	1911	1912
ACTIF		
Actionnaires	13.462.500 00	7.126.250 00
Espèces	8.073.140 07	8.166.459 72

Portefeuille	73.231.409 07	79 986.083 99
Effets souscrits par les emprunteurs	—	5.884 471 55
Actions, obligations et rentes	703.394 30	598 539 90
Hôtels et docks	5.068.994 03	5.753 699 83
Prêts :		
En participation avec le Crédit foncier	112.417.728 61	106.681.174 89
Avec les fonds sociaux		1.318.884 71
Immeubles acquis à la suite d'expropriat.	2.323.187 38	2.060.587 18
Immeubles à Paris	183.172 05	—
Prêts maritimes	2.396.300 00	—
Avances sur titres et reports	3.795.822 33	2.135.989 60
Avances sur garanties diverses		7.242.392 48
Débiteurs par acceptations	—	10.349.033 33
Débiteurs divers	66.506.114 29	63.267.788 71
Frais de premier établissement	170.967 99	224.566 45
Compte d'ordre	8.468.235 96	4.329.178 21
	<u>296.801.466 08</u>	<u>305.121.200 30</u>
PASSIF		
Capital	50.000.000 00	50.000.000 00
Réserves	6.352.671 07	6.650.068 52
Provision pour moins-value sur portefeuille		
Caisses de prévoyance		
Crédit foncier, son compte de participation	110.610.631 91	106.681.174 89
Dépôts	91.201.698 99	100.062.295 11
Emprunteurs sur prêts maritimes	2.396.300	—
Correspondants	17.366.787 47	21.715.580 30
Acceptations	8.839.433 23	12.226.953 70
Dividendes	1.933.760 28	2.261.50102
Profits et Pertes :		
Reliquat de l'exercice courant	54.888 27	97.450 50
Compte d'ordre	8.571.276 60	5.362.817 77
	<u>296.801.466 08</u>	<u>305.121.200 30</u>

Le compte Actionnaires a diminué depuis l'exercice dernier des 5.000.000 de francs restant à verser le 15 janvier 1912 sur les actions émises en 1911.

D'autre part, le mouvement de libération sur les actions anciennes a continué progressivement. Au 31 décembre 1912, le nombre des actions anciennes entièrement libérées s'élevait à 31.495 actions, pour une somme de 7.873.750 fr.

Enfin, des 120.000 actions libérées de 125 fr., qui représentaient l'ancien capital de 60.000.000 de francs, 119.788 ont été converties en actions libérées de 250 fr. ; 212 actions restent à présenter à la conversion.

Les actions, obligations et rentes en portefeuille sont évaluées au cours du 31 décembre 1912.

L'augmentation du poste Hôtels et Docks résulte de travaux exécutés au cours de l'exercice principalement à l'hôtel de Tunis, de l'agrandissement des docks d'Affreville et de la construction de docks à Saint-Arnaud.

Après avoir approuvé les comptes et la répartition des bénéfices de l'exercice, l'assemblée a réélu MM. André Lebon, Henri Estier et Delphin, administrateurs sortants, et a nommé membres du conseil MM. Saliège et Émile Gronier

L'assemblée extraordinaire qui a suivi l'assemblée ordinaire a reconnu la sincérité de la déclaration faite par les membres du conseil, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Maciet, notaire à Paris le 22 mai 1913, constatant la souscription de 50.000 actions de 500 francs, représentant l'augmentation de capital décidée par le conseil, le 19 avril 1913, et le versement de 245 fr. sur chacune de ces actions, y compris la prime de 120 francs par action.

L'augmentation du capital de 50 à 75 millions se trouve ainsi définitivement réalisée, et les articles 8 et 11 des statuts ont été modifiés.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Capitaliste*, 5 juin 1913)  
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1913)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (action libérée) se traite à 693 ; l'action de priorité fait 690. Les actionnaires se sont réunis le 31 mai en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. André Lebon. Le rapport fait une mention détaillée des différentes affaires à la constitution et au développement desquelles la société a participé, tant en Algérie qu'en Tunisie et au Maroc. Elle a, en France, également, ouvert ses guichets à différentes émissions et participé à un certain nombre d'opérations traitées sur notre place au cours de l'exercice. Le mouvement du portefeuille se traduit par 703 millions 560.074 fr. d'effets entrés contre 623.573.990 francs d'effets sortis, soit un solde figurant à l'actif du bilan de 1912 de 79.986.083 fr.

Les opérations de banque se sont traduites par une augmentation de 122.209.022 fr. Les dépôts à vue et à terme se sont élevés à 100 millions 62.295 fr. Le chiffre de 100 millions est donc dépassé et fait ressortir la confiance que le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie continue à inspirer à sa clientèle. Le solde créditeur du compte de profits et pertes s'élève à 3.017.661

francs, permettant la distribution d'un dividende de 26 fr. aux actions entièrement libérées et de 13 fr. 50 aux actions libérées de moitié

Les actionnaires ont voté à l'unanimité les résolutions. MM. André Lebon et [Henri] Estier <sup>7</sup> ont été réélus administrateurs. M. [Henri] Saliège <sup>8</sup> a été nommé administrateur

---

<sup>7</sup> Henri Estier (1862-1928) : acconier marseillais, président de la Société des travaux et industries maritimes (STIM), de la Société maritime nationale, des Anthracites de Bully, des Mines de la Haute-Carpe, des Automobiles Turcat-Méry, de la Société française des huiles minérales, vice-président de la Banque des pays du Nord, administrateur de la Navigation mixte et dirigeant de nombreuses sociétés coloniales : président de l'Union commerciale indochinoise et africaine (LUCIA), de l'Est-Asiatique français (exploitation de teck au Siam, scierie à Saïgon), administrateur de l'Entreprise maritime et commerciale (exportation de fruits et primeurs algériens), de la Manutention marocaine, de la Société industrielle marocaine, de la Société foncière marocaine...

<sup>8</sup> Henri Saliège (et non *Salièges* ou *Salliège*) : bâtonnier des avocats de Tunis, assassiné en 1929 par un boulanger dont il avait défendu un locataire (*Les Annales coloniales*, 9 et 11 novembre 1929). Son fils Jean, licencié en droit, meurt en 1933 dans un accident d'automobile en Grande-Bretagne (*Les Annales coloniales*, 5 août 1933).

à Tunis, en remplacement de M. Dejeanne <sup>9</sup>, décédé. M. [Gaëtan] Delphin <sup>10</sup> a été nommé administrateur à Paris, en remplacement de M. J[ules] Dollfus, démissionnaire pour raison de santé [18 juin 1919]. M. [Émile] Gronier <sup>11</sup> a été nommé administrateur à Alger, en remplacement de M. [Gaëtan] Delphin, et M. [Frédéric] Barbedette <sup>12</sup> a été nommé censeur. Une assemblée extraordinaire a suivi, à l'effet de vérifier la sincérité de la déclaration de souscription relative à l'augmentation de 25 millions. En conséquence, le capital social est fixé à 75 millions de francs.

---

Tramways de Tunis  
(*Le Temps*, 30 juin 1913)

Cet établissement prépare actuellement la création d'une nouvelle série d'agences en Algérie, Tunisie et Maroc. Le nombre de ses sièges, tant en Afrique du nord qu'en France, s'élève actuellement à 65.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Temps*, 29 septembre 1913)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie est à 677. Cet établissement continue à développer son réseau d'agences dans l'Afrique du Nord ; il a récemment ouvert une agence à L'Arba, dans le département d'Alger, une autre à Châteaudun-du-Rhumel dans le département de Constantine, une autre enfin au Maroc, à Mazagan, dont le port est en progrès. Ces créations portent à soixante-huit le nombre des sièges, succursales et agences du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Capitaliste*, 13 novembre 1913)

---

<sup>9</sup> Dejeanne avait été nommé administrateur à Tunis en mai 1909, du temps du Crédit foncier et agricole d'Algérie.

<sup>10</sup> Gaëtan Delphin (1857-1919) : directeur de la Medersa d'Alger, historien amateur, censeur (1903), puis administrateur (1906) du Crédit foncier et agricole d'Algérie, administrateur des Tramways et messageries du Sahel, délégué financier colon d'Alger-Sud (1904-1919). Attaché au ministère des affaires étrangères durant la Grande Guerre comme interprète auprès des blessés nord-africains dans les hôpitaux parisiens (voir discours du gouverneur général Lutaud à l'ouverture de la session des délégations financières, *L'Écho d'Alger*, 9 juin 1915, p. 3, col. 2). Nécrologie in *Le Journal des débats*, 19 mars 1919.

<sup>11</sup> Émile Gronier (1853-1933) : avocat à la cour d'appel de Paris ; avoué près la cour d'appel d'Alger. Élu en mai 1909 censeur du Crédit foncier et agricole d'Algérie. Vice-président de la Société des grands travaux algériens. Voir *Qui êtes-vous ? 1924-Algérie*.

<sup>12</sup> Frédéric Barbedette (1857-1927) : conseiller général (1895-1919) et maire (1900-1919) de Djidjelli, membre pendant vingt ans du Conseil supérieur de l'Algérie, membre, rapporteur général, vice-président, puis président de la commission des finances des Délégations financières pendant vingt ans, administrateur de la Typo-Litho à Alger, commissaire aux comptes de la Société algérienne d'éclairage et de force, etc. Président du comité directeur de l'orphelinat de Dély-Ibrahim (œuvre protestante).

On annonce l'entrée dans le conseil d'administration de cet établissement de M. [Georges] Saint-René Taillandier, ancien ministre de France au Maroc <sup>13</sup>.

---

*Annuaire Desfossés* 1914, p. 250 :

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Conseil d'administration : MM. A. Lebon, H. Buhot, Ed. Philippar, D. Zafiropulo, Rouland, Tessandier, H. Estier, Gronier, A. Galicier, Warot, Delphin, Henri, Stanislas, Delacroix, Saliège.

---

L'Ouenza (mines de fer)  
(*Le Journal des débats*, 25 janvier 1914)

La première assemblée constitutive de la Société de l'Ouenza s'est tenue le 21 janvier 1914. La nouvelle Société comprendra ... des banques : Banque Périer, Compagnie algérienne, Crédit algérien\*, Crédit agricole, industriel et commercial, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

---

Les actionnaires de la Société de l'Ouenza  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 février 1914)

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT]	400
Compagnie algérienne	400
Crédit agricole et industriel algérien	400
Crédit algérien	400
Total	20.000

---

Promotion violette  
(*L'Écho d'Alger*, 10 mars 1914)

Officiers d'Académie

Bosriel, caissier principal au Crédit foncier d'Algérie-Tunisie à Constantine ; Dausse, directeur du Crédit foncier d'Algérie à Paris ;

Tixador, chef d'escompte au Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, à Constantine.

---

ABSORPTION DU  
**CRÉDIT AGRICOLE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL ALGÉRIEN**  
20 MF de dépôts, 300 MF d'escompte, 1 MF de bénéfices  
25 succursales, 189 agents

---

<sup>13</sup> Georges Saint-René Taillandier (1852-1942) : il représentera le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie dans une demi-douzaine de sociétés : Chemins de fer du Maroc, Chemin de fer Tanger-Fez, Tramways et autobus de Casablanca, Crédit foncier de Syrie, Banque française de Syrie, Port, quais et entrepôts de Beyrouth (président), Électricité d'Alep.

[Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie absorbe  
le Crédit agricole commercial et industriel algérien]  
(*Le Temps*, 23 mars 1914)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie est resté ferme de 655 à 657, sur l'annonce que cet établissement a acquis la majorité des actions du Crédit agricole commercial et industriel algérien, cotées au parquet depuis quelque temps déjà.

Cette opération semble devoir aboutir incessamment à la reprise par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie de la clientèle du Crédit agricole commercial et industriel algérien.

Rappelons que ce dernier établissement possède 24 sièges en Algérie et que le dernier rapport connu révèle 444 millions d'escompté annuel et 26 millions de dépôts.

Cette opération, qui est évidemment de nature à sauvegarder tous les intérêts en jeu, apporte au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie un puissant élément d'activité nouvelle.

---

[Absorption du Crédit agricole commercial et industriel algérien confirmée]  
(*Le Temps*, 30 mars 1914)

Bien que le capital ait été porté récemment de 50 millions à 75 millions, le dividende pour l'exercice écoulé serait élevé de 26 fr. à 28 fr. Il se confirme, en outre, que cet établissement absorberait prochainement le Crédit agricole, commercial et industriel algérien, au capital de 20 millions.

---

L'ŒUVRE FRANÇAISE EN TUNISIE  
LE CRÉDIT ET LES BANQUES  
(*Les Annales coloniales*, 23 avril 1914)



Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Succursale de Tunis.

CRÉDIT FONCIER d'ALGÉRIE et de TUNISIE  
(*Le Temps*, 18 mai 1914)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie termine en bonne tendance à 646.

Du rapport qui a été soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue hier, il est intéressant de détacher quelques chiffres concernant l'exercice 1913.

À l'actif, le poste « actionnaires » passe de 7.126.250 fr. à 18.953.250 fr., cette augmentation représentant le montant non encore versé du capital de la société, porté en cours d'exercice de 50 à 75 millions. Les espèces en caisse et en banques s'élèvent à 8.510.335 fr. contre 8.166.459 francs.

Le compte « portefeuille » atteint 100,881, 123 fr. contre 79.986.083 fr. en 1912 et 66.623.210 en 1911, soit une augmentation de près de 21 millions sur l'année 1912 et de plus de 34 millions sur l'année 1911.

Il y a lieu de noter la diminution du poste « immeubles acquis à la suite d'expropriation » qui ne ressort plus que pour 772.150 fr. contre 2.060.000 francs, par suite de la réalisation en cours d'exercice de la majeure partie du domaine.

Le total des prêts atteint 112.378.700 francs contre 108 millions en 1912, les prêts fonciers faits en participation avec le Crédit foncier de France figurent dans ce chiffre pour 34.552.369 fr. au lieu de 28.228.702 fr., soit une augmentation de plus de 6 millions.

Au passif, les réserves, en augmentation de 4 millions 185.000 fr., atteignent 10.836.535 fr., comprenant dans ce chiffre la prime de la dernière augmentation de capital.

Les dépôts passent de 100.622.195 fr; à 113 millions 58.346 fr., en plus-value de 12.436.051 francs.



Le poste « dividendes » ressort à 3.231.359 fr. contre 2.261.501 fr. pour l'exercice précédent, en raison de l'élévation du dividende, porté de 26 fr. à 28 fr. par action entièrement libérée, ainsi que du plus grand nombre de titres à rémunérer.

L'assemblée a approuvé les comptes et la répartition des bénéfices présentés par le conseil. Les dividendes ont été fixés à 28 fr. pour les actions entièrement libérées et à 15 fr. 50 pour les actions libérées de 250 francs.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE-TUNISIE  
(Cote de la Bourse et de la banque, 19 juin 1914)

Comme en 1911, où s'est produit l'incident d'Agadir, comme en 1912, où a éclaté la guerre des Balkans, l'activité du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a été partiellement limitée en 1913, par le ralentissement général des affaires et l'incertitude politique.

Toutefois, en raison du resserrement partiel du crédit en Algérie, les opérations foncières ont pris, en 1913, un développement important dont a bénéficié la société et les résultats de l'exercice écoulé, sont, comme nous l'avons annoncé, en nouvelle et sensible amélioration sur les précédents. Il est vrai que la société a profité l'an dernier des nouvelles disponibilités créées par l'augmentation du capital de 50 à 75 millions et qui lui ont permis d'étendre encore son champ d'action.

Les bénéfices nets de l'exercice 1913 s'élèvent à 4.096.200 34, supérieurs de 1.133.427 14 à ceux de 1912, ainsi que la comparaison ci-dessous des deux derniers comptes de profits et pertes permet de le constater :

	1912	1913
CHARGES		
Réescompte du portefeuille	470.035 29	465.013 02
Intérêts des comptes de dépôts et bons de caisse	1.857.739 36	2.039.719 22
Dons et Œuvres de bienfaisance	10.959 89	14.114 10
Patente, contrib., impôts, timbres des actions	164.146 97	179.364 59
Frais d'administration	2.599.888 70	3.072.041 49
Amortissem. du mobilier	25.276 52	28.091 00
Total des charges	5.128.046 73	5.798.343 42
PRODUITS		
Réescompte du portefeuille	331.649 25	470.035 29
Produits nets des opérations de banque	7.287.949 50	8.893.840 97
Intérêts sur affaires foncières	71.775 97	76.721 80
Revenus des hôtels	95.604 09	128.534 76
Bénéfices sur affaires foncières en participation avec le Crédit foncier	203.003 45	325.410 94
Produits du domaine en Algérie	10.837 67	—
Total des produits	8.090.819 93	9.894.543 76
Rappel des charges	5.128.046 73	5.798.343 42

Bénéfices nets	2.962.773 20	4.096.200 34
Reports antérieurs	54.888 27	97.450 50
Soldes disponibles	<u>3.017.661 47</u>	<u>4.193.650 84</u>

L'accroissement des bénéfices a permis à l'assemblée du 16 mai dernier de porter le dividende de 26 à 28 fr. par action, malgré l'élévation du capital de 50 à 75 millions. Le solde disponible de l'exercice a reçu l'affectation suivante, comparaison faite avec 1912 :

	1912	1913
Réserve légale	148.138 65	204.810 00
Amortissements	24.951 82	30.373 12
Fonds de prévoyance	500.000 00	500.000 00
Dividendes aux actions	2.237.120 50	3.240.952 50
Au Conseil	10.003 00	45.000 00
À reportera nouveau	97.450 50	172.515 22
	<u>3.017.661 47</u>	<u>4.193.650 84</u>

Le dividende des actions entièrement libérées ressort à 28 fr. bruts contre 20 fr. en 1912, et celui des actions libérées de moitié à 15 fr. 50, contre 13 fr. 50.

Un acompte de 7 fr. net par action libérée de moitié et de 12 50 net par action entièrement libérée ayant déjà été payé, le solde, soit 7 88 net par action libérée de moitié et 14 38 net par action entièrement libérée sera mis en paiement à partir du 1er juillet prochain.

Les actions nouvelles, bien qu'elles ne doivent être entièrement libérées qu'à partir du 30 juin 1914, auront droit le 1er juillet prochain au même coupon que les actions anciennes entièrement libérées, conformément aux décisions de l'assemblée extraordinaire du 19 avril 1913.

On remarquera que, malgré l'élévation du dividende, les amortissements et réserves n'ont pas été négligés : ils reçoivent une somme de 735.183 12.

\*  
\*   \*   \*

L'an dernier, la situation économique de l'Algérie a supporté le contre-coup de la situation générale, bien que d'une manière assez atténuée, et le commerce de l'année 1913 a subi une légère diminution par rapport à 1912. Le commerce total, qui atteint la valeur globale de 1.273.000.000 de francs, présente une diminution de 2 millions pour les importations et de 39 mil lions pour les exportations.

Ce recul momentané est dû au rendement inférieur des récoltes vinicoles et oléicoles, mais la moins-value a été partiellement compensée par les transactions relatives aux bestiaux, laine, minerais, phosphates et primeurs.

Néanmoins, et malgré les cours toujours satisfaisants auxquels se sont maintenus les vins, un léger ralentissement s'est produit pendant la fin de l'exercice sur les cours des terrains ruraux, et surtout urbains, qui avaient donné lieu à une spéculation très intense au cours de ces dernières années.

Le taux de la Banque de l'Algérie, suivant les fluctuations du marché, qui était de 6 % depuis la fin de 1912 a été ramené à 5 1/2 % en mai 1913 et à 5 % en août 1913.

Toutefois, malgré ces mesures, il s'est produit au cours du deuxième semestre de 1913 un resserrement partiel du crédit en Algérie. Les suites n'en ont pas été défavorables pour le Crédit foncier d'Algérie qui, par ses opérations de prêts à long terme en participation avec le Crédit foncier de France, offre aux emprunteurs une stabilité de taux et une assurance de durée qu'ils ont particulièrement appréciées au cours de cette période. Une recrudescence extrêmement sensible des opérations foncières marque l'année 1913.

Alors que les prêts fonciers avaient été en 1912 de 2.483.000 fr., ils ont été, en 1913, de 9.176.400 fr. Ce chiffre n'avait pas été atteint depuis 1886.

Le Crédit foncier d'Algérie a pu, dans les premiers mois de l'exercice et avant le léger fléchissement qui s'est manifesté sur la valeur des terres, vendre en bloc 15 immeubles sur les 19 qui constituaient son domaine algérien. Le domaine, qui a atteint jusqu'à 6 millions de francs environ, ne figure plus dans les écritures que pour 772.000 fr., sans tenir compte du solde figurant au compte Créances sur immeubles revendus.

La société a continué, au cours de l'exercice, l'extension de ses sièges et l'année 1913 a vu la création des agences de Châteaudun-du-Rhumel, L'Arba, Saint-Arnaud et Maison-Carrée.

La centralisation du service de ces agences exigeant, des succursales auxquelles elles sont rattachées, une organisation de plus en plus étendue, elle a acquis à Sétif un terrain sur lequel sera édifié un hôtel occupé par la succursale et elle s'est également assurée à Oran l'extension de ses services dans l'immeuble contigu à celui qu'elle y possède.

À Alger, où la concurrence est très active et où le siège social prend journallement l'ampleur que comporte son développement, il a été procédé à une réorganisation complète de l'immeuble.

Il convient de signaler l'importante opération effectuée par le groupe du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie au cours de l'exercice 1913, concernant les actions du Crédit agricole, commercial et industriel algérien.

Il nous paraît intéressant de publier l'allocution prononcée à ce sujet par l'administrateur délégué, après la lecture du rapport du conseil :

« Le Crédit mobilier français, qui avait introduit les titres du Crédit agricole, commercial et industriel algérien à la Bourse de Paris et en possédait une importante quantité, a proposé au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie une opération analogue à celle qui avait été réalisée au sujet du Crédit foncier de Tunisie.

« Ces propositions eut abouti à l'achat par le groupe du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie d'une notable portion de ces actions.

« Une assemblée générale extraordinaire du Crédit agricole, commercial et industriel algérien, tenue à Alger le 7 mai 1914, a réuni 489 actionnaires, porteurs de 33.167 actions sur 40.000. À l'unanimité, moins cinq actionnaires, représentant 537 titres, l'assemblée a voté la liquidation amiable, à dater du 1<sup>er</sup> juin 1914, en donnant mission aux liquidateurs de rechercher une entente avec le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

« Au 31 décembre 1913, le Crédit agricole, commercial et industriel algérien avait environ 20 millions de dépôts, un chiffre annuel d'escompte de 300 millions environ et un solde bénéficiaire de plus d'un million. Le nombre des succursales est de 25, et le personnel comprend 189 agents.

« Sans pouvoir encore préciser les détails, il paraît évident que les solutions à intervenir seront de nature à apporter au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie un très sensible accroissement de ses moyens d'action et par conséquent de ses résultats. »

En Tunisie, la situation s'est maintenue satisfaisante. Le réseau des agences nouvelles s'est développé normalement. Au cours de cet exercice a été effectuée l'ouverture des deux dernières, l'une à Béja, dans la région agricole du nord de la régence, l'autre à Sfax, dans la région des olivettes. Cette seconde création a amené le Crédit foncier d'Algérie à s'intéresser à la réorganisation des magasins généraux de cette ville, par une participation prise dans la Société Tunisienne des Magasins Généraux et d'Entrepôts. Cette multiplication des agences n'est pas sans influencer sur les opérations foncières qui se développent avec régularité dans la régence, comme l'indique le tableau suivant des prêts en cours au 31 décembre de chaque année (fr.) :

1910	1.627.150
1911	2.600.716
1912	3.606.216
1913	6.610.335

Au Maroc, la récolte déficitaire des céréales a ralenti dans une certaine mesure les transactions commerciales.

Néanmoins, les opérations des succursales ont continué à progresser. L'agence de Mazagan a commencé à fonctionner en 1913 et celle de Marrakech, seconde capitale du Maroc, a commencé ses opérations depuis quelques semaines.

En ce qui concerne les opérations foncières, un dahir chérifien en date du 12 août 1913 a rendu applicable au Maroc une législation voisine de celle de la Tunisie.

Les difficultés des communications obligent à n'avancer que progressivement au Maroc, mais l'organisation de la société lui permet cependant de trouver dans son personnel les éléments nécessaires pour les créations nouvelles.

Le développement du commerce au Maroc a été puissamment secondé par les efforts des lignes de navigation commerciale et notamment de celles qui ont établi la communication de la côte occidentale avec Bordeaux et Nantes.

Étant donné les relations importantes que ces deux places entretenaient déjà l'une et l'autre avec l'Algérie, le conseil a pensé que de même que la société était installée à Marseille, il importait d'assurer à Bordeaux et à Nantes un complément analogue de ses services de banque.

Il a pu traiter à Bordeaux avec la maison Vve P. A. Letanneur et fils, et à Nantes avec la maison Renault et Lemoine. L'agence de Nantes s'est ouverte le 1<sup>er</sup> avril 1914.

Le Crédit foncier d'Algérie a pu, au cours de l'exercice 1913, se procurer option sur un groupe de trois immeubles permettant la construction d'un hôtel qui occupera les numéros 20 et 22 de la rue de la Cannebière, au centre commercial de Marseille.

Il a passé avec la compagnie d'assurances La Nationale un contrat aux termes duquel cette société assure la construction et l'aménagement des trois hôtels qu'occupera la société à Marseille, Oran et Sétif.

Enfin, à Paris, le Crédit foncier d'Algérie a, avec quelques établissements, ouvert ses guichets à l'émission des obligations du Crédit foncier de France, de la Compagnie d'Electricité de Marseille, du Crédit foncier d'Orient, des Fermes françaises de Tunisie, etc. Il s'est intéressé, en outre, au placement de bons des gouvernements grec, turc et serbe effectué sous le patronage respectif de la Banque de l'Union Parisienne, du Comptoir National d'Escompte de Paris, de la Banque Ottomane et de la Banque Franco-Serbe ; il a également participé au placement de bons émis par le Trésor belge.

Pendant l'année 1913, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a fait 251 prêts ou ouvertures de crédits hypothécaires, pour une somme de 9.176.400 fr.

Le total des prêts communaux faits par le Crédit foncier d'Algérie, en participation avec le Crédit foncier de France, est de 130.874.385 fr., sur lesquels il a été recouvré

par amortissements ou par remboursements anticipés, 52 millions 421.912 03 pendant les exercices antérieurs à 1913, et 2.135.153 44 en 1913. Reste, au 31 décembre 1913, 76.317.319 08.

Au 31 décembre 1912, les prêts communaux présentaient un total de 78.452.472 52. Ils ont donc diminué, en 1913, de 2.135.153 44. Les principales opérations de banque ont porté sur l'escompte et le recouvrement du papier de commerce créé en France, en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Voici le mouvement du portefeuille en 1913 : Montant des effets entrés, 998.910.107 37 ; Montant des effets sortis, 898.028.984 33.

En 1912, les opérations de banque se sont traduites par un mouvement de 703.560.074 01 alors qu'en 1913, il est de 998.910.107 37.

\*  
\* \* \*

Le bilan arrêté au 31 décembre 1913 se juxtapose comme suit au précédent (31 décembre) :

	1912	1913
ACTIF		
Actionnaires	7.126.250 00	18 953.250 00
Espèces	8.166.459 72	8.510.335 45
Portefeuille	79.936.033 99	100.881.123 04
Effets souscrits par les emprunteurs	5.334.471 55	2.931.318 00
Actions, obligations et rentes	593.539 90	977.020 33
Hôtels et docks	5 753.699 88	7.164.959 76
Prêts :		
En participation avec le Crédit foncier	106.681.174 89	110.869.688 24
Avec les fonds sociaux	1.318.884 11	1.509.012 11
Immeubles acquis à la suite d'expropriation	2.060.587 18	772.150 94
Avances sur titres et reports	2.135.989 60	2.074.305 44
Avances sur garanties diverses	7.242.392 48	7.476.372 66
Débiteurs par acceptations	10.549.033 33	17.897.463 01
Débiteurs divers	63.267.788 71	79.359.197 13
Frais de premier établissement	224.506 45	273.358 16
Compte d'ordre	4.329.178 21	3.336 608 85
	<u>305.124.200 30</u>	<u>362.989.163 62</u>
PASSIF		
Capital	50.000.000 00	75.000.000 00
Réserves	6.650.068 52	10.836.535 95
Provision pour moins-value sur portefeuille	16.358 49	—
Caisses de prévoyance	50.000 00	50.000 00
Crédit foncier, son compte de participation	106.681.174 89	110.869 688 24
Dépôts	100.002.295 11	113.058.340 96

Correspondants et créditeurs	21.745.580 30	29.456.113 73
Acceptations	12.226.953 70	20.314.003 58
Dividendes	2.261.501 02	3.231.359 94
Profits et pertes :		
Reliquat de l'exercice courant	97.450 50	172.515 23
Compte d'ordre	5.362.817 77	—
	<u>305.124.200 30</u>	<u>362.989.163 62</u>

À l'actif, le poste Actionnaires passe de 7 mil lions 120.250 fr. à 18.953.250 fr.e cette augmentation représentant le montant, non encore versé, du capital de la Société, porté en cours d'exercice de 50 à 75 millions.

Le compte Portefeuille atteint 100.881.123 fr. contre 79.986.083 fr. en 1912 et 66.623.210 fr. en 1911, soit une augmentation de près de 21 mil lions sur l'année 1912 et de plus de 34 millions sur l'année 1911.

Il y a lieu de noter la diminution du poste Immeubles acquis à la suite d'expropriation, qui ne ressort plus que pour 772.150 francs contre 2.060.000 fr., par suite de la réalisation en cours d'exercice de la majeure partie du domaine.

Le total des prêts atteint 112.378.700 fr., contre 108 millions en 1912, les prêts fonciers faits en participation avec le Crédit foncier de France figurent dans ce chiffre pour 34.352,369 fr. au lieu de 28.228.702 fr., soit une augmentation de plus de 6 millions.

Au Passif, les réserves, en augmentation de 4.185.000 fr., atteignent 10.836.535 fr. comprenant dans ce chiffre la prime de la dernière augmentation de capital. Les « Dépôts » passent de 100.622.195 à 113 millions 58.346 fr. en plus-value de 12.136.051 fr.

L'assemblée a approuvé les comptes et la répartition des bénéfices de l'exercice écoulé. Elle a réélu MM. Buhot, Warot et Saliège, administrateurs sortants, et M. le général Parisot, censeur sortant. Elle a confirmé la nomination de M Saint-René Taillandier comme administrateur en remplacement de M. Galicier, démissionnaire.

Comité de secours algérien  
COMPOSITION DU COMITE CENTRAL  
(*L'Écho d'Alger*, 14 septembre 1914)

Membres du comité central  
M. Warot, administrateur délégué du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

CRÉDIT FONCIER d'ALGÉRIE et de TUNISIE

Assemblée générale ordinaire du 27 mai 1915  
(*L'Information financière économique et politique*, 9 juin 1915)

La séance est ouverte à 4 h. 30, par M. André Lebon, président du conseil d'administration, qui déclare que 11.856 actions sont présentes ou représentées et

appelle au bureau, comme scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Joseph Faure <sup>14</sup> et Deneux.

M. Le Grain remplit les fonctions de secrétaire de la séance, et donne lecture du rapport du conseil d'administration.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Exercice 1914

Messieurs,

Conformément à l'article 50 de nos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le compte-rendu des opérations de notre société pendant l'année 1914.

Depuis plusieurs exercices, chacun de nos rapports annuels vous indiquait les restrictions apportées à notre activité par l'incertitude de la situation politique internationale. C'était en 1911, l'incident d'Agadir qui occupait l'attention de l'Europe de juillet à novembre ; c'était en 1912, l'expédition de Tripolitaine, puis la première guerre des Balkans ; c'était en 1913, la seconde guerre balkanique qui venaient successivement maintenir le trouble latent des transactions internationales.

La crise mondiale qui s'est produite au cours de l'année 1914 apparaît donc, malgré sa soudaineté, comme une conséquence de faits politiques très antérieurs.

Le premier semestre de 1914 avait été, financièrement, consacré à la liquidation des événements balkaniques et dominé par les difficultés de préparation de l'emprunt français qui ne devait se réaliser qu'au mois de mai.

Cette période avait été consacrée par nous à la réalisation du programme indiqué dans notre rapport de l'année derrière et notamment à l'ouverture de diverses agences dont la plupart ont été créées en Algérie.

Nous avons reçu du 20 au 25 janvier le troisième quart, et du 25 au 30 juin le quatrième quart sur les 59.000 actions émises en mai 1913 pour porter notre capital de 50 à 75 millions de francs. Le second semestre s'annonçait favorablement pour nous, comme vous l'indiqueront les chiffres du présent rapport, quand intervint, le 23 juillet l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie.

Les préoccupations auxquelles nous faisons allusion plus haut nous avaient conduits, depuis un certain temps, à arrêter les dispositions à prendre en cas de mobilisation ; elles furent immédiatement complétées et adressées à toute éventualité à nos sièges, le 28 juillet.

Nous avons à faire face à un problème particulièrement délicat puisque, sur un personnel de 1.093 agents, 580, soit plus de 50 %, étaient mobilisés dès le début des hostilités, sans parler de ceux qui nous ont été enlevés par les appels ultérieurs.

Nombreuses sont déjà les pertes cruelles que nous avons à déplorer. Vous vous associez avec nous au salut, douloureux, aux hommages reconnaissants que nous adressons à nos morts et à la sympathie émue que nous envoyons à leurs familles.

Nous avons dû, dès le début des hostilités, envisager l'hypothèse où les relations entre la France et l'Afrique seraient interrompues. Si cette éventualité n'a pas été réalisée en fait, elle l'a été financièrement, car les transports de fonds entre l'Algérie et la France ont été arrêtés, le Trésor ayant, pour des raisons d'utilité publique, suspendu les rapatriements de fonds.

Nous ne pouvons donc que nous louer des dispositions antérieurement prises qui nous ont permis d'assurer le fonctionnement normal de nos succursales avec le concours de la Banque de l'Algérie, auprès de laquelle nous avons trouvé un très bienveillant et précieux appui.

En ce qui concerne le Maroc et la Tunisie, nos agences ont poursuivi leur marche sous le contrôle de la métropole, dans des conditions satisfaisantes.

---

<sup>14</sup> Joseph Faure (1843-1931) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, administrateur d'une trentaine de sociétés, à commencer par celle du Kanguet. Voir [encadré](#).

Ce résultat est d'autant plus intéressant que, comme nous vous l'exposons, une grande partie de notre personnel nous était brusquement enlevée en même temps que toutes les transactions courantes s'arrêtaient. Nous avons cependant assuré la marche des services centraux de Paris et d'Alger avec un personnel réduit, en reprenant progressivement le fonctionnement des agences dans les conditions qui sont indiquées plus loin. Dans un esprit que vous approuverez certainement, nous avons, dès le début, décidé de maintenir au personnel mobilisé l'intégralité des appointements pendant la durée de la guerre, voulant ainsi contribuer, par l'aide donnée aux familles, à l'effort accompli dans l'intérêt commun.

Les circonstances nous ont amenés à transporter à Bordeaux, au début de septembre, les services centraux de Paris, en même temps que nous adoptions une série de mesures destinées à assurer la sécurité de nos coffres de location.

Dès les premiers jours de novembre, nous avons pu rétablir nos services de Paris dans leur forme normale, malgré les difficultés résultant des appels successifs des exemptés et réformés, et nous renoncions, à la fin de décembre, aux limitations édictées par le moratorium en ce qui concerne les retraits des déposants.

Le mouvement du commerce extérieur de l'Algérie a naturellement subi, pendant l'année 1914, un certain fléchissement imputable à la guerre. Les importations, qui atteignaient, pour 1914, 518.238.000 francs, sont en diminution sur 1913 de 149.067.000 francs, et les exportations, qui atteignent 383.839.000 francs contre 501.169.000 francs en 1913, sont en diminution de 117.300.000 francs. À la fin du premier semestre, les échanges sur les phosphates, minerais, laines et bestiaux étaient en plus-value sur l'année précédente ; ce sont les graves événements du deuxième semestre qui ont affecté la situation. Les prix se sont maintenus favorables pour les céréales, le bétail, les lièges ; seul le cours des vins a fléchi continuellement, tant à raison des stocks existants que des difficultés du fret, mais cette situation tend à s'améliorer depuis le début de 1915.

Nous vous avons signalé, l'année dernière, la légère baisse qui s'était produite sur la valeur des immeubles. Le mouvement des prêts fonciers qui s'était manifesté en 1913 et qui avait abouti à un chiffre de 9.176.000 francs pour l'exercice, semblait devoir se continuer en 1914. Nous avons réalisé à fin juillet 1914 un total de prêts de 5.439.600 francs en augmentation de 1.612.800 francs sur la période correspondante de 1913. Ayant dû, conformément aux instructions du Crédit foncier de France, suspendre les opérations de prêts fonciers depuis le début du mois d'août, nous nous sommes arrêtés à ce chiffre de 5.439.600 francs pour l'exercice. Il convient toutefois de noter que ce chiffre de prêts n'avait été atteint que par un seul exercice depuis l'année 1888, qui avait clôturé la période des grosses réalisations du début.

Le solde restant dû sur notre ancien domaine s'élevait au 31 décembre à 1.087.000 francs environ, compris dans le compte « Créances sur immeubles revendus », contre 1.161.000 francs l'année dernière.

Nous vous avons indiqué, lors de notre dernière assemblée, l'opération réalisée par nos amis et notre Société sur une quantité importante d'actions du Crédit agricole commercial et industriel algérien.

Vous vous souvenez que cet établissement, fondé en 1903 sous forme de société en commandite par actions, et transformé en société anonyme en 1912, accusait au 31 décembre 1913 un chiffre approximatif de vingt millions de dépôts, un chiffre d'escompte annuel de plus de trois cents millions et un solde de bénéfices nets supérieur à un million de francs. Il possédait vingt-quatre sièges et un personnel de 189 agents.

Vous vous souvenez également que l'opération mentionnée plus haut faisait passer sous notre contrôle la majorité du capital de cette société.



Postérieurement à cet achat, une assemblée générale extraordinaire de cet établissement, réunie le 7 mai 1914 à Alger, a voté la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à dater du 1<sup>er</sup> juin 1914.

Les liquidateurs doivent, aux termes des statuts et en vertu des pouvoirs que leur a conférés l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 1914, réaliser l'actif et éteindre le passif de la société. Nous avons passé avec eux, en date du 1<sup>er</sup> juin, un contrat enregistré à Paris, à la date du 3 juin 1914, aux termes duquel nous nous sommes déclarés prêts à nous rendre acquéreurs vis-à-vis de la liquidation, soit par voie d'apport, soit par toute autre modalité à déterminer, de tous les éléments d'actif qui seront entre les mains des liquidateurs, une fois tout le passif payé. Cette liquidation se poursuit progressivement malgré les difficultés résultant de l'état du moratorium ; dès que les conditions stipulées au contrat se seront réalisées, nous nous mettrons en mesure de procéder à l'acquisition prévue.

Nous avons ouvert, au cours de l'exercice, un certain nombre d'agences dans le département d'Alger ; à Hussein Dey, dans la banlieue d'Alger, au centre d'importants établissements industriels ; ensuite à Marengo, Vialar et Colea, dans des localités où l'agriculture nous a paru suffisamment développée pour fournir un intéressant contingent d'affaires ; et enfin à Tizi-Ouzou, qui est le centre des affaires de la Kabylie.

Dans le département d'Oran, nous avons ouvert également des agences à Arzew, Lalla-Marnia et Hammam-Bou-Hadjar.

Pour soulager notre siège d'Alger, nous avons érigé Blida en succursale et rattaché à ce siège les agences de Cherchell, Marengo, Affreville, Vialar, Orléansville et Médea.

Dans le courant de l'année, nous avons participé avec divers établissements métropolitains et algériens à la constitution de la Société des Mines de l'Ouenza.

Nous avons été amenés également à nous intéresser à la Société des Grands Travaux Algériens\*, qui a entrepris notamment, dans le département d'Oran, l'agrandissement du port de Nemours, dont la réalisation doit faciliter beaucoup le développement économique de la partie de l'Algérie limitrophe de l'amalat d'Oudjda.

Le nombre de nos sièges d'Algérie s'élevait au moment de la déclaration de guerre à 51, non compris les trois bureaux de quartier d'Alger. Le nombre de ceux qui étaient ouverts le 31 décembre 1914 était de 27. Depuis le début de l'exercice, nous en avons rouvert 6, soit en tout 33 sur 51.

En Tunisie, la situation économique a continué à rester peu satisfaisante : la récolte des céréales n'a pas été favorable. Néanmoins, la hausse des blés, et ensuite les prix atteints par les huiles, qui ont été abondantes, ont contribué dans une certaine mesure à rétablir l'équilibre économique.

Nous avons pu, dans le cours de l'exercice, et sur la suggestion de la Résidence, rechercher le moyen de favoriser l'agriculture tunisienne par les prêts sur concessions et des avances à divers syndicats ou coopératives d'agriculteurs.

Le montant de nos prêts fonciers présente, pour les exercices écoulés depuis le début de nos opérations dans la Régence, les soldes suivants (francs) :

1910	1.910.669
1911	2.883.635
1912	3.865.135
1913	6.610.335
1914	7.897.235

Le montant des prêts réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à fin juillet 1914 s'élevait à 1.241.900 francs et s'est trouvé arrêté à ce chiffre par la décision prise par le Crédit

foncier de France de suspendre les opérations de prêts à long terme depuis le début des hostilités.

Notre agence de Sfax avait commencé à fonctionner au cours de l'exercice 1914 ; le nombre de nos sièges tunisiens s'élevait donc à 9 au début de la guerre ; tous étaient ouverts avant la fin de l'exercice.

Au Maroc, la situation économique est restée satisfaisante. La mobilisation aurait pu apporter à nos affaires d'assez sérieuses entraves si le gouvernement du protectorat n'avait pris, dès le début de la guerre, au sujet de notre personnel, des mesures de nature à nous permettre de continuer le fonctionnement de nos agences. Celle de Fez seule a dû être fermée pendant quelques jours ; mais dès la fin d'août, nos neuf agences du Maroc avaient repris leur marche régulière, y compris celle de Marrakech, ouverte en 1914.

Au cours de l'exercice, nous avons été amenés à nous intéresser à la construction du port de Fédalah commencé sur l'initiative du groupe Hersent. Dans les derniers jours de juin, la Compagnie du Nord-Africain, dont nous vous avons déjà entretenu, a vu le tribunal spécial autoriser l'exportation de ses minerais de fer provenant de gisements voisins de Melilla.

Enfin, le règlement des avances consenties par notre société au M'aghzen pendant le siège de Fez a été effectué dans le courant d'octobre 1914 sur le montant de l'emprunt marocain, réalisé en 1914.

En France, les travaux relatifs à notre siège de Marseille dans l'immeuble de la rue Canebière ont été arrêtés par la guerre, mais sont repris actuellement.

À Bordeaux nous avons loué l'hôtel Samazeuilh, 60, cours de l'Intendance, dans lequel nous avons installé notre succursale. C'est là que nous avons transporté nos services centraux pendant les mois de septembre et d'octobre, comme nous vous l'indiquons plus haut. Un agencement de chambre forte de la maison Fichet y sera incessamment installé.

Les résultats des deux sièges de Bordeaux et de Nantes ont subi naturellement le contrecoup de la guerre, mais les chiffres obtenus nous font bien augurer de l'avenir et répondent à nos prévisions initiales.

À Paris, l'incertitude financière nous a conduits au cours du premier semestre à ne prendre part qu'aux opérations d'ordre général qui se sont traitées sur la place ; nous citerons l'emprunt serbe, l'émission des chemins de fer russes 4 1/2 %, les obligations 4 % des chemins de fer de l'Etat français, l'emprunt grec 5 %, l'emprunt marocain 4 % 1914. Nous nous sommes également intéressés à la constitution de la Compagnie concessionnaire du port de Papeete, à l'émission des obligations des Usines Bouhey et nous avons ouvert nos guichets, avec des établissements amis, à l'émission des obligations de l'Énergie électrique de Catalogne, constituée sous les auspices de la Société Générale d'Electricité.

Au cours du deuxième semestre, nous avons été amenés à remployer une partie de nos disponibilités en bons de la Défense nationale.

Comme nous vous l'indiquons plus haut, l'ultimatum du 23 juillet a déterminé une crise qui a abouti, dès le 30 juillet, à un arrêt complet des opérations d'escompte qui n'ont repris que progressivement et très lentement à partir des premiers jours d'octobre.

Durant ces sept, premiers mois, l'exercice 1914 s'annonçait sous les auspices les plus favorables ; au 31 juillet, les bénéfices acquis et réalisés étaient en progression sur les bénéfices de la période correspondante de l'exercice 1913 ; le dividende aussi bien que les amortissements normaux de l'exercice se trouvaient assurés.

Depuis le 1<sup>er</sup> août, les affaires d'escompte ont été totalement suspendues en France ; il a fallu conserver sans emploi des capitaux importants pour faire face aux remboursements éventuels de dépôts ; les frais généraux augmentés des récentes créations d'agences, ont continué à courir ; enfin, les décrets de moratorium ont eu

pour effet de nous empêcher, tant de recevoir les agios sur opérations de crédit en cours que de toucher le capital des effets de commerce arrivés à échéance ; aussi, l'ensemble de ces circonstances n'a-t-il pas manqué d'affecter sensiblement le chiffre total de nos bénéfices.

La situation économique se reflète d'ailleurs par le taux des banques de escompte :

Banque de France		Banque de l'Algérie	
28 juillet 1914	3,5 %	30 janvier 1914	4,5 %
30 juillet 1914	4,5 %	30 juillet 1914	5,5 %
1 <sup>er</sup> août 1914	6 %	1 <sup>er</sup> août 1914	6 %
29 août 1914	5 %	20 septembre 1914	5 %

Le chiffre des profits et pertes, tel qu'il vous est indiqué ci-après, s'est établi en ajoutant aux bénéfices acquis à fin juillet, les intérêts des créances moratoires à partir de cette date, intérêts décomptés conformément aux décrets de moratorium.

L'importance réelle de ces bénéfices, comme le faisait très justement remarquer la Banque de l'Algérie dans son dernier rapport, est actuellement impossible à déterminer. Si l'on doit appréhender la défaillance de quelques débiteurs, on peut compter par contre sur des rentrées très appréciables par suite de la perception des intérêts de retard. Mais il est impossible actuellement de préciser dans quelle proportion ces divers facteurs se compenseront.

.....  
 \_\_\_\_\_

CRÉDIT FONCIER d'ALGÉRIE et de TUNISIE  
 (Les Annales coloniales, 26 juin 1915)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a eu lieu le 27 mai, sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil

41.856 actions étaient présentes ou représentées. Il ressort du rapport que l'exercice 1914 s'annonçait, durant les sept premiers mois, sous les auspices les plus favorables et. au 31 juillet. Les bénéfices acquis et réalisés étaient en progression sur les bénéfices de la période correspondante de l'exercice 1913 ; mais la déclaration de guerre enleva au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie plus de 50 % de son personnel, en même temps que les relations entre la France et l'Afrique étaient, financièrement interrompues, le Trésor ayant, pour des raisons d'utilité publique, suspendu les rapatriements de fonds ; mais des dispositions avaient été prises en temps utile qui permirent à la société d'assurer le fonctionnement normal de ses succursales avec le concours de la Banque de l'Algérie.

Le mouvement du commerce extérieur de l'Algérie a naturellement subi, pendant l'année 1914, un certain fléchissement imputable à la guerre.

En Tunisie la situation économique a été peu satisfaisante, la récolte des céréales n'ayant pas été favorable. Néanmoins, la hausse des blés, et ensuite les prix atteints par les huiles, qui ont été abondantes, ont contribué dans une certaine mesure à rétablir l'équilibre économique.

Au Maroc, la situation économique est restée satisfaisante. Des déclarations formulées par le Président, il ressort que cette colonie ne s'est presque pas ressentie des événements extérieurs.

Les affaires françaises ne pourront que s'y développer de la façon la plus favorable, quand les éléments allemands auront complètement disparu.

Pendant l'année 1914, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a fait 180 prêts ou ouvertures de crédits hypothécaires pour une somme de 5.670.500 francs.

Le total des prêts communaux au 31 décembre 1914 s'élevait à 74.405.095 fr. 92.

Les bénéfices nets de l'exercice s'élèvent à 2.725.934 fr. 49 (y compris le report antérieur 172.515 fr. 22). Le conseil a fait preuve d'une sage prudence en proposant de porter intégralement au Fonds de prévoyance la somme de 2.553.419 fr. 27 qui représente le solde du compte Charges et produits.

Le Fonds de prévoyance ainsi crédité présente un solde de 13.301.146 fr. 54 en augmentation de 2.464.610 fr. 59 sur l'exercice dernier, et en mesure par conséquent de faire face ultérieurement aux amortissements qui pourraient être imposés par la guerre.

Après avoir entendu la lecture des rapports l'assemblée a, à l'unanimité, approuvé les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils lui étaient présentés.

Elle a réélu MM. [Emmanuel] Tessandier, [Georges] Saint-René Taillandier et Stanislas<sup>15</sup>, administrateurs sortants ; MM. [Pierre] Berthault [ingénieur agronome, commissaire du Crédit foncier de France] et le colonel [Edmond] Mayer<sup>16</sup> ont été nommés administrateur. M. [Joseph] Philibert a été nommé censeur et M. [Frédéric] Barbedette a été réélu dans ces mêmes fonctions.\_\_\_\_\_

#### CRÉDIT FONCIER d'ALGÉRIE et de TUNISIE (*Les Annales coloniales*, 26 juin 1915)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a eu lieu le 27 mai, sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil

41.856 actions étaient présentes ou représentées. Il ressort du rapport que l'exercice 1914 s'annonçait, durant les sept premiers mois, sous les auspices les plus favorables et. au 31 juillet. les bénéfices acquis et réalisés étaient en progression sur les bénéfices de la période correspondante de l'exercice 1913 ; mais la déclaration de guerre enleva au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie plus de 50 % de son personnel, en même temps que les relations entre la France et l'Afrique étaient, financièrement interrompues, le Trésor ayant, pour des raisons d'utilité publique, suspendu les rapatriements de fonds ; mais des dispositions avaient été prises en temps utile qui permirent à la société d'assurer le fonctionnement normal de ses succursales avec le concours de la Banque de l'Algérie.

Le mouvement du commerce extérieur de l'Algérie a naturellement subi, pendant l'année 1914, un certain fléchissement imputable à la guerre.

En Tunisie la situation économique a été peu satisfaisante, la récolte des céréales n'ayant pas été favorable. Néanmoins, la hausse des blés, et ensuite les prix atteints par les huiles, qui ont été abondantes, ont contribué dans une certaine mesure à rétablir l'équilibre économique.

Au Maroc, la situation économique est restée satisfaisante. Des déclarations formulées par le Président, il ressort que cette colonie ne s'est presque pas ressentie des événements extérieurs.

---

<sup>15</sup> Stanislas : intendant militaire en retraite.

<sup>16</sup> Edmond Mayer, engagé volontaire en 1870, commandant de l'artillerie d'Alger, commandeur de la Légion d'honneur. Il perd deux de ses fils à la guerre : Maurice Mayer, tué au commandement de batterie, en Belgique, le 14 décembre 1914, et Léon Mayer, avocat à la Cour de Paris, officier aviateur, attaché à l'armée d'Orient, tué dans un combat aérien en 1917. Vice-président de la Ligue des familles nombreuses françaises d'Algérie, président de l'Œuvre des orphelins israélites de la guerre. Décédé en 1935 : voir avis ci-dessous.

Les affaires françaises ne pourront que s'y développer de la façon la plus favorable, quand les éléments allemands auront complètement disparu.

Pendant l'année 1914, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a fait 180 prêts ou ouvertures de crédits hypothécaires pour une somme de 5.670.500 francs.

Le total des prêts communaux au 31 décembre 1914 s'élevait à 74.405.095 fr. 92.

Les bénéfices nets de l'exercice s'élèvent à 2.725.934 fr. 49 (y compris le report antérieur 172.515 fr. 22). Le conseil a fait preuve d'une sage prudence en proposant de porter intégralement au Fonds de prévoyance la somme de 2.553.419 fr. 27 qui représente le solde du compte Charges et produits.

Le Fonds de prévoyance ainsi crédité présente un solde de 13.301.146 fr. 54 en augmentation de 2.464.610 fr. 59 sur l'exercice dernier, et en mesure par conséquent de faire face ultérieurement aux amortissements qui pourraient être imposés par la guerre.

Après avoir entendu la lecture des rapports l'assemblée a, à l'unanimité, approuvé les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils lui étaient présentés.

Elle a réélu MM. [Emmanuel] Tessandier, [Georges] Saint-René Taillandier et Stanislas<sup>17</sup>, administrateurs sortants ; MM. [Pierre] Berthault [ingénieur agronome, commissaire du Crédit foncier de France] et le colonel [Edmond] Mayer<sup>18</sup> ont été nommés administrateur. M. [Joseph] Philibert a été nommé censeur et M. [Frédéric] Barbedette a été réélu dans ces mêmes fonctions.

---

## COMMISSION POUR L'UTILISATION DES VIANDES FRIGORIFIÉES

(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1915)

### Membres

André Lebon, ancien ministre, président de l'Association du froid, vice-président.

Edmond Philippar, ingénieur agricole, administrateur délégué du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, secrétaire.

---

## CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1915)

Depuis le 20 novembre, les 50.000 actions nouvelles de 500 francs libérées et au porteur, n° 100.001 à 150.000, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, sont admises aux négociations de la Bourse.

Ces titres sont inscrits à la première partie du *Bulletin de la Cote* sous la même rubrique que les actions anciennes entièrement libérées.

Les actions anciennes doivent être munies, savoir : les actions n° 1 à 80000, de deux estampilles d'augmentation du capital à 50.000.000 et à 75 millions de francs, les actions n° 80.001 à 100.000, de la deuxième estampille à 75 millions de francs.

---

<sup>17</sup> Stanislas : intendant militaire en retraite.

<sup>18</sup> Edmond Mayer, engagé volontaire en 1870, commandant de l'artillerie d'Alger, commandeur de la Légion d'honneur. Il perd deux de ses fils à la guerre : Maurice Mayer, tué au commandement de batterie, en Belgique, le 14 décembre 1914, et Léon Mayer, avocat à la Cour de Paris, officier aviateur, attaché à l'armée d'Orient, tué dans un combat aérien en 1917. Vice-président de la Ligue des familles nombreuses françaises d'Algérie, président de l'Œuvre des orphelins israélites de la guerre. Décédé en 1935 : voir avis ci-dessous.

NÉCROLOGIE  
Léon Leruste  
(*Journal général de l'Algérie*, 9 mars 1916)

Nous apprenons avec une profonde tristesse le décès de M. Léon Leruste, directeur honoraire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

M. Leruste avait débuté à la Banque de l'Algérie. Il fut nommé directeur du Crédit foncier à Oran, puis eut la même qualité à Alger. La maladie qui vient de l'emporter l'obligea à résigner ses fonctions.

Dans ses délicates fonctions, M. Leruste avait su se créer de nombreux amis, auprès desquels il jouissait de sincères sympathies. En récompense de ses services, la direction centrale du Crédit foncier l'avait nommé directeur honoraire.

À sa veuve et à ses enfants si douloureusement éprouvés, ainsi qu'aux familles en deuil, nous adressons nos plus sympathiques condoléances.

---

*Annuaire Desfossés* 1917, p. 214-215 :

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Conseil d'administration : MM. A. Lebon, H. Buhot, Ed. Philippar, D. Zafiropulo, Rouland, Tessandier, H. Estier, Gronier, A. Galicier, Henri, Stanislas, Delacroix, Saliège, G. Saint-René Taillandier, E. Mayer, Berthault.

---

Encore les Pétroles d'Algérie et D. Zafiropoulo  
(*Le Sémaphore algérien*, 20 mars 1917)

[...] En sa qualité d'administrateur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, Démétrius Zafiropoulo est coupable d'avoir admis que cette banque ait constitué deux filiales embochées : 1° la Société marocaine de travaux publics\*, celle-ci également 43, rue Cambon, à Paris, constituée en février 1910, au capital de deux millions de francs, qui comptait comme administrateurs les austro-boches A. Renschhausen et F. Woerner (*Annuaire des sociétés françaises par actions*, édition 1913, page 3.192) ; 2° la Société internationale pour le développement de Tanger\*, filiale de la précédente.

Ces deux sociétés ont été reconnues et déclarées embochées par l'ordonnance du Tribunal de la Seine, en date du 29 mai 1915, qui a placé les « intérêts allemands et austro-hongrois », y inclus sous séquestre de M. Raynaud, liquidateur judiciaire (*Journal officiel* du 10 septembre 1915, page 6.440). [...]

L'Ane rouge.

.....

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1917)

Les actionnaires du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, réunis le 31 mai 1917 en assemblée générale, ont approuvé les comptes de l'exercice 1916 qui leur étaient présentés. Ces comptes se soldent par un bénéfice de fr. 3.601.266,20 (supérieur de fr. 504.477,64 à celui de l'exercice 1915) ; joint au report antérieur de fr. 172.515,22, ce bénéfice donne un solde disponible de fr. 3.773.781,51, dont la répartition suivante a été décidée :

Prélèvement au profit de la réserve obligatoire.	180.063 31
Amortissement à raison de 10 % des frais de premier établissement	117.623 30
Prélèvement au profit du fonds de prévoyance pour risques en cours	557.879 68
Paiement aux actionnaires d'un dividende :	
1° Aux actions libérées de moitié	254.300 00
2° Aux actions entièrement libérées	2.491.400 00
Report à l'exercice suivant	172.515 22
Total égal	<u>3.773.781 51</u>

Cette répartition permettra de donner aux actions libérées de moitié un dividende de 10 fr., et aux actions entièrement libérées un dividende de 20 fr.

L'assemblée générale a prononcé la réélection de MM. Zafiropulo, [Charles] Henri et Philppar, administrateurs sortants, ainsi que celle du général Parisot, membre du comité de censure, dont le mandat expirait cette année.

Le rapport du conseil d'administration a donné aux actionnaires d'intéressantes précisions sur le mouvement général des affaires dans l'Afrique du Nord et sur les différentes branches de l'activité de la société qui s'est traduite notamment par un chiffre d'opérations de banque de fr. 481.000.000 en 1916 contre 226.000.000 pour l'exercice précédent. [...]

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE-TUNISIE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 octobre 1917)

Le Crédit foncier de France, dont un décret du 11 janvier 1860 avait étendu les privilèges à l'Algérie, fonctionna directement pendant vingt ans dans notre colonie nord-africaine. Mais ses opérations, gênées par la difficulté de recouvrer les annuités, de surveiller et de réaliser les gages, ne se développèrent que lentement. Il parut alors aux dirigeants opportun de remédier à ces inconvénients par la création d'une filiale opérant sur place avec l'appui financier du Crédit foncier de France. De cette idée naquit en 1881 le Crédit foncier et agricole d'Algérie qui prit, en 1908, son actuelle dénomination.

Cette société avait pour but principal les prêts hypothécaires ou autres aux communes, aux sociétés et aux particuliers. Les opérations de cet ordre prirent tout d'abord un rapide essor ; elles atteignirent jusqu'à 14 millions par an ; mais elles déclinèrent bientôt et se fixèrent à des chiffres très inférieurs au maximum ci-dessus indiqué.

Le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie s'orienta alors vers la banque ; il entreprit toutes les opérations des banques d'affaires, y compris l'escompte et les avances. Entre-temps, il s'était étendu en Tunisie et pénétrait plus récemment au Maroc où il possède déjà plusieurs sièges. Ajoutons que le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie exploite aussi sur divers points de la colonie des magasins généraux, qu'il prêt sur connaissements, chargements de navires, warrants, et sur première hypothèque maritime.

Les résultats de cette activité furent satisfaisants, puisque de 1904 à 1914, les bénéfices nets ont passé de 1.400.000 fr. à 2 millions 1/2. Mais ce développement s'est trouvé arrêté par la guerre et les bénéfices sont tombés brusquement de 4.906.000 fr. à 2.555 000 fr. Par suite, le dividende, qui avait été en 1913 de 28 fr. pour les actions entièrement libérées et de 14 88 pour les autres, fut supprimé en 1914.

Avant de comparer entre eux les résultats des deux derniers exercices, tels qu'ils résultent des bilans reproduits plus loin, rappelons que les bénéfices, par suite des événements qui ont marqué le second semestre de 1914, ont atteint seulement en 1914 2 553.000 fr. contre 4.093.000 francs en 1913, année normale, et que le solde du compte de Profits et Pertes fut porté intégralement au Fonds de prévoyance pour risques ; cette affectation a, d'ailleurs, fait passer en 1913 les Réserves à plus de 12.930.000 fr., en augmentation de 200.000 fr. sur celles de 1915.

Les principales opérations du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, au cours de l'année dernière, ont porté sur l'escompte et le recouvrement du papier de commerce : le mouvement du Porte feuille a été de 481 millions contre 220 en 1915, laissant à l'actif du bilan un solde (le 92 973.955, différence entre le montant des effets entrés et celui des effets sortis.

Il convient ici de noter que, malgré les difficultés de l'heure, le mouvement commercial en Algérie, dont dépend la prospérité d'une institution telle que le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, a atteint en 1916 1 milliard 160 millions, somme peu différente de celle de 1 milliard 168 millions relative à 1913, année normale. En présence de cette situation, le Gouvernement Général mit fin, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1916, au moratoire des effets de commerce. Le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie fut alors en situation de poursuivre le recouvrement des effets en portefeuille devenus exigibles et, d'après le rapport soumis à l'assemblée générale du 31 mai, cette liquidation s'effectue progressivement. Cependant, la société n'a pas manqué de couvrir les risques éventuels en portant 10.207.336 francs à la Réserve de Prévoyance. Ce même fonds a, d'ailleurs, reçu avec la même affectation 2.550.000 fr. prélevés sur les bénéfices de 1914.

Au cours de l'exercice 1916, la société n'a donc effectué d'autres opérations hypothécaires que celles en cours de réalisation au commencement de la guerre ; cette restriction s'explique par ce qui précède, elle est d'ailleurs conforme à la politique suivie par le Crédit foncier de France.

Par contre, le gouvernement marocain devant faire prochainement un emprunt à court terme de 30 millions, la société s'est engagée à souscrire la moitié des Bons du Trésor émis à cette occasion, leur réescompte lui étant assuré éventuellement par la Banque de l'Algérie.

Elle a recueilli dans sa clientèle 103 millions environ à titre de souscription aux Bons et Obligations de la Défense Nationale et à l'Emprunt français de 1916.

Si l'on tient compte des circonstances actuelles, il apparaît que l'on peut considérer comme satisfaisants les résultats de l'exercice 1916, lesquels se soldent par un bénéfice net de 3 millions 601.266 29, supérieur de 501.177 61 à celui de 1915, ce qui a permis de porter le dividende brut de 15 à 20 fr. par action libérée.

Les comptes afférents aux deux derniers exercices s'établissent et se comparent comme suit :

#### BILANS COMPARÉS

	1915	1916
ACTIF		



Actionnaires	6.362.000 00	6.357.500 00
Espèces en caisse et déposées à la Banque de l'Algérie et à la Banque de France : Bons du Trésor	12.485.326 82	23.248.077 33
Portefeuille	82.588.580 70	92.973.954 99
Actions, obligations, rentes	974.140 03	1.129.455 43
Hôtels, mobilier et matériel des docks	7.364.696 70	7.428.591 71
Immeubles acquis à la suite d'expropriation	1.053.164 89	749.344 51
Prêts en participation avec le Crédit foncier de France	110.156.077 56	107.423.920 10
Prêts avec les fonds de la Société	1.436.478 91	1.649.776 45
Avances sur titres et Reports	1.667.289 44	1.229.058 13
Crédits sur garanties diverses	2.764.289 66	3.290.915 75
Débiteurs par acceptations	12.849.752 40	11.776.850 55
Comptes d'ordre		927.625 21
Correspondants et Débiteurs en comptes courants	78.524.896 70	74.466.109 51
Frais de premier établissement	874.203 23	1.058.609 78
Total de l'actif	<u>319.100.897 04</u>	<u>333.700.789 45</u>
PASSIF		
Capital	75.000.000 00	75.000.000 00
Réserve obligatoire	2.552.219 19	2.732.282 50
Réserve, Fonds de prévoyance pour risques en cours	10.191.994 11	10.207.335 78
Caisse de retraite ou de prévoyance pour le personnel	50.000 00	50.000 00
Crédit foncier France, son compte de participation	110.156.077 56	107.423.920 10
Dépôts en comptes courants à vue	76.362.605 75	87.956.108 17
Dépôts sur bons de caisse et à préavis	5.280.055 92	6.010.493 20
Correspondants et créditeurs en comptes courants	22.472.999 11	27.854.835 88
Comptes d'ordre	231.430 82	
Acceptations mandats à payer et lettres de crédit	11.469.515 07	13.273.900 93
Dividendes	2.161.484 40	3.019.397 67
Profits et pertes	172.515 22	172.515 22
Total du passif	<u>319.100.897 04</u>	<u>333.700.789 45</u>

La comparaison des bilans fait ressortir : à l'actif deux différences intéressantes en ce qu'elles affectent avantageusement les deux postes Espèces en caisse et Portefeuille dont l'ensemble représente les Disponibilités ; et au Passif une diminution des Exigibilités. Or, le fonds de roulement est constitué par la différence entre les premières et les secondes.

Les espèces en caisse y compris les Bons du Trésor, s'élevaient en 1916 à 23.248.077 fr., en augmentation sur 1915 de 10.762.751 ; de son côté, le Portefeuille-Effets est aussi en augmentation de plus de 10 millions à 92.973 951 fr.; et comme les Exigibilités immédiates figurées par les dépôts à vue ne sont que de 87.956.000, l'excédent en faveur des disponibilités ressort à plus de 28 millions.

L'assemblée a voté la répartition des 3.773 871 fr. qui forment le solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes, telle qu'elle ressort du bilan de 1916, à savoir : 180.600 fr. à la Réserve obligatoire ; 117.000 fr. à l'amortissement des frais de premier établissement ; 557.000 au Fonds de prévoyance ; 2.745.700 fr. aux actions à titre de dividende ; 172.515 fr. ont été reportés à nouveau.

MM. Zafiropoulo, Philippar, Henri et le général Parisot, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Journal des finances*, 16 février 1918)

L'assemblée extraordinaire tenue le 8 février a décidé à l'unanimité, conformément aux propositions du conseil, de proroger la durée de la société jusqu'au 30 juillet 1915, de porter le capital de 75 millions à 150 millions de francs et de modifier certains articles des statuts. L'élévation du capital se fera en plusieurs tranches La première sera de 3.500.000 fr., en 7.000 actions de 500 fr. : elle est nécessitée par l'absorption du Crédit agricole commercial et industriel algérien.

Une seconde assemblée extraordinaire a ratifié les votes précédents et a nommé les commissaires qui seront, appelés à examiner les apports du Crédit algérien et à vérifier la régularité de l'augmentation du capital. Le rapport des commissaires sera présenté à une assemblée qui se tiendra dans le courant du mois prochain.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Journal des transports*, 15 juin 1918)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire sous la présidence de M. André Lebon.

L'exercice 1917 a vu s'accroître la reprise des affaires de cette société; l'accroissement de 481.239.952 francs à 816.695.602 francs du mouvement des opérations de banque doit être considéré comme très satisfaisant.

En Algérie, l'excédent des exportations sur les importations s'élève à plus de 17 millions contre 92 millions pour l'année 1916.

En Tunisie, les récoltes ont continué à enregistrer une plus-value sensible.

Au Maroc, l'impulsion donnée par le Protectorat à l'expansion économique du pays se fait sentir d'une heureuse manière.

Les souscriptions recueillies pour l'Emprunt français 4 % se sont élevées à un total de 96 millions, voisin de celui réalisé en 1916.

Les bénéfices nets ressortent à 4 millions 264.087 fr., supérieurs de 662.821 fr. à ceux de 1916 ; cet accroissement des bénéfices a permis au conseil de porter le

dividende de 20 à 25 francs et ceci, malgré l'augmentation de 75 à 78 millions 500.000 francs du capital, puisque les actions remises aux liquidateurs du Crédit agricole commercial et industriel algérien portent attaché le coupon afférent à l'acompte du dividende qui a déjà été mis en paiement en janvier 1918. Le solde du dividende sera payé le 1<sup>er</sup> juillet à raison de 11 fr. 50 net par action nominative, 10 fr. 45 au porteur pour les actions libérées, et de 5 fr. 75 net pour les actions libérées de moitié.

Une somme de 149.310 fr. 80 a été reportée à nouveau.

Toutes les résolutions ont été approuvées à l'unanimité ; MM. Lebon, Estier et Gronier, administrateurs sortants, ont été réélus, ainsi que M. Barbedette, membre du comité de censure sortant.

---

ORDRE DU CORPS D'ARMÉE  
(*La Dépêche algérienne*, 14 octobre 1918)

CRÉHANGE Georges, 2<sup>e</sup> c. c. à la 18<sup>e</sup> division :

« Téléphoniste d'un entrain et d'un courage dignes d'éloges. N'a pas hésité, le 12 juin 1918, à sortir volontairement d'un P. C. dont les abords étaient violemment bombardés pour aller réparer les lignes téléphoniques. Grièvement blessé dans l'accomplissement de son devoir. Déjà cité. »

M. G. Créhange était employé au Crédit foncier d'Algérie, à Aumale.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1919)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil d'administration.

Le rapport constate tout d'abord l'augmentation marquée des opérations de Banques, dont le montant, est passé de 816.695.602 fr. à 1.083.554.103 fr. Les résultats de l'exercice sont satisfaisants, le chiffre des bénéfices nets s'élève à 4.486.965 fr., en augmentation de plus de 220.000 fr. sur ceux de l'an dernier.

Le rapport signale que la société a contribué, par tous ses moyens, au développement économique de l'Algérie, dont la richesse agricole s'est affirmée, d'une manière indiscutable, pour la France, au cours de la guerre.

La situation en Tunisie est favorable ; au Maroc, elle s'est ressentie, vers la fin de l'année, d'une crise qui a entraîné un ralentissement des transactions.

Le conseil propose, en raison des résultats satisfaisants de l'exercice, de porter le montant du dividende de 25 à 26 fr. par action libérée et de fixer à 13 fr. 50 le dividende des actions libérées de moitié.

L'assemblée, à unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a nommé MM. Buhot, Warot, Saliège, colonel Mayer, le général Legrand-Girarde et M. Xavier Loisy<sup>19</sup>, administrateurs.

---

TRAVAUX PUBLICS BATIMENT

---

<sup>19</sup> Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, ancien inspecteur des colonies, il devient président de la banque en 1936 (ci-dessous).

---

La Société générale d'entreprises (Giros et Cie) s'intéresse à une affaire de chemins de fer en Catalogne  
(*Le Journal industrielle*, 4 septembre 1919)

Cette importante firme d'entreprises a participé récemment, avec le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à la constitution d'une société espagnole, au capital de 15 millions de pesetas, dite « Compagnie générale de chemins de fer catalans\* ».

.....  
Maurice Pilliard, administrateur.

---

[Tramways d'Oran à Hamam-bou-Hadjar](#)  
(*Le Sémaphore algérien*, 23 septembre 1919)

[...] Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, ayant racheté des actions et des créances, est devenu un des principaux intéressés dans l'entreprise ; une place sera réservée à son représentant dans le conseil d'administration.

.....  
Le conseil se réunira prochainement avec le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie pour prendre les mesures propres à consolider la situation financière ; une assemblée extraordinaire se tiendra dans un mois pour prendre des décisions utiles. Actuellement, les créances se montent à 1.200.000 francs, en regard de disponibilités se montant à quelque 700.000 francs.

---

1919 (octobre) : LE CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
PREND LE CONTRÔLE DE LA [BANQUE DE SALONIQUE](#)

---

À travers le monde  
(*Le Sémaphore algérien*, 31 octobre 1919)

En Algérie : par la création de nombreuses succursales, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie vient de porter le nombre de ses agences à 95.

---

Dans le monde du commerce  
(*Le Sémaphore algérien*, 18 novembre 1919)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie vient d'absorber le Comptoir d'escompte de Rouina dont la fondation remonte à près de trente ans.

---

Crédit foncier de Madagascar

12 décembre 1919, nomination du premier conseil d'administration :  
 M. André Lebon, président du conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ;  
 M. Xavier Loisy, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ;  
 M. Edmond Philippar, administrateur délégué du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.  
 (*Le Journal officiel de Madagascar*, 9 octobre 1920)

*Annuaire Desfossés* 1920, p. 220-221 :  
 Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
 Conseil d'administration : MM. A. Lebon, H. Buhot, Ed. Philippar, D. Zafiropulo, Rouland, Tessandier, H. Estier, Warot, Gronier, A. Jourdanne, Legrand-Girarde<sup>20</sup>, Henri, Stanislas, Delacroix, Saliège, G. Saint-René Taillandier, E. Mayer, H. [*sic* : Xavier] Loisy.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE-TUNISIE  
 (*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 janvier 1920)

Malgré les circonstances peu favorables dans lesquelles s'est écoulée la plus grande partie de l'exercice 1918, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a enregistré un développement appréciable de ses opérations de banque dont l'ampleur s'est relevée au niveau atteint pendant l'année qui a précédé celle de l'ouverture des hostilités. Les produits de l'exercice ressortent à 4.486.965 fr. 14 contre 4.064.087 en 1917. En tenant compte du report antérieur, le solde disponible atteint 4.636.075 fr. 94 contre 4 millions 436.602 fr. 74 précédemment. Ces résultats ont permis une légère amélioration du dividende, qui a été fixée par l'assemblée du 13 juin dernier à 26 fr. par action contre 25 fr. l'an dernier. La comparaison des comptes de profits et pertes des deux derniers exercices se présente comme suit :

	1917	1918
CHARGES		
Réescompte portefeuille	518.436	755.299
Intérêts dépôts et bons caisse	2.253.542	3.163.112
Dons et œuvres bienfaisance	17.616	10.965
Patente impôts, etc.	183.297	181.175
Frais d'administration	4.769.668	5.318.334
Amortissement mobilier	46.285	43.691
	<u>7.788.895</u>	<u>9.472.874</u>
PRODUITS		
Réescompte portefeuille	374.963	518.486

<sup>20</sup> Général Legrand-Girarde (1857-1924) : polytechnicien, attaché militaire des présidents Félix Faure et Loubet, il accompagne en 1897 André Lebon, ministre des colonies, dans un voyage au Sénégal et au Soudan. Versé dans la réserve après l'armistice de 1918, il est recruté par Lebon comme administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, établissement qu'il représente aux Tramways et autobus de Casablanca (vice-président), à la Société d'entreprises industrielles et minières et aux Phosphates du Djebel-M'dilla (l'une et l'autre filiales du groupe Zafiropulo).

Produits opérat. banque	10.899.096	12.685.685
Intérêts fonciers	126.803	116.277
Revenus hôtels	267.314	272.210
Benéf. fonciers en participat.	384.806	367.181
	12.052.962	10.959.833
Rappel des charges	7.788.895	9.472.874
Bénéfices nets	4.264.087	4.486.903
Report antérieur	172.515	149.310
Solde disponible	<u>4.436.602</u>	<u>4.636.275</u>

Pendant l'exercice 1918, l'établissement a réalisé un seul prêt hypothécaire à court terme pour une somme de 6.013 fr. 47, ce qui porte à 7.618 le nombre et à 161.327.060 le montant des prêts de cette nature réalisés depuis la fondation. Le total des prêts communaux faits en participation avec le Crédit foncier de France est de 130.874.385, sur lesquels 63.187.131 étaient recouverts par amortissements ou remboursements anticipés. La partie du capital social employée aux placements hypothécaires est la suivante : créances sur immeubles revendus, 1.095.837 fr. ; prêts hypothécaires amortissables, 300.631 ; semestres d'annuités sur prêts amortissables, 11.722.

Les principales opérations de banque ont porté sur l'escompte et le recouvrement du papier de commerce créé en France, en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Le mouvement a atteint 1.083.554.109 contre 816.695.602 en 1917. L'activité sociale dépend intimement de la situation générale des colonies dans lesquelles sont établies les agences. En Algérie, les récoltes en céréales ont été particulièrement abondantes, car celles-ci, d'après les statistiques provisoires, ont atteint 26 millions de quintaux environ, dont près de 13 millions 1/2 d'orge. La campagne des vins a également donné cette année un rendement supérieur à 1917, la production s'étant élevée à 6.343.000 hectolitres contre 6.233.000. La crise des transports n'a pas permis d'exporter ces produits dans les conditions voulues et les exportations sont restées au chiffre stationnaire, de 710 millions. La situation commerciale de la colonie demeure favorable. Dès que les circonstances s'y sont prêtées, la société a procédé à la réouverture des agences qui étaient restées fermées. Tous ces sièges sont actuellement ouverts et, d'autre part, les différents projets de création de nouveaux centres en Algérie ont été repris.

La Tunisie s'est trouvée, comme l'Algérie, favorisée par des récoltes abondantes en céréales, vins et huiles dont les prix de vente ont été très rémunérateurs. De ce fait, les colons ont réalisé sur toutes les branches de leur production, des bénéfices appréciables qui leur ont permis de se dégager définitivement de leurs engagements moratoriés. La Société tunisienne des magasins généraux et d'entrepôts, à la constitution de laquelle le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie s'est intéressé, a bénéficié de cette prospérité générale et a réparti un dividende de 7 %.

Au Maroc la situation, qui s'était maintenue dans de bonnes conditions, s'est ressentie vers la fin de l'année d'une crise qui a entraîné un ralentissement des transactions. La production agricole marque cependant sur les années précédentes, une progression sensible, tant en ce qui concerne les céréales que la culture de la vigne. L'élevage des animaux a pris également une grande extension.

Les succursales de Marseille, Bordeaux et Nantes ont continué à faire preuve d'une activité satisfaisante.

Le montant des souscriptions aux bons et obligations de la Défense Nationale ainsi qu'à l'Emprunt de la Libération reçues tant pour le compte des clients que pour celui de

la société, s'est élevé à 192 millions, supérieur de 100 millions environ, au chiffre des souscriptions recueillies l'an dernier.

Dans son allocution qui a suivi la lecture des rapports, le président du conseil d'administration a déclaré que l'activité de la société ne s'est pas bornée à la réouverture des agences fermées pour cause d'absence du personnel, et la création d'agences nouvelles est maintenant chose faite, en dehors de l'Afrique française du Nord, à Mellila et à Larache, dans le Maroc espagnol et dans l'île de Malte-. Par ailleurs, la société n'a pas échappé à la loi commune de l'accroissement des frais généraux et leur chiffre a presque doublé depuis 1914. L'examen de la situation d'ensemble permet d'envisager un nouveau développement des opérations que favoriserait surtout la fin de la crise des transports en permettant la reprise du commerce de nos colonies avec la métropole.

Après approbation des comptes, l'assemblée a renouvelé les pouvoirs de MM. Buhot, Warot, Saliège et Mayer, administrateurs sortants.

---

Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie [Socifro]  
(*Le Journal des finances*, 23 janvier 1920)

Une Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie vient de se constituer à Paris, au capital de 25 millions de francs, dans le but de « faciliter et développer les relations commerciales, industrielles, économiques et financières entre la France et la Russie. Elle pourra notamment effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, bancaires, immobilières, minières où de travaux publics, y compris toutes opérations de transport, commission, magasinage et assurances ; créer, développer, financer ou réorganiser toutes sociétés ou entreprises », etc., etc.

... le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, avec M. André Lebon... figurent parmi les fondateurs et les premiers administrateurs.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Sémaphore algérien*, 24 février 1920)

Le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, qui vient d'ouvrir une succursale à Londres, est en nouveau gain de quelques points à 670.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Sémaphore algérien*, 10 mars 1920)

Cet établissement vient de créer, à Smyrne, où il possède déjà une succursale, une section commerciale destinée à traiter toutes opérations d'achat, de vente, de commission et de représentation pour les produits courants importés ou exportés d'Asie Mineure.

Cette section a, d'ailleurs, été complétée par la création d'une agence commerciale à Constantinople, afin d'étendre cette catégorie d'opérations destinée à faciliter les relations économiques entre la France et les pays d'Orient.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
Société anonyme au capital de 126 millions  
(*La Revue hebdomadaire* 5 juin 1920)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

ADMINISTRATEURS RÉSIDANT À PARIS

- MM. LEBON (André), censeur du Crédit foncier de France, président du conseil.  
BUHOT (Henri), ancien président du tribunal de commerce de Constantine, vice-président.  
PHILIPPAR (Edmond), administrateur de la Compagnie Marocaine et de la Manufacture de Tabac J.. Bastos, vice-président, administrateur délégué.  
JOURDANNE (Alfred), administrateur de la Société des Grands Travaux algériens et du Crédit fluvial et maritime de France, administrateur-directeur.  
ZAFIROPULO (Démétrius), banquier, président de la Compagnie de Phosphates du Djebel Mdilla.  
ROULAND (Julien), président de la Compagnie générale des tabacs.  
TESSANDIER (Emmanuel), trésorier-payeur général honoraire.  
ESTIER (Henri), armateur, censeur de la Banque de France à Marseille.  
SAINT-RENÉ TAILLANDIER (Georges), ministre plénipotentiaire, administrateur de la Banque Française de Syrie.  
Général LEGRAND-GIRARDE, vice-président de la Compagnie des Tramways et Autobus de Casablanca.  
LOISY (Xavier), ancien inspecteur des Colonies, vice-président de la Compagnie des magasins généraux et warrants du Maroc.

ADMINISTRATEURS RÉSIDANT À ALGER ET TUNIS

- MM. WAROT (Joseph), président honoraire de la chambre de commerce d'Alger, président de la Société des Tabacs algériens, administrateur délégué, présidant les séances à Alger.  
HENRI (Charles), ancien juge au tribunal de commerce d'Alger, président de la Société agricole algérienne.  
DELACROIX, juge-président de section au tribunal de commerce d'Alger, consul de Grèce à Alger.  
STANISLAS, intendant militaire du cadre de réserve.  
GRONIER, administrateur de la Société des Grands Travaux algériens et de la Société agricole algérienne.  
Colonel MAYER (Edmond), ancien directeur de l'artillerie à Alger.  
SALIÈGE, ancien bâtonnier du barreau de Tunis.

CENSEURS

- MM. Général PARISOT, administrateur de la Société des Grands moulins Vilgrain et de la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts.  
BARBEDETTE, président du conseil du réseau algérien des Chemins de fer de l'État.  
PHILIBERT (Joseph), président du tribunal de commerce d'Alger.

COMMISSAIRE DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

- M. BERTHAULT (Pierre), ingénieur agricole, docteur ès sciences, membre du Conseil supérieur de l'agriculture.
-



(*Le Journal des chemins de fer*, 12 juin 1920, p. 200)

La société a pris part aux augmentations de capital ... du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie...

---

## CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE-TUNISIE

---

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 mai 1920  
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1920)

Ainsi que *l'Information* en a précédemment rendu compte, les actionnaires de cette société se sont réunis le 27 mai, sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil d'administration, assisté de MM. le colonel Maumené et Deneux, scrutateurs, et de M. d'Hérouville, secrétaire. 115.580 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture a été successivement donnée des rapports du conseil d'administration et du comité de censure.

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 1919

Messieurs,

Pour la première fois, depuis l'assemblée générale de 1915, ce rapport ne contiendra plus la liste des noms de ceux des nôtres qui sont tombés au champ d'honneur.

Nous avons, en effet, inscrit ces glorieux noms d'une façon définitive sur le soubassement du monument élevé en même temps à Alger et à Paris en témoignage de la reconnaissance et du souvenir que nous gardons à nos morts.

Si l'exercice 1919 a été, aux termes des traités, une année de paix, il n'a pas marqué le retour à une situation économique normale.

En effet, au cours de l'année 1919, la monnaie française a subi, par rapport à certaines monnaies étrangères, une dépréciation, qui peut être mesurée par le cours de la livre sterling qui, de 26 francs en janvier 1919 est passé à 45 francs dans le courant de décembre 1919 ; le cours du dollar a varié, pendant la même période, entre 5,12 et 11,68, tandis que celui de la peseta suivait une progression analogue, montant de 1,10 à 2,45.

Vous savez, du reste, que cette situation n'a fait que s'accroître depuis le début de 1920.

Comme l'indique très justement le rapport de la Banque de France à ses actionnaires, durant la guerre, et notamment ces deux dernières années, les avances des trésoreries anglaise et américaine, auxquelles s'ajoutaient les dépenses en France des armées alliées, avaient atténué dans une très large mesure l'insuffisance de nos moyens de paiement à l'étranger. Ces ressources extraordinaires n'assuraient pas seulement la couverture des besoins de l'État pour les règlements qu'il avait à faire en Angleterre et aux États-Unis : elles permettraient aussi d'approvisionner de change le commerce d'importation.

La modification brusque de ce régime, causée par la suppression des avances anglaise et américaine, a eu pour effet d'abandonner le marché des changes à ses seuls moyens et de provoquer ainsi une dépréciation relative du franc. Les importantes ventes qui ont été traitées en titres étrangers n'ont pas suffi à couvrir nos besoins considérables d'importation accrus à la fois par la production moindre des départements envahis et par les besoins de la reconstitution économique de ces mêmes départements.

Ces considérations internationales prennent pour la première fois une importance nouvelle pour notre société, en raison de l'extension de ses opérations dans une série de pays différents utilisant des monnaies diverses.

Indépendamment des remèdes d'ordre général qui ont été indiqués, pour modifier notre situation économique, à savoir l'accroissement de la production nationale, et la diminution de la consommation intérieure, il en est d'autres qui doivent être très énergiquement développés : ce sont, d'une part, l'importation des objets d'alimentation et les matières premières provenant de nos propres colonies, en particulier le bétail, les céréales et les vins de l'Afrique du Nord dans la mesure, du moins, où la législation le permet ; — ce sont, d'autre part, l'importation de marchandises provenant des pays à change déprécié.

Les opérations conçues dans cet esprit ont pour conséquence de diminuer les achats de livres ou de dollars et de travailler ainsi au relèvement de notre propre change par le développement de notre industrie intérieure et la conquête de nouvelles marches.

C'est dans ce sens que nous avons dirigé nos efforts, convaincus de servir l'intérêt général du pays, en même temps que celui de nos actionnaires, et si cet exercice 1919 a été pour nous un exercice de préparation, nous estimons que les chiffres que nous allons vous indiquer vous donneront l'impression que cette préparation a été efficace et commence déjà à porter ses fruits.

Au cours de l'exercice 1919, le nombre de nos sièges, qui était de 84, est passé à 101, chiffre comprenant les agences en voie d'organisation au 31 décembre, dont nous vous ferons connaître plus loin la répartition.

Le montant des escomptes est passé de 1.083 554.109 francs à 1.518.408.416 francs, et le chiffre des dépôts de 138 à 310 millions.

Nous avons procédé, comme vous le savez, en décembre 1919, à l'élévation de notre capital à 125 millions de francs. Pour répondre au désir de certains actionnaires, nous avons autorisé, à partir du 28 mai, la libération anticipée des 93.000 titres nouveaux qui se trouvent ainsi, après paiement des coupons, assimilés aux titres anciens. Votre conseil s'inspirera des circonstances pour user, si besoin en est, de la latitude, que vous avez bien voulu lui laisser, d'augmenter encore le montant du capital.

Le solde de nos profits et pertes est passé de 4.486.000 francs à 5.948.000 francs. Ce chiffre nous permet de vous proposer de porter de 26 à 28 francs le dividende des actions anciennes libérées, tout en attribuant aux actions nouvelles, sur les résultats de cet exercice, un coupon brut de 8 fr. 25.

## ALGÉRIE

La situation agricole de l'Algérie pendant l'année 1919 a été particulièrement brillante : la production des céréales a augmenté dans une proportion imprimante, et la récolte des vins qui, en 1918, avait été de 6.345.000 hectolitres environ, est passée, en 1919, à plus de 7.750.000 hectolitres. L'ensemble du commerce spécial à l'Algérie, dont les résultats avaient été en 1918 supérieurs à ceux de l'année précédente, accuse, pour le dernier exercice, une nouvelle augmentation particulièrement sensible qui témoigne d'une prospérité et d'un effort remarquable et permet d'augurer pour l'avenir les plus belles possibilités. C'est ainsi que le chiffre des importations faites en Algérie, qui était en 1918, de 734.981.060 francs, est passé à 943.056.000 francs en 1919, et que celui des exportations est monté de 794.074.060 francs pour 1918, à 1.344.850.000 francs en 1919, représentant pour cette dernière année une balance commerciale en faveur de l'Algérie supérieure à 400 millions.

Il est résulté de cette situation une abondance de capitaux qui s'est traduite par un abaissement relatif du taux de l'intérêt dans notre belle colonie. Cette circonstance a encore maintenu assez faible le montant de nos prêts hypothécaires à long terme, mais a permis par contre la réalisation de l'un des derniers immeubles qui nous restaient en Algérie, celui du domaine d'Hamman-Rhira.

Elle a eu également comme conséquence une hausse générale du prix des terres, hausse qui rend difficile l'estimation des gages en vue des opérations foncières à long terme. Nous ne pourrions, en effet, prendre comme base d'opérations, qui doivent durer pendant 30 ans, des prix établis d'après des cours extrêmement élevés et que l'on ne peut normalement espérer voir se maintenir sans fluctuation pendant une aussi longue période.

Cette attitude de prudence ne peut pas, d'ailleurs, avoir de répercussion défavorable sur l'ensemble de nos opérations.

Nous vous rappelons les réouvertures et créations d'agences qui ont eu lieu en Algérie, au cours de l'exercice :

Réouverture des trois bureaux de quartier d'Alger :

Ouverture d'un bureau de change dans les annexes de l'Hotel Saint-Georges à Mustapha ;

Création des agences de : Ménerville. Guyotville, Burdeau, Freneda, Montgolfier, Rio-Salado, Aïn-Tassera, Saint-Donat, Akhou et Touggourt, enfin celle de Douera, réalisée par l'absorption d'un Comptoir d'escompte local.

Nous avons, au cours de l'exercice, prêté notre concours à diverses grandes sociétés d'agriculture de l'Algérie : Société Agricole Algérienne, Société du Domaine du Chapeau de Gendarme, Société des Domaines de Darhoussa, dont les résultats reflètent la prospérité agricole de l'Algérie.

Nous avons également prêté notre concours aux Manufactures Bastos, dont le capital a été porté de 3.300.000 francs à 10 millions, puis à 11.500.000 en raison de l'absorption faite par ces établissements de la fabrique Abd-el-Kader ben Turqui à Alger.

Les Tramways d'Oran à Hammam-bou-Hadjar ont progressé d'une façon satisfaisante et marquent une étape vers l'amélioration de leur exploitation.

À l'exception des actions de cette société que nous avons conservées, nous avons rétrocédé sans aucune perte la totalité du portefeuille-titres acquis, lors de la liquidation du Crédit agricole, commercial et industriel algérien.

Nous avons également participé à l'étude de diverses autres affaires industrielles qui ne sont pas encore parvenues à la période de réalisation complète.

La liquidation des engagements moratoriés a progressé très sensiblement au cours de l'exercice.

Dans leur session ordinaire de 1919, les délégations financières algériennes ont entendu le rapport fait au nom de la commission d'études sur un nouveau programme de travaux publics. L'ensemble des travaux projetés reste à peu de chose près le même qu'en 1914 ; toutefois, leur durée d'exécution envisagée d'abord pour 15 ans a été portée à 20 ans pour tenir compte des difficultés nombreuses résultant des besoins urgents créés par la reconstitution industrielle du Nord de la France. L'élévation générale des prix a eu pour conséquence de porter le total des travaux envisagés à 1.640 millions dont la moitié pour les chemins de fer et le reste pour les travaux maritimes et hydrauliques, etc. Ce programme nécessitera évidemment le recours à l'emprunt. Il est possible que la charge des pouvoirs publics puisse être partiellement allégée par l'initiative privée. C'est ainsi que nous avons adhéré avec la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Société Générale à un syndicat créé sur l'initiative des habitants de la région pour l'étude du chemin de fer de Bougie à Sétif. Nous signalerons dans le même ordre d'idées les études poursuivies par la chambre de commerce d'Alger pour l'agrandissement de son port.

L'exécution de tous les travaux envisagés paraît devoir entraîner un mouvement d'affaires dont notre société ne pourra que profiter.

TUNISIE

Sans atteindre les chiffres de 1918, dont l'ensemble avait été exceptionnel, les récoltes tunisiennes ont donné en général pour l'année 1919 des résultats satisfaisants. La production totale des céréales a été de 3.550.666 quintaux représentant une somme de 195 millions de francs, tandis que la récolte de l'huile fournissait plus de 165.000 quintaux, soit une valeur de 98 millions de francs.

Pendant la même période, le chiffre des importations s'est élevé à 285 millions de francs contre 202 millions pour les exportations.

Nous vous rappelons les agences ouvertes en 1919 : Souk-el-Khémis, Médjez-el-Bab, Kairouan, Ferryville.

Nous avons également ouvert à Gabès une agence qui sera en mesure de prêter son appui aux opérations de la succursale de la Société Tunisienne de Magasins Généraux et d'Entrepôts.

Cette dernière société a continué son développement normal ; elle apporte à notre agence de Sfax un important contingent d'affaires ; elle a réalisé, depuis la clôture de l'exercice, l'acquisition de la totalité des actions de la Société des Magasins Généraux du Centre Tunisien et elle organise actuellement son extension à Sousse. Il n'est pas douteux que nous ne devions retirer de ce développement de nouveaux éléments d'activité.

Nous avons rattaché à Tunis l'agence récemment ouverte à La Valette (île de Malte) : l'inauguration de l'agence a eu lieu le 5 février dernier et le développement des affaires suit une progression satisfaisante.

La liquidation des opérations de l'ancien Crédit foncier de Tunisie a suivi également un cours favorable.

Enfin, nous avons pris une participation dans la constitution de deux syndicats d'études dont le but est d'examiner la possibilité d'irriguer de vastes superficies et de contribuer de la sorte, d'une manière importante, à l'extension des terres cultivées en Tunisie.

## MAROC

Dans tout le Maroc, en général, les transactions commerciales ont été plus actives durant le deuxième semestre de 1919 par suite des autorisations de sortie données pour diverses denrées. Les exportations de bœufs et de porcs ont pris une importance très intéressante pour l'avenir.

Le Maroc a également bénéficié durant cette période de la venue des capitaux français qui, plus particulièrement dirigés vers les affaires immobilières, ont amené une plus-value générale sur les terrains, spécialement à Casablanca ainsi qu'à Rabat, Meknès et Fez.

Une plus-value a été également acquise sur les terrains de culture.

Les plantations de vignes ont été assez actives, notamment dans la région de Meknès, qui paraît devoir devenir le centre d'une production vinicole appréciable.

Enfin, la culture du lin textile semble sortir de la période d'essais et les résultats obtenus sont assez encourageants.

En juin et juillet 1919, la hausse du prix de l'argent est venue modifier la situation monétaire qui s'était établie depuis 1917 et avait abouti à la parité absolue entre le franc et la peseta hassani.

La hausse de la monnaie d'argent a amené, en effet un trafic sur la monnaie hassani, produisant une hausse telle que, dans le courant d'octobre, il fut décidé que la Banque d'État reprendrait la liberté des cours, seule susceptible de réalimenter les encaisses et d'arrêter l'évasion du métal.

Le cours du change pratiqué par la Banque d'État à Casablanca, après avoir coté jusqu'à 66 et même 62,50 pesetas hassani pour 100 francs, s'est rétabli à 69 le 20 octobre pour se fixer à 75 et 80 le 21.

Toute une série de mesures ont été prises par le gouvernement marocain pour rendre au franc son pouvoir libérateur et l'ensemble de ces dispositions a été couronné par une démonétisation de la peseta hassani décrétée par le dahir du 19 mars 1920.

Malgré ces difficultés passagères, nos opérations locales ont suivi leur cours dans des conditions satisfaisantes.

Depuis plusieurs années, nous avons sollicité l'extension au Maroc des privilèges du Crédit foncier de France, suivant une mesure analogue à celle qui a été prise en Tunisie. Comme vous le savez, nos accords avec le Crédit foncier de France non» permettent d'exercer par procuration ses propres privilèges dans les territoires coloniaux où il est autorisé à les étendre.

Nous avons, dès le mois de mai 1919, repris ces pourparlers avec le gouvernement du protectorat et le dahir du 29 décembre 1919 a rendu exécutoires au Maroc le décret-loi du 28 février 1852 et la loi du 10 juin 1853. relatifs aux privilèges du Crédit foncier de France. Ce dahir, comme nous vous l'avons fait connaître, prévoit, en outre, au profit des sociétés autorisées, un droit de préférence pour les prêts à faire aux communes et établissements publics. Nous attendons prochainement le décret rendu en Conseil d'État qui doit consacrer les dispositions chérifiennes.

Nous vous avons indiqué que, comme contrepartie des privilèges dont bénéficieront nos deux sociétés, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie doit apporter son concours à la formation d'une caisse de prêts immobiliers pour habitations à bon marché à laquelle il consentira, en outre, une avance de un million de francs sans intérêt.

Depuis la clôture de l'exercice, nous avons envoyé au Maroc une mission qui a déterminé les conditions dans lesquelles devaient se réaliser ces diverses opérations et la constitution de la Caisse des prêts immobiliers va avoir lieu incessamment.

Un certain nombre de sociétés d'habitations à bon marché ont déjà déposé leurs statuts qui vont donner lieu à un examen, en vue d'avances ultérieures par la Caisse des prêts immobiliers.

Nous vous avons signalé l'intérêt pris par notre Société dans les Magasins Généraux et Warrants du Maroc, dont le capital a été porté de 350.000 francs à 1 million au mois de novembre 1919.

Depuis lors, avec le concours de la Compagnie Algérienne et de la Compagnie Générale du Maroc, cette société a porté son capital de 1 à 2 millions de francs et indépendamment de ses magasins généraux d'Oudjda, qui ont à peu près couvert les frais généraux de l'exercice 1919, elle a organisé ou préparé son installation à Fez, Meknès, Marrakech, Safi, Casablanca. Rabat, Kenitra et Tanger.

La Compagnie des Tramways et autobus de Casablanca a commencé à fonctionner le 1<sup>er</sup> mars 1920 au moyen d'un premier groupe d'autobus, qui ont été envoyés à Casablanca en attendant que les circonstances permettent l'établissement d'un réseau de rails.

Dans la zone espagnole du Maroc, nous avons ouvert les agences de Larrache et de Melilla.

#### MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

L'agence de Palma a commencé à fonctionner le 20 février dernier et l'agence de Gibraltar va ouvrir incessamment ses guichets.

Les relations commerciales entre Melilla et Malaga, où nous comptons déjà certains points d'appui, nous ont permis de procéder à l'installation d'une agence dans cette dernière ville. Nous nous sommes assuré d'un local et les opérations commenceront aussitôt que les aménagements intérieurs seront terminés.

#### MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Notre succursale de Smyrne a développé ses opérations dans des conditions satisfaisantes et nous avons été amenés par l'accroissement des opérations

commerciales à établir à Constantinople une succursale de notre service commercial dont nous étudions actuellement l'extension et la transformation.

La Banque de Salonique, dans laquelle vous vous souvenez que nous avons pris un important intérêt, a vu sa situation sensiblement consolidée et accrue par l'exercice 1919. Cet exercice fait ressortir un bénéfice qui permet d'établir des provisions suffisantes pour compenser tous les risques éventuels de change, du fait des postes en monnaie dépréciée.

Nous pouvons donc considérer que l'exercice 1919 a rendu à l'action de la Banque de Salonique sa valeur pleine, et les résultats des premiers mois de 1920 accentuent l'impression favorable.

Quant à la Banque française de Syrie, elle accuse un chiffre de bénéfices intéressants qui semble pouvoir permettre d'augurer favorablement de l'avenir.

Les actions acquises par nous au pair sont portées pour ce chiffre dans nos écritures.

De l'ensemble de nos opérations d'Orient est résulté un mouvement assez intéressant d'opérations avec Londres : notre nouvelle succursale installée 54, Gracechurch Street, est ouverte depuis le 15 mars 1920 ; elle nous a apporté un utile secours tant pour ces opérations que pour celles que réalisent nos différents sièges du Maroc, d'Algérie et de Tunisie.

## FRANCE

Parmi nos succursales de France, celle de Marseille a été la première à profiter du mouvement considérable qui s'est produit dans nos ports ; depuis lors et spécialement pendant l'exercice 1919, les succursales de Nantes d'abord, Bordeaux ensuite, ont sensiblement bénéficié de ce mouvement.

Enfin, notre siège de Paris — qui centralise les opérations de toutes nos succursales — a vu son mouvement d'affaires s'accroître dans de notables proportions. Nous avons dû de ce chef entreprendre des travaux pour agrandir notre hall.

Indépendamment des affaires courantes d'escompte et de crédit, nous avons ouvert nos guichets, avec divers autres établissements, aux opérations suivantes ; émission des obligations du Crédit foncier de France, des Établissements Savy-Jeanjean, des Armateurs français, des Appareillages Grammont, augmentation du capital des Manufactures Bastos, de la Compagnie Thomson-Houston, de la Compagnie Générale des Tabacs.

Comme les années précédentes, nous avons donné notre plus large concours à la clientèle pour la souscription aux bons et obligations de la Défense nationale ; le montant des souscriptions, tant pour nous que pour les tiers, s'est élevé à 171.500.000 francs.

Nous avons, enfin, continué à participer avec les principales banques françaises aux ouvertures de crédits faites à l'étranger pour le règlement des achats effectués dans les pays neutres ou alliés.

L'augmentation des frais généraux a continué à se faire sentir très fortement, comme vous l'indiqueront les chiffres qui vous seront soumis plus loin : il s'agit là d'une nécessité commandée par les circonstances et par l'élévation du coût de la vie, et nous avons pris à cet égard les mesures nécessaires pour le personnel de la Société. Toutefois, en ce qui concerne le personnel déjà admis à la retraite, il nous a paru nécessaire de prendre des dispositions spéciales. Nous vous demandons, au moment où les tantièmes du conseil prennent une importance plus grande, de prélever sur les bénéfices une somme égale à celle qui est attribuée au conseil, pour améliorer les retraites de certains de nos agents.

Nous passerons maintenant en revue conformément à usage, les divers postes de notre bilan. Dans un but de clarté, nous avons scindé un certain nombre de comptes jusqu'alors bloqués en un seul chiffre, ceux des débiteurs en comptes courants, des correspondants et des participations financières.

.....

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de nos collègues MM. Tessandier, Stanislas, Saint-René Taillandier, expire aujourd'hui ; nous vous proposons leur réélection.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier également la mesure que nous avons prise en appelant à siéger dans notre conseil M. Alfred Jourdanne, précédemment directeur de notre succursale de Paris, et qui appartient depuis vingt ans à notre société ; vous rendrez ainsi justice aux services rendus par lui tout en vous donnant un collaborateur précieux pour la gestion de vos intérêts.

Le membre du comité de censure dont le mandat expire cette année est M. le général Parisot qui est rééligible.

Vous avez également à désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice 1920.

.....

---

Étude de M<sup>e</sup> Henri ROBERT, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil d'Alger.  
demeurant dite ville, 6, rue Joinville.

### EXPROPRIATION

Halfaoui M'Barck ben Guettaf  
(*L'Écho d'Alger*, 2 octobre 1920)

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

sur expropriation  
aux plus offrants et derniers enchérisseurs  
à l'extinction des feux  
D'UNE PROPRIÉTÉ

située sur le territoire de la commune d'Alger, quartier de Mustapha, au lieu-dit « Fontaine-Bleue », rue Marey, n° 30, de la superficie de 463 mètres carrés, ensemble les constructions y édifiées.

Le tout plus amplement désigné ci-après.

L'adjudication aura lieu le vendredi 29 octobre 1920, à quatorze heures, en l'audience des criées du Tribunal civil d'Alger, au Palais de Justice, 10, rue de Constantine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution :

1° D'un procès-verbal de saisie du ministère de Lartigue, huissier à Alger, en date du sept décembre 1916, enregistré, visé et transcrit avec sa dénonciation au premier bureau de la conservation des hypothèques d'Alger le vingt-neuf octobre suivant, volume 14, numéros 40 et 41 ;

2° De jugements rendus par le Tribunal civil d'Alger (Chambre des criées), les vingt-trois février 1917, vingt cinq juin et vingt-quatre septembre 1920, enregistré.

À la requête de :

1° Monsieur Julien Thibaud, banquier, demeurant à Alger, boulevard Carnot, n° 23 *bis* ;

2° Monsieur Gronier, avoué près la Cour d'appel d'Alger, y demeurant chemin Yusuf ;

3° Monsieur Dumas, avocat conseil, demeurant à Paris, mais domicilié pour les besoins de la liquidation au siège social du Crédit agricole, commercial et industriel Algérien, 4, boulevard de la République, à Alger.

Tous trois agissant en qualité de liquidateurs de la Société du Crédit agricole, commercial et industriel Algérien, qualité à eux donnée par l'assemblée générale

extraordinaire de cette société tenue à Alger, le sept mai 1914, laquelle a prononcé la dissolution et la liquidation amiable de cette société et nommé les sus-nommés liquidateurs.

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Henri Robert, avoué près le Tribunal civil de première instance d'Alger, demeurant dite ville, 6, rue Joinville, lequel est constitué et continuera d'occuper pour eux sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites.

En présence, ou lui dûment. appelé de : Monsieur Halfaoui M'Barek ben Guettaf, propriétaire, demeurant à Aïn-Bessem.

Partie saisie, sans défendeur ni avoué constitué.

Etc.

.....

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE-TUNISIE  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 14 octobre 1920)

L'année 1919, malgré les difficultés économiques qu'elle a vu croître, a été d'une façon générale prospère pour les organisations bancaires. L'augmentation continue du prix de toutes choses a développé les besoins de toutes les entreprises et les banques, intermédiaires aujourd'hui indispensables, ont profité de cette situation. Le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie a vu son exercice 1919 se solder par un bénéfice net (sans tenir compte du report antérieur) de 5.948.726 fr. contre 4.486.765 fr. en 1918, en augmentation de plus de 1.450.000 fr. Le dividende a été porté de 26 fr. à 28 fr. par action libérée, tandis que l'action nouvelle reçoit 8 fr. 25. La comparaison des comptes de profits et pertes des deux derniers exercices se présente comme suit :

	1918	1919
CHARGES		
Réescompte Portefeuille	756.299	2.000.337
Intérêts, dépôts et bons caisse	3.163.412	5.284.348
Dons, œuvres de bienfaisance	10.965	20.322
Patente, impôts, etc.	181.173	234.054
Frais d'administration	5.318.334	7.897.615
Amortissement mobilier	43.691	78.042
	<u>9.472.874</u>	<u>15.514.718</u>
PRODUITS		
Réescompte Portefeuille	518.486	755.299
Produits opérations banque	12.685.685	19.915.073
Intérêts fonciers	116.277	168.499
Revenus des hôtels	272.210	280.544
Bénéfices fonciers en particip.	367.161	343.429
	<u>13.959.839</u>	<u>21.463.444</u>
Rappel des charges	9.472.874	15.514.718
Bénéfices nets	4.486.965	5.948.726



Report antérieur	149.310	170.888
Solde disponible	<u>4.636.275</u>	<u>6.119.614</u>

Ce chiffre des bénéfiques permet, après avoir doté la réserve légale de 297.436 fr. et amorti les frais de premier établissement de 450.457 fr., de distribuer un dividende de 28 fr. contre 26 aux actions libérées et de 8 25 aux actions nouvelles, dividendes qui absorbe 4.858.437 fr. Les tantièmes du Conseil se montent à 65,700 fr. de même que le prélèvement au profit du personnel pour améliorer les retraites. Le solde, soit 381.983 fr. est reporté à nouveau.

En Algérie, la situation agricole pendant l'exercice 1919 a été particulièrement brillante. La production des céréales a augmenté dans une proportion importante et la récolte des vins qui en 1918 avait été de 6.345.000 hectolitres est passée en 1919 à 7.750.000 hectolitres. L'ensemble du commerce spécial à l'Algérie témoigne d'une nouvelle augmentation sensible. La valeur des importations faites en Algérie qui, en 1918, était de 734.981.000 fr. est passé à 943.055.000 francs en 1919 et les exportations sont montées de 794.074.000 fr. pour 1918 à 1.344.850.000 fr. en 1919, représentant pour cette dernière année une balance commerciale en faveur de la colonie supérieure à 400 millions. Cette situation a diminué le taux relatif de l'intérêt, et a main tenu assez faible le montant des prêts hypothécaires à long terme. Par contre, elle a permis la réalisation de l'un des derniers immeubles qui restaient au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, le domaine d'Hammam R'Hira. La société a pu rouvrir trois bureaux de quartier à Alger, créer un bureau de change à Mustapha, onze agences dans les principaux centres. Elle a prêté son concours aux grandes sociétés d'agriculture du pays, et aux Manufactures Bastos dont le capital a été porté de 3 à 10 millions, puis à 11.500.000 fr., en raison de l'absorption par ces établissements de la fabrique Abd-El-Kader ben Turki, à Alger. Les Tramways d'Oran à Hammam bou Hadjar ont progressé d'une façon satisfaisante. À l'exception des actions de cette société, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, a pu rétrocéder sans perte la totalité du portefeuille acquis lors de la liquidation du Crédit Agricole, Commercial et Industriel Algérien. D'autres affaires importantes sont à l'étude, notamment le nouveau programme de travaux publics. Ce programme reste sensiblement le même qu'en 1914, mais sa durée d'exécution est portée de 15 à 20 années, pour tenir compte des difficultés nombreuses résultant des besoins urgents créés par la reconstitution industrielle du Nord de la France. Le total des travaux envisagés est de 1.640 millions, dont moitié pour les chemins de fer et le reste pour les travaux maritimes et hydrauliques. L'exécution de tous ces travaux paraît devoir entraîner un mouvement général d'affaires dont la société ne pourra que profiter.

En Tunisie, bien que les récoltes de 1919 n'aient pas donné les chiffres exceptionnels atteints en 1918, la production fut des plus satisfaisantes. La récolte des céréales fut évaluée à 3.550.666 quintaux, représentant une somme de 195 millions de francs, tandis que la récolte de l'huile fournissait plus de 165.000 quintaux d'une valeur de 98 millions de francs. Les importations se sont élevées de 285 millions contre 202 millions d'exportations. En plus de quatre agences ouvertes par la société dans des centres importants, l'agence de Gabès fut créée et sera en mesure de prêter son appui aux opérations de la succursale de la Société Tunisienne des Magasins Généraux et d'Entrepôts, qui, en plein développement, apporte un important contingent d'affaires à l'agence du Crédit, à Sfax, et organise son extension à Sousse.

Les transactions commerciales au Maroc ont été plus actives durant le deuxième semestre de 1919 par suite des autorisations de sorties données pour diverses denrées. Les exportations de bœufs et de porcs ont pris une importance très intéressante pour l'avenir. Les capitaux français viennent en plus grand nombre, et dirigés plus particulièrement sur les affaires immobilières, ont amené une plus-value générale sur les terrains, spécialement à Casablanca, Rabat, Meknès et Fez. Les plantations de vigne ont

été assez actives, notamment dans la région de Meknès qui paraît devoir devenir le centre d'une production vinicole appréciable. Enfin, la culture du lin textile semble sortir de la période d'essais et les résultats obtenus sont encourageants. En juin et juillet 1919, la hausse du prix de l'argent est venue modifier la situation monétaire qui s'était établie depuis 1917 et avait abouti à la parité absolue entre le franc et la peseta hassani. Cette hausse de la monnaie d'argent a amené, en effet, un trafic sur la monnaie hassani, produisant une hausse telle que, dans le courant d'octobre, il fut décidé que la Banque d'État reprendrait la liberté des cours seule susceptible de réalimenter les encaisses et d'arrêter l'évasion du métal. Le cours du change pratiqué par la Banque d'État à Casablanca après avoir coté jusqu'à 66 et même 62 50 pesetas hassani pour 100 fr. s'est rétabli à 69 le 20 octobre pour se fixer à 75 et 80 le 21. Toute une série de mesures ont été prises par le Gouvernement marocain pour rendre au franc son pouvoir libérateur, et l'ensemble de ces dispositions a été couronné par une démonétisation de la peseta hassani décrétée par le Dahir du 19 mars 1920. Malgré ces difficultés passagères, les opérations locales du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ont suivi leur cours dans des conditions très satisfaisantes. Depuis plusieurs années, la société avait sollicité au Maroc l'extension à son bénéfice des privilèges du Crédit foncier de France, suivant une mesure analogue à celle qui a été prise en Tunisie. On sait que, par suite des accords passés antérieurement avec ce dernier, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie peut exercer par procuration les privilèges du Crédit foncier de France dans les territoires coloniaux où il est autorisé à les étendre. Le Dahir du 29 décembre 1919 rend exécutoire au Maroc le décret-loi du 28 février 1852 et la loi du 10 juin 1853, relatifs aux privilèges du Crédit foncier de France. Ce Dahir prévoit, en outre, au profit des sociétés autorisées, un droit de préférence pour les prêts à faire aux communes et établissements publics. La société attend prochainement le décret rendu en Conseil d'État qui doit consacrer les dispositions chérifiennes. Comme contre-partie des privilèges accordés aux deux sociétés, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie doit apporter son concours à la formation d'une Caisse de prêts immobiliers pour habitations à bon marché à laquelle il consentira, en outre, une avance d'un million de francs sans intérêt. Une mission est partie au Maroc, depuis la clôture de l'exercice, pour déterminer les conditions de réalisation de ces diverses opérations. La société, en accord avec la Compagnie Algérienne et de la Compagnie générale du Maroc, a augmenté l'intérêt qu'elle avait dans les Magasins généraux et warrants du Maroc en pleine prospérité. Enfin, la Compagnie des Tramways et Autobus de Casablanca a commencé à fonctionner le 1<sup>er</sup> mars 1920 au moyen d'un premier groupe d'autobus qui ont été envoyés à Casablanca en attendant que les circonstances permettent l'établissement du réseau de rails, et, dans la zone espagnole du Maroc, le Crédit foncier a ouvert les agences de Larrache et de Melilla.

Dans la Méditerranée Occidentale, l'agence de Palma s'est ouverte le 20 février 1920 et celle de Gibraltar va ouvrir incessamment ses guichets. Deux autres agences, à Melilla et à Malaga viennent d'être créées et commenceront leurs opérations dès que les aménagements intérieurs le permettront.

Dans la Méditerranée Orientale, la succursale de Smyrne s'est développée dans des conditions satisfaisantes et l'accroissement des opérations commerciales à Constantinople a amené la Société à y créer une succursale de son service commercial dont elle étudie actuellement l'extension et la transformation. La Banque de Salonique, où le Crédit foncier a d'importants intérêts, a vu sa situation sensiblement consolidée et accrue pendant l'exercice 1919. La Banque française de Syrie accuse de son côté des bénéfices intéressants. De l'ensemble des intérêts de la société en Orient est résulté un important mouvement d'affaires avec Londres où le Crédit foncier a installé une succursale, 54, Gracechurch Street, ouvert depuis le 15 mars 1920.

En France, les grandes agences de Marseille, puis de Nantes et de Bordeaux ont sensiblement profité du mouvement considérable et croissant qui s'est produit dans nos

ports. Le siège de Paris, centralisant les opérations de toutes les succursales, a vu son mouvement d'affaires se développer dans de notables proportions. Les principales émissions auxquelles le Crédit foncier d'Algérie et Tunisie ait ouvert ses guichets sont les suivantes : Obligations du Crédit foncier de France, Armateurs français, Appareil lages Grammont, Manufactures Bastos, Compagnie Thomson-Houston, Compagnie générale des Tabacs.

Cet exposé forcément rapide des diverses branches de l'activité sociale permet de se rendre mieux compte de l'importance que prend le bilan de 1919. Ce bilan, que nous présentons ci-dessous comparé à celui de l'exercice précédent, reflète pour la première fois les modifications résultant de la récente augmentation du capital (au 31 décembre) :

	1918	1919
<b>ACTIF</b>		
Actionnaires	6.314.750	40.973.250
Caisse et Banques	22.907.883	75.313.001
Portefeuille	143.287.561	253.211.175
Actions, oblig., rentes	4.447.595	9.630.144
Hôtels, mobil., matériel	8.019.281	9.260.610
Immeubles novell. acquis	611.322	305.270
Prêts	101.588.304	96.831.650
Avances s. titres, reports	2.140.974	6.297.695
Crédits sur garanties	5.982.238	37.403.718
Correspondants	19.848.280	
Débit, en compt.-courants.	91.725.544	88.130.876
Participations financières	—	17.664.357
Débiteurs par accept.	4.895.520	443.772
Opér. change garant	10.200.500	11.412.000
Frais prem. établis.	4.131.690	4.054.115
	<u>406.253.178</u>	<u>670.780.029</u>
<b>PASSIF</b>		
Capital	78.500.000	125.000.000
Réserve légale	3.169.835	3.467.271
Fonds de prévoyance	10.207.689	14.207.680
Caisse retraite personnel	50.000	115.700
Cpte partie.Créd. fonc. France	95.853.892	100.180.114
Dépôts en comptes courants	132.361.170	300.214.974
Dépôts bons caisse à préavis	6.100.684	10.486.417
Corresp., crédit, c.-courants	51.316.160	87.437.815
Accept. mand. lett. de crédit	6.654.837	10.424.813
Opért de change garant	10.200.500	11.412.000
Dividendes	4.215.281	5.009.317
Prof, et Pertes (sold.ex.préc.)	170.888	381.982
Comptes d'ordre	3.126.016	6.768.154
	<u>406.253.178</u>	<u>670.780.029</u>

À l'Actif, le compte « Actionnaires » est débiteur de 40.973.250 fr. montant des versements à recevoir sur les actions nouvelles dont 23 millions 250.000 fr. ont été versés en juin dernier. Les « Espèces en Caisses, disponibilités à la Banque de France et à la Banque de l'Algérie » ainsi que les « Bons du Trésor » s'élèvent à la somme de 75.313.000 fr. contre 22.907.883 fr. au 31 décembre 1918, en augmentation de 52.405.118 francs. Le « Portefeuille » s'est accru de près de 110 millions sur le solde au 31 décembre 1918. Le poste « Immeubles acquis à la suite d'expropriations » marque une diminution sensible de plus de 300.000 francs, résultant de la vente du domaine de Hammam R'Hira, réalisée pendant le cours de l'exercice. Les « Prêts consentis en participation avec le Crédit Foncier de France » sont en diminution de 4.756.654 fr. ; de même les « Débiteurs par acceptations », moins élevés d'environ 4.450.000 fr. Les « Opérations de change garanties » représentant la participation prise par le Crédit foncier de France dans les crédits ouverts à l'étranger pour les règlements à faire avec les Pays Alliés ou neutres, passent de 10.200.500 fr. à 11.412.000 francs, soit une augmentation de 1.211.500 fr.

Au Passif, les « Dépôts à vue » sont en augmentation de 167.853.803 francs sur le chiffre de l'année précédente ; de même, le compte « Correspondants et Créditeurs en Comptes Courants » accuse une augmentation de plus de 36 millions, qui reflète l'accroissement des affaires de la société.

L'ensemble des disponibilités à vue représente un total de 358.524.176 francs dépassant de plus de 28 millions les exigibilités immédiates, représentées par les « Dépôts à vue » qui ne s'élèvent qu'à 300.214.974 francs. La trésorerie est à l'aise, et la société est en pleine prospérité.

L'assemblée générale qui se tint le 27 mai dernier, a élu administrateur M. [Alfred] Jourdanne et réélu MM. [Emmanuel] Tessandier, [Georges] Saint-René Taillandier, et [A.] Stanislas.

---

[Nouveau bureau à Alger]  
(*Le Sémaphore algérien*, 1<sup>er</sup> décembre 1920)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, toujours soucieux des intérêts de [ses clients] et désireux de leur faciliter par tous les moyens possibles leurs opérations financières, vient d'avoir l'heureuse inspiration de créer en plein centre d'Alger un nouveau bureau de ville.

C'est à l'angle de la rue d'Isly et du boulevard Bugeaud, dans les locaux précédemment occupés par le Restaurant français, qu'elle va l'installer. On procède actuellement aux travaux d'aménagement qui sont poussés activement, et l'ouverture de ce nouveau bureau aura lieu très prochainement, dès leur achèvement.

Situé juste vis-à-vis de la grande poste, on ne pouvait trouver un meilleur emplacement pour un bureau de quartier qui sera appelé à rendre de grands services aux nombreux clients de notre grand établissement financier, en leur évitant ainsi une course plus ou moins longue pour se rendre comme précédemment au boulevard de la République.

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a toujours marché dans la voie du progrès et de l'amélioration de ses services, il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la nouvelle preuve qu'il en donne aujourd'hui, mais il est cependant permis de marquer un bon point de plus à son actif et ce ne sera que justice.

---

Crédit foncier d'Algérie-Tunisie  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 décembre 1920)

La [Compagnie des tramways et autobus de Casablanca](#), dans la constitution de laquelle cet établissement a pris une part importante, va terminer son premier exercice. Les installations de premier établissement sont dès maintenant achevées. Les résultats obtenus témoignent du développement de cette importante entreprise qui vient, en outre, d'obtenir un relèvement très sensible de ses tarifs.

---

1921 (février) : APPORT DES AGENCES DE CONSTANTINOPLE ET SMYRNE  
À LA [COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'EST EUROPÉEN](#)

---

Crédit foncier d'Algérie-Tunisie  
(*Le Sémaphore algérien*, 2 février 1921)

Cet établissement, continuant sa politique d'expansion, va absorber le Comptoir d'escompte de Lyon (Daniel, Mercier et Cie).

---

SOCIÉTÉ NAVALE DE L'OUEST  
(*Le Sémaphore algérien*, 4 février 1921)

Cette société procède, du 25 janvier au 15 février, à l'émission, au prix de 620 francs, de 40.000 actions de 500 francs destinées à porter son capital de 20 à 40 millions. [...]  
Les souscriptions sont reçues :

.....

Au [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie \[CFAT\]](#) ;

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1881  
Capital : 125 millions de francs  
Siège social : ALGER, 8, boulevard de la République  
Siège administratif : PARIS, 43, rue Cambon  
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1921)

Succursales et agences

FRANCE : Marseille, Bordeaux, Nantes.

ALGÉRIE : Alger, Blida, Bône, Constantine, Oran Sétif, Sidi-Bel-Abbès et 56 agences rattachées.

TUNISIE : Tunis et 13 agences rattachées.

MAROC : Casablanca, Tanger et 11 agences rattachées.

ÉTRANGER : Londres, Smyrne, La Valette (île de Malte), Palma (Baléares).

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

---

## CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Exercice 1920

Assemblée générale ordinaire à l'assemblée générale du 3 mai 1921

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mai 1921)

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous signalions, au début de notre précédent rapport, les variations importantes du change au cours de l'année 1919 et nous vous indiquions que la livre sterling avait passé de janvier à décembre de 26 fr. à 45 fr. Cette hausse de la livre sterling par rapport au franc a continué au cours de l'exercice 1920. Le maximum de 67 fr. a été atteint en avril et, après un minimum de 45 fr. 70 en juillet, la livre est revenue au cours de 60 fr. à la fin de 1920.

Ce mouvement des changes, se conjuguant avec les augmentations des taxes et impôts, a affecté les cours de la plupart des valeurs mobilières, qui avaient suivi un mouvement ascensionnel jusqu'en avril, pour accuser ensuite jusqu'en décembre une baisse presque continue.

De là un ralentissement des transactions sur les valeurs mobilières, ralentissement qui a été suivi, pendant le deuxième semestre de 1920, d'un amoindrissement progressif de l'activité industrielle et des opérations commerciales. Ces circonstances ont entraîné à leur tour une baisse générale des matières premières. Cette baisse n'atteignant pas jusqu'au commerce de détail, les consommateurs ont raréfié leurs achats, et il s'en est suivi une crise commerciale générale, qui n'a cessé de s'accroître jusqu'en décembre dernier.

On s'accorde, en général, à espérer que cette crise sera palliée par les besoins considérables qui restent à satisfaire pour la remise en valeur de nos régions dévastées et pour la reprise des relations commerciales arrêtées par la guerre. Il semble donc qu'il y ait plutôt une crise de consommation que devrait atténuer l'abaissement des prix découlant de la baisse actuelle de la main-d'œuvre, du charbon et des matières premières.

Il faut noter comme un symptôme favorable le mouvement d'exportation de la France vers l'étranger, qui s'est maintenu depuis le début de l'année 1921. Mais il ne faudrait cependant pas omettre de faire entrer en ligne de compte les événements politiques qui peuvent, dans un sens ou dans l'autre, influencer sur la reprise des affaires.

Nous considérons donc comme satisfaisants, dans ces circonstances assez difficiles, les résultats que nous avons l'honneur de vous soumettre. Vous vous souvenez que notre capital avait été porté de 78.500.000 fr. à 125 millions en décembre 1919. La seconde moitié de l'émission, soit 23.250.000 fr. n'a été versée qu'à partir du 30 juin 1920. Néanmoins, les résultats bénéficiaires de votre Société sont passés de 5.948.725 fr. à 11.057.230 fr., compte tenu des amortissements très importants que nous avons cru devoir effectuer.

Le nombre de nos sièges s'était élevé en 1919 de 84 à 101, mais pendant l'année 1920, à part le siège de Londres, dont l'ouverture vous avait été annoncée l'année dernière et dont le fonctionnement a commencé en mars, il n'a été créé que quatre petites agences en Tunisie et une au Maroc, pour répondre aux besoins de nos services locaux, portant à 105 le chiffre de nos succursales et agences. Le montant des escomptes est passé de 1 milliard et demi à 3 milliards 900 millions de francs, le chiffre des dépôts à vue de 300 à plus de 398 millions de francs et celui des bons de caisse et dépôts à préavis de 10 à 47 millions de francs.

Nous croyons, dans ces conditions, pouvoir vous proposer de porter de 28 fr. à 31 le dividende des actions entièrement libérées, étant donné, d'autre part, la proposition

que nous vous faisons de porter de 17.674.960 fr. 63 à 20.000.000 de francs le montant de nos diverses réserves.

### Algérie

Vous savez, Messieurs, que pendant de longues années et jusqu'en 1915, l'Algérie avait importé plus qu'elle n'exportait. Les hauts cours des produits agricoles avaient renversé cette situation et, depuis la guerre, l'Algérie avait une balance commerciale favorable.

L'année 1918, en particulier, avait donné une récolte extraordinaire de 30 millions de quintaux de céréales, alors que la moyenne est de 18 millions. L'année 1919 n'a donné que 15 millions et ce chiffre est tombé plus bas encore pour 1920. Cette situation a rendu nécessaire l'importation de céréales destinées à subvenir aux besoins normaux de la colonie et à permettre des prêts de semences aux indigènes. Il n'est pas sans intérêt de signaler à ce propos que le département de Constantine a pu céder 60.000 quintaux de blé à ceux d'Alger et d'Oran et que, d'autre part, les récoltes en terre de l'année courante se présentent jusqu'ici dans des conditions très satisfaisantes.

En ce qui concerne le vin, la situation est différente. La récolte a été normale en quantité, mais les prix sont plus bas, la consommation a diminué et il en résulte, à l'heure actuelle, un très notable ralentissement dans les transactions.

Si cette situation est moins brillante que celle des années précédentes il faut cependant considérer qu'elle n'est pas très différente de celle des années antérieures à la guerre, pendant lesquelles l'Algérie a prospéré. Il ne faut pas perdre de vue non plus que l'enrichissement durable de la population est un fait acquis et que reflète d'une façon frappante l'accroissement des recettes ordinaires du budget algérien passé de 131 millions en 1913 à 336 millions en 1920, comme aussi l'accroissement des dépôts que nous vous signalions plus haut. Il faut enfin mentionner que l'augmentation considérable des importations est la conséquence de l'intensité de la reprise de la vie économique de la Colonie sous ses diverses formes : activité des travaux publics, réorganisation de l'outillage agricole et industriel, etc., ainsi que le développement progressif de sa capacité d'achat.

Le marché de la propriété foncière s'est trouvé déprimé à la suite de la mauvaise récolte de 1920 ; après les transactions très actives des premiers mois de l'année, les acquéreurs se sont raréfiés : les prix, cependant se sont à peu près maintenus dans les régions à céréales. Quant à la propriété viticole, dont les prix s'étaient très fortement élevés, une baisse commence à se produire qui paraît devoir se poursuivre. Cependant, les plantations nouvelles ont été presque arrêtées et il y a là un élément de stabilisation.

Nous vous indiquons, dans notre rapport de l'année dernière, que la hausse des terres nous avait rendu particulièrement prudents dans nos évaluations au cours de cette dernière période. Les prêts fonciers, qui avaient été suspendus entièrement pendant la guerre, n'avaient donné lieu qu'à un chiffre total d'opérations de 1.214.099 fr. pour 1919, ce chiffre est passé, en 1920, à 4.018.093 fr. 23.

Ces opérations hypothécaires consenties par nous ont donc été faites sur des estimations établies après la période de hausse, par conséquent sur des prix modérés. D'ailleurs, nos méthodes d'évaluation n'ont tenu compte de la vigne, que pour 1/3 de sa valeur marchande conformément à nos règlements intérieurs.

Au cours de l'exercice, huit de nos gages ont été expropriés sans que nous soyons restés adjudicataires d'un seul immeuble et les prix de vente ont justifié les estimations de nos services d'inspection.

Nous avons, en 1920, prêté notre concours à la constitution de la Société algérienne d'éclairage et de force qui va distribuer pour son premier exercice un dividende de 6 % *prorata temporis*.

### Tunisie

La récolte des céréales de 1920, comme en Algérie, a été déficitaire par suite de la sécheresse persistante. D'après les plus récentes statistiques, il n'aurait été récolté que 2.207.900 quintaux de céréales au lieu de 3.550.000 en 1919.

Par contre, la récolte des huiles, bonne en général, a été excellente dans le Sud. On table sur une production d'environ 550.000 quintaux d'huile contre un peu moins de 200.000 l'année dernière. Aussi, les prix ont-ils subi une dépression sensible, accentuée encore par l'établissement d'un droit de sortie de 100 francs par quintal, droit dont les oléiculteurs réclament instamment la suppression.

Les vins, dont il n'a été récolté que 498.000 hectolitres, sont d'excellente qualité ; mais suivant les cours du marché français, le prix a subi une baisse notable.

La valeur de la propriété foncière s'est accrue dans des proportions considérables par suite des disponibilités que se sont créées les indigènes pendant la guerre. Ils ont acheté à des prix élevés et, de ce fait, la superficie de la propriété française en Tunisie avait diminué. Actuellement, la faiblesse de la récolte a suspendu ce mouvement qui s'était également produit en Algérie et a subi le même temps d'arrêt.

Le commerce, après une activité extraordinaire dans les premiers mois de 1920, s'est très sensiblement ralenti. Les importations sont à peu près arrêtées et les stocks considérables de marchandises qui existent, s'écoulent lentement car le commerce de détail maintient les anciens prix. Toutefois, la situation reste saine et les engagements se liquident normalement.

Le nombre de nos agences tunisiennes a été porté de 14 à 18 par l'ouverture des agences de Bou-Arada, Gaffeur, Mahdia et Teboursouk dans des centres de production agricole ou de marché de céréales.

La Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts, fondée en 1913, et dans laquelle vous connaissez nos intérêts, a effectué, pendant son dernier exercice, un chiffre d'affaires de 41 millions environ et a distribué un dividende de 8 %. Elle a, au cours de l'exercice, absorbé la Société des magasins généraux du Centre tunisien et a porté son capital de 360.000 francs à 1 million de francs pour faire face au nouveau développement de ses affaires. Elle possède actuellement trois sièges à Sfax, Sousse et Mahdia.

D'autre part, il existe à Tunis une Société de Magasins généraux au capital de 1 million dont le développement s'est réalisé progressivement et qui a réparti 5 % de dividende pour l'exercice écoulé. Nous avons pu, au cours de l'exercice, acquérir un intérêt important dans cette affaire et nous pensons que l'entente entre cette société et la précédente sera de nature à rendre plus intéressante l'exploitation de ces deux entreprises.

Enfin, nous avons participé au cours de l'exercice à l'émission d'obligations de la Compagnie des Tramways de Tunis.

Sur la demande du gouvernement tunisien nous avons, avant la guerre, prêté notre appui à une société d'habitations salubres à bon marché. Devant la crise du logement, qui sévit en Tunisie autant que dans la métropole, nous avons encore été sollicités d'aider les nouveaux groupements constitués pour leur permettre d'entreprendre sans retard des constructions jugées indispensables : votre conseil, bien entendu, a continué l'appui nécessaire au développement de cette intéressante institution, comme il a continué son concours à la Caisse régionale du Crédit agricole de Tunis et à la Coopérative centrale des Agriculteurs.

L'agence de Malte a fonctionné régulièrement pendant l'exercice et a participé au mouvement important d'affaires que l'île a traitées avec le Maroc.

#### Maroc

Au Maroc, les cultures ont porté sur une superficie de 2.200.000 hectares, dont 100.000 hectaresensemencés par les Européens. Si la récolte de blé n'a pas été suffisante pour permettre un courant d'exportation, la récolte d'orge a, par contre, été



assez importante pour permettre au Protectorat d'autoriser la sortie de 600.000 quintaux, tout en conservant sur place des stocks suffisants pour les besoins du pays.

La mise en valeur des terres par les Européens, notamment par les Français, a pris un développement satisfaisant qui ne paraît pas devoir se ralentir. D'autre part, sous l'impulsion du gouvernement du Protectorat, de grandes étendues de terre en friche sont à la veille d'être exploitées. L'obstacle principal à cette mise en valeur étant l'abondance du palmier nain, nous avons participé à la création d'une société d'études qui, avec le concours technique de la maison Sautter Harlé, recherche la mise au point d'un appareil spécial destiné à l'arrachage de ce végétal.

Nous avons également contribué avec la Compagnie générale du Maroc, la Compagnie Marocaine et d'autres établissements, à la formation de la Compagnie du Sebou, constituée en juin 1920 au capital de 2.000.000 de francs, porté peu après à 8.000.000 de francs. Son principal objet est d'assainir et d'assécher les marais de la vallée du Sebou, en rendant ainsi à la culture les vastes étendues de terrain connues sous le nom de marais de Merktane et de Bou Khardja. Le premier exercice, qui a compris sept mois seulement et a été presque exclusivement employé à des négociations, installations et à la mise en train de l'affaire, a cependant permis de couvrir tous les frais généraux et de reporter à nouveau un solde bénéficiaire, résultat qui laisse entrevoir pour la Société des perspectives d'avenir favorables.

L'industrie n'a pas suivi, au Maroc, le même développement que l'agriculture en raison du prix élevé du combustible, mais on peut espérer que la baisse du prix des charbons et des frais de transport permettra la création et le développement de certaines entreprises.

Au cours de l'année 1920, il s'est établi en particulier à Fedalah et dans les environs un certain nombre d'affaires industrielles. Le mouvement du port de Fedalah a d'ailleurs progressé de façon très sensible : les recettes brutes du port atteignaient en effet, pour 1920, un total de 2.000.000 de francs environ, alors qu'elles ne dépassaient pas 326.867 fr. pour la totalité de l'exercice précédent. Les travaux en cours seront assurés par une émission d'obligations de 7 millions de francs dont le gouvernement du Protectorat garantit l'intérêt et le capital. Il nous a paru, dans ces conditions, opportun d'ouvrir dans cette ville une agence qui a commencé ses opérations dans le courant de l'exercice.

Une fusion de principe est intervenue entre les Moulins du Maghreb auxquels nous étions intéressés, et la Société des Grands Moulins du Maroc. Cette opération a été réalisée au moyen d'une augmentation du capital de la Société des Moulins du Maghreb porté de 8 à 12 millions de francs.

L'année 1920 a été particulièrement intéressante pour la Société des Magasins généraux et warrants du Maroc : elle a obtenu la régularisation de sa situation vis-à-vis de la législation chérifienne et a reçu les autorisations nécessaires pour ouvrir des agences à Fez, Marrakech, Meknès, Casablanca, Kenitra, Saffi et Tanger. Entre temps, son capital a été porté de un à deux millions avec le concours de la Compagnie Algérienne et de la Compagnie générale du Maroc ; malgré la crise commerciale actuelle qui a provoqué, comme partout ailleurs, un ralentissement sensible des opérations, les résultats ont permis de couvrir les frais généraux en laissant un solde bénéficiaire, l'exercice en cours se présente d'une manière favorable.

Nous vous avons indiqué l'année dernière qu'un dahir du 22 décembre 1919 a rendu exécutoire au Maroc le décret-loi de 1852 et la loi du 10 juin 1853 relatifs aux privilèges du Crédit foncier de France, dont l'extension a été ratifiée par un décret rendu en Conseil d'État le 17 juillet 1920.

Nous avons, en conséquence, poursuivi l'organisation de nos services de prêts à long terme ; en exécution de la clause qui réserve à nos sociétés un droit de préférence pour les prêts aux communes et établissements publics, nous avons consenti diverses avances

à certaines municipalités ; la première de ces opérations vient d'être consolidée par un prêt de 50 millions de francs à la ville de Casablanca.

Les prêts hypothécaires ont été plus longs à engager en raison de la nécessité de l'organisation de notre service d'inspection, mais un chiffre important de demandes est actuellement déposé et soumis à l'examen prévu par notre organisation intérieure.

Le dahir réglementant le régime foncier comportait l'installation d'une Caisse de prêts immobiliers à laquelle le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie devait consentir une avance de 1.000.000 de francs qui figure pour la première fois à votre bilan. Cette caisse, destinée à faciliter la construction d'habitations à bon marché et à laquelle le gouvernement du protectorat attachait un intérêt tout particulier, a été constituée le 20 mai 1920 et doit, aux termes des accords, recevoir du gouvernement chérifien une avance correspondante de 4.000.000 de francs. Elle avait déjà consenti au 31 décembre dernier plus de 3.000.000 de francs de prêts à un certain nombre de sociétés d'habitations à bon marché approuvées par la Commission gouvernementale désignée à cet effet. D'ores et déjà, après quelques mois seulement de fonctionnement, les résultats acquis sont des plus encourageants.

Le développement de nos affaires au Maroc, dont la centralisation se fait à Casablanca, nous a conduits à acquérir un terrain situé au centre des affaires, terrain sur lequel est prévue la construction d'un grand immeuble comportant des appartements de location, qui recevra d'autre part tous nos services et dans lequel un local sera réservé à la Caisse de prêts immobiliers..Nous envisageons également à Rabat, dont le développement a été très important, la construction d'un immeuble destiné à nos bureaux.

Nous avons participé au Syndicat formé sous les auspices de la Compagnie générale du Maroc, de la Compagnie Marocaine, de la Compagnie P.-L.-M., de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans pour l'exploitation de la concession d'un réseau de chemins de fer au Maroc.

À Tanger, le mouvement assez vif de transactions immobilières qui avait pris naissance à l'armistice s'est ralenti. Il semble que ce mouvement pourra reprendre le jour où interviendra, relativement au port de Tanger, une solution que la situation semble devoir rendre assez prochaine.

Cette ville bénéficiera bientôt de sa jonction au reste du Maroc par la construction de la ligne de Tanger à Fez, actuellement entrée dans la voie de l'exécution, en même temps que par l'achèvement du réseau de routes, dont la construction se poursuit. Ces diverses circonstances viendront compenser la concurrence que lui font les autres ports et il est donc permis d'espérer un nouveau développement de votre succursale de Tanger.

Nos agences de la Méditerranée occidentale à Gibraltar et à Palma ont suivi un développement normal et satisfaisant.

#### Méditerranée Orientale

Notre succursale de Smyrne a été créée à la fin de 1919, peu après l'occupation de la région par les troupes grecques, en exécution du mandat que leur avaient confié les grandes puissances. Cette occupation avait atteint le but très appréciable de dégager une partie importante du réseau des deux chemins de fer Smyrne-Cassaba et de l'Ottoman Aïdin Railway. Cette situation politique, jointe à une récolte très brillante en 1920 pour tous les produits de la zone occupée, spécialement les tabacs, les huiles, les raisins secs et les figues, a eu comme résultat un mouvement commercial qui s'est trouvé, comme dans le reste du monde, arrêté vers la fin de l'exercice. Les résultats de notre succursale n'en ont pas moins été satisfaisants au point de vue des opérations courantes de banque et son organisation, maintenant achevée, permet d'augurer d'un développement intéressant, lorsque l'Anatolie pacifiée recommencera à utiliser le port qui est à la fois son centre d'approvisionnement et son point de sortie géographique.

Nous vous indiquions l'année dernière que nous procédions à l'étude de l'extension et de la transformation de notre service commercial, tant à Smyrne même que par l'agence commerciale de Constantinople.

Des pourparlers engagés dès cette époque ont depuis lors abouti à des accords concrets et nous avons rétrocédé nos installations commerciales de Smyrne et Constantinople à la Compagnie française de l'Est Européen, dans laquelle nous gardons une part importante. Cette société créée en 1919, déjà installée à Paris et en Europe Centrale, a porté son capital à 10.000.000 de francs, a effectué la reprise de nos comptoirs, et procède progressivement à leur organisation.

La Banque de Salonique, dont le capital versé était de 20 millions de francs, a réalisé, en 1919 un bénéfice de 2.285.581 fr. 10, qui a été entièrement porté aux réserves. Le bénéfice de l'exercice 1920, qui est légèrement supérieur, recevra vraisemblablement la même destination, augmentant ainsi la valeur intrinsèque des actions que nous détenons en portefeuille.

À la date du 31 décembre 1920, nous avons, suivant les accords antérieurs, porté de 20 à 30 millions le capital de la Banque de Salonique. Les relations de plus en plus intimes qui existent entre la Banque de Salonique et nous-mêmes nous conduisent à penser que nos liens se resserreront encore, mais la situation politique et économique nous paraît commander l'ajournement de toute modification du régime actuel qui comporte, comme vous le savez, le concours de la Société Générale.

Nous ne saurions terminer l'exposé de nos intérêts à Constantinople sans mentionner l'importante opération conclue en octobre 1920 sur les actions de la Banque impériale ottomane, en participation avec la Banque de Paris et des Pays-Bas. Cet établissement ayant eu l'occasion d'acquérir, et par conséquent de fixer en France, un nombre important de ces titres appartenant à des porteurs étrangers nous a conviés à entrer dans cette affaire, dont le montant figure parmi les participations financières dont nous vous parlerons plus loin.

La Banque impériale ottomane et son rôle en Orient sont trop connus pour qu'il soit utile d'entrer dans de longs commentaires ; en augmentant l'influence française dans son capital, nous croyons avoir servi les intérêts généraux de notre pays.

### Syrie

Pendant l'année 1920, la Syrie a été administrée par un haut commissaire français en exécution du mandat qui lui a été confié. Mais en Cilicie, les hostilités ont continué d'une façon à peu près continue jusqu'au moment où l'accord de Londres y a mis fin en consacrant la prépondérance économique de la France dans ces régions.

L'année 1920 a été une année d'attente et de préparation ; nous avons donc surtout étudié en Syrie les possibilités d'avenir.

C'est ainsi qu'en fin d'exercice, un accord est intervenu, donnant au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie une importante part dans le capital du Crédit foncier de Syrie, constitué en 1919. Nous avons, dans ces conditions, jugé inutile de conserver la part que nous détenions au capital de la Banque française de Syrie, mais nous avons conservé avec cette dernière les cordiales relations d'affaires antérieurement établies. Notre accord relativement au Crédit foncier de Syrie tire surtout son intérêt d'une convention annexe qui nous assure le concours de capitaux disponibles de la Caisse hypothécaire d'Égypte et du Crédit foncier d'Orient. Ces deux établissements confient, en effet, au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie la gestion d'une somme de 50 millions de francs, amortissable en une période s'étendant sur soixante-trois ans pour être utilisée en opérations hypothécaires, conformément aux statuts de ces deux sociétés.

Votre bilan au 31 décembre ne reflète pas les conséquences de cet accord intervenu le 28 décembre 1920 et dont la réalisation n'a commencé qu'en 1921.

Nous étudions actuellement, et en tenant compte des difficultés politiques et financières du moment, les modalités de notre future action en Syrie, action à laquelle

se trouve affectée, en principe, la majeure partie de cette disponibilité spéciale de 50 millions de francs.

Nous avons pris soin, d'ailleurs, de prévenir le Crédit foncier de France que, si les circonstances permettaient l'extension à la Syrie de nos opérations en participation dans les mêmes conditions qu'en Algérie, en Tunisie et au Maroc, nous étions prêts à faire entrer dans le cadre de ces opérations celles que nous aurions conclues en Syrie. Dans cette hypothèse, d'ailleurs, les fonds provenant de la Caisse hypothécaire d'Égypte et du Crédit foncier d'Orient trouveraient un emploi dans les régions dépendant de l'empire ottoman.

Nous croyons nous être ainsi ménagé pour l'avenir un nouveau champ d'action utilisable au moyen d'une nouvelle source de capitaux.

#### France

En France, nous avons terminé, à notre siège de Paris, l'agrandissement du hall dont nous vous entretenions lors de notre dernière réunion. Les besoins de nos agences d'outre-mer nécessitent naturellement un développement des services centraux qui nous a conduits à acquérir les immeubles sis 47 et 49, rue Cambon, et 55, boulevard de la Madeleine. Il ne s'agit, bien entendu, que d'une précaution prise pour l'avenir et les locataires actuels ne seront que progressivement remplacés par nos services.

Notre siège de Paris a participé, au cours de l'exercice, avec divers autres établissements, à l'émission des emprunts français 5 % et 6 %, des obligations du Crédit foncier de France, de l'Énergie électrique du Nord de la France ; à l'augmentation de capital de l'Omnium international des pétroles, de l'Énergie électrique du Nord de la France, de la Compagnie générale des Tabacs, de la Compagnie Marocaine, de la Compagnie des Messageries maritimes, de Paris-Maroc, des établissements Grammont, etc.

Nous avons souscrit, tant pour nous que pour notre clientèle, aux émissions des bons de la Défense Nationale et de la Rente française pour une somme qui a atteint 143 millions de francs.

Enfin, nous avons participé aux ouvertures de crédits faites à l'étranger pour le règlement des achats effectués dans les pays neutres ou alliés.

Les opérations de nos succursales de Nantes et de Bordeaux ont continué à se développer. Nous avons, depuis le début de l'exercice, repris des négociations engagées depuis 1913 avec notre correspondant de Lyon, le Comptoir d'escompte de Lyon, société en commandite par actions au capital de 4 millions de francs. Ces négociations ont eu comme résultat un accord aux termes duquel une succursale de notre société, ouverte le 1<sup>er</sup> février 1921 à Lyon, place Saint-Dizier, reprend progressivement, après examen, les éléments d'actif reconnus à sa convenance dans le Comptoir d'escompte de Lyon, entré en liquidation. La place de Lyon entretient en effet avec Le Maroc, d'une part, et la Syrie de l'autre, des relations très importantes qui nous paraissent rendre opportune la mesure que nous vous exposons ici.

Nous passerons maintenant en revue conformément à l'usage, les divers postes de notre bilan dans lequel vous retrouverez la trace des diverses et importantes opérations que nous vous avons signalées plus haut.

.....

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de nos collègues MM. Delacroix, Rouland, Loisy, expire aujourd'hui ; nous vous proposons leur réélection.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier les mesures que nous avons prises en appelant à siéger dans le conseil de Paris M. Delarue, ancien avoué près le tribunal civil de la Seine et administrateur de la Société d'assurances mutuelles de la Ville de Paris ;

de longues et anciennes attaches nous unissent à M. Delarue dont nous vous prions de vouloir bien ratifier la nomination.

D'autre part, nous avons également appelé à siéger dans le conseil d'Alger M. Dubourdiou, directeur général honoraire des Finances tunisiennes, commandeur de la Légion d'honneur. M. Dubourdiou a, pendant de longues années, géré les finances de la Régence avec une prudence et un succès auxquels tous s'accordent à rendre hommage. Au moment où sa santé l'obligeait à abandonner sa lourde direction, il nous a paru qu'aucune nomination n'était plus indiquée dans le conseil d'un établissement nord-africain et vous vous félicitez avec nous que M. Dubourdiou ait bien voulu devenir des nôtres.

De même que nous vous demandons la ratification de la nomination de M. Dubourdiou, nous vous demandons également de ratifier la nomination comme administrateur à notre conseil d'Alger de M. Barbedette, président du conseil du réseau algérien des Chemins de fer de l'État, dont vous avez déjà pu apprécier la compétence toute particulière comme censeur de la Société.

En remplacement de M. Barbedette, votre comité de censure a fait choix de M. Alfred Borgeaud, ancien membre de la chambre de commerce d'Alger, administrateur de la Société des Tabacs algériens. Chevalier de la Légion d'honneur. M. Alfred Borgeaud, que d'importantes relations d'affaires attachent depuis longtemps à notre société, sera pour nos opérations en Algérie un important appui et un conseil précieux.

.....  
\_\_\_\_\_

#### NOMINATION

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1921)

Le conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie vient de se compléter en nommant comme administrateur, M. Eugène Regnault <sup>21</sup>, ambassadeur de France, ancien ministre de France à Tanger, ancien délégué à la Résidence de Tunis, grand officier de la Légion d'honneur.

\_\_\_\_\_

L'Institut agricole d'Algérie

Un voyage d'études dans le département de Constantine

(*Le Sémaphore algérien*, 3 août 1921)

[...] On rejoint Séfif en se donnant rendez-vous pour visiter le lendemain matin les docks du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et de la Compagnie genevoise.

M. Cosset, directeur de la succursale du Crédit foncier, présenté par M. [Émile] Chollet [dir. de la Compagnie genevoise], fit à la caravane le plus aimable accueil, la guidant d'abord dans les dédales du nouvel immeuble en construction de son établissement et permettant à chacun d'en admirer le dispositif et la remarquable structure interne en béton armé, puis de là, dans d'imposants docks munis de tous les appareils modernes de manipulation de céréales. [...]

\_\_\_\_\_

<sup>21</sup> Eugène Regnault (1857-1941) : ancien diplomate en poste en Tunisie (1880-1888) et au Maroc (1905-1913). Représentant du Crédit foncier d'Algérie Tunisie dans diverses sociétés. Président de la Cie française du sisal et des distilleries du Congo (1928). Voir [encadré](#).

AEC 1922/29 — Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Siège social : Alger ; — Siège central : 43, rue Cambon, PARIS (1<sup>er</sup>).

Capital. — Sté an., f. le 19 déc. 1880. au capital de 125 millions en 250.000 act. de 500 fr. — Divid. : actions libérées, 1915, 15 fr., 1916, 20 fr. ; 1917, 25 fr., 1918, 13 fr. 50 ; 1919, 28 fr. ; 1920, 31 fr.

Objet. — Toutes opérations de banque ; prêts hypothécaires, avances sur marchandises.

Agences. — 105 succursales et agences en France [Marseille, Lyon, Bordeaux, Nantes], Algérie [Alger, Blida, Bône, Constantine, Oran, Sétif, Sidi Bel-Abbès et 56 agences], Tunisie [Tunis et 16 agences] et Maroc [Casablanca, Tanger et 12 agences] et à l'étranger [Smyrne (Turquie), La Valette (Malte), Palma (Baléares), Gibraltar, Beyrouth].

Conseil. — Administrat. à Paris : MM. André Lebon, présid., H[enri] Buhot <sup>22</sup>, v.-présid. ; E[dmund] Philippar, v.-présid admin. dél. ; [Alfred] Jourdanne, admin.-direct., D[emetrius] Zafiropulo, Emmanuel Tessandier [Crédit foncier de France], Henri Estier, G[eorges] Saint-René Taillandier [anc. consul à Tanger en 1904], général Legrand-Girarde, Xavier Loisy, [Joseph] Delarue [Crédit foncier de France], [Eugène] Regnault. — Admini. à Alger et Tunis : MM. Joseph Warot <sup>23</sup>, adm.-dél. ; Ch. Henri, A. Stanislas [anc. intendant militaire], É[douard] Delacroix, É[mile] Gronier, colonel [Edmond] Mayer, H. [enri] Saliège, F[rédéric] Barbedette, L[ouis] Dubourdieu.

---

Étude de M<sup>e</sup> Lucien SIDER, avoué près le Tribunal civil de première instance d'Alger, y demeurant 48, rue d'Isly.

Expropriation CHETTAR  
(L'Écho d'Alger, 20 janvier 1922)

VENTE  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

sur saisie réelle aux plus offrants et derniers enchérisseurs à l'extinction des feux en huit lots non réunissables de

DIVERS .IMMEUBLES  
URBAINS

situés à Aïn-Bessem, commune mixte d'Aïn-Bessem, arrondissement et département d'Alger.

Le tout plus amplement désigné ci-après :

L'adjudication aura lieu le vendredi, dix sept février 1922 à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance d'Alger, séant dite ville, au Palais de justice, rue de Constantine, n<sup>o</sup> 10.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution :

1<sup>o</sup>. D'un procès-verbal de saisie du ministère de POINTET, huissier à Bouïra, en date du 20 mai 1914, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au premier bureau de la Conservation des hypothèques d'Alger, avec sa dénonciation, le 27 mai 1914, volume

---

<sup>22</sup> Henri Buhot : marié à Louise Abadie (fille d'une Lavie, de Constantine), sœur de Cécile Abadie, épouse du général Antoine-Victor Parisot, censeur du Crédit foncier et agricole d'Algérie, puis du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. On rencontre successivement Henri Buhot aux Sucreries de Porto-Rico, à l'Énergie électrique du Nord de la France, aux Chemins de fer sur route d'Algérie (CFRA)(1909), aux Mines de Chabet-Kohol et dans plusieurs affaires chérifiennes : Tramways et autobus de Casablanca, Industrielle marocaine, Foncière marocaine (président), la Cie franco-marocaine de Fedhala...

<sup>23</sup> Joseph Warot (1842-1924) : propriétaire d'un important chantier d'importation et transformation de bois sur le port d'Alger, administrateur de la Banque de l'Algérie et de la Navigation mixte, président de la Chambre de commerce d'Alger (1889-1896). Marié à une Dlle Flaquer, d'origine mahonnaise.

13, numéro 54 et volume 14, numéro 10, le dit procès-verbal dressé à la requête de MM. Julien Thibaud, banquier, demeurant à Alger, Émile Gronier, avoué près la cour d'appel d'Alger, et Dumas, avocat, demeurant à Paris, agissant au nom et comme liquidateur du Crédit agricole, commercial et industriel algérien, société anonyme au capital de vingt millions de francs, dont le siège était à Alger, boulevard de la République, n° 4, fonctions auxquelles MM. Thibaud, Gronier et Dumas avaient été nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Crédit agricole, commercial et industriel algérien, tenue à la date du 7 mai 1914, laquelle assemblée a prononcé la dissolution anticipée de la dite société et ordonné sa liquidation ;

2° D'un jugement de lecture rendu en l'audience des criées du Tribunal civil d'Alger, le 17 juillet 1914, enregistré ;

3° De jugements de renvois prononcés par le même tribunal, le dernier en date du 23 décembre 1921, enregistrés ;

Et aux requête, poursuites et diligences du Crédit foncier d'Algérie et Tunisie, cessionnaire de la créance de la liquidation du Crédit agricole, commercial et industriel algérien, en vertu d'un acte reçu par M<sup>e</sup> BACHELAY, notaire à Paris, suppléant son collègue, M<sup>e</sup> MACIET, notaire au même lieu, le 23 novembre 1917, enregistré et signifié aux soeurs Chettar ci-après nommés, par exploit de M<sup>e</sup> MEZURET, huissier à Palestro, en date du 14 août 1919 enregistré ; société anonyme au capital de 125.000.000 de francs, dont le siège social est à Alger, boulevard de la République, n° 8, agissant, poursuites et diligences de MM. les présidents et membres du conseil d'administration, demeurant au siège social.

Poursuivant, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Lucien SIDER, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil d'Alger, demeurant dite ville, 48, rue d'Isly, lequel est constitué et occupera sur les , présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites.

À l'encontre de :

1° Sid Chettar (Sliman ben Saadallah ben Nacer), inscrit sur les registres matricules de la commune d'Aïn-Bessem, dénommé dans certains actes Chatar ou encore Chettar ;

2° Sid Chettar Brahim ben Saadallah Nacer, dénommé dans certains actes Chatar ou encore Chettar.

Tous dieux frères, propriétaires, demeurant à Aïn-Bessem.

Parties saisies, sans défenseur ni avoué constitué.

Il sera procédé le vendredi 17 février 1922, à 14 heures, à a vente aux enchères publiques sur saisie réelle, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, à l'extinction des feux, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance d'Alger, séant au Palais de Justice de la dite ville, rue de Constantine, n° 10, en huit lots des immeubles dont la désignation suit :

.....  
\_\_\_\_\_

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE et de TUNISIE  
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, société anonyme au capital de 125 millions, fut fondé en 1880 pour exercer en Algérie les privilèges du Crédit foncier de France et effectuer, en outre, toutes opérations de banque et de crédit.

Ces privilèges furent étendus, tout d'abord, à la Tunisie ; à la suite de l'absorption faite en 1908 du Crédit foncier de Tunisie\*, puis, en 1920, au Maroc, quand ce pays fut doté d'un régime foncier approprié.

En 1914, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie procéda à l'acquisition de la majeure partie des actions du Crédit agricole commercial et industriel algérien, au capital de 20 millions, dont la liquidation fut alors décidée moyennant un échange

d'actions entre les titres de cet établissement et ceux du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Étendant, après l'armistice, son champ d'action au bassin oriental de la Méditerranée, il acquit le contrôle de la Banque de Salonique en 1919 et du Crédit foncier de Syrie en 1920.

Le capital social, en raison de l'essor économique des possessions nord-africaines de la France, au cours de ces douze dernières années, fut porté successivement de 30 à 40 millions en 1908, de 40 à 50 millions en 1911, de 50 à 75 millions en 1913, puis à 78.500.000 francs en 1918 et à 125 millions en 1920.

Les dépôts de fonds, pendant cette même période, s'élevèrent de 55 millions en 1928, à 92 millions en 1911, 113 millions en 1914, 310 millions en 1919, pour dépasser 350 millions en 1920 et atteindre environ 450 millions au 31 décembre 1921.

Les sièges de la société se développèrent également dans les mêmes conditions : leur nombre, qui était de 46 en 1908, poussa de 57 en 1911 à 72 en 1913 et atteignit 104 à l'heure actuelle, à la suite de la création récente de nouvelles agences dans les pays étrangers en relations suivies avec l'Afrique du Nord. C'est ainsi que furent ouvertes depuis la cessation des hostilités les agences de Larache et Melilla dans la zone espagnole du Maroc, Gibraltar, La Valette dans l'île de Malte, Palma, dans les îles Baléares et enfin trois importantes succursales : l'une à Londres et les deux autres en Orient à Smyrne et à Beyrouth.

Cette progression montre qu'en dehors des prêts fonciers dont le champ d'action est forcément limité, toutes les opérations de banque sont traitées au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, dont les guichets reçoivent tous les ordres de la clientèle aussi bien pour les services de titres que pour les ordres de Bourse, les locations de coffres-forts, l'établissement de lettres de crédit, l'ouverture de comptes de dépôt ou les virements de fonds.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 mai 1922)

.....  
Le conseil soumettra à la ratification de l'assemblée générale la nomination comme administrateur de M. Regnault, ambassadeur de France, ancien ministre de France à Tanger.

---

## CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE <sup>24</sup>

---

<sup>24</sup> Société anonyme constituée en 1880 pour une durée de 71 années, devant expirer le 30 juillet 1951, qui a été prorogée jusqu'au 30 juillet 2015 par l'ass. extr. du 8 février 1918.

Capital : 125 millions, divisé en 250.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, sauf 11.368 actions provenant de l'échange des actions anciennes du capital d'origine, qui ne sont libérées que de 250 fr.

Les 238.632 actions entièrement libérées comprennent les 93.000 actions nouvelles dont, l'émission a eu lieu en 1919, au prix de 600 fr., suivant résolutions de l'ass. extr. du 8 février 1918, qui a autorisé l'augmentation du capital jusqu'à 150 millions.

Répartition des bénéfices : Après le prélèvement de 5 % pour la réserve légale, il est prélevé la somme nécessaire pour servir l'intérêt 5 % sur le capital versé.

Ce qui reste après ces prélèvements et l'allocation de 10 % au conseil d'administration et 5 % au directeur général, constitue la somme à répartir entre toutes les actions émises à titre de dividende ou à appliquer à des réserves spéciales par décision de l'assemblée générale.

Les actions sont inscrites à la Cote officielle au comptant et à terme, sous deux rubriques.

Derniers cours cotés au 10 juin 1922 :

Actions entièrement libérées (ex. c. 27 janv. 22) 511 fr. 00

Actions lib. de 250 fr. (cote du 5 mai 22) 515 fr. 00



EXERCICE 1921  
Assemblée générale ordinaire du 30 mai 1922  
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs résidant à Paris : MM. André Lebon (off. LH), président ; Henri Buhot (LH), vice-président ; Edmond Philippar (LH), vice-président administrateur délégué ; Alfred Jourdanne (LH), administrateur-directeur ; Démétrius Zafiropulo (LH), Emmanuel Tessandier (LH), Henri Estier (off. LH), Georges Saint-René Taillandier (comm. LH), général Legrand-Girarde (grand off. LH), Xavier Loisy (off. LH), Joseph Delarue, Eugène Renault (grand off. LH).

Administrateurs résidant à Alger et Tunis : MM. Joseph Warot (LH), administrateur délégué ; Charles Henri, Édouard Delacroix (LH), Stanislas (off. LH), Gronier (LH), colonel Edmond Mayer (comm. LH), Saliège, F[rédéric] Barbedette (LH), Louis Dubourdiou (comm. LH).

Censeurs : MM. le général Parisot (comm. LH), Alfred Borgeaud (LH), Joseph Philibert.

Commissaire du Crédit foncier de France : M. [Pierre] Berthault.

Siège social : à Alger, 8, boulevard de la République.

Siège central : à Paris, 43, rue Cambon (1<sup>er</sup>).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Notre rapport à la dernière assemblée générale vous signalait le début de la crise commerciale et industrielle qui avait été en s'aggravant pendant tout le deuxième semestre de 1920. Cette crise a été s'accroissant et se généralisant pendant les premiers mois de l'exercice 1921 et s'est compliquée d'une crise financière qui s'est étendue à tous les pays d'Europe.

À ne considérer que la valeur du franc dont nous vous avons entretenu dans nos précédents rapports, il semblerait cependant qu'on pût conclure à une amélioration de la situation générale, puisque la livre sterling, dont la hausse, commencée en 1919, avait atteint son maximum en 1920, a subi un commencement de régression en 1921. Cotée au début de l'année à 60 fr. 50, elle est descendue à un minimum de 45 fr. 10 au mois de mai pour remonter à 51 fr. 90 en fin d'exercice et reprendre ensuite un mouvement décroissant. D'autre part, un certain nombre de phénomènes favorables peuvent être constatés : un fléchissement progressif et très accentué des prix de gros s'est dessiné à la suite de réalisations forcées des stocks et a atteint. 25 % au mois de juin ; depuis cette époque, les prix offrent une grande stabilité, ce qui est un indice économique favorable en vue d'une reprise industrielle.

La reconstitution des départements du Nord et de l'Est s'est poursuivie et l'activité de ces centres est redevenue importante.

La récolte des céréales en 1921 a été meilleure et suffira à peu près à nos besoins. Cette situation est de nature à exercer une influence modératrice sur nos importations de 1922.

Dès cette année, d'ailleurs, on constate une diminution appréciable des importations de matières alimentaires (4 millions de t. contre 6 en 1920 et 7 en 1919). Les importations de matières premières, après avoir fléchi au cours du premier semestre au détriment de notre industrie, ont repris fort heureusement durant les derniers mois.

La stabilité de nos exportations est elle-même un indice de notre effort productif.

Dans l'ensemble, notre balance commerciale s'est trouvée améliorée : il est vrai que l'équilibre entre nos importations et nos exportations, après s'être maintenu pendant le premier semestre, s'est trouvé rompu à notre détriment dans les derniers mois ; mais le déficit de notre balance n'a pas atteint 2 milliards, alors qu'en 1920, il avait dépassé 20 milliards.

Néanmoins, tout un ensemble de circonstances a eu pour conséquence de rendre plus difficiles et moins rémunératrices les opérations de banque.

Les opérations d'escompte ont été, en général, traitées à un taux moins rémunérateur, puisque la baisse du taux de l'escompte a commencé à se dessiner : en effet, aussitôt que les progrès de la liquidation de la crise eurent empêché tout danger de spéculation excessive, la Banque de France abaissa le taux de son escompte, qui fut ramené de 6 % à 5 1/2 % le 28 juillet. Ce n'était là, d'ailleurs, qu'une première étape d'un mouvement qui s'est poursuivi depuis.

Des difficultés se sont produites pour diverses maisons de la place et nous avons d'ailleurs été amenés à prêter notre concours aux groupements constitués pour venir en aide à deux d'entre elles.

D'autre part, le chiffre des frais généraux, des taxes et impôts est resté très élevé et a contribué à abaisser le rendement net de nos opérations. Toutes les diverses régions où s'exerce l'action de notre société ont été successivement ou simultanément atteintes par la crise, ce qui a eu pour conséquence de nous amener à une sélection et une réduction de nos engagements. En dehors de la succursale ouverte en automne 1921 à Beyrouth, en exécution de nos accords avec le Crédit foncier de Syrie, une seule agence a été ouverte à Castiglione, dans le département d'Alger.

Nous vous indiquerons, d'ailleurs, conformément à nos habitudes, les faits économiques saillants de nos divers terrains d'activité avant de passer à l'examen détaillé de notre bilan.

## ALGÉRIE

Nous vous avons déjà rappelé, au cours des précédents exercices, que, jusqu'en 1915, l'Algérie avait importé plus qu'elle n'exportait. La guerre, avec la hausse des produits agricoles, avait renversé cette situation et, jusqu'en 1919 inclusivement, la balance commerciale était devenue favorable à l'Algérie. En 1920, cette balance avait de nouveau présenté un solde déficitaire de 1.095.462.000 fr.

Malgré les circonstances défavorables de l'exercice 1921, le déficit n'a plus été que de 535 millions pour cet exercice.

Deux facteurs dominant en effet la situation économique de l'Algérie : la récolte des céréales et celle des vins. Or, la première a été normale comme quantité et la seconde a eu son déficit pallié en partie par la hausse des prix.

Alors que la récolte moyenne des céréales est de 18 millions de quintaux, elle a été, pour 1921, de 21.385.000 quintaux, avec des résultats très favorables pour les provinces de Constantine et d'Oran et médiocres pour Alger.

La récolte des vins n'a donné, pour 1921, que 5.002.112 hectolitres contre 7.041.220 en 1920, 7.783.000 en 1919, 6.343.000 en 1918, 6.233.000 en 1917, et, là encore, le département d'Alger a été le moins bien partagé. Alors que le début de l'année donnait les plus belles espérances, l'humidité considérable développée par des pluies tardives a favorisé le développement d'une crise de mildew [mildiou] sans précédent. Aussi, la baisse qui s'était manifestée en avril et mai 1921 sur les vins restant en cave, dont certains sont descendus jusqu'à 31 fr. et 20 fr. par hectolitre, a fait place à une hausse qui a commencé en juin pour remonter les prix à des cours de 40 à 50 fr. l'hectolitre, qui atteignent encore actuellement 100 et 110 fr. l'hectolitre.

Ces variations extrêmes et l'inégalité très grande des résultats, suivant, les régions, expliquent les difficultés qu'ont subies certains colons pour le règlement des avances qui leur ont été consenties. Cette situation de l'agriculture devait avoir sur le commerce et l'industrie une répercussion qui ne pouvait se faire sentir qu'après quelques mois. C'est ainsi que certaines maisons de commerce, chargées de stocks importants, ont éprouvé des difficultés vers la fin de l'année 1921.

Il est cependant intéressant de signaler qu'à côté des céréales et de la vigne, des branches nouvelles ont joué, dans l'économie générale de l'Algérie, un rôle qui semble

appelé à se développer : ce sont les olives, les plantes à parfum et, en particulier, le tabac, dont la culture a subi un sensible accroissement. Le Crédit foncier a pu intervenir, notamment à Isserville et à l'Alma, pour avancer aux communes les sommes nécessaires à l'édification immédiate des magasins et des marchés à tabac réclamés par l'Administration des Finances, tandis que, dans le département de Constantine, une coopérative fondée par les planteurs leur a rendu les plus grands services.

Le recensement indique d'ailleurs pour l'Algérie une augmentation de population de 237.000 habitants au cours des dix dernières années. Le mouvement des dépôts, celui des souscriptions aux bons du Crédit national, indiquent que l'enrichissement général du pays est un fait acquis.

Une autre preuve en est fournie par la stabilité relative de la valeur de la propriété foncière en 1921. Il semble que, jusqu'ici, ce soient surtout les spéculateurs qui aient été touchés par la crise et qu'une bonne récolte, si elle se produisait, viendrait améliorer sensiblement l'état économique. Néanmoins, la situation générale justifie la ligne de prudence qui a été et demeure la nôtre. C'est pourquoi, malgré l'augmentation considérable du nombre des demandes, le chiffre des prêts hypothécaires réalisés par nous en Algérie reste sensiblement identique à celui de 1920 avec un total de 3.623.486 fr. 93 contre 3.183.000 pour l'exercice précédent. Nous vous exposerons plus loin qu'il y a progression en Tunisie et que les opérations foncières ont commencé au Maroc dans une proportion assez intéressante.

Nous avons d'autre part, étudié avec la direction de l'agriculture du gouvernement général le principe d'un concours apporté aux Caisses régionales et locales de crédit agricole pour le développement par ces organismes des crédits de campagne ou des prêts à moyen terme. Nous espérons réussir à favoriser ce concours apporté aux colons anciens comme aux titulaires de concessions nouvelles.

L'Algérie a émis, en février 1921, un emprunt auquel nous avons participé avec la plupart des établissements de crédit, français : elle en prépare actuellement une nouvelle tranche dont le montant doit être consacré partiellement à la réalisation d'un important programme de travaux publics. Nous avons procédé, avec diverses maisons d'entreprises particulièrement qualifiées, à l'examen des diverses solutions financières qui pourraient aider à la réalisation de cet outillage économique. Nous espérons que de cette collaboration pourront sortir d'intéressantes réalisations.

Nous vous avons signalé l'année dernière la constitution de la Société algérienne d'éclairage et de force\* dont le premier exercice avait comporté un dividende de 6 %. Celui qui s'achève a vu s'affirmer son développement et le dividende distribué pour le second exercice atteint 8 %.

## TUNISIE

Les phénomènes agricoles constatés en Algérie se retrouvent avec quelques variantes en Tunisie. La récolte des céréales a été un peu plus abondante que celle de l'année dernière ; par contre, le fléchissement continu des prix, descendus de 100 fr. à 65 et 75 fr., a causé une déception générale.

Pour les huiles, la récolte de la région de Sfax a été déficitaire et il en est résulté pour cette place une crise sensible, accentuée par des spéculations locales. Par contre, la région de Sousse a bénéficié d'une récolte satisfaisante.

Le vignoble tunisien a, dans son ensemble, subi la diminution de rendement, causée par l'humidité excessive, mais a également bénéficié de la hausse des cours. Toutefois, le prix de la main-d'œuvre et des matières premières a arrêté son développement en surface. Le bétail et la culture de l'alfa n'ont pas donné de résultats satisfaisants, mais on signale une tendance au développement de la culture du lin.

Les industries extractives ont, malheureusement, subi le contrecoup de la crise européenne et l'exportation des divers minerais s'en est trouvée entravée.

Il faudrait donc, comme en Algérie, qu'une bonne récolte intervint pour redresser la situation économique, car la répercussion de la situation agricole sur le commerce a évolué dans des conditions analogues.

Toutefois, on constate, comme en Algérie, un maintien du chiffre des dépôts et une certaine stabilité de la valeur foncière avec une raréfaction des échanges.

Le montant des prêts hypothécaires réalisés par notre société s'est élevé à 2.728.919 fr. 50 contre 1.396.000 fr. pour l'exercice précédent.

Nous avons continué notre concours à la Caisse mutuelle de crédit immobilier de Tunisie, qui assume la charge de répartir les crédits aux sociétés d'habitations à bon marché de la Régence. Grâce à cet appui, 17 sociétés, groupant 1.800 chefs de famille, se sont constituées, 164 maisons ont été édifiées au cours de l'hiver 1920-1921 et 100 nouvelles sont en chantier.

Nous avons également étudié avec la Direction de l'Agriculture de la Régence les modalités permettant de favoriser le développement de la colonisation par des prêts à moyen terme aux détenteurs de concessions nouvelles.

Le gouvernement de la Régence se prépare, de son côté, à réaliser un emprunt important qui doit servir à la réalisation de certains travaux dont l'exécution ne peut influencer qu'heureusement sur l'évolution économique de la Tunisie. Certains des travaux en projet ont été étudiés par nous, d'accord avec les groupes techniques qui en envisagent l'exécution.

Nous avons continué notre mouvement d'affaires avec la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts. Nous vous avons signalé que cette dernière, installée d'abord dans la seule ville de Sfax, avait étendu ses opérations à Sousse et à Mahdia. Il se trouve que ces deux centres, ayant précisément bénéficié, cette année, d'une bonne récolte d'olives, pourront permettre à la société de compenser, dans une certaine mesure, la diminution d'affaires de la place de Sfax.

D'autre part, la Société des magasins généraux de Tunis, au capital de 1 million, a donné pour l'exercice 1921 des résultats qui permettront, tout en faisant face à d'importants amortissements, de distribuer un dividende de 5 % égal à celui de l'année précédente.

## MAROC

Au Maroc, les surfacesensemencées ont été à peu près les mêmes que celles de l'année précédente, soit environ 2.200.000 hectares dont 125.000 hectares environ de cultures européennes.

Le rendement a été normal et l'exportation des céréales a été, pour le Maroc, d'un heureux effet économique, malheureusement diminué par le fléchissement général des cours que nous avons mentionné plus haut. La suppression envisagée des droits de sortie sur les céréales permet d'espérer un mouvement d'affaires plus élevé pour l'année prochaine.

Mais la crise européenne a eu sa répercussion au Maroc par la baisse de prix des stocks de produits fabriqués et par l'arrêt du mouvement, des capitaux venant de France s'employer dans le protectorat. Il en est résulté un arrêt dans les transactions immobilières qui, à Casablanca surtout et à Rabat, avaient entretenu, jusque dans le courant de 1921, un important courant d'affaires et une hausse presque continue des terrains et des immeubles. Le volume des opérations ainsi traitées a brusquement diminué en juillet, 1921 pour devenir presque insignifiant vers la fin de l'exercice. Il en résulte nécessairement un fléchissement de la valeur de la propriété foncière.

Nous avons, dans ces conditions, apporté la plus grande prudence dans la mise en œuvre des facultés relatives aux prêts fonciers que sanctionne le Décret du 17 juillet 1920. Le montant des sommes demandées à nos sociétés au cours de l'exercice s'est élevé à 10.295.000 fr. pour 70 demandes et les sommes accordées à 5.794.500 fr. Le total des prêts réalisés s'élève à 4.040.000 fr. pour 33 prêts. Ce chiffre paraît

satisfaisant pour un premier exercice et nous pensons voir ces opérations continuer à se développer.

Le Dahir réglementant le régime foncier comportait, vous vous en souvenez, la création d'une Caisse de prêts immobiliers destinée à la construction de maisons à bon marché, à laquelle le Crédit foncier d'Algérie devait consentir une avance de 1 million sans intérêts, tandis que le gouvernement chérifien lui consentait lui-même une avance de 4 millions. Cette caisse a obtenu des résultats qui semblent devoir répondre à ce qu'en avait espéré le Protectorat : au moyen de crédits s'élevant à 8.945.865 fr., elle a permis la construction de 141 villas, 113 appartements, 27 magasins, 23 chambres et 1 coopérative, se répartissant de la façon suivante :

	Villes	Appartements	Magasins	Chambres	Coopérative
Casablanca	30	26	8	4	1
Rabat	111	41	7	—	—
Kenitra	—	46	12	19	—
Total	144	113	27	23	1

La Société des magasins généraux et warrants du Maroc a accompli en 1921 son premier exercice complet dans des conditions rendues particulièrement délicates par la variation du cours des denrées. Ses agences d'Oudjda, Fez, Marrakech, Meknès, Casablanca, Saffi et Tanger lui ont permis de développer son action et pour un capital de 2 millions, les bénéfices nets ont atteint un chiffre de 200.000 fr. qu'il sera proposé de reporter à nouveau.

La Compagnie des tramways et autobus de Casablanca a réglé, en juillet dernier, les difficultés pendantes avec la Ville de Casablanca dans des conditions qui paraissent concilier les intérêts en présence.

Nous avons procédé, avec le concours de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], de la Société marseillaise et du Crédit algérien, à l'émission des obligations, du port de Fedalah, garanties par le gouvernement du Protectorat.

Nous avons enfin participé au placement des actions de la Compagnie des chemins de fer du Maroc.

À Tanger, l'année 1921 a vu s'accroître la crise immobilière, dont nous vous indiquons les prodromes dans notre dernier rapport, mais cette crise s'est traduite par un ralentissement des transactions plutôt que par un réel fléchissement des prix.

Par dahir, en date du 2 juin 1921, Sa Majesté chérifienne a concédé la construction et l'exploitation du port de Tanger à la Société internationale pour le développement de Tanger\*, fondée en juillet 1914, par la Société marocaine de travaux publics, dont nous vous avons annoncé la création en 1910. Vous vous associez à la satisfaction que nous a causé ce résultat acquis après douze années d'efforts. Les travaux réguliers commenceront dès l'adjudication de la première tranche des travaux. Les fonds nécessaires doivent être procurés à la société par une omission d'obligations garantie par le gouvernement chérifien, émission sur laquelle notre société pourra, de concert, avec les autres établissements intéressés à l'affaire, effectuer les avances nécessaires à la mise en marche immédiate des travaux.

#### MÉDITERRANÉE ORIENTALE

La région de Smyrne a été influencée sous tous les rapports par l'état de guerre. Les relations avec l'intérieur de l'Anatolie, qui étaient déjà devenues précaires en 1920, ont été totalement interrompues par l'établissement d'une zone d'opérations militaires.

Les rapports avec l'étranger se sont également ressentis de cet état de choses, car, là comme ailleurs, s'est produite une crise commerciale aggravée par l'instabilité des changes malgré la récolte favorable pour les céréales, les raisins et les olives, mais moins bonne pour le tabac et, les vallonnées.

La campagne a été favorable au double point de vue de la rapidité de l'écoulement de la marchandise et des prix. La raison doit en être particulièrement attribuée à la baisse très sensible de la livre turque, qui, de 10 fr. 50 en janvier, est tombée aux environs de 7 fr. en août et septembre au moment de la campagne d'achat, ce qui a permis la vente des produits à un prix supérieur à celui de l'année précédente. Néanmoins, les importations l'ont emporté de beaucoup sur les exportations et la balance commerciale de Smyrne a présenté un déficit tel qu'elle n'en a jamais connu. La réorganisation des services du cadastre, suspendue par l'arrivée, en mai 1919, des autorités helléniques, a été récemment reprise.

Malgré les circonstances défavorables, notre succursale développe une activité normale et a vu se produire la liquidation d'une très importante partie de ses engagements, tant au point de vue des opérations de banque qu'au point de vue des opérations commerciales. En ce qui concerne cette seconde branche, et d'accord avec la Compagnie française de l'Est-Européen, cette dernière n'a engagé en Orient, au cours de l'exercice aucune transaction nouvelle.

La Banque de Salonique a réalisé en 1920, un bénéfice de 2.409.653 fr. qui a été entièrement porté aux réserves. Les résultats de l'exercice 1921 recevront sans doute la même affectation.

En Syrie, comme nous vous l'indiquions plus haut, notre succursale de Beyrouth, commune entre nous et le Crédit foncier de Syrie, a été ouverte en septembre 1921 pour certaines opérations et définitivement le 15 avril dernier. Notre Service d'Inspection des gages fonciers a commencé à fonctionner à la fin de l'année 1921 et les premières demandes de prêts ont été étudiées au début de l'exercice en cours. Il nous a paru nécessaire de procéder avec la plus grande prudence en raison de la situation économique générale. La place de Beyrouth, en effet, n'a, pas plus que les autres, été épargnée par la crise commerciale et nous avons tenu compte de cet état de choses dans l'examen des premières affaires qui nous ont été soumises.

Comme, d'autre part, nous avons commencé à recevoir, au cours de l'exercice, les sommes mises à notre disposition par la Caisse hypothécaire d'Égypte et le Crédit foncier d'Orient, en exécution de notre contrat de mandat, nous avons remis à ces deux sociétés, en contre-valeur de leurs versements, des titres mobiliers et hypothécaires provenant de notre portefeuille, et ce, dans les proportions que vous indiquera plus loin le détail du bilan, ceci en attendant la réalisation définitive d'opérations en Syrie et dans l'Empire Ottoman.

Nous avons participé avec la Compagnie générale des Colonies, la Banque de Syrie et la Société française d'entreprises, à la constitution d'une société d'études qui commence actuellement la construction du port d'Alexandrette. Diverses autres opérations relatives aux travaux publics et à l'irrigation ont également été étudiées par nous avec le concours de divers groupes ; nous avons pris, notamment, un intérêt dans la Société des Tramways de Damas.

## FRANCE

En France, tant dans notre siège de Paris que dans nos succursales de Marseille, Lyon, Bordeaux et Nantes, nous avons suivi la même ligne de prudence commandée par les circonstances.

Notre siège de Paris a pris part, au cours de l'exercice, avec divers autres établissements aux émissions suivantes :

Obligations du gouvernement général de l'Algérie, des Fermes françaises de Tunisie, des Établissements Grammont, du Crédit foncier de France, de la S. O. M. U. A., de la

Société générale d'entreprises [SGE], de l'Énergie électrique du Nord de la France, de la Ville d'Albert, de la Compagnie du Port de Fedalah, des Bons du Trésor 6 % 1921, des Obligations Ville de Paris 1921, de la Société de reconstitution des usines sinistrées, du Crédit national 6 % 1921.

Augmentations de capital de la Compagnie fasi d'électricité, de la Foncière Marocaine, de l'Énergie électrique du Nord de la France, de l'Entreprise maritime et Commerciale, de la Société générale d'entreprise [SGE], de l'Omnium international des pétroles et constitution de la Compagnie des chemins de fer du Maroc.

Nous avons souscrit, tant pour nous que pour notre clientèle, aux émissions des bons de la Défense nationale pour une somme qui a atteint 103.987.715 fr.

Nous avons, enfin, participé aux ouvertures de crédit faites à l'étranger pour le règlement des achats effectués dans les pays neutres ou alliés.

Cette rapide revue de nos opérations au cours de l'exercice 1921 vous montre le nombre et la variété des difficultés en présence desquelles nous nous sommes trouvés.

Le montant des bénéfices nets à répartir s'élève à 9 millions contre 11 millions pour l'exercice précédent. Un dividende de 31 fr. par action entièrement libérée n'absorbant que la somme de 7 millions, nous vous proposons le maintien de ce dividende égal à celui de l'exercice précédent. Les chiffres qui vous sont soumis ont d'ailleurs été établis après d'importants amortissements sur des postes qui nous ont paru susceptibles de dépréciation.

Il y a lieu de prévoir que cette politique de prudence devra être continuée jusqu'au moment du retour à une situation économique normale, retour dont il ne nous est pas actuellement possible de prévoir l'époque. Mais nous pensons que les éléments d'activité que nous vous avons signalés, l'accroissement des opérations foncières, tant dans l'Afrique du Nord qu'en Orient, les diverses opérations de crédits liées aux grands travaux publics, le contingent apporté par les Magasins généraux de Tunisie et du Maroc, le développement progressif du mouvement des affaires de banques entre tous nos sièges, nous permettront de voir reprendre l'accroissement des bénéfices auxquels nous étions accoutumés depuis plusieurs années.

C'est sous le bénéfice de ces observations que nous passerons maintenant à l'examen détaillé du bilan.

## PREMIÈRE PARTIE

### I. — PRÊTS EN PARTICIPATION

#### FAITS AVEC LES FONDS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le bénéfice résultant des opérations foncières et communales en participation avec le Crédit foncier de France s'élève à 370.982 fr. 33, en augmentation de 53.945 fr. 87 sur le chiffre de l'année dernière. Cette augmentation provient du mouvement d'affaires que nous vous avons signalé plus haut.

#### A. — PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Pendant l'année 1921 le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a réalisé 185 prêts à long terme pour une somme de 9.539.706 43

et 75 ouvertures de crédit pour une somme de 852.700 00

Ces prêts, réalisés en 1921, portent à 7.967 le nombre, et 177.517.422 fr. 81 le montant des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit en participation réalisés par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1921. Le chiffre des réalisations de l'exercice, un des plus élevés qui ait jamais été atteint, s'explique par la situation générale de l'Algérie et par l'extension au Maroc de nos opérations en participation avec le Crédit foncier de France dont nous vous avons entretenu plus haut.

La décomposition en est la suivante :

	EXERCICES ANTÉRIEURS		EXERCICE 1921		TOTAUX	
	Nb	Sommes	Nb	Sommes	Nb	Sommes
Prêts à LT	6.918	151.409.731 48	185	9.539.706 43	7.103	160.949.437 91
Prêts à CT	142	4.217.884 90	—	—	142	4.217.884 90
Ouvertures crédit	647	11.497.400 00	75	852.700 00	722	12.350.100 00
	7.707	167.125.016 38	260	10.392.406 43	7.967	177.517.422 81

Par suite des amortissements et des remboursements effectués, le soldé des prêts hypothécaires en participation atteint 37.416.354 fr. 13 au 31 décembre 1921, soit une augmentation en 1921 de 7.492.526 fr. 21.

#### B. — PRÊTS COMMUNAUX

Le total des prêts communaux fait par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, en participation avec le Crédit foncier de France, est de 130.874.385 fr. 15, sur lesquels nous avons recouvré par amortissements ou remboursements anticipés, 66.631.244 fr. 19 pendant les exercices antérieurs à 1921, et 1.875.442 fr. 79 en 1921, reste au 31 décembre 1921 : 62.367.698 fr. 17.

Au 31 décembre 1920, nos prêts communaux présentaient un solde de 64.243.140 fr. 96. Ils ont donc diminué, en 1921, de 1.875.442 fr. 79.

Ce chiffre est appelé à baisser d'année en année, car notre convention du 26 juillet 1911 avec le Crédit foncier de France ayant dégagé le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie de la garantie de bonne fin des opérations futures de cette catégorie, elles sont appelées à disparaître peu à peu de notre bilan,

#### II. — PRÊTS HYPOTHÉCAIRES OU SUR GARANTIES DIVERSES FAITS AVEC LE CAPITAL SOCIAL

Indépendamment des ouvertures de crédit hypothécairement garanties, qui figurent au poste Crédits sur garanties diverses, la partie du capital social employée en placements hypothécaires est la suivante (fr.) :

1° Créances sur immeubles revendus	223.532 89
2° Prêts hypothécaires amortissables	271.623 63
3° Semestres d'annuités sur prêts amortissables	7.020 30

Ce chapitre marque une sensible diminution, du fait de versements effectués par les acquéreurs d'immeubles revendus.

#### DEUXIÈME PARTIE OPÉRATIONS DE BANQUE

Les principales opérations de banque auxquelles nous nous sommes livrés, en conformité des art. 4, 5 et 6 de nos statuts, ont porté sur l'escompte et le recouvrement du papier de commerce créé en France, en Algérie, en Tunisie, au Maroc et à l'étranger.

Voici le mouvement de notre portefeuille en 1921 (fr.) :



Montant des effets entrés 4.428.838.611 19  
Montant des effets sortis 4.069.845.104 90  
Solde figurant à l'actif du bilan 1921 358.993.506 29

En 1920, nos opérations de banque se sont traduites par un mouvement de 3.988.973.201 45

alors qu'en 1921, il est de 4.428.838.611 19  
D'où une différence en plus de 439.865.409 74

### TROISIÈME PARTIE ANALYSE DU BILAN

#### ACTIF

Actionnaires. — Capital non appelé 5.568.500 00

Au 31 décembre 1921 le nombre des actions anciennes (n° 1 à 60.000), entièrement libérées s'élevait à 37.726 actions, pour une somme de 118.863.000 ; il restait donc à libérer à cette date 22.274 actions représentant un capital de 11 millions 137.000 fr. sur lequel il reste à verser 5.568.500 fr.

Des 120.000 actions libérées de 125 fr. qui représentaient notre capital originaire de 60 millions, 119.804 ont été converties en actions libérées de 250 fr. et 196 actions restent toujours à présenter à la conversion.

Espèces en caisse et dans les banques ; Bons du Trésor 54.363.491 30

Ce chiffre comprend également les Bons de la Défense nationale souscrits et escomptés pour emploi momentané de disponibilités.

Portefeuille-effets. — Nos opérations de banque font ressortir le mouvement, de notre portefeuille dont le solde s'élève à 358.993.506 29

Actions, obligations et rentes 25.617.557 93

Dans ce chiffre figurent pour une somme de 17 millions environ, comme dans notre précédent bilan, les actions de la Banque de Salonique acquises ou souscrites par votre société.

Avance à la Caisse de prêts immobiliers du Maroc (Dahir du 22 décembre 1919)  
1.000.000 00

Cette avance sans intérêts constitue la contrepartie de l'extension au Maroc des privilèges du Crédit foncier de France.

Hôtels et docks de la société, mobilier et matériel des docks 22.780.359 99

L'augmentation de ce poste provient des aménagements et installations effectués dans vos hôtels au cours de l'exercice.

Immeubles acquis à la suite d'expropriations 478.580 29

L'augmentation de 173.000 fr. sur l'exercice dernier provient de l'expropriation de deux petits immeubles d'ensemble 50.000 fr. et de l'acquisition d'un terrain loué à la Société tunisienne de magasins Généraux.

Prêts en participation avec le Crédit foncier de France 99.784.052 30

Malgré la diminution des prêts communaux, l'important mouvement de prêts fonciers de l'exercice fait ressortir une augmentation du solde général de ce compte.

Prêts hypothécaires avec les fonds de la société :

1° Prêts hypothécaires à long terme et semestres d'annuités : 230.553 19

2° Créances sur immeubles revendus : 271.623 63

502.176 82

La diminution du solde de ce compte provient surtout des versements effectués par les acquéreurs d'immeubles revendus par nous.

Mandat Crédit foncier d'Orient et Caisse hypothécaire d'Égypte 9.500.773 57

Ce chiffre, qui apparaît pour la première fois à notre bilan, indique le montant des emplois effectués par nous en exécution de notre contrat avec les deux établissements mentionnés.

Avances sur titres et reports 11.202.529 71

Cette somme représentant, le montant de nos prêts sur titres est garantie par des titres remplissant les conditions indiquées par l'art. 4 de nos statuts.

Crédits sur garanties diverses 53.283.678 72

Ce compte comprend des avances auxquelles sont affectés des nantissements sur marchandises, des garanties hypothécaires ou autres.

Correspondants 35.051.852 14

Ce compte représente les soldes créditeurs de notre société chez les banquiers de France et de l'étranger.

Débiteurs en Comptes courants 125.521.976 86

Ce solde représente les comptes débiteurs de nos divers sièges.

Participations financières 37.263.805 21

Ce poste comprend, sans variation sur le bilan précédent, le montant des actions de la Banque impériale ottomane<sup>25</sup> acquises au cours du précédent exercice.

Débiteurs par acceptations 11.349.438 90

Ce poste est la contrepartie d'acceptations données par votre société et figurant au passif.

Opérations de change garanties 8.392.500 00

Il s'agit d'opérations faites pour le compte du gouvernement français.

Frais de Premier établissement 6.504.701 30

Ce chapitre a eu au cours de l'exercice à supporter d'importants frais d'agencements de divers sièges et à subir de ce fait une augmentation, malgré l'amortissement qui y a été effectué, c'est la conséquence de l'extension et de la réorganisation générale que nous devons faire subir à tous nos immeubles sociaux.

#### PASSIF

Capital social 125.000.000 00

Ce chiffre est celui qui résulte de la décision de l'assemblée extraordinaire du 15 janvier 1920.

Réserves 20.433.292 57

Si vous acceptez les propositions que nous vous soumettons pour la répartition des bénéfices de l'exercice écoulé, le chiffre de nos réserves s'élèvera à 20 millions 433.292 fr. 57 se décomposant ainsi :

4.453.995 41 Réserve légale.

15.979.297 26 Fonds de prévoyance pour risques en cours.

20.4-33.292 57

Caisse de retraite ou de prévoyance pour le personnel 200.000 00

Ce compte est porté à ce chiffre par l'affectation qui vous est proposée d'une somme de 150.000 fr. par prélèvement sur nos bénéfices.

Crédit foncier de France, son compte de participation 99.784.052 30

Cette somme représente le montant des prêts fonciers et communaux faits en participation avec le Crédit foncier de France.

Crédit foncier d'Orient, son compte de mandat 32.427.747 14

Caisse hypothécaire d'Égypte, son compte de mandat 5.000.000 00

---

<sup>25</sup> Le représentant du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à la Banque ottomane était le directeur de son agence de Londres, André Artonne, ancien paléographe au Quai d'Orsay, qui fut scrutateur à chaque assemblée pendant une vingtaine d'années au côté d'un homme de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Artonne fut en outre président de la Chambre de commerce française de Londres et des Français établis dans la capitale britannique.

Ces chiffres représentent la contrepartie des sommes figurant à l'actif au nom de ces deux sociétés avec une différence provenant du temps qui s'écoule naturellement entre le versement des sommes prévues et leur emploi conformément au contrat.

Dépôts et comptes courants à vue 449.235.931 97  
 En augmentation de 50.707.821 fr. 77 sur l'exercice dernier.  
 Bons de Caisse et dépôts à préavis 38.817.657 11  
 En diminution de 8.713.205 fr. 89 sur l'exercice dernier.

Nous vous donnons ci-dessous, par versements et retraits, le mouvement comparatif des deux comptes ci-dessus (fr.) :

	Sommes versées	Sommes retirées
1920	5 876.070.910 73	5.430.011.937 53
1921	7.970.805.951 90	7.482.752.362 82

Correspondants et créiteurs en comptes courants 79.535.721 55

Ce solde comprend le solde Créiteur des banquiers de France et de l'étranger et de divers clients.

Acceptations, lettres de crédit, mandats à payer 19.337.131 05

Dans ce compte figurent, d'une part la contrepartie du compte Débiteurs par acceptations de l'actif et, d'autre part, le montant des tirages émis sur nos caisses par nos clients.

Opérations de change garanties 8.392.500 00

Comptes d'ordre 1.950,113 68

Ce chiffre représente le solde de nos divers comptes d'ordre à l'actif et au passif.

Dividendes à payer 6.724.663 56

Ce chapitre comprend :

1° La somme restant à la disposition de nos actionnaires au 31 décembre dernier, sur les dividendes non encore payés des exercices précédents s'élevant à : 528.106 18

2° Le dividende que nous vous proposons de fixer pour l'exercice 1921 représentant 6.196.557 38

Soit 6.724.663 56

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Bénéfices de l'exercice 1921. — Les produits de l'exercice 1921 se sont élevés, net de toutes charges, y compris l'imputation de la portion jugée irrécouvrable des effets versés au contentieux en 1921, à 8.665.851 41

Report à nouveau de l'exercice 1920 359.686 56

Somme à répartir 9.025.537 97

#### RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer la répartition suivante de cette somme de 9.025.537 97

Prélèvement au profit de la réserve légale 433.292 57

Amortissement des frais de premier établissement 500.000 00

Paiement aux actionnaires d'un premier dividende de 5 % :

1° Aux actions libérées de moitié 278.425 00

2° Aux actions entièrement libérées	5.693.150 00
Dividende supplémentaire de 6 francs par action	1.500.000 00
Tantièmes au conseil d'administration	150.000 00
Prélèvement au profit du personnel pour amélioration des retraites	150.000 00
À reporter à l'exercice suivant	320.670 40
Total	<u>9.025.537 97</u>

Si vous acceptez ces propositions, les sommes mises en distribution donneront, pour les actions libérées de moitié, un dividende de 18 fr. 50 sur lequel il y aura lieu de déduire l'impôt de 7,50 %, perçu en Algérie, soit net 17 11

Il a été payé en janvier 1922 un acompte de :

Intérêts : 6 25

Superdividende 2 00

8 25

Le solde, soit net 8 80

sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1922

Les actions libérées entièrement auront droit à 31

Report fr. 31 00

À déduire, impôt 7,50 % perçu en Algérie 2 33

Taux net par action nominative 28 67

Il a été payé en janvier 1922 un acompte de :

Intérêts : 12 50

Superdividende : 2 00

14 50

Reste net à payer par action nominative un solde de 14 17

Il y a lieu de déduire, en outre, pour les actions au porteur, la taxe de transmission acquittée pour l'année 1921, soit 3 70

Reste net à payer par action au porteur un solde de 10 47

qui sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1922 contre remise au coupon n° 28.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de nos collègues MM. Charles Henri, Démétrius Zafiropulo, Edmond Philppar, expire aujourd'hui ; nous vous proposons leur réélection.

Notre collègue, M. [Julien] Rouland, nous ayant, pour des raisons personnelles, remis sa démission, que nous avons enregistrée avec regret, votre conseil a provisoirement désigné pour le remplacer M. Eugène Regnault, ambassadeur de France, grand officier de la Légion d'honneur.

Notre nouveau collègue, dans une brillante carrière commencée en Tunisie, a eu la lourde responsabilité de représenter la France à Tanger pendant les périodes les plus délicates des difficultés franco-allemandes relativement au Maroc ; aux côtés de M. Revoil, il a défendu nos intérêts à Algésiras avec un succès qui reste présent à la mémoire de tous et c'est, lui qui a eu l'honneur de signer avec Sa Majesté chérifienne le traité du Protectorat sur le Maroc, dont vous connaissez les heureux effets, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique et militaire au cours des quatre années de guerre. Vous ratifierez donc le choix que nous avons cru devoir faire et qui apporte à votre société l'expérience et la clairvoyance d'un homme particulièrement averti de tout ce qui touche à l'Afrique du Nord.

Le mandat de M Joseph Philibert, censeur, expirant cette année, vous avez à pourvoir à son remplacement. Nous vous signalons qu'il est rééligible.

Vous avez également à désigner les commissaires pour l'exercice 1922.

Après lecture du rapport des commissaires, concluant à l'approbation des comptes tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration, les résolutions proposées ont été adoptées à l'unanimité.

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1921

ACTIF		
Actionnaires		5.568.500 00
Espèces en caisse et déposées dans les banques, bons du Trésor		54.363.49130
Portefeuille		358.993.506 29
Actions, obligations, rentes		25.617.557 93
Avances à la Caisse de prêts immobiliers du Maroc		1.000.000 00
Hôtels, mobilier et matériel des docks		22.780.359 99
Immeubles acquis à la suite d'expropriations		478.580 29
Prêts :		
1° En participation avec le Crédit foncier de France :		
Fonciers :	37.416.354 13	
Communaux :	62.367.098 17	99.784.052 30
2° Avec les fonds de la Société :		
Créances sur immeubles revendue :	223.532 89	
Prêts amortissables :	271.623 63	
Semestres d'annuités :	7.020 30	502.176 82
Mandat Crédit foncier d'Orient et Caisse hypothécaire d'Égypte :	9.500.773 57	
Avances sur Titres et reports :	11.202.529	
71		
Crédits sur garanties diverses :	53.283.678	64.486.208 43
72		
Correspondants		35.051.852 14
Débiteurs en comptes courants		125.521.976 86
Participations financières		37.263.805 21
Débiteurs par acceptations		11.349.438 90
Opérations de change garanties		8.392.500 00
Frais de premier établissement		6.504.70130
Total		<u>867.159.481 33</u>

PASSIF		

Capital		125.000.000
Réserves :		
Légale : 4.453.995 31		
Fonds de prévoyance pour risques en cours : 15.979.297 26		20.433.292 57
Caisse de retraite ou de prévoyance pour le personnel		200.000 00
Crédit foncier do France, son compte de participation		99.784.052 30
Crédit foncier d'Orient, son compte de mandat		12.427.747 14
Caisse Hypothécaire d'Égypte, son compte de mandat		5.000.000 00
Dépôts et comptes courants à vue		449.235.931 97
Bons de caisse et dépôts à préavis		38.817.657 11
Correspondants et créditeurs en comptes courants		79.535.721 55
Acceptations : 13.365.621 95		
Lettres de crédit : 554.914 54		
Mandat et chèques à payer : 7.410 594 56		19.337.131 05
Opérations de change garanties		8.392.500 00
Comptes d'ordre		1.950.133 68
Dividendes		6.724.663 56
Profils et pertes, Reliquat de 1921		320.670 40
Total		<u>867.159.481 33</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CHARGES		
Réescompte du portefeuille au 31 décembre 1921		2.029.731 25
Intérêts des comptes de dépôts, comptes courants et bons de caisse		9.182.862 66
Dons et œuvres de bienfaisance		82.495 30
Patente, contributions, impôts, timbres des actions		927.866 06
Frais d'administration		19.217.186 28
Amortissement du mobilier		221.868 43
Total des charges		359.698 56
Bénéfices :		
Report de l'année 1920 : 359.686 56		
Produits de l'exercice 1921		8.665.85141
		9.025.537 97
		<u>40.687.547 95</u>

PRODUITS		
Report du solde du compte de profils et pertes 1920		359.686 56
Réescompte du portefeuille au 31 décembre :	2.391.156 14	
Produit net des opérations de banque :	36.892.839 78	
Intérêts sur affaires foncières faites avec les capitaux de la Société :	93.289 91	
Revenus des hôtels :	579.593 23	
Produits des affaires du Crédit foncier de France :	370.982 33	
		40.327.861 39
		<u>40.687.547 95</u>

L'assemblée était présidée par M. André Lebon, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents : MM. Maumené et le général Nicolas, en qualité d'assesseurs.

M. [Joseph] d'Hérouville <sup>26</sup>, secrétaire du conseil, remplissait les fonctions de secrétaire.

76.680 actions étaient présentes ou représentées.

#### DISCOURS DE M. ANDRÉ LEBON, PRÉSIDENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

Si vous n'êtes pas épuisés par cette chaleur un peu exceptionnelle dans notre climat essentiellement tempéré, je vous demanderai la permission, puisque cela est de nature à vous intéresser sans doute, de vous dire les impressions que j'ai rapportées d'un séjour de cinq à six semaines en Algérie et au Maroc.

En ce qui concerne l'Algérie, je n'y avais pas fait de séjour un peu prolongé depuis une vingtaine d'années, et j'ai été extraordinairement frappé par deux circonstances qui marquent l'évolution de notre colonie, et qui frappent au premier regard.

La première de ces circonstances, c'est qu'il existe désormais en Algérie une classe moyenne digne de ce nom. Il y a vingt ans encore, entre les grands colons et la population indigène, on peut dire que l'on ne rencontrait guère que des petits commerçants ne donnant pas une impression de stabilité ni de richesse acquise bien sérieuse.

Aujourd'hui, il en va tout autrement ; je ne dis pas que tous ces petits commerçants d'il y a vingt ans ont réalisé une fortune, mais beaucoup d'entre eux en ont acquis une, se sont constitué une épargne, ont maintenant pignon sur rue, et quand on les rencontre, ils donnent l'impression que l'on a si souvent dans notre pays de France, de petits bourgeois en passe de devenir de plus grands bourgeois. Or, quand on se rappelle le rôle considérable que la classe moyenne a joué dans notre pays, je crois qu'on ne peut que saluer avec beaucoup de satisfaction ce résultat dans notre vieille Algérie.

---

<sup>26</sup> Joseph d'Hérouville : représentant du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie au Port de Tanger (secrétaire général), au Crédit foncier de Madagascar et aux Phosphates Djebel-M'dilla (commissaire aux comptes). Futur commissaire aux comptes de la Cie des transports océaniques (ex-Messageries maritimes).

La seconde circonstance, qui est favorable, elle aussi, c'est que, après avoir passé quarante ans dans la période militaire, et quelque quarante autres années dans une période exclusivement agricole, l'Algérie est en train d'entrer dans une période d'évolution industrielle. Il commence à se créer des industries dans divers centres urbains de l'Algérie, et notamment à Alger même, qui donne vraiment, à tous égards, l'impression d'une capitale, par sa richesse, par son élégance et par son ampleur. Il s'y est créé, je puis le dire, un cordon d'industries, qui fait que la ville d'Alger s'étend à l'heure actuelle, le long de la mer, sur environ seize kilomètres, c'est-à-dire une étendue égale à celle de l'agglomération parisienne à l'intérieur des fortifications (sans la même profondeur, bien entendu), donnant à tout le monde l'impression d'une ville déjà extrêmement prospère, en passe de devenir beaucoup plus prospère encore. C'est évidemment ce qui permet à l'Algérie de traverser des crises que la rigueur des saisons amène de temps à autre.

Il y a vingt ans, la situation causée par la sécheresse, notamment en ce qui concerne la vigne, avait été telle qu'il se trouvait des colons disposés à arracher les vignes. Heureusement, ces idées de renonciation n'ont pas duré très longtemps, et c'est précisément grâce à ces mêmes vignes que l'Algérie a fait, très peu de temps après l'année à laquelle je fais allusion, des profils importants, et qui sont devenus plus importants encore au cours des années de guerre. Aussi rencontre-t-on, pour l'exploitation du vignoble en Algérie, des installations auxquelles je crois qu'on ne peut comparer aucune des installations du Midi vinicole français. Les Algériens, les grands colons, engagent facilement dans une de ces installations des capitaux élevés, et obtiennent des résultats dont, réellement, ceux qui les contemplent peuvent être remplis d'admiration. La conséquence en est que cette année, alors qu'il y a une crise sur les céréales, la sécheresse ayant été telle que la récolte des champs des hauts plateaux et de ceux de l'Extrême-Sud a été gravement compromise, on trouvera dans l'autre plateau de la balance une accumulation de richesse telle qu'on peut espérer que le pays pourra facilement traverser cette crise.

\*  
\* \*

Quant au Maroc, je vous le dis en toute franchise, je l'avais abordé avec un peu d'appréhension ; je trouvais qu'on lui avait fait tellement de réclame, qu'on avait écrit tellement de littérature à son sujet, qu'il fallait craindre de vives déceptions. Et cela a été pour moi une joie intense que de me rendre compte que tout ce qu'on a pu en dire est encore inférieur à la vérité que j'ai constatée. Sans doute, quand on se rend de Casablanca à Marrakech, avant d'arriver à cette oasis merveilleuse de Marrakech, on trouve un très grand nombre d'hectares qui n'ont guère d'autre emploi possible que d'être des terrains de parcours pour les moutons ; mais avant d'arriver à cette région presque désertique, en revenant par la région de Safi et de Mazagan, en suivant, comme je l'ai fait, tout le parcours d'Oudjda à Fez, et jusqu'à Rabat, on est émerveillé de la qualité des terres.

Les unes manquent d'eau. Par exemple, entre Oudjda et Taza, on s'imagine traverser un lieu désert, parce qu'il n'y arrive pas naturellement une goutte d'eau ; mais j'étais accompagné de deux ou trois ingénieurs agricoles, et même dans ce parcours peu réjouissant au point de vue artistique, ils s'exclamaient à chaque instant sur les qualités intrinsèques du sol, dont ils disaient que « si seulement on pouvait y amener de l'eau, on ne sait quels résultats on pourrait en obtenir ».

Or, à l'heure actuelle, les opérations militaires qui se poursuivent dans le Moyen-Atlas ont précisément pour objet de nous rendre maîtres de la partie amont de deux fleuves, de façon à pouvoir en diriger l'eau où ce sera nécessaire.



Quand on poursuit la route entre Taza et Fez, là, la campagne est suffisamment irriguée, mais on remarque cependant qu'un nombre assez considérable d'hectares y sont encore incultes. Pourquoi ? C'est parce qu'à l'heure actuelle, faute de moyens de communication et à raison de la cherté extrême des transports par camions automobiles, sur des routes qu'il faut refaire continuellement, en raison même du passage des camions, si l'on produisait dans cette région plus que l'on n'y produit actuellement, le marché local ne pouvant absorber cette surproduction, on verrait les efforts réalisés rester absolument vains. Lorsqu'au contraire des moyens de transport abordables auront été établis, immédiatement et tout naturellement, par un simple effort de volonté, cette région pourra produire tout ce qu'elle est susceptible de produire dans son état actuel. Or, messieurs, grâce à la politique, un peu audacieuse peut-être à certains égards, mais très bienfaisante dans ses résultats prochains, qui est actuellement suivie au Maroc, vous allez avoir la voie ferrée entre Rabat, Kénitra et Petitjean au mois de décembre prochain, et entre Petitjean et Meknès au mois de juillet de l'année prochaine. Immédiatement, j'en suis convaincu, vous verrez s'établir un courant commercial intense entre les environs de Meknès et la côte. À Meknès même, la culture est déjà intensive.

J'ajoute qu'il est un autre aperçu qui se dégage de la circulation à travers le Maroc, c'est que la population indigène y paraît plus intelligente et plus pénétrable aux exemples et aux leçons des Français que ne l'est la population similaire d'Algérie. C'est l'opinion unanime des militaires ; c'est également l'opinion des colons que la main-d'œuvre agricole marocaine est excellente, et cela est tellement bien établi que dans toute l'Algérie et jusqu'en Tunisie, on recherche l'ouvrier agricole marocain de préférence à l'indigène. C'est également l'opinion des petits industriels, qui commencent à chercher à former des ouvriers techniques — je ne dis pas des ouvriers d'art, mais des chauffeurs, des conducteurs de machines — et qui arrivent très rapidement à des résultats excellents avec la population indigène.

Telles sont les impressions générales que je croyais utiles de porter à votre connaissance. Et si l'on veut bien réfléchir que, comme je vous le répétais tout à l'heure, il y a à peine cinquante ans que la colonisation de l'Algérie est commencée, qu'il y a à peine dix ans que nous avons commencé notre entreprise coloniale au Maroc, je vous assure en toute sincérité que je crois qu'il n'y a pas un pays au monde qui, dans une colonie quelconque, ait obtenu si rapidement et si complètement des résultats aussi complets que ceux que nous avons obtenus dans ces deux pays.

J'ajoute qu'au sentiment de fierté très légitime que la contemplation de ces résultats fait naître chez nous autres Français, qui sommes bien pour un peu dans tout cela, il faut ajouter un sentiment de reconnaissance infinie pour les populations indigènes ; car il ne faut pas oublier qu'en dehors de la prospérité déjà acquise de l'Algérie et de la prospérité en voie de création du Maroc, il y a eu, au cours de la guerre, un concours militaire et un concours moral de ces populations, qui nous ont fourni 500.000 soldats, dont près de la moitié sont restés sur les champs de bataille de France. Et c'est pourquoi, quels que puissent être le trouble, les difficultés et la gêne de l'époque actuelle, j'ai tenu à vous faire part de ces impressions, car le pays qui obtient de pareils résultats, matériels et moraux, est un pays qui tient l'avenir dans sa main.

---

MARIAGE  
(*Le Soleil, etc.*, 16 juin 1912)

On annonce le mariage :

De M. Albert Anthoine <sup>27</sup>, inspecteur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, fils de l'ingénieur, directeur honoraire au ministère de l'intérieur, officier de la Légion d'honneur, et de M<sup>me</sup>, née de Saint-Martin, avec M<sup>lle</sup> Marguerite Fleuret.

---

#### NÉCROLOGIE

O. Jaïs

(*Le Journal des débats*, 5 juillet 1922)

On annonce la mort de M. O. Jaïs, directeur honoraire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

---

#### NÉCROLOGIE

M. Barthélémy

(*Les Annales coloniales*, 11 septembre 1922)

Nous avons relaté l'accident d'automobile dont avait été victime M. Barthélémy, directeur du Crédit foncier et agricole d'Algérie à Constantine.

De Texenna, où il était en villégiature, M. Barthélémy avait dû être transporté à l'hôpital militaire de Djidjelli pour y subir l'amputation de la jambe gauche. C'est des suites de cette opération que M. Barthélémy est décédé.

Bien que jeune, le conseil d'administration du Crédit foncier, qui avait su apprécier les brillantes qualités de M. Barthélémy, n'hésita pas à lui confier, en 1912, la direction d'une de ses plus importantes succursales, à laquelle il sut donner une vive impulsion. Il apporta toujours dans ses délicates fonctions un tact et une compétence auxquels le monde du commerce et de l'agriculture était unanime à rendre hommage.

---

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES

Smyrne (Turquie)

(*Le Temps*, 21 septembre 1922)

Le ministère de la marine a communiqué une note sur les quartiers incendiés de Smyrne. Parmi les sociétés dont les établissements ont été atteints, on relève le [Crédit foncier d'Algérie](#), la Banque française des pays d'Orient, la Banque d'Athènes, la Banque d'Orient, la Banque impériale ottomane, mais les chambres fortes des coffres semblent avoir résisté. La Banque de Salonique, le Crédit lyonnais sont intacts. Les établissements Orosdi-Back, les Messageries maritimes, la Compagnie française Est-Européen, le Comptoir Lyon-Alemand, le Bon Marché sont entièrement brûlés.

Les incendies couvrent encore dans les quartiers des banques. Les ruines de certains établissements sont inaccessibles.

---

---

<sup>27</sup> Ange Albert Anthoine : né le 1<sup>er</sup> juillet 1878 à La Rochelle (Charente-Inférieure). Fils d'Édouard Anthoine (1847-1919), ingénieur-chef du service de la carte de France au ministère de l'intérieur, officier de la Légion d'honneur, et de Jeanne Saint-Martin. Inspecteur, puis directeur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. À ce titre, commissaire aux comptes de l'Est-Asiatique français, de l'Union commerciale indochinoise, puis de l'Union commerciale indochinoise et africaine, administrateur de la Banque de l'océan Indien. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 1<sup>er</sup> janvier 1924).

L'Incendie de Smyrne et les dommages français  
(*Le Journal des finances*, 29 septembre 1922)

Crédit foncier d'Algérie-Tunisie. — L'immeuble de Smyrne est complètement détruit ; des valeurs et espèces ont pu être sauvées ; les services seront rouverts par l'intermédiaire du siège resté intact de la Banque de Salonique, dont le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie possède le contrôle.

---

Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine  
[future Banque franco-chinoise]  
(*Le Journal des finances*, 6 octobre 1922).

La Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine a tenu le 3 octobre sa seconde assemblée constitutive. Le conseil d'administration a été nommé. Il est ainsi composé :

... [Eugène] Regnault, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie...

---

Étude de M<sup>e</sup> André GODIN, chevalier de la Légion d'honneur,  
notaire à Alger, rue de la Liberté, n° 2.  
Nord Africain Commercial (N. A. C.)  
Anciens Établissements Jules BORGEAUD & Fils  
Société anonyme au capital de 2.500.000 francs  
ayant son siège social à Alger, boulevard Carnot, n° 12  
CONSTITUTION  
(*L'Écho d'Alger*, 23 avril 1923)

Premiers administrateurs :

4° M. Frédéric Barbedette, au nom et comme représentant de la Société du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT], société anonyme. ayant son siège à Alger, boulevard de la République, 8 ;

---

Banque de Syrie  
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1923)

L'assemblée ordinaire des actionnaires s'est tenue hier, au siège central, 42, rue Cambon, à Paris, sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1922, dont nous avons donné l'analyse dans un numéro précédent, faisant ressortir un bénéfice net de 9.007.440 francs.

En Algérie, les deux récoltes sur lesquelles repose surtout la prospérité de la colonie, celle des céréales et celle des vins, ont connu des difficultés différentes, mais aboutissant au même résultat, c'est-à-dire la diminution des rentrées d'espèces afférentes à ces productions. r

Alors qu'en 1918, l'Algérie avait récolté 13 millions 400.000 quintaux de blé, elle n'en obtint en 1922 que 4.962.000 quintaux, contre 9.181.000 en 1921.

D'autre part, la récolte des vins, seulement moyenne en quantité (7.490.000 hectolitres), a vu son écoulement ralenti en raison d'une baisse des prix qui avait, vers la fin de l'exercice, arrêté presque complètement les transactions par suite de la récolte particulièrement abondante de la France. Depuis le début de l'exercice, cette situation s'est légèrement modifiée et la hausse a permis l'écoulement d'une certaine partie des stocks.

Le montant des prêts hypothécaires réalisés au cours de l'exercice a atteint 5.244.580 fr. 05, contre 3.623.486 fr. 93 en 1921.

L'émission de 361.850.000 fr. à laquelle vient de procéder le gouvernement général va maintenant permettre des opérations de crédit importantes dont le montant sera consacré à la réalisation d'un programme étendu de travaux publics.

Depuis le début de cet exercice, il a été procédé à l'adjudication des travaux du port d'Alger, qui donneront vraisemblablement de nouveaux éléments d'activité à la ville.

La Tunisie a subi au même titre que l'Algérie les conséquences de la sécheresse et elle n'a pas eu, pour les compenser, la contrepartie des vins, malgré l'augmentation de surface du vignoble passé de 23 à 25.000 hectares.

La production de la Tunisie en céréales est évaluée pour 1922 à 1 million et demi de quintaux, contre 6 millions en 1921, année déjà considérée comme au-dessous de la moyenne. La campagne oléicole a donné des résultats moins défavorables, mais reste cependant médiocre. La forêt d'oliviers de Sfax n'a eu qu'une récolte moyenne dont la réalisation a été sérieusement gênée par l'absence de disponibilités chez les producteurs et les intermédiaires. Dans le Nord, la culture de l'olivier est toujours dans une situation difficile.

Le montant des prêts hypothécaires réalisé par la société s'est élevé à 1.437.685 fr. 85, contre 2.728.919 pour l'exercice précédent.

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a continué à réaliser, d'accord avec le gouvernement tunisien, les avances nécessaires pour l'installation des colons sur les lots domaniaux : il a également passé avec l'État tunisien une convention destinée à accorder des crédits de campagne aux colons mutilés de guerre, réfugiés, etc.

Au Maroc, la récolte des céréales a été gravement affectée par la sécheresse, ce qui a provoqué le maintien de la crise immobilière et commerciale.

En ce qui concerne les prêts fonciers, le montant des prêts réalisés par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie s'est élevé à 1.578.000 fr. contre 4.040.000 fr. en 1921, différence due également à la limitation fixée par le Crédit foncier de France. Mais le nombre des demandes actuellement déposées permet l'espoir de voir se réaliser pendant l'exercice un chiffre de prêts très intéressant.

Les agences de Larache et de Gibraltar ont fonctionné normalement, mais par contre celle de Meliila a vu son développement entravé par les événements militaires qui se sont déroulés autour de cette ville.

Dans la Méditerranée orientale, l'état de guerre subsistant entre la Turquie et la Grèce a imposé la plus grande prudence à la Banque de Salonique, dans laquelle le Crédit foncier d'Algérie possède des intérêts importants. La Banque de Salonique a pu néanmoins clore son exercice avec un léger excédent.

Le conseil étudie à l'heure actuelle en Syrie, d'accord avec le Crédit foncier d'Orient et la Caisse hypothécaire d'Égypte, plusieurs opérations d'une certaine importance qui viendraient accroître le montant des comptes de mandat, qui ont progressé très sensiblement au cours de l'exercice 1922. par l'affectation à ces comptes d'un certain nombre d'opérations effectuées dans l'Afrique du Nord.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a fixé le dividende brut à 18 fr. 50 par action libérée de moitié et à 31 fr. brut par action entièrement libérée.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. André Lebon, Henri Estier, Émile Grenier, et nommé M. Auguste Terrier censeur, en remplacement du général Parisot. décédé.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1923)

L'assemblée générale ordinaire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie s'est tenue le 29 mai, sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil d'administration.

Les comptes qui ont été soumis aux actionnaires ont fait ressortir les résultats obtenus au cours de l'exercice 1922. Ces comptes se soldent par un bénéfice net de 8.686.770 fr. 17 ; et en y comprenant le report à nouveau de l'exercice de 1921, soit : 320.670 fr. 40 la somme à répartir s'élève à 9 millions 007.440 fr. 57.

Conformément à la proposition qui leur en a été faite, les actionnaires ont décidé de maintenir le dividende à 31 fr. par action entièrement libérée et à 18 fr. 50 par action libérée de moitié. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1923, sous déduction de l'acompte payé en janvier dernier et des impôts. (Il sera payable contre présentation du coupon, n° 30).

L'assemblée générale des actionnaires a réélu administrateurs pour cinq ans MM. André Lebon, [Henri] Estier et [Émile] Gronier, dont le mandat était arrivé à expiration.

Dans son rapport, le conseil d'administration a donné aux actionnaires d'intéressantes précisions sur la marche de la société.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Écho d'Alger*, 29 décembre 1923)

Monsieur Paul Rouan, directeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à Alger, et  
Madame Paul Rouan,

Monsieur et Madame Henri Rouan à Paris,

Messieurs Robert, Pierre, André, Maurice Albert et Francis Rouan,

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Paul ROUAN  
née Louise ANDRIEU

leur mère, belle-mère et grand-mère décédée à Saint-Thibery (Hérault), le 27 décembre 1923 à l'âge de 79 ans.

---

MARIAGE  
Edmond Philippar  
Alice Stanislas  
(*L'Écho d'Alger*, 26 mars 1924)

Le 24 mars a été célébré, dans la plus stricte intimité, en l'église Saint-Bonaventure d'Alger, le mariage de monsieur Edmond Philippar, vice-président du Crédit foncier d'Algérie, officier de la Légion d'honneur, avec Mademoiselle Alice Stanislas, fille de l'intendant militaire Stanislas, officier de la Légion d'honneur, administrateur du Crédit foncier d'Algérie.

Les témoins étaient : pour le marié, ses deux frères, monsieur Paul Philippar, vice-président du Crédit foncier d'Orient, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Georges Philippar, administrateur-directeur général des Messageries maritimes, chevalier de la Légion d'honneur ; pour la mariée, sa sœur, madame Joulia, veuve du lieutenant-colonel Joulia, tombé au champ d'honneur, et son cousin, monsieur François de Hérain, sculpteur et graveur.

L' « Écho d'Alger » adresse aux nouveaux époux et à leurs familles ses bien vives félicitations.

---

TIZI-OUZOU  
(*Le Sémaphore algérien*, 19 avril 1924)

Le Comptoir d'escompte de Tizi-Ouzou a été acheté par la Société du crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, ayant son siège social à Alger, 8, boulevard de la République.

---

Informations financières  
CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Les Annales coloniales*, 13 juin 1924)

L'assemblée générale ordinaire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie s'est réunie au siège social, le 27 mai 1924, à 16 h. 30.

Le nombre des actions présentes ou représentées, ayant été très supérieur au quart du capital social, l'assemblée a pu délibérer valablement.

La réunion a été présidée par M. André Lebon, président du conseil d'administration, assisté de M. le général Nicolas et de M. Thélot, désignés par l'assemblée générale comme scrutateurs.

Les fonctions de secrétaire ont été remplies par M. d'Hérouville.

Après lecture du rapport qui a donné des précisions particulièrement intéressantes sur l'activité du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie en Afrique du Nord et dans la Méditerranée orientale, toutes des résolutions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité, en particulier l'élection ou la réélection, comme membres du conseil d'administration, de Si Mohamed El Guebbas, de MM. H. Buhot, J[oseph] Warot, [Henri] Saliège, [colonel Edmond] Mayer et Legrand-Girarde.

\*  
\* \*

MM. les actionnaires du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie sont informés que, suivant décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 mai 1924, le solde du dividende de l'exercice 1923, soit impôts déduits :

14 fr. 15 par action nominative entièrement libérée, (n° 1 à 250.000) ;

11 fr. 60 par action au porteur, n° 1 à 250.000 (coupon n° 32 à détacher) ;

8 fr. 85 par action nominative libérée de 250 francs (de 1 à 60.000) ;

Sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1924 aux caisses suivantes :

À Paris, au siège central, 43, rue Cambon ;

À Alger, au siège social, 8, boulevard de la République, ainsi qu'aux succursales et agences de la Société, en France, dans l'Afrique du Nord et à l'étranger :

Au Crédit foncier de France, 19, rue des Capucines, à Paris et dans les départements aux Caisses de MM. les trésoriers-payeurs généraux.

Les actions au porteur devant se trouver démunies de coupons après règlement de cette échéance, le coupon n° 32 ne sera acquitté que contre remise des titres, au porteur eux-mêmes. Il sera délivré, en échange, aux présentateurs, des titres nouveaux qui seront seuls admis aux négociations effectuées à la Bourse de Paris à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1924.

L'échange aura lieu sans conformité de numéros.

---

#### NOMINATION

*(Les Annales coloniales, 17 juillet 1924)*

Le conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie vient d'appeler aux fonctions d'administrateur délégué à Alger, M. Moucheront<sup>28</sup>, ancien directeur des Douanes de l'Algérie, en remplacement de M. Joseph Warot, nommé administrateur délégué honoraire, après 32 ans de présence au conseil de la société.

---

#### Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

*(Le Temps, 21 juillet 1924)*

L'exercice 1923 du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a bénéficié d'une situation économique favorable à la fois en France et dans l'Afrique du nord dans laquelle se développe la plus grande partie de son activité.

En Algérie, l'année a été une des plus heureuses qu'elle ait connues pour les céréales, les vins, les pâturages et même les cultures secondaires. La balance commerciale a atteint pour la première fois un chiffre de 600 millions contre 550 en 1922. En même temps que l'Algérie travaillait à augmenter son outillage économique, les disponibilités liquides s'accroissaient, comme en témoignent les comptes de dépôts. D'autre part, la reprise es prix du vin s'est traduite par une augmentation générale des surfaces plantées en vignes. Ce progrès s'est étendu aux cultures fruitières, aux primeurs, tabacs, etc., dont la surface de culture est passée, en trois ans, de 300 à 2.000 hectares,

Le marché foncier a été très favorable, en ce sens qu'une hausse générale des terres s'est produite parallèle à l'élévation du revenu. La propriété européenne a gagné 11.509 hectares.

Cet ensemble de circonstances propices s'est traduit par une progression sensible des opérations courantes d'escompte et de crédit qui peut se mesurer par l'accroissement des billets de la Banque de l'Algérie passé de 772 millions à 1 milliard 14 millions et celui du portefeuille passé de 414 à 804 millions.

La situation agricole de la Tunisie a également marqué une amélioration notable. La récolte de blé a progressé de 1 million à 2.650.000 quintaux ; celle de l'orge de 400.000 à 2 millions 500.000 quintaux. La vigne a donné 750.000 hectolitres contre 618.000.

La récolte du Maroc a été moyenne ; la reprise des affaires n'y a pas été importante et la valeur des propriétés ne s'est pas relevée.

Toutefois, les prêts fonciers ont été en progrès : 7.928.400 francs contre 1.578.000 en 1922. Le rapport du conseil estime que l'année 1923 aura marqué le point maximum de la crise traversée par le Maroc. L'établissement a participé à la constitution

---

<sup>28</sup> Paul Moucheront (Condé-sur-Escaut, 22 août 1854-Paris, 6 août 1926) : fils de douanier. Marié en 1884 à Jeanne Guerber. Directeur des douanes de l'Algérie (1901-1924). Président des Messageries du littoral et de la Cie africaine de cultures industrielles. Officier de la Légion d'honneur.

de la Société Energie électrique du Maroc ;qui ne peut manquer de devenir un puissant moyen de mise en valeur de l'empire chérifien.

Le rapport rappelle également la part importante prise dans les études relatives à la construction du port de Tanger. Cette œuvre considérable entre, grâce au statut international qui vient d'être adopté, dans la voie de réalisation. Le raccordement de Tanger à Fez par la voie ferrée en cours de construction donnera un regain d'activité à cette partie du Maroc.

La situation dans la Méditerranée orientale est demeurée incertaine à raison de la non-ratification, par un certain nombre de pays intéressés, du traité de Lausanne. La Banque de Salonique, dans laquelle l'établissement a des intérêts importants, n'a pas encore retrouvé l'activité d'avant-guerre. Les résultats ont été, néanmoins, assez satisfaisants par suite de bénéfices de portefeuille qu'elle a réalisés.

En Syrie, le développement économique de ces transactions bancaires est gêné par l'instabilité de la valeur de la livre syrienne dominée par celle du franc. Un certain nombre d'affaires intéressantes sont l'objet d'études et de négociations qui se poursuivent dans des conditions satisfaisantes.

En dehors du siège de Paris qui a pris part aux opérations d'émission intéressant le Trésor, le Crédit national et un certain nombre de grandes sociétés industrielles, les succursales de France ont vu se relever leur mouvement d'affaires et spécialement celle de Marseille et de Bordeaux.

Le tableau suivant montre le développement présenté par les principales branches d'activité et leurs résultats au cours des quatre derniers exercices (en millions de francs)

	1920	1921	1922	1923
Mouvement, des effets entrés	3.989	4.429	4.209	5.219
Mouvement des effets sortis	3.529	4.070	3.808	4.704
Produit net des opérations de banque	35,6	36,8	37,1	—
Prêts hypothécaires pend. l'ex.	4,5	10,3	8,2	8,4
Solde des prêts hypoth. en fin d'ex.	30	37	43	63
Solde des prêts communaux en fin d'ex.	66	64	62	60
Produit des affaires foncières	0,3	0,46	0,44	0.59
Bénéfices nets de l'exercice	11	8,6	8,6	8,8

La comparaison de ces chiffres montre que, malgré son caractère de banque de prêts hypothécaires et communaux, le Crédit foncier d'Algérie oriente son activité vers les opérations de banque dont il retire de beaucoup le plus important de ses profits.

Les bénéfices nets de l'ex. se sont élevés à 8.873.499 fr. 64, contre 8.686.770 fr. 17 pour l'exercice précédent.

Les bénéfices ont été répartis comme suit :

Bénéfices de l'exercice 1923	8.873.499 64
Report de l'exercice 1922	297.639 57
Total des bénéfices à répartir	9.171.239 98
Réserve légale. 443.574 98	



Amortissement frais de premier établissement	625.000 00
Actionnaires	7.478.400 00
Conseil d'administration	150.000 00
Amélioration des retraites du personnel	150.000 00
Report nouveau	324.164 23
Total	<u>9.171.239 21</u>

La répartition a été fixée au même chiffre que pour l'exercice précédent : pour les actions libérées de moitié, 18 50 brut et 17 10 net ; les actions entièrement libérées et nominatives ont reçu 28 65 et les actions au porteur 26 10.

Les chiffres qui précèdent montrent que la progression importante tant dans les opérations bancaires qu'hypothécaires ne s'est pas traduite par une progression correspondante des bénéfices.

Cette stagnation relative des bénéfices s'explique d'une part « par l'instabilité causée par les mouvements de change qui a obligé à entretenir constamment une encaisse très élevée par suite des virements parfois très brusques se produisant d'une succursale à une autre, en raison des changements de valeur des marchandises ». Elle tient, d'autre part à l'augmentation des salaires, à l'accroissement des charges diverses et à la nécessité de provisions ou amortissements rendus indispensables soit par les variations du change, soit par les modifications dans les situations commerciales, mais on peut estimer, avec le conseil, que lorsque les divers centres d'activité, particulièrement dans la Méditerranée orientale et en Turquie, auront retrouvé leur équilibre et leur stabilité, la progression du chiffre d'affaires, assurée par l'organisation générale dont l'établissement dispose, s'accompagnera de bénéfices plus larges.

L'examen et la comparaison des bilans montrent au reste que le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie dispose des moyens puissants que comporte le vaste cadre dans lequel s'exerce son activité.

AU MAROC  
(*Le Temps*, 13 novembre 1924)

#### Création d'un crédit agricole

On télégraphie de Rabat :

À la suite des accords intervenus entre le gouvernement, le Crédit foncier d'Algérie et la Banque d'État du Maroc, un crédit agricole à long terme a été institué. Le dahir édictant les formes de ce crédit paraîtra prochainement et son fonctionnement commencera en décembre, grâce aux redevances mensuelles versées par la Banque de l'État.

.....

AVIS DE DÉCÈS  
Eugène Warot  
(*L'Écho d'Alger*, 27 novembre 1924, p. 5, col. 5)

Monsieur Eugène V. Warot, vice-président de la Chambre de commerce d'Alger, Madame Eugène Warot [née Pinon] et leurs enfants Marcel et Gilberte ;

Madame Gabriel Darbéda, née Warot, Monsieur Gabriel Darbéda et leur fils Georges ;

Madame Louis Cavaillé, née Warot, Monsieur Cavaillé et leurs fils Pierre et Maurice ;  
Monsieur le docteur et Madame Maurice Warot et leurs fils Jean, Georges et Maurice et leur fille Yvonne ;

Madame Jacques Bernard, née Boniffay-Warot et Monsieur Jacques Bernard ;

Mesdemoiselles Suzanne et Marthe Muller ;

Monsieur et Madame André Muller et leurs enfants ;

Le chanoine Louis Warot et les familles Émile Warot ;

Madame Veuve Henri Warot ;

Les familles Bellètré, de Gapennes (Somme) ; Deprecq, de Galonne (Pas-de-Calais) ; Clouet-Warot et Morel-Warot, de Paris ; Michel Flaquer, de Mahon ; Catherine Flaquer, de La Havane, Jean Flaquer, d'Alayor (Mahon) ; Pané, de Malaga ; Antoine Flaquer, de Santiago-de-Cuba, Florent Martinez, Galan, Arnaudet, Falen, Bonnet, Pinon, Boniffay, Darbéda, Cavaillé, Joly, Charles et Isidore Tachet, d'Alger,

Le personnel de la Maison E. Warot et Cie,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JOSEPH WAROT,

président honoraire de la Chambre de commerce d'Alger,

administrateur délégué honoraire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

administrateur de la Cie de navigation mixte,

chevalier de la Légion d'honneur

leur père, beau-père, oncle, grand-oncle, beau-frère, cousin et allié, décédé à Alger, le 26 novembre dans sa 83<sup>e</sup> année, muni des sacrements de l'Église

Et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui à dix heures.

On se réunira au domicile mortuaire, 1 *bis*, rue Michelet.

La famille recevra, au cimetière, avant l'inhumation.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Ni fleurs, ni couronnes.

OFFICE D'ÉTAT-CIVIL (Cie G. Trouvain, de Paris), L. Cosso-Gentil, directeur à Alger, 62 et 64, rue de Constantine. Téléphone : 27-03

---

#### NÉCROLOGIE

Général Legrand-Girarde

(*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1924)

Nous apprenons la mort du général Legrand-Girarde. Appartenant à l'armée du génie, il avait pris part aux campagnes de Chine et de Madagascar. Il avait été attaché ensuite à la maison militaire des présidents Félix Faure et Loubet. C'est à ce titre que le commandant Legrand-Girarde accompagna M. André Lebon, ministre des Colonies, dans son voyage au Sénégal et au Soudan en novembre 1897.

Il créa et organisa le 21<sup>e</sup> corps d'armée qu'il commandait à la déclaration de guerre. Le 14 août 1914, il soutenait, à Saint-Blaise, un combat victorieux, où fut pris le premier drapeau ennemi. Le général Legrand-Girarde était au cadre de réserve depuis la fin des hostilités.

---

*Annuaire industriel*, 1925 :

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE, 43, r. Cambon, Paris. Ss. : 8, bd de la République, Alger. R. du C. Alger 3783. Soc. an. française. Capital 125.000.000. Adm. : Prés. : M. André Lebon, 2, r. de Tournon ; Vice-prés. : M. Henry Buhot, 28, r. Fabert ; vice-président, administrateur-délégué : M. Edmond Philippar, 43, r. de Courcelles ; Adm.-directeur : M. Alfred Jourdanne, 36, r. de Tocqueville ; M. Démétrius Zafiropulo, 28, r. Beaujon ; M. Eug. Regnault, 11, r. Anatole-de-la-Forge ; M. Emmanuel Tessandier, 5, r. Rosa Bonheur ; M. Henri Estier, 10, av. de Messine ; M. Georges Saint-René-Taillandier, 11, r. Sédillot ; M. Xavier Loisy, 17, av. de Tourville ; général Legrand-Girarde, 114, av. Mozart ; M. Joseph Delarue, 16, r. Clément-Marot ; Adm.-dél. : M. Joseph Warot, 1 bis, r. Michelet, Alger ; M. Émile Gronier, chemin Yusuf, Alger ; M. Charles Henri, 17, r. Jules-Ferry, Alger ; M. Ariste Stanislas, 105, r. Michelet, Alger ; Colonel Mayer, 1, r. du Laurier, Alger ; M. Frédéric Barbedette, 9, bd Carnot, Alger ; Dubourdiou, Alger ; M. Henri Saliège, 26, r. Es-Sadikia, Tunis ; Si Mohamed el Guebbas à Mazagan. Siège de Paris : Directeurs : M. Ernest Thomain, 26, r. de Montessuy ; M. Eugène Journault <sup>29</sup>, 2, r. de la Chine ; M. Albert Anthoine, 4, r. de l'Armorique ; M. Charles Eymard, 18, r. de Moncey ; Directeur-adjoint : M. Édouard Gendre, 187, r. de Grenelle. Succursales et agences : Bordeaux, 60, cours de l'Intendance ; Marseille, 22, r. Cannebière ; Nantes, 13, r. Lafayette ; Lyon, 55, r. de l'Hôtel-de-Ville ; Algérie : Alger, Aïn-Bessem, l'Alba, Aumale, Boufarick, Bouira, Castiglione, Coléa, Douera, Guyotville, Hussein-Dey, Maison-Carrée, Ménerville, Rouiba, Tizi-Ouzou, Blida, Affreville, Cherchell, Marengo, Médéah, Orléansville, Vialar, Bône, Guelma, Souk Ahras, Tebessa, Constantine, Aïn-Beida, Châteaudun-du-Rhumel, Djidjelli, Jemmapes, Mila, Philippeville, Oran, Aïn-Témouchent, Arzew, Burdeau, Frenda, Hammam-bou-Hadjar, Mostaganem, Montgolfier, Relizane, Saint-Cloud, Taret, Sétif, Akbou, Aïn-Tassera, Bougie, Bordj-Bou-Arreridj, Batna, Biskra, Saint-Arnaud, Saint-Donat, Tougourt, Sidi-bel-Abbès, Mascara, Oudja, Saïda, Tlemcen. — Tunisie : Tunis, Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Nabeul, Sfax, Sousse, Tabarka, Teboursouk, Souk-el-Khemis. — Maroc : Tanger, Larrache, Mellila, Casablanca, Kénitra, Marrakech, Mogador, Mazagan, Meknès, Rabat, Saffi, Fez-Mellah, Fez-Medina, Fedalah. Étranger : Palma (Baléares), Gibraltar, Londres (54 Gracechurch Street), Beyrouth. (384-1-16155).

---

**Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie**  
*(Documents politiques, diplomatiques et financiers, juin 1925)*

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 29 mai 1925, a été présidée par M. André Lebon, président du conseil d'administration, assisté de M. Thelot et de M. le colonel Maumène, scrutateurs.

Pour 1924, le bilan se totalise par 1 milliard 217.334.045 fr. 69, soit une augmentation de 96.272.000 francs en chiffres ronds par rapport à l'exercice précédent. Les bénéfices nets à répartir s'élèvent, à 10.585.804 fr. 48, contre 9 millions 171.239 fr. 21 pour l'exercice 1923, soit un accroissement, de plus d'un million.

Toutes les résolutions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité, en particulier l'élection ou la réélection comme membres du conseil d'administration de MM. Trélat, [Alfred] Jourdanne, [Emmanuel] Tessandier, [Georges] Saint-René Taillandier, à Paris, et de M. Stanislas, à Alger.

---

<sup>29</sup> Eugène Jules Journault : il représente le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie dans la Compagnie générale de mécanique agricole (1921) et les Transports Mazères (1922) à Casablanca, la Compagnie de matériel et de travaux agricoles à Rabat... Chevalier de la Légion d'honneur (janvier 1935), puis représentant du CFAT à la Banque de Salonique (fév. 1935).

Le conseil a fait choix, pour remplacer M. [Joseph] Warot, décédé, administrateur délégué, président des séances à Alger, de M. P. Moucheront, administrateur honoraire des Douanes du gouvernement général de l'Algérie.

---

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
Assemblée générale ordinaire du 29 mai 1925  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1925)

Le bureau de l'assemblée est constitué de la façon suivante :

M. André Lebon préside l'assemblée en qualité de président du conseil d'administration.

M. Thelot et M. le colonel Maumené, les deux plus forts actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

M. J. d'Hérouville est désigné comme secrétaire. 1 67.393 actions sont représentées.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Au cours de l'exercice 1924, les phénomènes économiques ont été, en général, favorables à la France ; en particulier, on a vu la balance du commerce accuser, pour la première fois depuis 1875, un excédent, en même temps que se rapprochait l'équilibre du budget et que s'élaborait la mise en application du plan Dawes.

D'autre part, presque toutes les branches de l'industrie et du commerce ont accusé une augmentation sensible de leur chiffre d'affaires, entraînant une augmentation des transports par terre et par mer, et par voie de conséquence, d'importantes plus-values fiscales.

Les importations invisibles, par suite de la venue des étrangers, ont été très importantes et ont également joué leur rôle dans la prospérité économique du pays.

Malgré ces circonstances favorables, c'est au cours de l'exercice 1924 que la livre sterling a manifesté la hausse la plus vive ; le cours de 87 fr. qui avait été celui du début de l'année a été brusquement délaissé pour atteindre son maximum en mars où le cours de 120 francs s'est traité pendant quelques jours.

Une énergique intervention des pouvoirs publics, secondée par un emprunt conclu en Amérique, a permis de ramener très rapidement la cote à 65 francs ; les cours ont ensuite progressivement remonté pour finir à 87 fr. en décembre 1924.

Ces modifications très rapides et très importantes ont heureusement pu se réaliser sans contrecoup sur la situation économique générale, mais elles ont entraîné une élévation du taux de l'escompte de la Banque de France qui a été porté :

Le 10 janvier 1924, de 5 à 5 1/2 % ;

Le 11 janvier 1924 à 6 % ;

Le 11 décembre 1924 à 7 %.

Comme pendant l'exercice précédent, nos sièges de France ont bénéficié de cet accroissement des échanges et de la hausse des taux et c'est ce qui explique que, malgré les mêmes difficultés que nous vous signalions l'année dernière, à savoir la nécessité d'une encaisse très élevée, l'accroissement des impôts et des frais généraux, nous puissions vous présenter aujourd'hui un chiffre de bénéfices plus élevé que celui de l'exercice précédent.

À ce résultat ont d'ailleurs concouru les divers sièges de notre société, que nous passerons en revue conformément, à notre habitude, avant d'effectuer l'examen détaillé du bilan et de vous soumettre les résultats obtenus au cours de l'exercice.

## Algérie

L'année agricole de 1924 a été pour l'Algérie, dans son ensemble, assez médiocre.

En effet, la récolte des céréales a été déficitaire et la production viticole, bien que supérieure à la moyenne des dernières années, n'a donné lieu, par suite de l'écoulement difficile des vins, qu'à des rentrées de fonds irrégulières.

La sécheresse de l'année est la cause de l'insuffisance de la production en céréales. Celle-ci se traduit par les chiffres suivants :

Blé	4.940.237 quintaux
Orge	4.503.336 quintaux
Total	9.443.516 quintaux

Cette production est nettement inférieure à celle des années moyennes, malgré l'augmentation des surfaces emblavées. La récolte moyenne algérienne, calculée sur la période 1918-22, est, en effet, de 6 millions 740.500 quintaux pour le blé et de 7.119.400 quintaux pour l'orge.

En ce qui concerne la vigne, la récolte a atteint cette année 9.782.193 hectolitres avec un rendement moyen de 51,77, récolte encore très belle malgré le sirocco du 4 juillet qui a enlevé sensiblement 2 millions d'hectolitres sur l'ensemble du vignoble algérien. L'écoulement des vins se fait toutefois avec certaines difficultés.

En effet, les sorties de la propriété pour l'année 1924-25 atteignent pour les quatre premiers mois de la campagne 4.097.862 hectolitres contre 4.949.130 hectolitres pendant la campagne précédente et le stock chez les commerçants atteint fin janvier 1925 1.126.316 hectolitres contre 1.055.000 en 1924, 663.175 en 1923, 818.000 en 1922 et 818.000 en 1921.

D'autre part, il est intéressant de signaler qu'en dehors de ces productions fondamentales de l'Algérie, les cultures industrielles ont pris, au cours de l'année 1924 un essor important, notamment le coton et le tabac.

En ce qui concerne le coton, les superficies plantées, qui n'étaient en 1923 que de 565 hectares, ont atteint 1.520 hectares en 1924 avec une production de 18.340 quintaux, soit un rendement à l'hectare de 12 quintaux. Cette culture paraît devoir s'étendre notablement au cours de la campagne actuelle et dépasser peut-être même pour l'année 1925, une superficie de 3.000 hectares.

Nous avons jugé opportun de nous intéresser à la Compagnie africaine de cultures industrielles\* dans la région d'Orléansville qui donne d'ailleurs des résultats satisfaisants et semble susceptible d'une intéressante extension. Cette société vient d'acheter dans la vallée du Chélif une propriété de 525 hectares et se dispose à cultiver le coton en profitant des installations hydrauliques en cours de construction dans cette contrée.

Le tabac est également en très notable progression. La superficie qui lui a été consacrée a été en moyenne, pour la période 1916-21, de 17.452 hectares et les superficies plantées ont, en 1924, 22.550 hectares, donnant une production de 161.000 quintaux.

Les cultures arbustives se sent développées elles aussi d'une façon très notable en Algérie au cours de l'année écoulée, mais l'extension de ces cultures n'est pas encore traduite par des chiffres statistiques. L'importance des plantations porte surtout sur les orangers, les pruniers (pruniers japonais pour l'exportation) et les abricotiers. Les plantations sont faites surtout dans la Mitidja et dans la plaine du Chélif. Les plantations en pruniers japonais, très actives depuis deux ans, paraissent devoir donner d'ici peu d'années une production dépassant la capacité d'absorption du marché

français et anglais en prunes fraîches. Aussi l'industrie de la confiture se crée-t-elle actuellement en Algérie.

L'exportation des oranges est, d'autre part, en progression très nette, passant, pour l'année 1924, à 51.171 quintaux d'oranges et 163.326 quintaux de mandarines, tandis que pour la période 1913-1921, l'exportation était en moyenne par an de : 21.356 quintaux d'oranges et 81.109 quintaux de mandarines.

Il résulte de cette activité générale que, dans l'ensemble, la richesse immobilière augmente, la mise en valeur du sol se continue, la construction dans les villes est active.

Le nombre d'autorisations de bâtir pour les trois principales villes est, en effet, de : pour Alger 258, pour Constantine 37, pour Oran 665.

Ces chiffres accusent une reprise très nette sur les années précédentes quoique le prix de la construction reste élevé et les valeurs locatives également.

En ce qui concerne le marché des propriétés rurales, sa tenue reste bonne et une hausse très forte s'est même produite dans les régions où les terres arrosables peuvent permettre la culture du coton.

Sur les hauts plateaux d'Oranie, la hausse des blés s'est traduite par la hausse de la valeur du sol, mais seulement pour les ventes comportant de longs délais de paiement.

Notre mouvement d'affaires foncières, stimulé par ces circonstances, est resté satisfaisant. Il a atteint 8.055.000 francs contre 12.046.190 en 1923. Le mouvement eût sans doute été plus élevé si le Crédit foncier de France, en raison des circonstances générales, n'eût été amené à limiter à 100.000 francs, à partir du mois d'octobre 1924, le montant maximum à accorder à chaque emprunteur.

Nous avons continué, dans la plus large mesure possible, notre concours aux Caisses régionales de Crédit agricole, dont les opérations de réescompte à nos guichets présentent une sensible augmentation sur l'exercice précédent.

Malgré la récolte de céréales déficitaire et l'écoulement difficile des vins, le commerce général de l'Algérie a dépassé en 1924 5 milliards (5.543 millions) ; le commerce spécial s'est élevé à 4 milliards 784 millions, chiffre maximum enregistré jusqu'ici.

Dans le rapport à la Commission des valeurs en douanes, le gouvernement général de l'Algérie a indiqué le 27 février 1925 que si, pour éliminer de la comparaison l'erreur provenant de la différence de valeur du franc en 1913 et 1924, on prend pour ces deux années le même taux d'évaluation pour les marchandises exportées, il découle de l'examen des chiffres établis que l'Algérie a vu ses exportations croître en 1924 par rapport à 1913 de :

- 9 millions de francs sur les primeurs ;
- 14 millions de francs sur l'huile d'olive ;
- 30 millions de francs sur le tabac.

Il résulte de ce document que le commerce algérien a, sur les bases du franc or, progressé de 229 millions et les exportations de l'Algérie ont augmenté pendant cette période de 151 millions.

Sur la base des coefficients actuels, la balance du commerce s'établit en 1924 pour l'Algérie à : 2.794.000 francs pour les importations contre 1 million 900.000 francs pour les exportations.

La balance apparente est donc déficitaire de 800 millions de francs environ, chiffre dépassant dans son écart déficitaire de 106 millions de francs celui de 1923, mais il y aurait lieu de tenir compte des mouvements occultes : envoi de fonds de travailleurs indigènes, rentrées de capitaux provenant du tourisme, des arrérages de rentes et valeurs métropolitaines et, dans son ensemble, il semble que l'Algérie continue à s'enrichir.

Sa situation générale est d'ailleurs reflétée par les résultats budgétaires de l'exercice 1924 qui viennent d'être publiés :

Les prévisions avaient été de 394.894.199 francs ; les recettes effectives ont été de 465.789.830 francs. Les annulations de crédit (50 millions) qui s'ajouteront aux excédents de recettes constitueront une plus-value globale de 120 millions de francs.

Les impôts directs ont été en plus-value de plus de 8 millions de francs. L'augmentation des droits de succession et de timbre dépasse 28 millions de francs. Les taxes sur les alcools et les spiritueux ont un excédent de plus de 8 millions de francs. L'élévation du prix du tabac a donné une plus-value de 5 millions de francs. L'excédent des recettes des P. T. T. sur les prévisions a été de plus de 6 millions de francs et la taxe sur les valeurs mobilières a procuré une plus-value de 2 millions de francs.

Ces circonstances ont conduit le Gouvernement général de l'Algérie à reprendre l'exécution jusqu'alors différée du programme de travaux publics et les Délégations financières algériennes ont voté à ce sujet un ensemble de crédits de 430 millions de francs réalisables en cinq années.

Sur cette somme, une importante partie est réservée aux travaux hydrauliques et le Gouvernement général a ouvert un concours entre les entrepreneurs de travaux publics en vue de la construction du barrage de l'Oued-Fodda, dont la hauteur sera de 100 mètres, comportant la création à l'amont d'un réservoir dont la capacité totale sera de 300 millions de mètres cubes et dont le plan d'eau moyen aura une surface de 500 hectares.

Ce premier travail sera le point de départ d'autres travaux analogues qui seront poursuivis sur les autres affluents du Chélif et sur le Chélif lui-même.

Désireux d'assurer à notre société une partie de l'activité qui peut découler du développement des travaux publics d'ordre hydroélectrique, nous avons étudié avec divers groupements certains travaux qui paraissent susceptibles de se réaliser dans un avenir relativement prochain, notamment l'aménagement de l'Oued Bou-Sellam.

Nous vous avons indiqué, dans notre précédent rapport, le programme des travaux entrepris dans le port d'Alger. La première tranche de ces travaux qui doivent être effectués de 1924 à 1931 comporte une dépense de 81 millions de francs : là encore, nous pouvons légitimement espérer de ce fait un contingent d'opérations de banque nouvelles.

L'ensemble de ces conditions a maintenu les affaires actives au cours de l'exercice, malgré les répercussions que l'état financier de la Métropole a eues sur l'Algérie.

C'est ainsi que le taux de la Banque de l'Algérie a subi les variations suivantes :

Le 12 janvier 1924, il est passé de 5,50 à 6 % ;

Le 19 janvier 1924, il est passé à 6,50 % ;

Le 12 décembre 1924, il est passé à 7,50 %.

La plupart des affaires auxquelles nous nous sommes intéressés ont continué à évoluer d'une manière satisfaisante ; en particulier, dans le département d'Oran, le tramway d'Oran à Hammam-Bou-Hadjar a continué et un dividende de 5 % va être distribué aux actions privilégiées.

Nous avons, au cours de l'exercice, étendu les services de notre succursale d'Oran par l'achèvement d'un immeuble reliant à l'hôtel de la Société deux immeubles contigus acquis avant la guerre.

Dans le département de Constantine, nous avons, sur la demande des autorités, accordé un crédit aux agriculteurs du département avec diverses garanties.

La Société Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais a porté son capital de 14 à 18 millions de francs avec notre concours et celui de la Compagnie Algérienne : cette opération a reçu le meilleur accueil des actionnaires et le dividende a été porté pour le dernier exercice de 8 à 10 %.

Nous avons participé à l'augmentation de capital de la Société de l'Ouenza dont les sorties de minerais ont passé de 418.000 tonnes en 1923 à 505.000 tonnes en 1924.

Les dernières nouvelles reçues d'Algérie annoncent des pluies assez abondantes et permettent d'espérer que les récoltes de l'année en cours seront satisfaisantes, sous la réserve des aléas que comportent toujours les mois qui précèdent les récoltes.

### Tunisie

En ce qui concerne la Tunisie, une stabilisation générale semble s'être établie au cours de l'année 1924 dans presque toutes les branches de l'activité économique de la Régence de Tunis.

Moins favorisée que 1923 sous le rapport de l'agriculture, l'année s'est cependant écoulée d'une façon relativement favorable bien que la sécheresse ait persisté dans le Sud et le Centre tunisiens, diminuant très notablement les récoltes.

En effet, après les belles espérances que donnait la saison humide du début de 1924, une précoce sécheresse a ramené la récolte de blé à un chiffre inférieur de 500.000 quintaux à la moyenne de la dernière période quinquennale. Toutefois, les bonnes cultures des colons de la Tunisie du Nord ont eu des rendements presque moyens et les hauts cours des céréales font que, pour bien des exploitations européennes, l'année se traduit par un résultat de bonne moyenne. Les cultures indigènes ou les cultures européennes peu soignées ont été, au contraire, nettement déficitaires, notamment les orges du Centre et du Sud n'ont donné que le cinquième environ de la récolte précédente et 1/3 d'une récolte moyenne.

Les emblavures pour l'année 1925 sont d'une exceptionnelle importance. Les pluies d'automne suffisamment précoces et abondantes ont permis les ensemencements dans de bonnes conditions. La pratique des prêts de semences a largement contribué, surtout dans la Tunisie centrale, à cette extension des emblavures.

Pour la vigne, la surface plantée continue sa progression des années précédentes et arrive à 28.000 hectares. La récolte de 1923, qui apparaissait exceptionnellement élevée avec ses 750.000 hectolitres, a été largement dépassée en 1924 et se traduit par plus de 810.000 hectolitres, chiffre jamais atteint précédemment. Le phylloxéra, énergiquement combattu, reste très localisé et les plantations nouvelles, effectuées surtout par l'élément italien, continuent à s'étendre.

Pour l'olivier, les résultats de la récolte en cours ne sont pas encore connus. Il semble qu'elle serait satisfaisante dans la Tunisie du Nord, Bizerte, Tunis, Grombalia, Tebourouk, et moyenne dans le Sahel ; dans la région de Sfax, de beaucoup la plus importante, la récolte serait inégale et plutôt déficitaire. Pour le Centre et le Sud, c'est donc la troisième année passable après la belle récolte de 1921. Les prix se sont maintenus aux chiffres élevés de 600 et 700 francs le caffi.

Dans son ensemble, l'année agricole 1924 se présente donc comme très moyenne, seule la vigne ayant donné une grosse production et les céréales et les oliviers étant restés au-dessous de la moyenne.

Le marché foncier rural est marqué par une progression des prix de 1923 et une consolidation de la hausse des prix d'avant-guerre. Cette hausse, moins rapide qu'en 1920, donne l'impression d'une grande continuité et le marché foncier reste bien tenu.

En ce qui concerne les immeubles urbains à Tunis, l'année 1924 est marquée par la continuation et le développement du mouvement des constructions nouvelles (500 autorisations de bâtir) déjà fortement amorcé en 1923 (337 autorisations de bâtir). Toutefois, la hausse des matériaux et l'achèvement de nombreuses constructions décongestionnant le marché des locations ont amené un ralentissement très nettement marqué en ce moment.

Sfax et Sousse sont les deux villes de la Régence après Tunis où les constructions nouvelles sont importantes et où le marché foncier est en sensible plus-value.

Les immatriculations se poursuivent régulièrement avec un nombre de titres délivrés annuellement de 1.100 à 1.200, chiffre à peu près constant, pour les deux années d'avant-guerre et la période d'après-guerre ; pendant la guerre, il était tombé à 400.



Les régions uniquement indigènes et fortement attachées à la tradition (région de Sousse, Sfax et Kairouan) consentent difficilement à ce régime foncier éminemment avantageux.

Malgré un chiffre important de demandes, nos prêts hypothécaires réalisés ne représentent que 1.876.505 francs contre 3.340.713 francs, différence provenant de la limitation du Crédit foncier de France, dont nous vous avons déjà entretenus.

Nous avons, au cours de l'exercice, conclu avec l'État tunisien une nouvelle convention pour mettre à la disposition des colons installés par ses soins, des facilités de crédit conformément au décret beylical du 8 septembre 1923.

Nous avons, en même temps, poursuivi avec le Crédit foncier de France et l'État tunisien des négociations tendant à ce que ces diverses opérations d'avance aux colons réalisées jusqu'à ce jour puissent être, lorsque les circonstances le permettront, transformées en opérations de prêts hypothécaires à long terme.

Le gouvernement tunisien a effectué, les 23 janvier et 28 février 1924, un emprunt de 40 millions au Crédit foncier de France, emprunt dont nous encaissons les annuités.

Nous avons enfin continué avec la Caisse mutuelle de Crédit immobilier les opérations hypothécaires qui lui permettent ses constructions d'habitations à bon marché.

Les Sociétés des Magasins généraux ont donné, en 1924, des résultats en sensible progression. Si la Société Tunisienne de Magasins généraux n'a pas encore repris la distribution de ses dividendes, elle a effectué avec le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie un chiffre d'opérations important et les résultats obtenus par les Magasins généraux de Tunis ont permis la distribution d'un dividende de 5 % tout en nous apportant eux aussi un important contingent d'affaires. Nous avons procédé, d'accord avec cette société, à la création de magasins de céréales à Mateur, dont les débuts ont été encourageants.

Nous avons, au cours de l'exercice, ouvert un bureau à Djerba. Centre de commerce très actif ayant des relations suivies avec tout le bassin méditerranéen, l'île de Djerba justifiait cette installation dans une ville qui exporte les produits de son industrie locale en Tripolitaine, en Égypte, en Syrie, en Grèce et en Turquie.

Une activité intense a régné en 1924 dans toutes les entreprises minières de la Régence. Stimulées par la hausse des changes, par la fermeté des cours des métaux, presque toutes les exploitations tunisiennes ont donné des résultats remarquables et les exportations pour les minerais de fer de plomb et de zinc et pour les phosphates accusent toutes une augmentation sensible. La Compagnie des Phosphates du Djebel Mdilla, en particulier, a terminé ses installations à la mine et au port de Sfax.

L'ensemble de ces circonstances a été favorable au développement de nos diverses agences et les nouvelles récemment reçues sur la situation agricole permettent d'espérer la continuation du développement économique si, comme on peut le supposer, la Commission actuellement réunie au quai d'Orsay permet de déterminer les modifications administratives qui sont pour le moment à l'étude.

#### Maroc

Au Maroc, l'ensemble des renseignements reçus concourt à donner l'impression d'une amélioration économique générale et d'une reprise dans presque toutes les branches d'affaires.

La récolte de céréales a atteint 9.700.000 quintaux pour le blé et 6.414.000 pour l'orge, soit au total 16.114.000 quintaux, chiffre sensiblement supérieur à ceux des années précédentes depuis 1920. L'année 1924 peut donc être tenue pour réellement bonne ; d'autre part, on indique pour 1925 des emblavures importantes et en augmentation de 10 % environ sur les années précédentes, mais ce chiffre n'est pas définitif. L'année 1925 s'annonce jusqu'ici comme assez bonne, malgré que les

quantités d'eau tombées soient un peu inférieures à la moyenne des cinq dernières années. Le vignoble atteint actuellement 4.760 hectares.

Le marché foncier rural, à peu près inexistant jusqu'en 1923, commence à s'affirmer, à mesure que se constituent et sont mises en valeur les propriétés européennes.

Le mouvement de construction à Casablanca est toujours assez restreint ; à Rabat, la construction reste active ; à Fez, la ville nouvelle prend un essor marqué ; à Meknès, la ville nouvelle augmente lentement, mais est en progrès. À Casablanca et, Rabat, les loyers se maintiennent dans les quartiers bien situés, tandis qu'il y a diminution pour les immeubles de périphérie. La baisse est sensible sur les terrains à bâtir. Nous devons signaler que, comme en Tunisie, le mouvement de l'immatriculation se développe.

Nos prêts fonciers en participation avec le Crédit foncier de France se sont élevés en 1924 à 7 millions 917.800 fr., résultat tout à fait comparable, malgré la limitation des prêts dont nous vous avons entretenus, à celui de 1923 où il en avait été réalisé pour 7.928.400 fr.

La Caisse de prêts immobiliers du Maroc a continué les opérations antérieurement faites par elle avec les sociétés d'habitation à bon marché et a réparti un dividende de 5 %.

La créance de 1.000.000 de francs qui figurait sur cette société à notre bilan apparaît dans les écritures qui vous sont soumises réduite à 966.666 fr. 67 par suite d'un premier versement d'égale importance a été effectué depuis le début du présent exercice.

Mais ce qu'il convient de signaler en ce qui concerne cette caisse, c'est sa transformation et son extension d'accord avec le Protectorat qui a demandé qu'elle participât à l'organisation d'un régime de prêts spéciaux destinés à favoriser la colonisation agricole. Son capital a donc été porté en décembre 1924 de 250.000 fr. à 2 millions de francs avec le concours de la Banque d'État du Maroc et de la Compagnie Algérienne ; le Protectorat avait exprimé, en effet, son désir de voir la Caisse développée par la collaboration des divers établissements de crédit du Maroc déjà mêlés à ces opérations foncières ; aussi avons-nous été heureux de nous associer avec les deux sociétés que nous venons de vous indiquer.

La réforme est consacrée par un Dahir du 29 octobre 1924 portant institution de nouvelles formes de crédit hypothécaire par l'intermédiaire de la Caisse de prêts immobiliers du Maroc. Ce document s'inspire de deux idées dominantes : apporter une aide matérielle à l'agriculture, et, dans le cadre de la législation foncière sur l'immatriculation, mobiliser la propriété par la création de cédules hypothécaires. Tout propriétaire pourra demander à la Caisse un bulletin d'expertise indiquant la valeur de sa propriété. Ce bulletin lui permettra soit d'obtenir de la Caisse un prêt égal à 50 % de la valeur déterminée par l'expertise, soit une créance hypothécaire d'égale somme qu'il pourra mobiliser lui-même.

Pour aider matériellement l'agriculture, l'État bonifiera aux colons une partie des intérêts dus par eux à la Caisse de prêts immobiliers du Maroc pour les prêts qu'ils auront contractés en vue des travaux agricoles, d'amélioration durable et de mise en valeur.

Pour se procurer les fonds nécessaires à ces opérations, la Caisse de prêts immobiliers du Maroc pourra émettre des bons gagés par l'ensemble des hypothèques conférées à la Caisse de prêts ou encore contracter des prêts auprès du Protectorat ou d'autres institutions ; c'est ainsi que la Caisse s'est assurée la disponibilité d'un chiffre de 12 millions de francs environ pour ses opérations en 1925.

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a cru opportun de faciliter dans la plus large mesure possible la création d'une nouvelle forme de crédit destinée à abaisser le prix de revient de l'argent pour les colons et après s'être assuré de l'adhésion du Crédit foncier de France, a mis ses propres services d'inspection à la disposition de la Caisse des prêts immobiliers du Maroc pour les expertises nouvelles qu'il y a lieu d'envisager.

La mise en train de cet organisme, nécessairement retardée par les formalités du début, a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1925 et le nombre des expertises déjà réalisées s'élève actuellement à près de cinquante.

Nous espérons vivement contribuer par l'appui donné à cette Caisse à l'extension de la colonisation agricole des Français au Maroc. Nous devons vous signaler à ce sujet que le programme de colonisation pour 1925 porte sur 25.000 hectares environ.

La Société des Magasins généraux et warrants du Maroc a poursuivi sa réorganisation : si cette société n'équilibre pas encore complètement en 1924 ses frais généraux, elle a pu néanmoins présenter à l'escompte chez votre société un chiffre important de warrants, garantis en grande majorité par des céréales ; ces opérations se sont déroulées sans aucune difficulté et paraissent pouvoir s'accroître encore au cours des exercices suivants.

Elle a, en particulier, traité d'importantes opérations avec la Société des Moulins du Maghreb, dont les affaires s'accroissent également, et qui semble devoir entrer prochainement dans l'ère des dividendes.

Les Tramways et Autobus de Casablanca ont continué leur marche normale et étudient actuellement l'extension de leur exploitation.

L'Office chérifien des phosphates a exporté, en 1924, 436.000 tonnes contre 190.700 en 1923 et notre société s'est mise en mesure de participer aux opérations financières nécessitées par cette exploitation.

En ce qui concerne le port de Tanger, le statut international donné à la ville et dont nous vous entretenions l'année dernière n'a pas encore commencé à fonctionner.

Néanmoins, la première tranche des travaux du port a été adjugée en novembre 1924 à la Société nationale de travaux publics qui devra exécuter ce travail dans un délai de cinq ans. L'entreprise a commencé son installation et la Société du port de Tanger a pris possession de l'exploitation. Des difficultés locales se sont élevées au sujet de l'application des tarifs auxquels les usagers du port demandent certaines modifications. Les négociations se poursuivent à ce sujet et nous ne doutons pas qu'intervienne une solution qui conciliera les intérêts en présence.

Nous avons continué à faciliter par tous les moyens possibles l'évolution favorable de cette affaire : nous avons rétrocédé au gouvernement du Protectorat et à des groupes marocains une partie des actions que nous avons acquises provisoirement, en accord avec le ministère des Affaires étrangères et nous avons, d'autre part, constitué avec un groupe d'établissements financiers un consortium qui fera à la Société les avances nécessaires en attendant leur consolidation ultérieure.

La situation économique de creusement subi le contrecoup binaire de la zone espagnole. Cette situation a surtout eu pour effet d'entraver la construction du chemin de fer de Tanger-Fez dont cependant l'achèvement paraît très désirable pour le développement économique de toute cette région.

#### Méditerranée orientale

La situation politique de la Turquie est restée sensiblement la même pendant tout le cours de l'année ; toutefois, la répartition de la dette a été effectuée en novembre 1924 entre les divers États successeurs de la Turquie, le règlement de cette question n'est d'ailleurs pas encore complètement terminé.

Néanmoins, la question primordiale qui domine la vie économique de la Turquie est restée en suspens ; nous voulons parler de celle des coupons de la Dette ottomane. Il y a lieu d'espérer que la désignation récente d'un ambassadeur de France auprès du gouvernement de la République turque permettra la solution de cette question qui sera sans doute la préface d'une nouvelle entente économique.

La Banque de Salonique a continué, au cours de l'année 1924, l'amélioration, que nous vous avons signalée : les bénéfices de l'exercice marquent une progression très sensible sur l'exercice précédent et nous sommes heureux de signaler que cette

amélioration est due en grande partie à des éléments d'affaires que l'on peut considérer comme normaux et susceptibles de se reproduire les années suivantes.

Si donc le conseil, dans un esprit de prudence, a décidé, cette année encore, de porter aux amortissements ou réserves la totalité de ses bénéfices, nous n'en voyons pas moins se rapprocher le moment où cette société nous apportera un contingent de bénéfices supplémentaires, indépendamment de l'appoint de profits que nous procurent les opérations de banque courante qui ont également progressé au cours de l'exercice 1924. La Banque de Salonique a d'ailleurs installé, au cours de l'exercice, deux sièges, l'un à Mersine, l'autre à Adana.

Nous avons, d'autre part, continué en participation avec la Banque de Salonique, dans des conditions satisfaisantes, les opérations précédemment commencées avec la Compagnie des cotons d'Orient. Il convient enfin de signaler qu'un vote de l'assemblée d'Angora a ratifié une prorogation de dix années de la convention entre l'État turc et la Banque Ottomane, dont nous sommes actionnaires, comme nous vous l'avons rappelé à diverses reprises.

### Syrie

Au cours de l'année 1924, la Syrie a poursuivi son organisation intérieure et administrative sous l'impulsion de la France, puissance mandataire.

Des tribunaux mixtes ont commencé à fonctionner sous le nom de « tribunaux des causes étrangères », composés de juges français et de juges indigènes.

La ratification de traité de Lausanne a, en outre, permis de mettre fin aux difficultés que rencontrait l'établissement des réformes. Elle a amené notamment la suppression des capitulations et la fixation de la nationalité syrienne et de la nationalité libanaise.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1925, la Fédération Syrienne qui groupait les États de Damas, d'Alep et des Alaouites a été dissoute et un État de Syrie groupe les anciens États de Damas et d'Alep avec Damas pour capitale ; l'État des Alaouites devient autonome comme l'est déjà l'État du Grand Liban.

Le *Bulletin économique de l'Office commercial français pour la Syrie* indique que les importations totales syriennes se sont élevées pendant les onze premiers mois de 1924 à 710.868.000 francs, en augmentation de 194 millions sur la période précédente de l'année 1923. Les exportations et les exportations ont été de 304 millions alors que pendant les onze premiers mois de 1923, elles n'avaient été que de 215 millions.

Le commerce de réexportation qui, en Syrie, a une importance considérable, a marqué une reprise très active passant de 78 millions de francs en 1923 à près de 100 millions en 1924.

Il semble donc que la situation commerciale soit saine et normale en tous points.

Il est à signaler que la France qui, jusqu'à présent, avait occupé le troisième rang parmi les pays fournisseurs de la Syrie a vu le chiffre de ses importations passer de 55 millions de francs en 1923 à 77 millions de francs en 1924. Elle se classe au second rang, immédiatement après l'Angleterre.

Les relations avec les pays limitrophes se sont améliorées et étendues ; en particulier, les relations avec la Perse se sont beaucoup développées par la route nouvelle qui, traversant le désert syrien et la Mésopotamie va par Beyrouth, Damas, Bagdad, de la Méditerranée à Téhéran.

On signale enfin que le tourisme dont l'organisation se perfectionne a laissé en 1924 dans le pays plus de 60 millions de francs alors qu'il n'en est qu'à ses débuts et semble susceptible d'un développement important.

La sériciculture a fait de notables progrès et la récolte des cocons a atteint en 1924 2.750.000 kg, ce qui ne représente cependant encore que les 2/3 de la production normale d'avant-guerre : malheureusement, la stagnation du marché en Europe n'a pas été favorable aux exportations.

La récolte des céréales a été nettement inférieure à celle de 1923.

Par contre, la culture du coton s'est nettement développée et on estime que la production a atteint environ 40.000 balles.

Nous avons participé avec divers groupes amis, et notamment la Société des Cotons d'Orient, à la formation de la « Société cotonnière de Syrie\* » qui s'est installée à Idlib, le principal centre de culture situé au sud-ouest d'Alep.

Nos opérations courantes de banque ont sensiblement progressé, étant donné l'activité presque constante qui a régné à Beyrouth dans tous les domaines, et particulièrement sur les marchés des tissus et des matériaux de construction.

Nous avons continué nos opérations de mandat avec les fonds du Crédit foncier d'Orient et de la Caisse hypothécaire d'Égypte. Plusieurs prêts importants ont été réalisés au cours de l'exercice, notamment avec les États de Damas et d'Alep qui nous ont emprunté des fonds destinés aux avances qu'ils font eux-mêmes à leur Banque agricole. On peut espérer de ces opérations un développement très intéressant de l'agriculture en 1925, ce qui contribuera à l'amélioration économique du pays. Sur ces mêmes fonds de mandat, nous avons effectué une opération avec la ville de Beyrouth qui en emploie le montant à des constructions d'immeubles dirigées par elle-même.

Les travaux du Consortium du Port d'Alexandrette ont suivi leur cours normal et cette entreprise a intensifié ses opérations commerciales avec Alep où elle bénéficie d'un entrepôt réel par suite d'un accord avec la Compagnie des Chemins de fer de Syrie Nord-Cilicie.

Les Tramways de Damas ont donné des résultats satisfaisants quoiqu'un peu inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Nous vous avons, d'autre part, signalé les négociations poursuivies par nous avec la ville d'Alep pour l'aménagement de la distribution d'électricité, des tramways et de l'adduction d'eau.

Nous avons, au cours de l'année 1924, obtenu cette concession et nous avons constitué, d'accord avec les Exploitations Electriques et la Société française d'entreprises, la Société d'électricité d'Alep au capital de 3.000.000 de francs, dont le directeur, déjà arrivé à Alep, met actuellement au point les plans de construction de l'usine d'électricité.

Enfin, nous avons, d'accord avec divers groupes et personnalités intéressés à cette question, envoyé en Syrie un ingénieur qui étudie l'aménagement hydroélectrique de la Syrie. Nous continuons activement l'examen de cette question qui est suivie avec intérêt par les pouvoirs publics de Syrie.

#### France

Nos sièges de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Nantes ont continué le développement normal de leurs opérations.

Notre siège de Paris a pris part en particulier, au cours de l'exercice, aux émissions suivantes :

- Obligations Crédit National 6 % 1924 ;
- Gouvernement général de l'Afrique occidentale Française ; 6 1/2 % 1924 ;
- Bons 7 % des Aciéries et Usines à Tube» de la Sarre ;
- Obligations 6 % du Gouvernement de l'Afrique Equatoriale Française ;
- Obligations 7 % Énergie électrique du Maroc ;
- Bons du Trésor 5 % 1924.

Nous avons participé également aux augmentations de capital des sociétés suivantes :

- Société coloniale des grands magasins ;
- Société algérienne de produits chimiques et d'engrais ;
- Société commerciale de l'Ouest Africain ;

Compagnie générale des Tabacs ;  
Société de l'Ouenza ;  
Société générale d'entreprises ;  
Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston ;  
Société du Port de Tanger.

En résumé, l'exercice 1924 continue la progression que nous vous avons signalée l'année dernière et dépasse les chiffres de l'exercice 1923.

Notre bilan passe, en effet, de 1 milliard 121 millions de francs à 1 milliard 217 millions de francs.

Nos escomptes se traduisent par un chiffre de 7 milliards de francs, avec une augmentation de 2 milliards de francs sur l'exercice précédent.

Le montant des prêts fonciers atteint le chiffre le plus élevé qui ait figuré jusqu'ici aux bilans.

Nos opérations de mandat atteignent 39.000.000 de francs contre 23.000.000 pour l'exercice précédent.

Dans ces conditions et malgré la nécessité de continuer notre politique de prudence et d'amortissements, il nous a paru que nous pouvions vous proposer de porter le dividende de 31 à 33 francs pour que le revenu de nos actions se rapproche autant que possible du loyer normal de l'argent.

Malgré les diverses difficultés que nous vous avons signalées et les précautions qui s'imposent, nous avons, en effet, devant nous des perspectives intéressantes du fait de la situation de stabilité et de développement de l'Algérie et de la Tunisie, de la reprise qui se manifeste au Maroc, comme aussi des affaires qui reprennent une marche progressive en Turquie et en Syrie. L'énumération de nos principales opérations vous aura montré le sens dans lequel nous avons dirigé nos efforts, en favorisant, en même temps que vos intérêts, l'extension des entreprises propres à développer les relations de la France avec les pays d'outre-mer ; colonisation agricole, travaux publics, habitations à bon marché dans l'Afrique du Nord ; production ou importation de coton d'Algérie, de Turquie, de Syrie, exportation des marchandises françaises à destination d'outre-mer.

Vous verrez pour la première fois apparaître au bilan une réserve immobilière pour une somme encore modeste de 185.487 fr. 41, mais appelée à grossir d'année en année.

Cette écriture est la conséquence d'une opération conclue avec la compagnie d'assurance « La Nationale » qui porte sur la construction ou l'appropriation de nos immeubles de Marseille, Setif, Oran, Casablanca, Sidi-bel-Abbès, et bientôt de Rabat. Aux termes de nos accords, ces immeubles acquis ou modifiés deviendront notre propriété définitive quand nous aurons, pendant 40 ans, payé le loyer qui leur incombe. Les sommes jusqu'alors prélevées annuellement sur nos profits et pertes auront, à cette date, comme contrepartie, des immeubles pour une somme équivalente, et dont la valeur aura été constituée progressivement sur nos bénéfices sociaux. Il y a lieu d'ajouter que ces immeubles sont situés dans des villes et à des emplacements qui paraissent leur assurer une plus-value importante.

Nous passerons maintenant, si vous le voulez bien, à l'analyse des différents postes de notre bilan.

.....

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de nos collègues MM. Tessandier, Stanislas. Saint-Rene Taillandier et Jourdanne expire aujourd'hui : nous vous proposons leur réélection.

Au cours de l'exercice, votre société a été durement et doublement éprouvée. Tout d'abord, votre administrateur-délégué président les séances à Alger, M. Joseph Warot, nous avait demandé dans le courant de l'année de le relever de ses fonctions en raison

de son âge et de sa santé devenue précaire. Nous avons dû avec le plus vif regret nous incliner devant son désir.

C'est, en effet, dès 1891, c'est-à-dire depuis près de trente-cinq ans, que M. Warot était entré dans le conseil de votre Société en qualité de censeur. Nommé administrateur en 1908, il avait été appelé en 1908 aux fonctions d'administrateur délégué.

Fort de l'expérience qu'il avait acquise tant à la chambre de commerce d'Alger — dont il était resté président honoraire — qu'au tribunal de commerce d'Alger auquel il avait appartenu également, M. Warot a rendu au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie les services les plus nombreux et les plus constants par sa fermeté, son calme, son bon sens, son zèle et la parfaite sûreté de ses relations.

Déférant à ses désirs, notre conseil l'avait prié d'accepter l'honorariat en s'assurant ainsi la permanence de ses avis et de sa longue expérience.

Peu de mois après cette décision, notre collègue tombait, subitement frappé, et disparaissait en quelques heures.

Vous vous associerez avec nous aux regrets profonds que nous laisse le souvenir de cet homme de bien.

Pour remplacer M. Warot dans ses délicates fonctions, votre conseil a fait choix de M. Paul Moucheront, officier de la Légion d'honneur, administrateur honoraire des Douanes du Gouvernement général de l'Algérie.

Au cours d'une carrière laborieuse et très remplie à Alger, M. Moucheront a acquis des rouages du Gouvernement général et des besoins économiques de l'Algérie une expérience qui nous permet de le recommander tout particulièrement à vos suffrages en vous priant de vouloir bien ratifier sa nomination comme administrateur.

Nous avons, d'autre part, au cours de l'exercice, perdu notre collègue, le général Legrand-Girarde, dont la droiture, l'aménité et l'expérience nous laissent le plus profond regret. Nous vous demandons de vouloir bien ratifier la nomination, pour remplacer le général Legrand-Girarde, de M. Marcel Trélat, commandeur de la Légion d'honneur, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, président de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens. Par sa carrière administrative, par ses relations financières, par la gestion de grosses affaires de l'Afrique du Nord, M. Trélat est tout particulièrement qualifié pour prendre part à la direction des affaires du Crédit foncier d'Algérie.

Le mandat de M. Philibert, censeur, expirant cette année, vous avez à pourvoir à son remplacement. Nous vous signalons qu'il est rééligible.

Vous avez également à désigner les commissaires aux comptes pour l'exercice 1924.

.....

## LA DISCUSSION

M. le président. — Quelqu'un demande-t-il ta parole au sujet des rapports dont il vient de vous être donné lecture ?

Un actionnaire. — À la page 43 du rapport, je vois figurer un poste « Actions, obligations et rentes » pour une somme de 30.430.515 francs. Je voudrais vous demander combien vous avez d'actions et d'obligations, et combien ces titres ont été payés. Les actionnaires seraient, je crois, désireux de savoir combien vous avez d'actions, combien d'obligations, combien de rentes, et de connaître le prix auquel ces titres vous reviennent.

M. le président. — D'une façon générale, avant de donner la parole à notre administrateur délégué pour répondre à la question qui vient d'être posée, je me permettrai d'appeler l'attention de l'assemblée sur l'extrême difficulté qu'il y a, à l'époque actuelle surtout, à donner d'une façon précise à une assemblée générale des renseignements de cette nature, et ceci pour un double motif. C'est d'abord qu'il n'y a pas intérêt à divulguer, ce qui est ensuite reproduit dans la presse, les éléments de

fortune que possède une société ; c'est ensuite que nous vivons dans un temps où il faut se méfier tout particulièrement des conclusions que certaines administrations pourraient tirer de précisions hâtivement formulées en assemblée pour nous taxer au delà du strict nécessaire.

M. l'administrateur délégué. — La plus grande partie de ce poste de trente millions est constituée par les actions de la Banque de Salonique, dont il vous a été spécialement parlé et dont le prix d'achat représente 17 millions. En dehors de ce chiffre, nos participations soit en actions, soit en obligations, soit en rentes françaises, sont assez variées et se décomposent en un grand nombre de postes.

La base d'évaluation est le cours au 31 décembre.

Un autre actionnaire. — Pouvez-vous me dire combien nous avons d'actions de la Banque Ottomane ? Si vous ne pouvez pas me donner ce renseignement, je vous demanderai pourquoi, depuis 1922, époque à laquelle la Banque Ottomane a donné un dividende de 12 sh., elle n'a plus distribué de dividende, ce qui se comprend d'autant moins que ses actions sont au cours de 905 francs.

M. le président, — Vous me permettrez de vous dire qu'il serait peut-être plus naturel de poser cette question au conseil d'administration de la Banque Ottomane qu'à ses simples actionnaires que nous sommes. Je vous dirai cependant que si elle n'a pas donné de dividendes, c'est par une extrême prudence, parce que sa situation a présenté depuis trois ou quatre ans un caractère d'incertitude du fait de deux circonstances. C'est d'abord que son privilège arrivait à expiration et qu'il vient seulement d'être renouvelé il y a quelques semaines. C'est ensuite que toute cette affaire, comme beaucoup d'autres, est dominée par les incessantes variations des changes, qui rendent extraordinairement difficile à une affaire présentant un certain caractère international de savoir exactement où elle en est au point de vue de son avenir. Ce que je peux vous dire, c'est qu'avec l'estimation actuelle de la Bourse sur les actions de la Banque Ottomane, nous réalisons sur le prix d'acquisition de nos titres un bénéfice fort intéressant.

Un autre actionnaire. — D'après ce que nous venons d'entendre, la situation apparaît comme excellente. Comment se fait-il, dès lors, que les cours de nos actions ne soient pas en rapport avec cette situation ?

D'autre part, si nous comparons les actions du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie avec celles du Crédit foncier de France, nous voyons qu'il y a quelques années, les cours se tenaient à cent vingt francs de différence, alors qu'aujourd'hui, les actions du Crédit foncier de France cotent 1.260 et que les nôtres se tiennent péniblement à 440 ou 445.

Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur ce point qui n'a certainement pas échappé au conseil, nous dire quelles sont les raisons qui ont amené cette dégringolade et les moyens que le conseil a employés pour y remédier.

M. le président. — Je vous ferai observer tout de suite que les moyens qui sont à la disposition d'un conseil d'administration pour influencer les cours de Bourse sont extrêmement restreints et que le premier devoir d'un conseil est précisément d'apporter beaucoup de réserve dans toutes ces questions.

Ceci dit, je puis vous donner quelques indications. D'une façon générale, vous savez que la Bourse est extrêmement mauvaise dans les temps que nous vivons, soit par le fait des circonstances économiques, soit par le fait de mesures fiscales dont on nous menace alternativement pour nous promettre ensuite qu'on va les annuler et finalement les augmenter toujours.

Je ne crois pas que vous puissiez légitimement — et vous comprendrez que je touche cette question avec beaucoup de réserve, puisque j'appartiens aussi au Crédit foncier de France — comparer, même au point de vue de l'écart des cours, le Crédit foncier de France au Crédit foncier d'Algérie-Tunisie. Notre établissement n'est pas du tout une affaire énorme comme le Crédit foncier de France, où il y a un grand nombre de milliards d'obligations et de prêts en cours et qui réalise des bénéfices qui ne peuvent



exister dans une affaire beaucoup plus restreinte. Mais je me permettrai de vous faire remarquer que les variations des cours des actions du Crédit foncier de France ont été beaucoup plus grandes que celles des actions du Crédit foncier d'Algérie. Il y a eu une variation de 200 francs depuis l'année dernière, bien que le dividende déclaré à la dernière assemblée générale ait été satisfaisant.

En ce qui nous concerne personnellement, il n'est pas douteux qu'actuellement, en raison du taux d'intérêt que l'on obtient maintenant pour les placements offrant quelque sécurité (Je dis quelque sécurité, parce que l'expérience a montré que ce que l'on appelait autrefois les valeurs de père de famille est soumis aujourd'hui à des fluctuations peut-être plus importantes que celles des actions), vous voyez émettre aujourd'hui des obligations qui rapportent huit, neuf et dix pour cent si vous tenez compte de l'écart entre le taux nominal et le taux d'émission. Dans ces conditions, une affaire qui ne donnera que six ou sept pour cent de son capital primitif apparaîtra comme un peu handicapée à cet égard.

J'ajoute que, dans les dernières semaines qui viennent de s'écouler, certains événements qui se passent en Afrique du Nord ont pu agir d'une façon défavorable sur les titres d'une affaire comme la nôtre, à tort à notre sens.

Telles sont les explications que je crois pouvoir vous donner ; il ne m'est pas possible de le faire avec plus de précision.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

---

L'Afrique française  
supplément illustré  
Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Temps*, 31 juillet 1925)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie fut l'un des premiers établissements français qui s'installa dans l'Afrique du Nord, et c'est dans une large part qu'il contribua au développement économique de l'Algérie, de la Tunisie, puis du Maroc.

Bien que sa constitution remonte à l'année 1880, ce n'est qu'à partir de 1908 que cet établissement, commença à prendre l'extension qui lui permet de se classer aujourd'hui parmi les plus grandes banques coloniales.

C'est sous le nom de Crédit foncier et Agricole d'Algérie que le Crédit foncier de France fonda en 1880 l'organisme chargé d'exercer en Algérie les privilèges dont lui-même jouissait dans la Métropole. Ces privilèges ayant été étendus en 1908 à la Tunisie, le Crédit foncier et Agricole d'Algérie, absorba le Crédit foncier de Tunisie, et prit alors son nom actuel de Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Plus tard, élargissant encore son champ d'action, il installa de nombreux sièges au Maroc, puis, dans le bassin oriental de la Méditerranée, où il s'assura en outre le contrôle de la Banque de Salonique, et enfin sur les places étrangères dont les relations avec l'Afrique du Nord sont particulièrement actives : Londres, Gibraltar et Malte.

À l'origine, les prêts hypothécaires, les prêts aux départements, aux communes et aux douars d'Algérie et de Tunisie formaient la base des opérations de cette banque ; mais celle-ci dut bientôt étendre son activité, et pour donner satisfaction à sa clientèle, traiter d'une façon générale toutes les opérations de banque, de Bourse et de crédit.

Quelques chiffres montreront combien rapide fut le développement du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, dont le nombre des sièges passa de 46 en 1908 à 57 en 1911 et à 72 en 1913 pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 109.

Le capital, pendant la même époque, passa de 40 millions en 1908 à 50 millions en 1911, 75 millions en 1913, 78 millions et demi en 1918 (à l'occasion de la reprise du

Crédit agricole commercial et industriel algérien), puis au chiffre actuel de 125 millions en 1920. Ce capital est représenté par 250.000 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Enfin, par les participations qu'il prit dans la plupart des grandes affaires algériennes, tunisiennes et marocaines, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie s'est montré l'un des éléments les plus actifs du développement économique de notre domaine colonial nord-africain.

Par des accords passés avec le gouvernement du protectorat du Maroc et avec des sociétés d'habitations à bon marché, il constitua la Caisse de prêts immobiliers au Maroc\*, dont le capital vient d'être porté au chiffre de 2 millions de francs.

En dehors de la Caisse de prêts immobiliers, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie prit des intérêts dans la Société des moulins du Maghreb dont l'activité n'a cessé de se développer depuis sa constitution ; dans la Compagnie des tramways et autobus de Casablanca, qui a su doter la plus grande ville du Maroc d'un réseau complet de transports en commun, employant un matériel moderne analogue à celui de la T. C. R. P. à Paris ; dans la Société du port de Tanger.

En Algérie, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a pris part également, au cours des dernières années, à la constitution et au développement d'un grand nombre de sociétés, dont nous ne citerons que quelques-unes :

— Les Manufactures de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos ;

— La Société algérienne d'éclairage et de force, grâce à laquelle l'Algérie est maintenant dotée d'un important réseau électrique de lumière et d'énergie.

— La Compagnie des tramways d'Oran à Hammam Bou Hadjar, qui dessert toute une région industrielle et agricole, à laquelle elle est d'une utilité vitale.

En Tunisie\*, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie contribua également à la constitution de la compagnie des Phosphates du Djebel-M'Dilla, dont les gisements sont d'une richesse exceptionnelle et qui, malgré sa récente constitution, compte maintenant parmi les principaux producteurs de phosphates de l'Afrique du Nord.

Il organisa également la Société des magasins généraux et entrepôts réels de Tunisie, et la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôt, qui rendent aux agriculteurs tunisiens d'importants services, mettant à leur disposition des docks et des silos à grains, aménagés de la façon la plus moderne.

Enfin, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, désireux de seconder l'action politique et économique de la France en Syrie, créa à Beyrouth une succursale dont le succès s'est vite affirmé. Un accord passé avec le Crédit foncier d'Orient et la Caisse hypothécaire d'Égypte mit à sa disposition d'importants capitaux, qu'il emploie en prêts hypothécaires.

Il suffit d'ailleurs de rapprocher le chiffre des bénéfices réalisés au cours de ces dernières années (en pour se rendre compte de la prospérité de cet établissement.

1913	4.096.200
1917	4.264.087
1919	5.948.725
1923	8.873.500

Le conseil d'administration est présidé par M. André Lebon, assisté comme vice-présidents par MM. Henri Buhot et Edmond Philippar, ce dernier remplissant en outre le rôle d'administrateur délégué.

---

LA MEDAILLE DU TRAVAIL  
(*JORF*, 10 août 1925, p. 7779-7780)

Médaille d'honneur de vermeil

- Callamand, chef de bureau au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Alger ;  
M. Dario (Ernest-Louis-Antoine), employé à l'agence du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Rouïba.  
M. Daste (Louis-Joseph-Auguste), sous-directeur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Alger.  
M. Hugot (Emile-Léon), chef de service au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Alger.  
M. Lugagne (Maurice-Étienne-Antoine), chef de service au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Alger.  
M. Marcus (Adrien-Emmanuel-Albert), sous-directeur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Alger.  
M. Ortiz (Jean), directeur d'agence du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Rouïba.  
M. Quirici (Louis-Henri), chef comptable au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Alger.  
M. Ricci (Joseph-Marie), comptable au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Alger.

CONSTANTINE

- M. Anglada (Eugène), directeur d'agence du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Souk-Ahras.  
M. Thiant (Henri-Eugène), directeur d'agence du crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Tebessa.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
Exercice 1924  
(*Le Temps*, 17 août 1925)

.....  
Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 10.261.640 fr. 25 contre 8.873.499 fr. 64 pour l'exercice précédent.  
Les bénéfices ont été répartis comme suit :

Bénéfices de l'ex. 1924	10.261.640 25
Report de l'exercice 1923	324.164 23
Total des bénéfices à répartir	10.585.804 48
Réserve légale	513.082 01
Amortissement, frais de premier établissement	1.300.000 00
Actionnaires	7.981.925 00
Conseil d'administration	200.000 00
Amélioration des retraites du personnel	200.000 00
Report à nouveau	390.797 47

Total	10.585.814 48
-------	---------------

Ces résultats ont permis de porter le dividende aux actions de 31 à 33 francs ; pour les actions libérées de moitié, 20 50 brut et 17.85 net ; les actions entièrement libérées et nominatives ont reçu 30 35 et les actions au porteur 27 75.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en milliers de francs)

	1922	1923	1924
ACTIF			
Actionnaires	5.493	5.432	2.702
Espèces en caisse et dans les banques ; bons du Trésor	52.621	61.193	49.934
Portefeuille	400.861	515.846	538.810
Actions, obligations, rentes	25.845	26.010	30.430
Avances à la caisse de prêts du Maroc	1.000	1.000	967
Immeubles, mobilier et matériel des docks	23.715	23.289	24.007
Prêts	103.705	121.634	138.237
Mandat Créd. fonc. d'Orient et Caisse hypothécaire d'Égypte	22.528	23.548	39.021
Avances sur titres, garanties et reports	44.814	53.441	78.615
Correspondants	32.819	34.488	45.459
Comptes courants	158.746	197.247	217.027
Débiteurs par acceptations	21.969	21.428	21.318
Participations financières	34.54	930.508	30.920
Opérations de change garanties	6.203	—	—
Frais de premier établissement	6.193	5.998	5.907
	<u>941.061</u>	<u>1.121.062</u>	<u>1.217.334</u>
PASSIF			
Capital	125.000	125.000	125.000
Réserves	20.868	21.311	22.009
Caisse de retraites pour le personnel	211	254	295
Crédit foncier de France	103.705	121.634	132.237
Crédit foncier d'Orient	12.361	12.291	16.000
Caisse hypothéc. d'Égypte	15.000	15.000	24.000
Dépôts à vue	473.034	578.736	617.594
Bons de caisse et dépôts à préavis	47.893	85.216	91.257
Comptes courants	94.656	107.659	145.446
Acceptations, lettres de crédit et chèques à payer	29.744	35.423	33.887
Opérations de change garanties	6.203	—	—
Comptes d'ordre	5.294	11.368	2.100
Dividendes	6.795	6.846	7.118
Profits et pertes	297	324	391

	941.061	1.121.062	1.217.334
--	---------	-----------	-----------

La comparaison des bilans fait ressortir un accroissement régulier des dépôts et comptes courants qui résultent du développement de la clientèle. Dans le dernier bilan, cette augmentation représente 83 millions. D'autre part, le large équilibre des disponibilités et des exigibilités montre le souci permanent de la direction de maintenir la trésorerie à un niveau de liquidité élevé et constant.

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, juin 1926)

Les actionnaires du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie se sont réunis le 28 mai en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. André Lebon.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1925, se traduisant par un bénéfice net de 10.587.411 francs, auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice 1924, soit 390.797 francs dont la répartition suivante a été adoptée : réserve légale 520.370 fr. ; amortissement des frais de premier établissement 1.300.000 francs ; intérêt et dividende des actions 8.260.000 francs ; tantièmes statutaires 200.000 francs ; au profit du personnel pour amélioration des retraites 200.000 francs ; report à nouveau 498.838 francs.

Le dividende brut ressort à 33 francs. Sous déduction de l'acompte précédemment réparti, le solde net de 15 fr. 75 par action nominative et de 12 fr. 95 par action au porteur, sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, contre remise du coupon numéro 36.

MM. [Xavier] Loisy, [Joseph] Delarue, [Frédéric] Barbedette, [Louis] Dubourdiou, [Eugène] Regnault et Si Mohamed El Guebbas, administrateurs sortants, ont été réélus.

M. Auguste Terrier <sup>30</sup>, membre sortant du comité de censure, a été réélu.

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
Assemblée générale ordinaire du 28 mai 1926  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1926)

.....  
Méditerranée Orientale

La situation économique de la Turquie s'est améliorée et le mouvement commercial s'est développé.

La Banque de Salonique a profité de cette reprise et a réalisé des bénéfices permettant, après d'importants amortissements, de distribuer un acompte de dividende de 2 fr. 50 et de proposer la répartition d'un solde égal lors de sa prochaine assemblée générale.

La convention de dix ans entre l'État turc et la Banque Ottomane a été définitivement renouvelée en avril et nous n'avons pas besoin de vous rappeler le mouvement qui s'en est suivi sur le cours de cette valeur.

---

<sup>30</sup> Auguste Terrier (1873-1932) : secrétaire général du Comité de l'Afrique française, fondateur avec Eugène Étienne du Comité du Maroc en faveur de la conquête de l'empire chérifien, directeur de l'Office du protectorat français du Maroc à Paris, professeur à Sciences po. et à l'École coloniale, administrateur de la Caisse de prêts immobiliers, à Casablanca, de la Sté internationale pour le développement de Tanger, du Crédit foncier de Syrie...Nécro dans *Les Annales coloniales*, 30 avril et 10 mai 1932.

## Syrie

Si les événements du Djebel Druse ont, dans une certaine mesure, ralenti les transactions commerciales en Syrie, ils n'ont eu qu'une répercussion atténuée sur Beyrouth où notre succursale a pu consolider et même développer son chiffre d'affaires et ses résultats.

La situation de l'agriculture syrienne a d'ailleurs bénéficié d'une amélioration générale.

La superficie cultivée en céréales, qui n'était que de 7 à 8.000 hectares à l'armistice, a maintenant 15.000 hectares. Les champs de coton se sont étendus et représentent 37.000 hectares environ. La Société cotonnière de Syrie a mis en marche ses ateliers à Idlib et commencé ses opérations au début de la campagne.

L'arboriculture s'est aussi développée. Enfin, un projet de travaux hydrauliques importants est actuellement à l'étude.

Les statistiques commerciales accusent aussi bien aux exportations qu'aux importations et tant en tonnage qu'en valeur, une augmentation sensible sur l'année antérieure.

L'accroissement des importations est, en tonnage, de 32 %, et en valeur, de 22 % ; celui des exportations de 9 % et 32 % respectivement, comme le montrent les chiffres suivants :

Importations. — 1924 : 337.910 tonnes pour 797 millions de francs ; 1925 : 447.488 tonnes pour 975 millions de francs.

Exportations. — 1924 : millions de francs ; 1925 : 77.150 tonnes pour 450 millions de francs.

Le commerce de réexportation a également accusé une sensible augmentation, notamment avec la Palestine et s'est élevé à 146.050.000 francs, en augmentation de 48.000.000 de francs sur 1924.

Si la balance commerciale reste déficitaire, elle va sans cesse en s'améliorant et les recettes importantes provenant du tourisme jouent à cet effet un rôle important.

Parmi les fournisseurs, la France tient le second rang comme en 1924, précédée par l'Angleterre et suivie par l'Italie. Mais la France est restée, d'autre part, le plus important acheteur des produits de la Syrie.

Les travaux du Consortium du port d'Alexandrette se sont poursuivis d'une manière satisfaisante. Les tramways de Damas ont vu leurs bénéfices fléchir du fait des troubles. L'Électricité d'Alep a continué ses études et les a présentées à l'Administration, en vue de l'édification prochaine de la centrale électrique envisagée.

Nous avons, au cours de l'exercice, achevé la réalisation des importants crédits que nous avons consentis à l'État de Syrie à l'aide des fonds du mandat pour lui permettre de faire, par l'intermédiaire des banques agricoles, des avances aux cultivateurs. Le fonctionnement de ces crédits nous donne toute satisfaction.

Nous avons consenti, au mois de février 1925, un nouveau prêt à la ville de Beyrouth ; ce prêt, qui est en cours de réalisation à l'heure actuelle, doit permettre à la municipalité, dont la situation financière est très satisfaisante, de poursuivre la mise en valeur des terrains du centre de la ville. Ceux-ci ont subi en 1925 d'appréciables transformations, à la suite de l'impulsion donnée par la municipalité aux constructions effectuées à l'aide des fonds que nous lui avons prêtés.

Nous avons, tant en Syrie que dans les pays de l'Afrique du Nord, continué nos opérations de mandat qui atteignent maintenant près de 48 millions de francs contre 39 millions en 1924 et 23 millions en 1923.

Le Crédit foncier de Syrie, dont nous possédons la majorité des actions et qui sert d'intermédiaire pour la réalisation de nos opérations, a, de ce fait, vu ses bénéfices s'accroître et a pu distribuer pour 1925 un dividende de 11 % contre 10 % l'année

dernière, tout en répartissent une somme de 25 francs par action pour la libération à due concurrence du capital non encore appelé.

.....

---

Foyer colonial de Marseille  
(*Les Annales coloniales*, 29 juillet 1926)

L'assemblée générale du Foyer colonial de Marseille s'est tenue le 21 juillet ; le conseil d'administration a été composé comme suit : ...le médecin-inspecteur Thoulon Sannard, directeur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie...

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET TUNISIE  
(*Annales coloniales*, 31 août 1926)

La situation provisoire de cet important établissement au 30 juin 1928 indique un accroissement général de presque tous les postes du bilan.

À l'actif, les « espèces en caisse et en banque » sont à 51 millions contre 27 ; le portefeuille effets et Bons de la Défense nationale est à 640 millions contre 476 ; les « correspondants » à 109 millions contre 50. Les « prêts fonciers » sont sans changement. appréciable à 77 millions contre 76.800.000 francs ; les « débiteurs en comptes courants » à 345 millions contre 192 ; les « participations financières » à 25 millions contre 27.

Au passif, les « créiteurs à vue et à terme » sont à 1.155 millions contre 794 millions ; les « acceptations » à 23 millions contre 25 ; les « mandats et chèques à payer » à 13 millions contre 8.800.000 francs.

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a repris les opérations hypothécaires en participation avec le Crédit foncier de France à la suite de l'émission d'obligations il laquelle vient de procéder cet établissement. Nous apprenons, d'autre part, que la Caisse de prêts immobiliers du Maroc\*, fondée sous le patronage du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, va procéder à une nouvelle augmentation de capital par suite de l'accroissement de ses opérations.

---

Courrier de l'Algérie  
Au Crédit foncier  
(*Les Annales coloniales*, 10 et 27 septembre 1926)

M. [Émile] Gronier, ancien président de la Chambre des avoués près la Cour d'appel d'Alger, a été désigné par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie comme administrateur délégué à Alger, en remplacement de M. Moucheront, ancien directeur du Service des Douanes du gouvernement général de l'Algérie, récemment décédé.

Pour combler la vacance ainsi produite, le conseil a nommé comme administrateur M. Joseph Philibert, ancien président du tribunal de commerce d'Alger, antérieurement censeur.



M. André Warot <sup>31</sup>, propriétaire agriculteur, a été désigné par le comité de censure pour remplacer M. [Joseph] Philibert dans ses fonctions précédentes.

SEMAINE FINANCIÈRE  
(*Le Temps*, 20 septembre 1926)

Pour obéir à des motifs de prudence dictés par l'incertitude monétaire, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a été amené, au cours de l'exercice 1926, à modérer ses opérations en France.

Par contre, l'activité, de l'établissement a été plus considérable dans l'Afrique du nord et à l'étranger.

C'est grâce à cette intéressante compensation, d'une part que le volume des opérations de banque a été porté de 7.206 millions en 1924 à 8.711 millions en 1925, et d'autre part que le bénéfice net a été en progression de 10.261.640 francs à 10.587.411 francs.

En France, les affaires, bien que maintenues dans des limites assez étroites imposées par l'instabilité financière générale, ont continué normalement dans les divers sièges de Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille et Nantes. La banque a participé à diverses émissions d'actions ou d'obligations en collaboration avec les grands établissements. Elle a notamment participé à la création de la Banque de Madagascar, dont la Banque de Paris avait pris l'initiative. Le Crédit foncier de Madagascar, à la formation duquel elle a pris part avec la Compagnie des messageries maritimes et la Compagnie lyonnaise de Madagascar, ne peut que bénéficier de l'aide que la nouvelle banque d'émission apportera au développement de l'île.

La situation économique de l'Afrique du nord, dans laquelle l'établissement exerce plus particulièrement son activité, a été en général favorable.

En Algérie, accroissement de la production agricole et hausse des prix des produits; récolte des céréales passant de 9,5 à 22 millions de quintaux récolte des vins progressant de 9 à 12 millions d'hectolitres ; culture des oranges, des mandarines et du coton en progression. Pour le coton, la surface cultivée s'est accrue de 1.000 hectares en 1923, à 4.200 hectares en 1925 et l'exportation a porté sur 7.000 quintaux de fibres valant plus de 12 millions de francs.

Le chiffre des prêts fonciers à long terme s'est élevé pour l'exercice à 6.077.700 francs contre 8.055.000 francs pour 1924. Cette diminution tient à la réduction du maximum des prêts du Crédit foncier de France ramené de 100.000 francs en octobre 1924 à 25.000 francs en avril 1925.

L'établissement étudie l'extension à l'Algérie du système qu'il a appliqué au Maroc. Il semble probable que le concours prêté aux caisses régionales de crédit agricole est appelé à lui procurer de nouveaux éléments d'activité.

La Tunisie a, comme l'Algérie, bénéficié d'une récolte abondante et du relèvement du cours des denrées. La récolte des céréales et du riz a été sensiblement la même que pour l'année 1924. Mais la récolte d'huile s'est élevée à 29 millions de kg contre 22 millions les deux années précédentes. Cette situation a donné aux terres une plus-value sensible.

Les prêts hypothécaires ont atteint 1.843.410 fr. contre 1.876.505 francs. Les exploitations minières et phosphatières ont été en progression générale. Les actionnaires ont recueilli de l'administrateur délégué qui revenait d'une longue tournée d'inspection dans l'Afrique du Nord une impression rassurante sur la situation politique.

---

<sup>31</sup> André Warot (1886-1936) : fils de Joseph (ci-dessus), industriel, marchand de bois, conseiller du commerce extérieur de la France

Le mouvement d'émancipation et les menées communistes paraissent s'être évanouis sous la pression d'une situation économique prospère. Les effets du développement agricole et particulièrement de la culture de l'olivier se traduisent pour les Magasins généraux contrôlés par l'établissement par un surcroît d'affaires très intéressant.

On envisage l'éventualité d'étendre au magasinage des produits déjà pratiqué celui du commerce magasins des laines déjà classées est en préparation avec le concours d'un groupe de commerçants de la région du Nord et spécialement de Roubaix.

La reprise d'activité économique pour le Maroc que le rapport de l'année précédente faisait entrevoir comme probable s'est affirmée et développée malgré les opérations militaires localisées dans le Nord. La production des céréales a été supérieure avec 17 millions de quintaux. La vigne, l'élevage, le commerce des laines et peaux ont présenté une activité satisfaisante. Le développement de la colonisation est progressif : 27.993 hectares ont été répartis en 1925 contre 22.674 hectares en 1924 et le programme de 1926 comporte la distribution de 31.000 hectares. Le budget marocain a prévu un système de primes aux défrichements, aux plantations d'oliviers et de muriers dont l'effet paraît devoir être très utile pour l'extension de la culture.

Les prêts hypothécaires en participation avec le Crédit foncier de France ne représentent que 1.057.000 fr. contre 7.917.800 fr. Cette diminution, qui s'explique par la limitation du maximum des prêts, a été compensée par une augmentation du chiffre d'affaires avec la Caisse de prêts immobiliers. Cette dernière a porté son capital à 3 millions et reçu une avance gratuite du protectorat de 5 millions en même temps qu'un crédit de même importance lui était consenti par la Banque d'État du Maroc. Le montant des prêts réalisés par la Caisse s'élevait en fin d'exercice à 6 millions. 206.173 francs.

Les perspectives de développement agricole restent encore très considérables et si le chemin de fer réunissant Fez à Oudjda établit une connexion du Maroc avec l'Algérie, on peut envisager de ce chef pour le Maroc une nouvelle poussée de prospérité économique.

Outre le développement régulier de la Société des Magasins Généraux du Maroc, des Tramways et autobus de Casablanca, le rapport met en relief la progression brillante de l'Office chérifien des phosphates, qui a exporté 692.980 tonnes de phosphates en 1925 contre 430,000 pendant l'année précédente.

Le conseil mentionne le renouvellement pour dix ans de la convention entre l'État turc et la Banque ottomane dans laquelle on sait que l'établissement a pris une importante participation.

D'autre part, malgré les incidents du Djebel-Druse, le chiffre d'affaires en Syrie et les résultats dans ce pays ont été en se consolidant et se développant.

Les bénéfices nets de l'exercice, se sont élevés à.

10,587,411 fr. 33 contre 10,261,640 fr. 25 pour l'exercice précédent.

Bénéfices de l'exercice 1924	10.587.411 33
Report.de l'exercice 1923	390.797 47
Total des bénéfices à répartir	10.978.208 80
Réserve légale	529.370 56
Amortissement, frais de premier établissement	1.300.000 00
Actionnaires	8.250.000 00
Conseil d'administration	200.000 00
Amélioration des retraites du personnel	200.000 00
Report à nouveau	498.838 24
Total	<u>10.978.208 80</u>

Ces résultats ont permis de maintenir le dividende aux actions à 33 francs ; les actions entièrement libérées et nominatives reçoivent net 30 fr. 25 contre 30 fr. 35 l'année dernière et les actions au porteur 27 fr. 45 contre 27 fr. 75.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en milliers de francs)

	1923	1924	1925
<b>ACTIF</b>			
Actionnaires	5.432	2.702	—
Espèces en caisse et dans les banques bons du Trésor	61.193	49.934	57.671
Portefeuille	515.846	538.810	648.957
Actions, obligations, rentes	26.010	30.430	28.957
Avances à la caisse de prêts du Maroc	1.000	967	933
Immeubles, mobilier et matériel des docks	23.289	24.007	28.722
Prêts	121.634	132.237	132.891
Mandat Créd. fonc. d'Orient et Caisse hypothécaire d'Égypte	23.548	39.021	47.789
Avances sur titres, garanties et reports	53.441	78.615	111.749
Correspondants	34.488	45.439	119.690
Comptes courants	197.247	217.027	220.730
Débiteurs par acceptations	21.428	21.318	39.072
Participations financières	930.508	30.920	26.364
Frais de premier établissement	5.998	5.907	5.605
	<u>1.121.062</u>	<u>1.217.334</u>	<u>1.469.130</u>

PASSIF			
Capital	125.000	125.000	125.000
Réserves	21.311	22.009	22.614
Caisse de retraites pour le personnel	254	295	279
Crédit foncier de France	121 634	132 237	132.891
Crédit foncier d'Orient	12.291	16.000	19.651
Caisse hypothéc. d'Egypte	15.000	24.000	30.000
Dépôts à vue	578.736	617.594	781.470
Bons de caisse et dépôts à préavis	85.216	91.257	110.964
Comptes courants	107.659	145.446	177.871
Acceptations, lettres de crédit et chèques à payer	35.423	33.887	55.815
Comptes d'ordre	11.368	2.100	4.693
Dividendes	6.846	7.118	7.384
Profits et pertes	324	391	498
	<u>1.121.062</u>	<u>1.217.334</u>	<u>1.469.130</u>

L'augmentation du total du bilan résulte en particulier de la progression des dépôts à vue passés de 618 à 781 millions. Cet accroissement régulier des disponibilités apportées par la clientèle témoigne de la confiance de plus en plus large dont jouit l'établissement. En contrepartie de cette augmentation du passif exigible se place celle de l'actif immédiatement réalisable en progression de 118 millions. L'analyse du bilan fait ressortir une situation de trésorerie parfaitement équilibrée.

On peut ajouter que le poste des participations financières qui fait la part à des immobilisations temporaires constitua en réalité une réserve intéressante. Il est, en effet, à observer que les actions de la Banque ottomane qui en représentent la part la plus importante ont été -portées sans variation sur les bilans antérieurs, malgré la plus-value qu'elles ont reçue depuis leur acquisition.

---

ALGER.  
 AU CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE  
 (*L'Écho d'Alger*, 4 décembre 1926)  
 (*Mercure africain*, 15 décembre 1926)

Nous venons d'apprendre la nomination au titre d'administrateur honoraire du Crédit foncier d'Algérie et Tunisie, de M. l'intendant Stanislas, qui, durant de longues années, assura avec une rare compétence les fonctions d'administrateur de cet important établissement de crédit. M. l'intendant Stanislas sera remplacé dans ses fonctions par M. Paul Rouan, directeur du siège, social, qui prend le titre d'administrateur-directeur.

Le choix particulièrement heureux qu'a fait en la circonstance le conseil d'administration de cette banque réjouira les nombreux amis que compte en Algérie M. Rouan dont compétence en toutes matières économiques et financières est particulièrement connue et appréciée.

Nous sommes heureux d'adresser, à cette occasion, à MM. Stanislas et Rouan nos bien sincères félicitations.

---

CRÉDIT FONCIER d'ALGÉRIE et de TUNISIE  
(*Les Annales coloniales*, 30 mai 1927)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 27 mai sous la présidence de M. André Lebon ; elle a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 12.098.075 fr. 40 contre 10.978.209 francs pour l'exercice précédent. L'assemblée a décidé de porter le dividende de 33 à 35 francs par action, dont le solde, soit 16 fr. 60 net au nominatif et 14 fr. 20 net au porteur, sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet en échange du coupon n° 38. Une somme de 518.113 fr. 55 a été reportée à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. [Émile] Gronier, [Paul] Rouan et [Alfred] Borgeaud, et réélu MM. [Edmond] Philippar, [Demetrius] Zafiropulo et [Charles] Henri.

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Temps économique et financier*, 8 août 1927)

La crise monétaire qui a dominé le premier semestre de l'exercice 1926 et la moindre activité industrielle et commerciale qui a marqué le deuxième semestre ont conduit le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à persévérer dans l'attitude d'extrême réserve dans les opérations métropolitaines qu'il avait adoptée l'année précédente. Il n'est, dès lors, pas surprenant que, malgré la progression générale et importante des prix, le volume des opérations de banque, escompte et recouvrement de papier de commerce sa présente en diminution de 280 millions, à 8.431 millions, contre 8.711.

Son activité s'est plutôt exercée dans le domaine africain et en Orient où son autorité s'est encore affirmée et sa clientèle élargie. En Algérie, la récolte des céréales et du vin a été nettement inférieure, 12.500.000 quintaux de céréales contre 22 millions en 1925 et 8 millions d'hectolitres de vin contre 12 millions. Par contre, la hausse des prix qui a porté le quintal de blé à 240 francs et l'hectolitre de vin à 220 francs a compensé le défaut de quantité. Cette poussée des prix, due à la fois au déficit métropolitain et à la dépréciation du franc, a eu pour effet d'augmenter la circulation monétaire, le chiffre des affaires et des dépôts en banque.

Les cultures industrielles, coton et tabac, sont en progrès et l'importance des primeurs s'accroît chaque année. L'effort de la Banque malgré la limitation des prêts du Crédit foncier de France a tendu à favoriser l'extension de la culture et à maintenir la valeur des terres notamment en prêtant son concours sous forme de réescompte aux caisses régionales de crédit agricole, en faisant des avances aux colons nécessiteux avec la garantie de la colonie, du département et des communes.

En Tunisie, l'année a été, dans son ensemble, favorable. Les céréales ont donné 5.600.000 quintaux contre 4.500.000 l'année précédente, avec des prix de 200 et 250 francs, au lieu de 150 francs par quintal. Le déficit de 100.000 hectolitres sur les vins a été compensé par les hauts cours. Quant à l'huile, sa production a été plus abondante (94 millions de kilos contre 29), et les cours sont passés de 900 à 1.500 francs. La dépréciation du franc et la prospérité agricole ont, d'autre part, contribué à déterminer une poussée des capitaux vers la terre et accentué sa valorisation.

Au Maroc, la pacification et le rétablissement de l'état normal ont permis à l'activité économique de se développer favorablement. L'effort agricole s'est notablement intensifié. Les surfaces emblavées par les Européens, qui n'étaient, en 1918, que de 41.000 hectares, représentaient, en 1925, 99.958 hectares. Le programme d'allotissement de la colonisation officielle est passé de 25.000 hectares en 50 lots en 1925 à 35.000 hectares en 200 lots en 1926 et représentera, pour 1927, environ 36.000 hectares.

Si l'on tient compte de la colonisation privée qui correspond à un chiffre de 30.000 hectares, on voit que la surface mise en valeur annuellement s'élève de 60.000 à 80.000 hectares.

Les prêts fonciers, permettant d'aider à l'effort de colonisation, sont assurés, d'une part, au moyen des prêts effectués avec les capitaux du Crédit foncier de France et, d'autre part, grâce au concours de la Caisse de prêts immobiliers du Maroc.

Cette société, au capital actuel de 4 millions, a bénéficié, pour le crédit à moyen terme, d'une avance gratuite du protectorat de trois millions, et d'un crédit de trois millions également consenti par la Banque d'État du Maroc.

La banque a prêté son concours à diverses émissions ayant pour objet le développement d'entreprises locales intéressantes telles que l'Énergie électrique du Maroc. La mise en service prochaine de la ligne de Tanger à Fez paraît devoir, en même temps qu'au développement de la vallée de l'Ouergha, contribuer à l'activité commerciale du port de Tanger dont on espère, dans le courant de 1928, amorcer, la mise en exploitation.

La construction au Maroc a été assez active en 1926 et, pour les trois seules agglomérations de Casablanca, Rabat et Fez, on a enregistré l'édification de 788 immeubles d'une valeur de 69 millions.

L'exploitation minière du protectorat s'est traduite par une nouvelle augmentation de la production des phosphates de l'Office chérifien [OCP], qui a atteint 884.000 tonnes, contre 692.000 pour l'exercice précédent. Des recherches minières sont poursuivies activement dans le Maroc occidental et oriental dans des conditions encourageantes.

L'activité de la banque en Syrie a été favorisée à la fois par le succès des armées françaises et le rétablissement de la tranquillité et par l'autorisation d'employer la monnaie d'or comme monnaie de compte dans les finances publiques adoptée en 1926. Ce régime, qui met fin aux fluctuations du change, a rendu possible l'élargissement des transactions. Les affaires et les profits de la succursale de Beyrouth se sont ressentis favorablement de ces conditions nouvelles.

Le Crédit foncier de Syrie\*, sur lequel la banque exerce son contrôle, et qui lui sert d'intermédiaire pour la réalisation des opérations effectuées avec les fonds des mandats, a obtenu des résultats satisfaisants. Un dividende net de 11 fr. 70 a été distribué en même temps qu'une somme de 15 fr. par titre était affectée à la libération du capital non appelé.

En Turquie, l'amélioration sensible de la situation politique, le règlement des questions pendantes entre le gouvernement français et le gouvernement turc, et l'intensification, sous l'action des pouvoirs publics, des travaux d'intérêt général ont constitué tout autant de causes d'activité économique, dont la Banque de Salonique et la Banque ottomane ont profité.

Le premier de ces deux établissements, dans lesquels la banque possède des intérêts notables, a distribué à nouveau un dividende de 5 %.

La collaboration de la Banque ottomane avec le gouvernement turc se poursuit dans des conditions satisfaisantes. Comme l'a indiqué l'administrateur délégué au cours de ses déclarations à l'assemblée, la participation à ces deux affaires se traduit par une plus-value de plusieurs millions et représente « une sorte de réserve latente qui présente l'avantage considérable d'être en monnaie or ».

Le compte de profits et pertes, malgré la réserve que la banque a cru devoir s'imposer, ressort en progression par comparaison avec l'exercice précédent :

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	1925	1926
CRÉDIT		
Opérations de banque	53.518.918	62.842.227
Revenu des immeubles	757.707	953.546
Affaires foncières en partie avec le Crédit foncier de France	838.307	837.895
Réescompte du portefeuille	3.275.230	3.267.775
	<u>58.390.162</u>	<u>67.701.443</u>
DÉBIT		
Frais généraux et divers	28.466.194	33.130.637
Intérêts	15.624.946	19.117.716
Amortissement mobilier	443.836	868.544
Réescompte du portefeuille	3.267.775	2.985.314
	<u>47.802.751</u>	<u>56.102.206</u>
Solde créditeur	10.587.441	11.599.237

On constate que les opérations foncières faites en participation avec le Crédit foncier de France n'interviennent dans les bénéfices que pour une part presque insignifiante. Leur importance, stationnaire dans ces derniers exercices, paraît devoir diminuer encore, notamment pour les prêts communaux appelés à disparaître du bilan.

Ces bénéfices ont été distribués comme il suit :

Bénéfices nets de l'exercice	11.599.237 16
Report de l'exercice 1925	498.838 24
Bénéfices disponibles	12.098.075 40
(contre 10.978.208 fr. 80 pour l'exercice précédent).	
Répartition	
Réserve légale	579.961 85
Amortissement, frais d'agencement des sièges	1.750.000 00
Actionnaires	8.750.000 00
Conseil d'administration	250.000 00
Caisse des retraites	250.000 00
Report à l'exercice suivant	918.113 55
Total	<u>12.098.075 40</u>

Ces résultats ont permis de porter le dividende de 33 à 35 fr., correspondit à 32,10 pour les actions nominatives et 29,70 pour les actions au porteur.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en milliers de francs)

	1924	1925	1926
ACTIF			
Actionnaires	2.702	—	—
Espèces en caisse et dans les banques ; bons du Trésor	49.934	57.671	66.338
Portefeuille	538.810	648.957	678.556
Actions, obligations, rentes	30.430	28.957	26.349
Avances à la caisse de prêts du Maroc	967	933	900
Immeubles, mobilier et matériel des docks	29.914	34.327	37.799
Prêts	132.237	132.891	125.997
Mandat Créd. fonc. d'Orient et Caisse hypothécaire d'Égypte	39.021	47.789	44.930
Avances sur titres, garanties et reports	78.6.15	111.749	68.445
Correspondants	45.439	119.690	177.398
Comptes courants	217.027	220.730	234.218
Débiteurs par acceptations	21.318	39.072	19.125
Participations financières	30.920	26.364	26.811
	<u>1.217.334</u>	<u>1.469.130</u>	<u>1.506.867</u>
PASSIF			
Capital	125.000	125.000	125.000
Réserves	22.009	22.614	23.268
Caisse de retraites pour le personnel	295	279	300
Crédit foncier de France	132.237	132.891	125.997
Crédit foncier d'Orient	16.000	19.651	19.571
Caisse hypothéc. d'Égypte	24.000	30.000	30.000
Dépôts à vue	617.594	781.470	786.442
Bons de caisse et dépôts à préavis	91.257	110.964	138.216
Comptes courants	145.446	177.871	202.086
Acceptations, lettres de crédit et chèques à payer	33.887	55.815	34.638
Comptes d'ordre	2.100	4.693	13.038
Dividendes	7.118	7.384	7.892



Profits et pertes	391	498	518
	<u>1.217.334</u>	<u>1.469.130</u>	<u>1.506.867</u>

La progression du volume global du bilan est le résultat de l'accroissement des postes du passif — dépôts, bons de caisse et comptes courants — qui ont augmenté de 57 millions. En contrepartie se place une augmentation de 98 millions dans les comptes de caisse, portefeuille et correspondants banques, qui représentent des disponibilités immédiates. Le renforcement des ressources liquides est la conséquence de la politique de réserve prudente qui a dominé la gestion au cours de l'exercice. L'augmentation du chiffre des dépôts à préavis est intéressante à souligner, étant donné la tendance à leur diminution qui a prédominé dans ces dernières années dans les banques françaises. La situation de trésorerie qui se dégage de ces chiffres apparaît donc comme très forte.

Au cours de l'assemblée, l'administrateur délégué, qui revenait d'un séjour de quelques semaines dans l'Afrique du nord, a fourni des indications très intéressantes sur la situation actuelle : les perspectives générales des récoltes sont bonnes dans l'ensemble, malgré un déficit de récolte en ce qui concerne le département d'Oran et la région tunisienne. Les disponibilités sont abondantes, ainsi qu'en témoigne l'accroissement des dépôts qui se traduit par l'abaissement du prix de revient de l'argent.

Mais il faut aider la nature et l'effort industriel au moyen du développement du crédit à moyen et à long terme par l'intermédiaire des caisses régionales et avec l'appui des sociétés coopératives de vente en commun, qui ont pris, ces temps derniers, un développement considérable.

Mais ce développement économique, pour donner son plein rendement, comporte l'exécution d'un vaste programme de constructions à bon marché et d'immeubles urbains dont la formule de collaboration avec le Crédit foncier de France peut devenir un principe d'opérations hypothécaires très importantes appelées à alimenter l'activité des prochains exercices.

Cette participation indirecte du Crédit foncier de France au développement des prêts hypothécaires dans l'Afrique du nord a pris, depuis le début de l'exercice en cours, une ampleur intéressante : fin mai, le montant des prêts hypothécaires s'était élevé à 9.644.743 francs contre 675.962 francs au 31 mai 1926.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Journal des débats*, 23 août 1927)

La situation au 30 juin 1927 fait ressortir comparativement à celle établie au 31 décembre 1926, une augmentation de 117 millions de francs dans les comptes de dépôts à vue, à préavis et Bons de caisse, qui passent de 924 millions à 1 milliard 41 millions de francs. Les disponibilités présentent, d'autre part, une augmentation de 179 millions de francs, les « Espèces en Caisse » passant de 66 millions à 81 millions de francs et le portefeuille « Effets » de 678 millions à 842 millions de francs. Les « Prêts en participation avec le Crédit foncier d'Orient et la Caisse hypothécaire d'Égypte » présentent un solde approximatif de 50 millions de francs ; par contre, les « Opérations, en participation avec le Crédit foncier de France » atteignent un total de 131 millions contre 125 millions de francs.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

*(Les Annales coloniales, 3 octobre 1927)*

Nous apprenons qu'en remplacement de M. [Frédéric] Barbedette, administrateur récemment décédé, le conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a nommé administrateur, à Alger, M. Gaston Boulogne <sup>32</sup>, conseiller de gouvernement honoraire du gouvernement général de l'Algérie, commandeur de la Légion d'honneur.

---

Informations financières  
CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
*(Les Annales coloniales, 12 janvier 1928)*

On note depuis quelque temps des achats suivis sur ce titre qui vient de mettre en paiement un acompte de 16 fr. 50 contre 15 fr. 50 en janvier 1927 et qu'il a largement regagné.

Les dernières situations indiquent le maintien des importantes disponibilités que nous avons déjà signalées et qui trouveront sans doute à s'utiliser fructueusement dans l'Afrique du Nord au cours de l'exercice.

On signale la création à Tunis d'un « Crédit hôtelier tunisien\* » sous l'impulsion du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie avec le concours de la Compagnie des chemins de fer tunisiens\*, de la Compagnie générale transatlantique, de la Compagnie du Sfax-Gafsa\*, de la Banque populaire de Tunis.

Enfin, la hausse progressive des actions de la Banque de Salonique qui vient de décider le rachat de ses parts de fondateur et dont le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie est un important actionnaire, n'est sans doute pas étrangère au mouvement que nous signalons plus haut.

---

La responsabilité des banques  
dans les émissions clandestines  
par R.M. [Roger Mennevée]  
*(Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, février 1928)*

Un exemple typique de ces émissions clandestines — au moins en partie — est celle de l'augmentation de capital de l'Algérienne de Matériel Agricole\* faite sous les auspices de la Barclays Bank Ltd\*.

Or, n'est-ce pas précisément cette banque qui vient d'être victime, à Boulogne, d'un vol de 3 millions, de la part d'un employé qu'on ne surveillait guère dans ses opérations ? Et ne doit-on pas craindre que l'Algérienne de Matériel agricole ne soit pas gérée avec plus de prudence ?

Ce dont on doit s'étonner également, c'est que la Banque transatlantique\* et le [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#) prêtent leur concours à la Barclays Bank pour cette opération.

---

---

<sup>32</sup> Gaston Boulogne (1865-1942) : polytechnicien, il fait carrière pendant trois décennies dans l'administration algérienne, puis devient membre du conseil de surveillance de la Société algérienne de navigation pour l'Afrique du Nord (Ch. Schiaffino et Cie)(1922), administrateur de Mokta-el-Hadid, de Gafsa, etc. Finalement président de la Société du Djebel-Djerissa et de la Compagnie foncière de la Méditerranée. Voir [encadré](#).

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 15 février 1928)

Nous indiquions dernièrement pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie les résultats approximatifs obtenus en Afrique du Nord, en ce qui concerne la branche de ses opérations en participation avec le Crédit foncier de France.

Nous croyons intéressant de rappeler que le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie en installant, en 1921, une agence à Beyrouth, a repris en même temps le contrôle du Crédit foncier de Syrie\*, société anonyme dans le conseil de laquelle figurent des représentants du Crédit foncier d'Orient, et de la Caisse hypothécaire d'Égypte.

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et le Crédit foncier de Syrie ont réalisé, depuis leur installation, à Beyrouth, soit sous forme d'opérations hypothécaires, soit plutôt sous forme d'opérations conclues avec les États syriens un ensemble de prêts atteignant un total de 22 millions de francs, parmi lesquels 15 millions de francs spécialement destinés au développement des banques agricoles d'État.

Les dispositions financières nouvelles vont permettre, à bref délai, l'accroissement des opérations hypothécaires qui seront consenties à la demande des intéressés, soit en francs, soit en livres sterling.

---

ÉTUDES ET NOTES FINANCIÈRES  
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> octobre 1928)

Après avoir exercé son activité à la fois dans la métropole et en Afrique du nord, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie semble avoir désormais fixé sa politique bancaire et s'être résolument orienté vers notre empire nord-africain et la Méditerranée orientale. « Son extrême réserve en ce qui concerne ses opérations dans la métropole » était naturellement justifiée par les difficultés résultant tout d'abord de l'instabilité monétaire, de la diminution des opérations financières privées et des émissions, réservées pour la plus large part aux besoins du Trésor, ensuite du ralentissement des transactions et du rendement médiocre des opérations bancaires sur un marché encombré de disponibilités sans emploi.

En reportant toute son activité sur son champ d'action naturel, la banque a compris qu'elle y trouverait les plus larges compensations et qu'en concentrant son effort sur l'Afrique du nord, elle pouvait prétendre à en diriger l'essor économique qui n'est probablement qu'au premier stade de son développement.

D'autre part, les opérations de prêts fonciers pratiquées avec le concours du Crédit foncier de France et les prêts à long terme sous des formes et avec des garanties diverses lui créent une sorte de domaine propre, où la concurrence ne s'exerce pas pratiquement.

L'Algérie a été éprouvée au cours de l'exercice 1927 par l'insuffisance de sa récolte de céréales et de vins qui constituent les produits principaux de son agriculture : 16 millions de quintaux de céréales et 8.167.000 hectolitres de vin, contre 22 millions de quintaux et 12 millions d'hectolitres en 1925. Mais le maintien des prix élevés a compensé l'infériorité de production. Malgré cet élément défavorable, le pays s'est, en réalité, enrichi. « L'enrichissement de la population indigène se manifeste par un accroissement de ses achats de sucre et de coton, par ses acquisitions de terre, par le développement de ses relations avec les banques, et il est superflu de signaler l'intérêt que peut présenter ce mouvement pour notre société s'il se continue et s'amplifie, comme il faut l'espérer. »

La valeur de la propriété foncière s'est, dès lors, maintenue, sans présenter les indices de fléchissement qui se sont manifestés en France. Le total des prêts fonciers pour l'Algérie s'est élevé à 17 millions.

Si l'année 1927 a été médiocre, succédant à une année médiocre, on s'accorde à penser que les prochaines récoltes seront abondantes et on sait qu'une année de bonne récolte apporte de très larges compensations aux années antérieures.

Le rapport ne pouvait omettre de mentionner la création d'un office du Transsaharien destiné à parfaire l'étude de la jonction par fer du Soudan avec l'Afrique du nord française et dont la réalisation ne manquerait pas d'apporter un développement économique nouveau pour l'Algérie.

En Tunisie, la récolte de céréales et d'olives a été déficitaire : 3 millions de quintaux de céréales contre 5,6 millions en 1926 ; mais la récolte en cours s'annonce comme favorable. La production viticole atteint 610.000 contre 680.000 hectolitres. Si le marché foncier a été moins actif, les prix n'ont pas fléchi et même ont été en hausse dans certaines régions. Les prêts hypothécaires sont en progression très sensible. « Dans son ensemble, le commerce s'est maintenu d'une manière satisfaisante et la Tunisie continue sa période d'enrichissement et d'activité colonisatrice. »

Les milles de plomb et de zinc ont ralenti leur production, mais l'exportation des phosphates a été très active.

Au Maroc, la colonisation française continue son œuvre de valorisation des terres, dont le succès s'affirme au point que, en 1927, près de 600 candidats ont été admis pour les 140 lots distribués. La récolte des céréales s'est élevée à 9 millions 585.000 quintaux et les 4.700 hectares plantés en vigne ont donné 160.000 hectolitres de vin.

L'exportation des phosphates par l'office chérifien a atteint 1.198.000 tonnes, contre 884.000 en 1926 et 430.000 en 1924.

Le mouvement des prêts fonciers a atteint 4.780.000 francs, presque entièrement en prêts urbains, les prêts ruraux continuant à être effectués par la Caisse des prêts immobiliers du Maroc, dont le développement s'accroît. Cette société, dans laquelle l'établissement a des intérêts prédominants, a porté son capital de 4 à 10 millions et distribué pour 1927 un dividende de 7 %, outre une somme de 500.000 francs appliquée à la libération de 5 % du capital non appelé.

Une agence a été ouverte à Fez à proximité des Magasins généraux et une autre à Marrakech.

L'activité de la banque en Syrie a été secondée par un ensemble de conditions favorables : situation politique calme, récolte satisfaisante et progression du commerce extérieur, stabilisation du franc intervenue après le début de l'exercice. La banque a pris des mesures pour permettre à sa succursale de Beyrouth de commencer les opérations en monnaie d'or. Le Crédit foncier de Syrie, qui sert d'intermédiaire pour ces opérations, a réalisé un bénéfice lui permettant une répartition intéressante à ses actionnaires. Les diverses affaires auxquelles la banque est intéressée, Port d'Alexandrette, Tramways de Damas, Électricité d'Alep, sont en voie de développement suivi.

Malgré la récolte déficitaire et la baisse des cours des produits et notamment du tabac et du charbon, le commerce en Turquie s'est montré assez actif. La banque de Salonique, dont on connaît les attaches avec l'établissement, a distribué à nouveau un dividende de 5 % et racheté ses parts de fondateur. La Banque ottomane, dont l'établissement possède en portefeuille une part importante du capital, a continué sa politique de développement avec succès.

En France, malgré la réserve que la banque s'est imposée, les diverses agences ont réalisé des progrès. Elle a prêté son concours et ouvert ses guichets à un certain nombre d'émissions importantes en collaboration avec d'autres établissements financiers. Le compte de profits et pertes de l'exercice 1927 fait ressortir par comparaison avec le

précédent exercice une progression satisfaisante des affaires et notamment des opérations de banque.

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	1926	1927
CRÉDIT		
Opérations de banque	62.842.227	75.241.109
Revenu des immeubles	953.546	481.238
Affaires foncières en partie avec le Crédit foncier de France	837.895	912.184
Réescompte du portefeuille	3.267.775	2.985.314
	67.701.443	79.619.845
DÉBIT		
Frais généraux et divers	33.130.637	37.094.809
Intérêts des dépôts et cptes cour	19.117.716	25.190.088
Amortissement mobilier	868.544	1.058.340
Réescompte du portefeuille	2.985.314	4.459.233
	56.102.206	67.803.474
Solde créditeur	11.599.237	11.817.371

Les opérations faites en participation avec le Crédit foncier de France représentent d'une part les prêts hypothécaires pour 28 millions et portent le total au 31 décembre 1927 à 270 millions et d'autre part, les prêts communaux dont le chiffre, par le jeu des remboursements anticipés, est en régression de 2 millions sont au total de 51 millions. Comme nous l'avons fait observer dans une étude antérieure, cette catégorie d'opérations est appelée à disparaître peu à peu du bilan.

Les principales opérations de banque, c'est-à-dire l'escompte et le renouvellement du papier de commerce, créé en France, dans l'Afrique du nord ou à l'étranger, ont porté sur un total de 8.498 millions en augmentation de 67 millions.

Ces bénéfices ont été distribués comme il suit :

Bénéfices nets de l'exercice      11.817.371  
 Report de l'exercice 1925 518.113  
 Bénéfices disponibles      12.335.484  
 contre 12.098.075 pour l'exercice précédent.

### Répartition

Réserve légale	590.868
Amortissement, frais d'agencement des sièges	1.350.000
Actionnaires	9.250.000

Conseil d'administration	300.000
Caisse des retraites	300.000
Report à l'exercice suivant	544.616
Total	<u>12.335.484</u>

Ces résultats ont permis de porter le dividende de 35 à 37 fr., correspondant à 33 95 pour les actions nominatives et 31 45 pour les actions au porteur.

Bilan au 31 décembre (en milliers de francs)

	1925	1926	1927
ACTIF			
Espèces en-caisse et dans les banques bons du Trésor	57.671	66.338	104.700
Portefeuille	648.957	678.556	989.356
Actions, obligations, rentes	28.957	26.349	23.592
Avances à la caisse de prêts du Maroc	933	900	867
Immeubles, mobilier et matériel des docks	34.327	37.799	39.487
Prêts	132.891	125.997	144.848
Mandat Créd. fonc. d'Orient et Caisse hypothécaire d'Égypte	47.789	44.930	42.315
Avances sur titres, garanties et reports	111.749	68.445	68.932
Correspondants	119.690	177.398	78.034
Comptes courants	220.730	234.218	281.610
Débiteurs par acceptations	39.072	19.125	29.069
Participations financières	26.364	26.811	30.463
	<u>1.469.130</u>	<u>1.506.867</u>	<u>1.833.273</u>
PASSIF			
Capital	125.000	125.000	125.000
Réserves	22.614	23.268	23.943
Caisse de retraites pour le personnel	279	300	350
Crédit foncier de France	132.891	125.997	144.848
Crédit foncier d'Orient	19.651	19.571	19.488
Caisse hypothéc. d'Égypte	30.000	30.000	30.000
Dépôts à vue	781.470	786.442	1.027.559
Bons de caisse et dépôts à préavis	110.964	138.216	200.195
Comptes courants	177.871	202.086	192.117

Acceptations, lettres de crédit et chèques à payer	55.815	34.538	52.383
Comptes d'ordre	13.038	8.478	8.478
Dividendes	7.384	7.892	8.357
Profits et pertes	498	518	545
	<u>1.469.130</u>	<u>1.506.867</u>	<u>1.833.273</u>

L'accroissement des 326 millions qui apparaît au bilan du 31 décembre dernier par comparaison avec le précédent, résulte des mises en dépôt des disponibilités de la clientèle. Les dépôts à vue y participent pour 242 millions et les bons de caisse et dépôts à préavis pour 62 millions, au total 304 millions. Cette augmentation des dépôts à préavis qui avaient une tendance très nette, au cours de ces dernières années, à diminuer dans les banques françaises, peut devenir un élément intéressant d'opérations se dénouant à un terme plus éloigné que l'échéance bancable.

La situation de trésorerie, déjà très forte, se présente encore fortifiée dans le bilan de fin d'exercice. On peut observer, en effet, que la contrepartie des disponibilités immédiates des dépôts à vue est passée de 14 % en 1926 à 106 % en 1927.

Le poste actions obligations et rentes est en diminution, en chiffre rond, de 3 millions. Il comprend les actions de la Banque de Salonique pour 17 millions, ce qui réduit le solde du portefeuille-titres à 6 millions, ce qui représente un chiffre très modéré.

Le poste des participations financières est en augmentation de 3 millions. Il comprend, en particulier, sans variations sur les bilans antérieurs, le montant des actions de la Banque ottomane dont les cours sont en importante plus-value.

À l'issue de l'assemblée, l'administrateur délégué, qui revenait d'effectuer dans l'Afrique du nord une tournée de quelques semaines, a pu donner ses impressions sur le développement économique de ces pays ; qu'il s'agisse de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, la note est la même. On se trouve en présence d'un accroissement de richesses régulier et continu, devant se traduire par une augmentation considérable de la valeur du sol et par une rentrée de capitaux importants dans l'Afrique du nord. Avec la perspective d'une abondante récolte, c'est pour notre empire du nord-africain et, pour la banque, une nouvelle période ouverte de grande activité et de prospérité.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
*(Les Annales coloniales, 14 février 1929)*  
*(Le Journal des débats, 15 février 1929)*  
*(Les Documents politiques, février 1929)*

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a nommé administrateur, en remplacement de M. [Emmanuel] Tessandier, décédé, M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, ancien directeur de l'Office du protectorat de la République française au Maroc, commandeur de la Légion d'honneur, précédemment censeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

D'autre part, le Comité de censure a désigné, en remplacement de M. Terrier, nommé administrateur, M. Robert de Caix <sup>33</sup>, ancien secrétaire général du Haut-Commissariat de la République française en Syrie et au Liban, ancien chargé de missions dans l'Afrique du Nord, officier de la Légion d'honneur.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 20 mai 1929)

L'assemblée ordinaire du 10 mai 1929 a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un bénéfice disponible, report compris, de 12.534.439 fr. contre 12.335.484 fr. Elle a fixé le dividende à 37 fr. pour les 250.000 act. anciennes.

Le rapport rappelle que l'abondance des capitaux disponibles sur le marché français a permis de procéder à l'augmentation de 125 à 150 millions de fr. du capital social ; le présent bilan ne porte qu'incomplètement les traces de cette opération car ce n'est qu'au début de 1929 qu'elle a été complètement régularisée.

Le rapport termine en soulignant le fait que le bilan se caractérise par une nouvelle augmentation des disponibilités provenant tant de l'augmentation des dépôts que de l'accroissement du capital social.

MM. [Henri] Buhot, [Henri] Saliège, [colonel Edmond] Mayer, [Marcel] Trélat et [Alfred] Borgeaud, administrateurs sortants, ont été réélus et l'assemblée a ratifié la nomination de M. Auguste Terrier aux mêmes fonctions.

Après la lecture du rapport, le président a déclaré que l'extension aux colonies de l'activité du Crédit foncier de France n'est aucunement inquiétante pour le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, au contraire, puisque c'est par son intermédiaire que le Crédit foncier de France a effectué depuis de très nombreuses années ses opérations en Afrique du Nord.

De son côté, M. Philippar, administrateur délégué, revenant d'un voyage en Syrie, a souligné le développement économique de ce pays. Il a indiqué que la succursale de Beyrouth est en passe d'étendre notablement ses opérations. Il a parlé des possibilités qui s'offrent aux entreprises syriennes dans lesquelles le Crédit foncier est intéressé. L'Électricité d'Alep devra sans doute augmenter progressivement son capital jusqu'à une centaine de millions. L'Électricité de Beyrouth pourra former le noyau d'une vaste concentration hydro-électrique analogue à celle existant au Maroc. Il existe là tout un programme dont la réalisation sera assurée de concours divers tels que ceux de la Banque ottomane, du Port de Beyrouth, des Tramways de Beyrouth et de la Banque de Syrie et du Grand Liban. Concernant le pétrole de Mossoul. M. Philippar a exprimé l'espoir que le pipe-line passera par la Syrie, ce qui entraînera la construction d'un chemin de fer parallèle.

---

<sup>33</sup> Robert de Caix de Saint-Aymour (1869-1970) : publiciste, diplomate, censeur (fév. 1919), puis administrateur (déc. 1929) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, son représentant dans diverses sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)



---

1929 (juin) : CONSTITUTION DE  
LA SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS DU LEVANT

---

1929 (juin) : CONSTITUTION DE  
LA COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA MÉDITERRANÉE

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 27 août 1929)

La situation au 30 juin 1929, comparée à celle établie au 30 juin 1928, fait ressortir une augmentation de 287 millions de francs dans les comptes dépôts, à préavis et bons de caisse, qui passent de 1.400 millions à 1.687 millions de francs. Les disponibilités présentent, d'autre part, une augmentation de 104 millions, les espèces en caisse, portefeuille, correspondants, avances sur titres et reports passant de 1.283 millions à 1.387 millions.

Les opérations en participation avec le Crédit foncier de France atteignent un total de 162 millions contre 150 millions.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 17 décembre 1929)

En remplacement de M. Saliège, décédé, le conseil d'administration a nommé administrateur M. Robert de Caix, ancien haut-commissaire de la République française par intérim en Syrie.

Ce dernier a été remplacé dans ses fonctions de censeur par M. Robert David, directeur honoraire au gouvernement général de l'Algérie<sup>34</sup>, qui a longtemps rempli les fonctions de chef de cabinet de M. Jonnart, à Alger.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 10 courant, sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde bénéficiaire de 14.079.750 francs qui, ajouté au report de l'exercice précédent, soit 584.862 francs, donne un total disponible de 14.634.612 francs.

Le dividende brut a été maintenu à 37 francs par action, bien que le nombre des actions soit passé de 250.000 à 300.000. Déduction faite de l'acompte de 16 fr. 50 mis

---

<sup>34</sup> Robert David (1873-1958) : ancien député de la Dordogne (1910-114, 1919-1924).

en paiement au mois de janvier dernier, le montant net sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet, à raison de 17 fr. 45 au nominatif et 14 fr. 35 au porteur.

Une somme de 1.500.000 francs a été affectée au compte « amortissement sur frais d'agencement des sièges » et il a été reporté à nouveau 612.125 fr. 13.

L'assemblée a également élu administrateur M. Robert de Caix de Saint-Aymour, en remplacement de M. [Henri] Saliège, décédé, et réélu MM. [Alfred] Jourdanne, [Georges] Saint-René Taillandier, [Auguste] Terrier, administrateurs sortants.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1930)

.....  
En Syrie, les prêts hypothécaires consentis pour l'exercice ont atteint 13.353.000 francs. La Société a pris un intérêt dans l'Énergie électrique de Syrie, au capital de 20 millions de francs, créée par l'Électricité d'Alep. La Société a également constitué, au mois de juin 1929, avec le concours d'autres grandes entreprises françaises, la Société des Grands Hotels du Levant, au capital de 8 millions.

En France, en dehors de sa participation à l'émission d'obligations de diverses sociétés, villes et gouvernements et aux augmentations de capital de diverses entreprises, la Société a créé la Compagnie foncière de la Méditerranée, au capital de 10 millions de francs, porté depuis à 18 millions de francs, à laquelle elle a fait apport d'un certain nombre d'immeubles où sont installés ses sièges.

M. Edmond Philippar, prenant ensuite la parole, a brièvement rendu compte d'un récent voyage qu'il a effectué en Syrie, en insistant sur les points sur lesquels l'activité sociale a pu et pourra se développer.

Le réseau routier s'est considérablement développé de sorte qu'il est possible de traverser la Syrie d'un bout à l'autre en automobile.

Le mouvement de constructions s'est accentué d'une manière frappante, particulièrement à Beyrouth, d'où un mouvement très important dans les opérations foncières. Il en est de même à Alep qu'un mouvement identique va gagner. Au point de vue des prêts, la Société ne pourra leur donner toute leur extension que lorsque l'agence prévue sera ouverte. La ville de Damas suivra un mouvement analogue un peu plus tard.

La Société a porté plus spécialement son effort sur l'extension des opérations de banque qui ont été relativement plus importantes cette année en raison de la récolte d'un caractère un peu exceptionnel.

Le mouvement des prêts hypothécaires a été assez sensible et a atteint en 1929, 13.353.000 francs.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 1930, leur montant atteint déjà 5.608.000 francs.

Le montant des prêts aux États et aux villes s'élève actuellement à 21 millions, soit en tout 58 millions de francs

Au point de vue des affaires électriques, M. Philippar a souligné les accords passés entre les diverses sociétés productrices et distributrices pour la délimitation des zones.

Au point de vue hôtelier, la Société se préoccupe tout d'abord de la construction d'un hôtel à Beyrouth.

Au point de vue de l'extension des réseaux ferrés et des ports, de grosses opérations financières sont en préparation ; quelques-unes d'entre elles seront effectuées par la Banque de Syrie et du Grand Liban, mais néanmoins, il ressort des négociations engagées que le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie aura lui aussi certaines de ces opérations pour un chiffre assez important. Le conseil envisage comme assez prochain un accord avec le Crédit foncier pour l'extension des opérations de ce dernier en Syrie.

M. André Lebon, président du conseil d'administration a ensuite souligné les progrès considérables réalisés en Algérie, sous l'impulsion des colons et du gouvernement français, dans le domaine économique et social. Il a souligné également l'importance de la tâche qui reste à accomplir pour la mise en valeur des richesses considérables qu'il est possible de tirer du sol riche de l'Afrique du Nord. Il a fait ressortir l'importance de la reprise de la politique hydraulique que les Romains avaient poussé à un degré remarquable, et la non moins grande activité du problème du peuplement au point de vue de la main-d'œuvre.

De ces constatations, M. André Lebon a tiré l'espoir que le Crédit foncier d'Algérie pourrait poursuivre dans l'avenir, avec fruit, les opérations qui lui ont déjà donné des résultats remarquables.

---

#### CRÉDIT FONCIER D'ALGERIE ET DE TUNISIE (*L'Africain*, 30 mai 1930)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie s'est tenue le 16 mai courant. Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

Le bilan, arrêté le 31 décembre 1929 se totalise par 2.389 millions de francs, en augmentation de 116 millions de francs sur l'exercice précédent. À l'actif, les disponibilités immédiates, constituées par « Espèces en caisse et dans les banques », le « Portefeuille-effets » et les « Correspondants », passent de 1.452.000.000 à 1.547 millions, en augmentation de 95 millions. De leur côté, les « Débiteurs en comptes courants » passent de 295 millions à 332 millions.

Au passif, les « Dépôts et comptes courants à vue » passent de 1.239 millions à 1.273 millions formant, avec les « Correspondants » et « Créditeurs en comptes courants » un total de 1.467 millions contre 1.450 millions en 1928. Les « Bons de caisse » et « Dépôts à préavis » passent de 405 millions de francs à 455 millions de francs.

Les prêts fonciers en participation avec le Crédit foncier de France marquent une augmentation de 27 millions en passant de 107 millions à 134 millions de francs.

Les bénéfices atteignent, avec le report à nouveau, un chiffre de 14.634.612 fr. 64, en augmentation de plus de 2 millions de francs sur l'exercice précédent, permettant le maintien du dividende à 37 francs par action, bien que le nombre des actions à rémunérer soit passé de 250.000 à 300.000 par suite de la dernière augmentation de capital.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
Assemblée générale du 16 mai 1930  
(*L'Africain*, 18 juillet 1930)

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice 1929, dont nous avons à vous rendre compte aujourd'hui, a été, au point de vue monétaire, particulièrement favorable à la France, puisqu'il a consacré et accentué le relèvement du franc sur les divers marchés. Il a vu, d'autre part, le budget national se solder par un excédent de recettes important, l'encaisse de la Banque de France s'accroître et le montant des disponibilités rester considérable sur le marché des capitaux. De cet ensemble de circonstances, il est résulté, en France, un taux très

modéré du loyer de l'argent, caractérisé par le maintien, pendant toute l'année, au chiffre de 3 1/2 %, du taux officiel de l'escompte de la Banque de France.

Au point de vue économique proprement dit, l'année a été moyenne. Elle a vu, pendant le dernier trimestre, se produire en Amérique une crise boursière dont les répercussions ont nécessairement influé sur l'activité des transactions internationales. D'autre part, le prix de certaines denrées agricoles, notamment du blé et du vin, a subi un fléchissement marqué, sensible pour toute l'Afrique du Nord.

Nous pouvons cependant vous présenter un accroissement notable de bénéfices sur l'exercice précédent et vous proposer de maintenir à notre capital, augmenté de 25 millions, le même dividende que l'année dernière.

Nous vous indiquerons, en examinant les diverses régions où s'exerce notre activité, les particularités pour chacun des pays envisagés.

### Algérie

Le mouvement du commerce extérieur de l'Algérie s'est élevé pour l'année 1929 au chiffre de 9.885.000.000 de francs, présentant un accroissement de 603.000.000 francs sur l'année précédente. Dans ce total, les importations figurent pour 5.849.000.000 de francs et les exportations figurent pour 4.036.000.000 de francs. La différence assez sensible de 1 milliard 813.000.000 de francs entre ces deux chiffres s'explique par les quantités de blé et de vin dont l'exportation a été arrêtée par la crise que nous venons de vous signaler.

La récolte des céréales a produit 19.907.000 quintaux, contre environ 18 millions en 1928 et 16 millions en 1927.

Le vignoble n'a produit que 12 millions 832.000 hectolitres, en diminution de 834.000 hectolitres sur l'année précédente. Il importe toutefois de faire état du stock restant de la campagne précédente, dont le chiffre s'élève à plus de 675.000 hectolitres.

Le montant de nos prêts fonciers a atteint pendant cet exercice la somme de 19.541.600 francs. Nous avons, au cours de l'exercice, continué notre concours aux caisses régionales de crédit agricole et au Crédit hôtelier algérien.

L'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord\*, à l'aide des moyens nouveaux que lui a procurés l'augmentation de capital réalisée en 1929, a poursuivi la réalisation progressive de son programme.

Afin de permettre à la société un développement de son activité correspondant aux demandes croissantes de l'exportation, la Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes J. Bastos\* a porté son capital, au cours de l'exercice écoulé, à 15 millions de francs.

Nous ne saurions passer sous silence l'événement dont se célèbre en ce moment le Centenaire : l'arrivée de la France en Algérie en juillet 1830. Cent ans de civilisation et d'activité françaises ont donné à cette contrée alors inorganisée l'une des situations les plus brillantes dont puisse s'honorer notre pays.

### Tunisie

En Tunisie, le commerce extérieur a atteint pour le dernier exercice 3.667.494.000 francs, soit 2.026.247.000 pour les importations et 1.641.247.000 pour les exportations.

La baisse des cours des produits du sol a diminué considérablement les heureux résultats de récoltes particulièrement favorables. Malgré un printemps pluvieux, les rendements agricoles ont été en progression notable sur ceux de l'année précédente.

La récolte d'olives, qui a fourni le chiffre de 70.000.000 kilogrammes d'huile, est la plus belle depuis 1920, la production des années précédentes n'ayant été que de 30 à 40 millions de kilogrammes.

Le vignoble a donné 904.387 hectolitres au lieu de 600.000 l'année précédente, en augmentation de 304.387 hectolitres.

Enfin, la culture qui reste toujours la plus importante dans la Régence, celle des céréales, a donné des produits comparables à ceux de 1928 : 6.300.000 quintaux contre 6 millions précédemment.

Au cours de l'exercice, la jonction a été effectuée entre le réseau des Chemins de fer tunisiens et celui de l'Algérie, au voisinage du Kouif.

Nos opérations hypothécaires se sont développées d'une manière favorable, marquant une progression sensible sur l'année précédente : les prêts à long terme au nombre de 98 pour une somme de 6 millions 078.000 francs pour l'exercice 1928 ont passé en 1929 au nombre de 132, atteignant le chiffre de 13.662.241 fr. 35.

Le mouvement des constructions urbaines s'est poursuivi au cours de l'année 1929 dans toute la Tunisie et l'effort de modernisation du centre de la ville de Tunis s'est beaucoup accentué.

Le développement du Crédit hôtelier tunisien, constitué en 1928, s'est affirmé au cours du dernier exercice et des mesures d'organisation ont été prises pour en augmenter les opérations.

En application de la convention de 1928, nous avons conclu, avec le gouvernement de la Régence, une nouvelle avance de 8 millions de francs destinée aux prêts de colonisation à réaliser en 1930, et deux nouvelles avances se montant ensemble à 3.500.000 francs à la Caisse mutuelle de crédit immobilier. Cet organisme, qui est déjà chargé de la distribution des crédits pour les habitations à bon marché, a vu son action étendue à la politique de construction du gouvernement pour faire bénéficier la Tunisie des dispositions de la loi Loucheur.

Enfin, nous avons apporté notre concours à un organisme nouveau et d'une importance considérable qui a commencé à fonctionner en 1929 : la Caisse de colonisation, à laquelle le gouvernement tunisien a confié l'examen des diverses opérations relatives à la recherche et à l'utilisation des terres de colonisation.

La Compagnie tunisienne des Phosphates du Djebel-Mdilla a intensifié sa progression : de 315.000 tonnes en 1927, la production est passée à 330.687 tonnes en 1928 et a atteint 447.632 tonnes pour l'exercice 1929.

Nous avons continué notre concours aux Sociétés de Magasins généraux. Celle de Tunis a maintenu son dividende de 5 %, celle du centre tunisien a bénéficié très largement par ses agences de Sfax et de Sousse du stockage des huiles et ses opérations ont atteint la moyenne mensuelle de 12 millions de francs contre 5 millions pour l'année précédente.

La question de l'entreposage des grains, dont nous vous signalions l'importance l'année dernière, n'a pas cessé d'occuper l'opinion des milieux intéressés et deux réseaux de magasins sont envisagés en Tunisie : l'un dans les centres agricoles, de forme généralement coopérative, l'autre, dans les ports.

Nous avons estimé opportun de participer à la constitution des Silos coopératifs et à la Société des Silos du Port de Bizerte, créés avec le concours de MM. Hersent et Cie, la Compagnie fermière des Chemins de fer tunisiens, etc.

#### Maroc

Le commerce extérieur du Maroc s'est élevé, pour l'année 1929, au chiffre total de 3.780.000.000 de francs, dont 2.549.000.000 de francs pour les exportations.

La culture des céréales a produit environ 17 millions de quintaux contre 19 millions en 1928. Par contre, l'exportation s'est élevée à 5 millions de quintaux contre environ 4 millions l'année précédente.

Les travaux du chemin de fer Fez-Oudjda et Oudjda-Bou-Arfa se poursuivent activement.

L'Office chérifien des phosphates a exporté en 1929 plus de 1 million 600.000 tonnes contre 1 million 300.000 en 1928. L'apport ainsi fourni au budget du

Protectorat qui avait été de 67 millions de francs en 1928 s'est élevé à 111 millions en 1929.

Il est à signaler que, sous les auspices de la Banque d'État et avec l'aide des établissements bancaires de Casablanca, une Bourse hebdomadaire a été organisée pour les valeurs locales. Cette tentative a été très favorablement accueillie par la clientèle.

Le montant de nos prêts en participation avec le Crédit foncier de France s'est élevé à 4.473.500 francs. La majeure partie des opérations de cette nature continue à être réalisée par la Caisse de prêts immobiliers du Maroc dans laquelle vous connaissez nos intérêts. La Caisse de prêts immobiliers du Maroc a réalisé en 1929 un chiffre de prêts hypothécaires de 43 millions 299.478 francs, ce qui porte à 114.328.610 francs le chiffre total des opérations de cette catégorie réalisées par cet organisme.

Les opérations de crédit hôtelier ont atteint en 1929 le chiffre de 2.974.634 francs. Les prêts aux habitations salubres et à bon marché, qui ont commencé à fonctionner en 1929, ont également atteint un développement très important, les opérations réalisées au 31 décembre 1929 s'élevant au chiffre de 14.537.400 francs. La Caisse des prêts immobiliers du Maroc, en raison du développement croissant de ses opérations, a porté son capital de 10 à 20 millions de francs.

Les travaux de construction du port de Tanger se sont poursuivis normalement au cours de l'exercice.

---

Jury d'expropriation  
(*Conseil général de la Gironde*, 3 sept. 1930)

171 Pimpaneau, Louis <sup>35</sup>, chef de service au Crédit foncier [d'Algérie et de Tunisie],  
cours de l'Intendance, 60

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Temps*, 10 novembre 1930)

Créé en 1880 sous la dénomination de Crédit foncier et agricole d'Algérie, transformé et élargi en 1909, à la suite de l'absorption du Crédit foncier de Tunisie, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie occupe une place très particulière dans notre économie bancaire.

En Algérie, en Tunisie, au Maroc, il agit comme intermédiaire du Crédit foncier de France, qui lui a fourni des fonds pour toutes opérations de prêts hypothécaires et communaux. Il n'a pas à redouter la concurrence de ce dernier, bien que celui-ci ait été autorisé récemment à étendre son champ d'activité à toutes les colonies.

Autorisé à établir des entrepôts, à prêter sur récoltes, marchandises, à s'intéresser à des entreprises nouvelles, le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie est devenu aussi, progressivement, une importante banque d'affaires, qui a étendu son activité tous les pays africains, asiatiques et européens bordant la Méditerranée.

---

<sup>35</sup> Louis Pimpaneau (30 mai 1890-1<sup>er</sup> février 1979) : HEC, directeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à Bordeaux, Tunis, puis Alger. Directeur de cabinet de Darquier de Pellepoix au Commissariat général aux questions juives (janvier 1942), il supervise les administrateurs provisoires en charge de l'aryanisation. Chevalier de la Légion d'honneur (rens. de son petit-neveu Julien Plainemaison, qui prépare un ouvrage sur le personnage).

En Algérie, il compte près de 70 agences en dehors de son siège social d'Alger; il est intéressé au Crédit hôtelier algérien ; il est le principal escompteur des Caisses régionales de crédit agricole. Avec le concours de la Compagnie générale d'électricité, il prend une grande part à la réalisation, par l'intermédiaire de l'Union électrique et gazière de l'Afrique [du Nord], d'un vaste programme d'électrification.

En Tunisie, où une vingtaine d'agences ont été établies, il intervient dans les opérations de la Caisse régionale de crédit agricole et de la Caisse mutuelle de crédit immobilier de Tunis. Une convention est intervenue, en 1928, avec le gouvernement de la Régence, au sujet de cet organisme auquel ont été consentis, en 1930, deux nouvelles avances représentant 3 millions et demi de fr., cependant qu'une ouverture de crédit de 8 millions était accordée par la société au gouvernement tunisien en vue de la mise en train de la Caisse de colonisation. Par l'intermédiaire de cette dernière, il joue un rôle important dans l'octroi de prêts de colonisation; il exerce aussi une action indiscutable sur le développement de la construction à bon marché par l'entremise de la Caisse mutuelle de crédit immobilier.

Il est directement intéressé à l'activité commerciale de la Tunisie par les Magasins généraux et entrepôts réels de Tunis et par la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts qui distribuent d'intéressants dividendes. Avec le concours du groupe Hersent et des Chemins de fer tunisiens, il a créé en 1929 les Silos coopératifs et la Société des silos du port de Bizerte. Il est intéressé aux Phosphates du Djebel-M'Dilla.

Au Maroc, il a établi une vingtaine d'agences et pris d'importants intérêts dans la Caisse de prêts immobiliers du Maroc.

En Syrie, pays placé sous mandat français, appelé à jouer un rôle important dans notre ravitaillement en combustibles liquides, il s'est intéressé à l'État des Alaouites auquel il a consenti un prêt en 1928, aux Tramways de Damas, à l'Électricité d'Alep et à la filiale de celle-ci, l'Énergie électrique de Syrie ; il a, enfin, participé à la Société des grands hôtels du Levant.

En Égypte, il s'est assuré le concours du Crédit foncier d'Orient et de la Caisse hypothécaire d'Égypte. Des relations ont été nouées avec la Banque de Salonique dont l'action s'exerce dans les contrées de la Méditerranée orientale. Une participation a été prise dans la Banque ottomane dont on connaît l'influence dans le Proche-Orient.

Des agences ont été essaimées à Paris, Bordeaux, Marseille, Nantes, Lyon, Malte, Gibraltar, Londres, Beyrouth, Smyrne, Constantinople.

Les chiffres ci-dessous mettent en évidence les développements considérables des principales tranches d'activité de la société (en 1.000 francs) :

	1921	1928	1929
Domaine immobilier et foncier	22.780	46.757	48.368
Total des prêts en participation avec le Crédit foncier de France	99.784	155.786	180.092
Portefeuille effets	355.994	1.218.143	1.308.831
Participations	37 264	40.813	48.800
Dépôts et comptes courants à vue	449.236	1.239.048	1.273.913

Les prêts hypothécaires se sont notablement accrus, mais les prêts communaux déclinent d'année en année ; une convention est intervenue, en effet, le 26 juillet 1911 avec le Crédit foncier de France qui a dégagé le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie de la garantie de bonne fin des opérations futures de cette espèce.

À la suite de l'émission à 650 francs, en novembre 1928, de 50.000 actions de 500 francs, le capital — qui peut atteindre 200 millions — s'est trouvé porté de 125 à 150 millions. Et depuis février 1939, la proportion qui doit statutairement exister entre le capital d'une part et le total des prêts fonciers et des dépôts en compte courant d'autre part, a été abaissée de 1/8 à 1/25.

Après un fléchissement passager dû aux troubles causés par la guerre, les bénéfices se sont vigoureusement relevés :

Au 31 déc.	Bénéfices	Dividendes et tantièmes	Dividende par action
1923	8.873	7.628	31
1924	10.262	8.182	33
1925	10.587	8.650	33
1926	11.500	9.000	35
1927	11.817	9.550	37
1928	11.969	9.550	37
1929	14.050	11.460	37

Il est presque superflu d'indiquer que, en raison de la grande prudence de la gestion, la situation financière est bien assise. Le dernier bilan en témoigne éloquemment.

(En 1.000 francs)	1929	1928
ACTIF		
Espèces en caisse et dans les banques, bons du Trésor.	78.798	113.397
Portefeuille	1.308.831	1.218.143
Actions, obligations, rentes	39.156	28.334
Avances à la caisse de prêts du Maroc	2.167	2.250
immeubles. mobilier et matériel des docks	49.368	47.935
Prêts en participation avec le Crédit foncier de France	180.631	155.786
Mandat Crédit fonc. d'Orient et Caisse hypothécaire d'Égypte	45.649	40.087
Avances sur titres, garanties et reports	120.943	179.611
Correspondants	159.860	120.810
Comptes courants	322.599	295.180
Débiteurs par acceptations	32.302	30.704
Participations financières	48.800	40.813
	<u>2.389.104</u>	<u>2.273.050</u>
PASSIF		



Capital	150.000	125.000
Réserves	29.333	24.607
Caisse de retraites pour le personnel	410	350
Crédit foncier de France	180.632	155.786
Crédit foncier d'Orient	19.308	19.400
Caisse hypothéc. d'Égypte	30.000	30.000
Dépôts à vue	1.273.913	1.239.648
Bons de caisse et dépôts à préavis	445.187	405.347
Comptes courants	193.897	210.928
Acceptations, lettres de crédit et chèques à payer	45.939	49.538
Comptes d'ordre	10.253	3.588
Dividendes	9.616	8.281
Reliquat de profits et pertes	612	585
	<u>2.389.104</u>	<u>2.273.050</u>

Pour un capital appelé de 150 millions, et pour 229.941.000 francs représentant les intérêts du Crédit foncier de France, du Crédit foncier d'Orient et de la Caisse hypothécaire d'Égypte, le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie disposait, fin décembre écoulé, de 1.917.060.000 de liquidités (espèces, effets correspondants, avances sur titres, reports, débiteurs) alors que le total des exigibilités immédiates se chiffrait à 1.968.553 000 fr. C'est dire que le coefficient de liquidité était des plus élevés et que, en dépit de ses extensions constantes, la société pouvait faire face à tous imprévus.

Très réputé dans notre Afrique du Nord où il s'est fait une spécialité de prêts fonciers, d'avances sur marchandises, assuré de prendre une large place dans l'expansion des régions méditerranéennes, le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie a indiscutablement devant lui un brillant, avenir.

Les actions ont néanmoins subi les effets de la dépression boursière. Tombées à 840 francs, elle capitalisent à 4 1/2 % leur dernier dividende de 37 francs dont on peut prévoir l'augmentation par étapes. Elles méritent l'attention.

---

*Annuaire Desfossés* 1931, p. 230 :

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Conseil d'administration : MM. A. Lebon, H. Buhot, Ed. Philippar, D. Zafiropulo, E. Regnault, P. Rouan, J. Delarue, Gronier, A. Jourdanne, Trelat, Henri, L. Dubourdieu, Si Mohammed el Guebbas, A. Borgeaud, G. Boulogne, A. Warot, G. Saint-René Taillandier, P. Rouan, E. Mayer, X. Loisy, R. de Caix de Saint-Aymour, A. Terrier.

---

L'urbanisation d'Alger  
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1931)

On annonce d'Alger que le conseil municipal de cette ville, dans sa séance du 27 mars dernier, a adopté un projet d'urbanisation présenté par le Crédit foncier d'Algérie

et de Tunisie et la Compagnie nouvelle foncière et financière, société fondée en 1929 par la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit Lyonnais.

Cette importante opération de démolition et de reconstruction du quartier dit « de l'Ancienne Préfecture » doit être effectuée par un consortium comprenant les établissements mentionnés ci-dessus.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Journal des finances*, 5 juin 1931)

L'assemblée ordinaire du 29 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1930, dont les bénéficiaires ont atteint, avec le report à nouveau, un chiffre de 14.633.148 fr. 91, sensiblement égal à celui de l'exercice précédent. En conséquence, le dividende a été maintenu à 37 francs par action.

Il sera mis en paiement, sous déduction des impôts à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain et sous déduction de l'acompte de 16 fr. 50 payé en janvier, à raison net de 17 fr. 45 au nominatif et de 12 fr. 65 au porteur (coupon n° 47).

MM. [Gaston] Boulogne, [Joseph] Delarue, [Louis] Dubourdieu, Si Mohamed El Guebbas, [Xavier] Loisy et [Eugène] Regnault ont été réélus administrateurs ; M. Robe <sup>36</sup>, censeur à Alger, a été réélu pour trois ans.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
Assemblée ordinaire du 29 mai 1931  
Exercice 1930

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1931)

L'assemblée est présidée par M. André Lebon, président du conseil d'administration, assisté de M. Philippar, vice-président.

139.000 actions sont présentes ou représentées.

M. le colonel Maumené et M. Thélot. les deux plus forts actionnaires présents, remplissent fonctions de scrutateurs.

M. d'Hérouville donne lecture du rapport conseil d'administration.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'exercice 1930, dont nous avons à vous rendre compte aujourd'hui, est le cinquantième depuis la fondation de notre société. Nous pensons que vous voudrez bien vous associer à nous, en reportant vos pensées vers tous ceux qui, au cours de ce demi-siècle, ont contribué par leurs travaux et leurs efforts au développement du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et qui ont réussi à faire du jeune établissement fondé en 1880, la grande maison dont les chiffres, que nous vous exposerons tout à l'heure, vous montreront l'actuel développement ; il vous sera aisé, d'autre part, de suivre l'évolution et les progrès de notre société depuis son origine, au moyen de la brochure que nous

---

<sup>36</sup> Eugène Robe : on compte trois générations d'Eugène Robe à Alger. Le premier, conseiller général au début de la III<sup>e</sup> République, a donné son nom à une rue d'Alger. Le deuxième Eugène Robe (1856-1943) — vraisemblablement celui qui nous occupe ici —, marié à une fille du médecin militaire et député Nicolas-Charles Bourlier, fut président de chambre à la Cour d'appel d'Alger. Son fils, Eugène Robe III, avocat à la Cour d'appel d'Alger, épousa en 1923 Marcelle Lacanaud, fille d'Émile Lacanaud, directeur de la *Dépêche algérienne*, auquel il succéda.

avons fait éditer, à l'occasion de ce cinquantenaire, et dont un exemplaire vous a été distribué.

\*  
\* . \*

Nous avons appelé, l'année dernière, votre attention sur la crise boursière, qui, survenue en Amérique au début du quatrième trimestre de 1929, avait accentué les premières manifestations de la crise économique mondiale. Grâce à son équilibre, la France a été atteinte beaucoup plus tardivement et plus légèrement que d'autres pays. Cependant, l'année 1930 a été marquée par un fléchissement continu de l'activité économique.

Fort heureusement, la baisse survenue sur les produits agricoles, spécialement le vin et le blé, n'a pas été continuée et nous avons vu un relèvement des prix en juillet (le prix des blés passant de 130/140 à 160/170 francs le quintal ; celui du vin de 6 fr à 15 fr. le degré), relèvement qui a permis à l'Afrique du Nord d'écouler ses produits favorablement et c'est à cette circonstance que nous devons surtout l'accroissement qui s'est manifesté dans nos dépôts.

Malgré une certaine raréfaction des opérations de la Métropole, jointe au fléchissement du taux d'intérêt, nous n'avons pas eu à constater de modification sensible dans nos résultats. Il convient, à ce sujet, de rappeler que le taux d'escompte de la Banque de France a été ramené à 2 1/2 le 2 mai 1930, ce qui ne s'était pas vu depuis plus de 30 ans. Il a d'ailleurs subi un nouvel abaissement à 2 % depuis le début de l'année en cours.

Ce simple fait est l'indice des conditions très spéciales dans lesquelles s'est déroulé l'exercice et nous considérons donc comme un résultat favorable de vous présenter un chiffre de bénéfice analogue à celui de 1929 et, par conséquent, de vous proposer le même dividende que l'année dernière.

Nous allons vous donner maintenant quelques indications sur les principales opérations traitées par notre société dans les diverses régions où elle est installée.

#### ALGÉRIE

Les fêtes du Centenaire ont été célébrées avec le plus vif éclat et, quoique la situation économique n'ait pas permis à l'Algérie de se manifester comme elle l'eût désiré, le voyage du président de la République a contribué à rehausser encore le prestige de la France en Afrique du Nord et a souligné tout l'intérêt porté par les pouvoirs publics à la France d'outremer.

Les congrès, qui se sont tenus à Alger à cette même époque, ont été des plus instructifs au point de vue des procédés de culture, d'élevage et de colonisation.

Le mouvement du commerce de l'Algérie pour l'exercice 1930 s'est élevé au chiffre de 10 milliards 382.000.000 de francs, en augmentation de 647.000.000 de francs sur l'année précédente.

Ce chiffre est le plus élevé figurant aux statistiques douanières du Gouvernement général.

Dans ce total, les importations figurent pour 5.830.000.000 de francs et les exportations pour 4.552.000.000 de francs. La différence de 1 milliard 278.000.000 de francs entre ces deux chiffres, alors que l'année précédente cette même différence s'élevait à 1.813.000.000 de francs, indique que l'Algérie n'a pas été atteinte aussi fortement qu'on aurait pu le craindre par la crise qui a affecté l'économie mondiale et qu'elle en a supporté très vaillamment la répercussion.

La récolte des céréales a produit en 1930 : 19.575.000 quintaux contre 19.907.000 en 1929 et 18 millions en 1928.

La récolte des vins s'est élevée à 13.600.000 hectolitres contre 12.800.000 en 1929.

Poursuivant d'une manière continue son programme de développement, notre société a procédé cette année au regroupement d'un certain nombre d'agences autour de quatre succursales nouvelles : Affreville, Relizane, Koléa, Tizi-Ouzou.

Nous avons, en outre, ouvert les agences et bureaux de Bérard, Dellys, Le Fondouk, Perrégaux et, depuis le début du présent exercice, ceux d'Inkermann et de Saint-Denis-du-Sig.

Au cours de l'exercice écoulé, nos prêts fonciers se sont élevés au chiffre de 46.617.500 fr., en augmentation de 27.085.900 francs sur l'exercice précédent. C'est le chiffre annuel le plus important atteint par nous jusqu'à ce jour, le maximum ayant été jusqu'ici de 19.541.600 francs en 1929.

Nous avons continué à apporter notre concours aux Caisses régionales de Crédit agricole et à faciliter aux producteurs algériens, dans la plus large mesure possible, le warrantage de leurs récoltes.

L'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, dans laquelle vous connaissez nos intérêts, a porté son capital à 55.000.000 de francs et a poursuivi le développement de son réseau par l'absorption de plusieurs sociétés locales d'électricité. Cette société a également pris une participation importante dans la constitution de la Société constantinoise d'énergie électrique.

Nos services ont continué, en 1930, à apporter leur concours au développement du Crédit hôtelier algérien, donc les résultats sont tout à fait intéressants malgré les circonstances défavorables.

#### TUNISIE

L'année agricole a été moyenne pour les régions céréalières du Nord de la Régence qui ont produit environ 4.300.000 quintaux de céréales, contre plus de 6 millions en 1929 ; le Centre et le Sud ont été plus sévèrement touchés, la production d'huile n'ayant pas atteint, avec 18.000.000 de kg, le tiers de la récolte précédente.

La production viticole est restée stationnaire autour de 1.000.000 d'hectolitres.

L'activité économique, naturellement, a été influencée par ces récoltes déficitaires. Les exportations surtout ont marqué un sensible fléchissement (1.100.000.000 de francs contre 1.400.000.000 de francs). Mais, dans l'ensemble, le commerce extérieur de la Tunisie ne s'est guère éloigné des chiffres de 1929 (3.312.000.000 de francs contre 3.396.000.000 de francs), montrant ainsi combien ce pays, grâce à son développement incessant, résiste avec succès aux contingences extérieures défavorables.

Nos prêts hypothécaires ont accentué la progression que nous vous avons déjà signalée dans notre précédent rapport ; ces opérations, qui s'étaient chiffrées par 6.078.000 francs pour l'exercice 1928. et 15.276.000 francs pour l'exercice 1929, se sont élevés à 22 598.534 fr. 95 pour 1930.

Pendant cette même période, le nombre des prêts est passé de 113 en 1928 à 150 en 1929 et à 191 en 1930.

Le Crédit hôtelier tunisien a donné, pour l'exercice 1930, des résultats très encourageants et a, suivant le vœu de ses fondateurs, fait des efforts sensibles pour aider à la diffusion et à l'amélioration de l'industrie hôtelière dans la Régence.

De nouvelles avances ont été consenties par nous à la Caisse mutuelle de Crédit immobilier de Tunisie. Ces fonds sont destinés à la construction d'habitations à bon marché, en exécution des prescriptions du décret beylical appliquant à la Régence les dispositions de la loi Loucheur.

Nous notons avec satisfaction les progrès constants de cet organisme qui, depuis dix ans, s'est efficacement attaqué au difficile problème du logement et dont les heureux résultats ont été encore rappelés récemment à l'inauguration de la Cité « Lescure », à Tunis.

Nous avons traité avec le gouvernement de la régence d'importantes opérations de crédit au profit de l'Office de Gestion des fonds de colonisation et de l'Office public de logements militaires.

Enfin, et comme les années précédentes, nous avons prêté notre concours aux services de la Colonisation officielle, en accordant une nouvelle série de crédits hypothécaires aux colons installés sur les terres domaniales.

Nous avons également réalisé d'intéressantes opérations avec l'Office public de Crédit agricole indigène dont le développement, sous l'égide du gouvernement, se poursuit favorablement.

La Société des Phosphates du Djebel M'Dilla a produit, en 1930, 478.862 tonnes de phosphates contre 353.618 en 1929, mais, par suite de la situation générale, ses exportations n'ont été que de 388.743 tannés contre 447.632 précédemment.

La Société des Magasins généraux et entrepôt réel de Tunis et la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts ont fonctionné d'une manière satisfaisante et donné des résultats analogues à ceux de l'exercice précédent.

La Société coopérative des silos et la Société des silos de ports, à la constitution desquelles nous nous sommes intéressés, ont apporté toutes deux la plus grande activité à la construction de leurs installations dont quelques-unes pourront, vraisemblablement, recevoir les grains de la prochaine récolte.

L'organisation de ces silos se lie étroitement à celle des transports automobiles sur routes qui viennent continuer l'action des voies ferrées. Attentifs à cette évolution, nous avons participé à la constitution de la Société Tunisienne Automobile Transport, dont les premiers résultats sont fort satisfaisants.

Après les fêtes du centenaire de l'Algérie, célébré l'an dernier, le cinquantenaire du protectorat français en Tunisie a été commémoré cette année.

## MAROC

Le commerce extérieur du Maroc s'est élevé, en 1930, au chiffre total de 2.922 millions de francs contre 3.780 millions de francs en 1929. Les exportations figurent dans ce total pour 712 millions de francs contre 1.230 millions de francs l'année précédente et les importations pour 2.209 millions de francs contre 2.549 millions de francs.

On voit, d'après ces chiffres, que les progrès de notre protectorat n'ont pas été sans subir les répercussions de la crise économique mondiale auxquelles se sont ajoutées des fléaux locaux : sécheresse, sauterelles, etc.

Mais l'initiative privée et l'administration ont apporté à ces difficultés, qui ont surtout pesé sur l'agriculture, des solutions nouvelles et efficaces.

Les colons ont vu leurs efforts soutenus financièrement par le gouvernement du protectorat, qui s'est préoccupé, en outre, du réajustement aussi complet que possible des bases des exploitations agricoles. L'outillage des coopératives, la création de vastes dock silos ont été activement poussés.

Enfin, la Caisse fédérale de la Mutualité et de la Coopération Agricole, dont le rôle de liaison régulatrice entre les divers organismes du Crédit mutuel agricole s'annonce comme très intéressant, a été constituée à la fin du dernier exercice.

Les travaux du chemin de fer de Fez à Oudjda se sont activement poursuivis et la mise en exploitation de cette ligne est escomptée pour 1933.

L'ouverture du port d'Agadir, le 1<sup>er</sup> janvier 1930, a été un événement marquant pour la riche région du Sous.

Les travaux du port de Tanger ont progressé selon le programme arrêté et, d'accord avec différents établissements, nous avons consenti de nouvelles avances pour la continuation des travaux.

L'Office chérifien des phosphates, malgré un certain ralentissement dans les ventes, a maintenu dans ses sièges d'exploitation de Kourigha et d'Oued-Zem une importante

activité et prépare un nouveau centre d'exploitation à Louis-Gentil, entre Marrakech et Safi, le minerai devant s'écouler par ce dernier port dont la prospérité en sera certainement accrue.

Les différents docks de la Compagnie chérifienne de magasins généraux ont été, en 1930, utilisés de manière normale par le commerce et les producteurs locaux.

Dans l'ensemble, et malgré les conditions économiques délicates que nous avons indiquées plus haut, l'activité de notre société au Maroc nous donne satisfaction.

Le montant de nos prêts en participation avec le Crédit foncier de France a accusé, au cours de l'exercice, une forte progression, s'élevant de 4.473.000 francs en 1929 à 10.873.500 francs en 1930.

La Caisse de prêts immobiliers du Maroc a réalisé un chiffre de prêts hypothécaires de 57 millions 19.080 francs contre 43.299.478 francs en 1929, ce qui porte le chiffre total des prêts réalisés par son intermédiaire à 186.757.658 francs. En ce qui concerne le crédit à moyen terme, la Caisse de prêts immobiliers du Maroc a consenti, en 1930, 15.362.000 francs d'ouvertures de crédit, soit au total, depuis l'origine de cette branche d'opérations, 54.624.016 francs. Ses opérations de crédit hôtelier ont atteint, au 31 décembre dernier, le chiffre de 5.362.000 francs, et ses prêts pour la construction d'habitations salubres et à bon marché s'élèvent à un total de 40.194.900 fr. Le chiffre des prêts de cette dernière catégorie, réalisés au cours de l'exercice, est de 25.657.500 francs.

## SYRIE

L'année 1930 marque une étape nouvelle dans le développement de la Syrie, puisque par arrêté en date du 14 mai, le haut commissaire a déterminé d'une manière définitive le statut juridique et l'organisation administrative des différents États composant les territoires du Levant sous mandat français, en dehors de la République libanaise, dont la constitution avait été votée et promulguée dès 1926.

Au point de vue économique, la Syrie s'est ressentie également, au cours de l'exercice écoulé, de la crise économique mondiale et l'avilissement général du cours des produits agricoles a atteint son agriculture ; cependant, en quantité, la production des céréales s'est largement développée, passant de 4.720.000 quintaux en 1928 à 10 millions 590.000 quintaux en 1930.

Les plantations de coton sont en forte augmentation, surtout dans l'État des Alaouites, et le chiffre des exportations a atteint 22.000 quintaux en 1930.

Les plantations de tabac, dont la production pendant la même période a été de 31.000 quintaux, occupent à l'heure actuelle une surface de 4.000 hectares.

À la suite du décret en date du 17 avril 1929, étendant à la Syrie le privilège du Crédit foncier de France, notre société a conclu avec cet établissement, comme nous vous l'avions fait prévoir, un contrat organisant en Syrie un régime des opérations foncières, analogue à celui qui existe actuellement en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Nous avons réalisé, au cours de l'exercice écoulé, des prêts s'élevant au chiffre de 7 millions 54.259 fr. 40, ce qui porte le total des fonds investis en opérations hypothécaires depuis 1928 par notre société, à plus de 30 millions de francs.

Poursuivant le programme de développement de nos opérations de crédit agricole, nous avons conclu deux nouvelles conventions : l'une avec le Sandjak autonome d'Alexandrette, l'autre avec le gouvernement libanais. Ces conventions sont établies sur des principes analogues à ceux des accords que nous avons signés précédemment avec l'État des Alaouites.

Notre agence d'Alep, dont nous vous avons annoncé la création dans notre précédent rapport, a été ouverte le 1<sup>er</sup> août 1930.

Pour répondre aux besoins créés par le développement de nos opérations dans les États sous mandat, nous avons également décidé la création de deux nouvelles agences, à Tripoli et à Damas.

La Société d'électricité d'Alep procède actuellement au montage dans son usine d'Alep, d'un nouveau groupe de production d'énergie de façon à satisfaire les besoins de sa clientèle. Elle a obtenu, au cours de l'exercice, la concession de la distribution de l'eau dans la ville d'Alep et l'installation des canalisations est déjà commencée.

La Société des Grands Hôtels du Levant\*, après avoir commencé son exploitation à Antioche, se prépare à agir de même à Homs et a mis en adjudication la construction d'un hôtel de 60 chambres à Beyrouth. Nous espérons que les travaux commenceront avant la fin de l'été.

Notre société a participé avec un groupe d'établissements amis à la constitution de la Compagnie libano-syrienne des tabacs qui s'est substituée à l'ancienne Régie des Tabacs et a commencé son exploitation très rapidement.

La Banque de Salonique a donné des résultats analogues à ceux de l'année précédente.

#### FRANCE

Nous avons participé à l'émission d'obligations des sociétés, villes et gouvernements suivants, savoir :

Chemins de fer du Maroc Oriental 4 1/2 % ; Constantinoise d'Énergie électrique 6 % ; Foncières 4 1/2 % 1930 ; Algérie 4 % 1930 ; Services contractuels des Messageries maritimes 4 1/2 % ; Chérifien 4 %, 1930 ; Crédit foncier d'Orient 5 % ; Afrique Equatoriale Française 4 % 1930 ; Tramways de Tunis 5 % ; Chemins , de fer du Maroc 4 % ; Ville de Paris 4 % 1930 ; Emprunt International 5 1/2 % du gouvernement allemand ; Afrique Equatoriale Française 4 % 1930 ; Aux Trois Quartiers 5 % ; Énergie électrique du Maroc 4 1/2 % ; Ville de Paris et Département de la Seine 4 % 1930 ; Les Exploitations électriques 5 % ; Communales 4 % 1930 ; Compagnie Générale Transatlantique 4 1/2 % ; Ouenza 5 % ; Industrielle Foncière 5 1/2 % ; Tréfileries et Laminoirs du Havre 6 % ; Algérie 4 1/2 % 1930 Coloniale des Grands Magasins 6 %.

Nous avons également participé aux augmentations de capital suivantes :

Société française auxiliaire pour l'électricité ; Société de l'Ouenza ; Crédit foncier d'Orient ; Compagnie générale transatlantique ; Compagnie Marocaine ; Compagnie française des tramways de l'Indochine ; Société française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston.

Nous passerons maintenant, si vous le voulez bien, à un exposé sur nos différentes opérations de prêts et à l'analyse des différents postes du bilan, en vous indiquant ceux qui ont donné lieu à de notables changements.

.....

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des affaires étrangères  
PROMOTION DU CINQUANTAIRE DE LA TUNISIE  
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1931)

Chevalier :

[Pierre] Berthault, commissaire du Crédit foncier de France, près le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Temps*, 14 septembre 1931)

Durant l'exercice 1930, le cinquantième depuis sa fondation, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a subi le contre-coup du ralentissement de l'activité économique et financière, de la baisse du loyer de l'argent et de la dépression des marchés agricoles. Les chiffres du commerce extérieur de notre Afrique du Nord montrent, toutefois, que la crise a relativement peu touché l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

(en MF)	Importations	Exportations	Commerce total 1930	Commerce total 1929
Algérie	5.830	4.552	10382	9.735
Tunisie	2.212	1.100	3.312	3.396
Maroc	2.209	712	2.921	3.780

En dépit de circonstances peu favorables, le Crédit foncier d'Algérie et Tunisie est néanmoins parvenu à enregistrer des résultats qui valent d'être signalés, et que voici

#### Compte de profits et pertes

	1930	1929
• CRÉDIT		
Produit net des opérations de banque	107.132.108	95.692.025
Revenu des immeubles	852.190	723.595
Produit des affaires foncières avec le Crédit foncier de France	1.666.071	1.240.148
Réescompte du portefeuille	4.769.260	4.377.799
Total du crédit	<u>114.419.629</u>	<u>102.033.567</u>
• DÉBIT		
Frais généraux	54.486.047	47.815.643
Intérêts des comptes de dépôts	39.169.094	34.072.296
Amortissement du mobilier	1.581.378	1.326.618
Réescompte du portefeuille	5.162.086	4.769.260
Total du débit	<u>100.398.605</u>	<u>87.983.817</u>
Rappel du crédit	114.419.629	102.033.567
Bénéfice net de l'exercice.	14.021.024	14.049.750
Report antérieur	612.125	584.862
Bénéfice disponible	<u>14.633.149</u>	<u>14.634.612</u>

Au cours de l'exercice écoulé, la progression des opérations de prêts fonciers et hypothécaires s'est accentuée. Pour l'Algérie, les prêts fonciers se sont élevés à



47 millions de francs, en augmentation de 27 millions sur l'exercice précédent ; ces chiffres sont les plus élevés enregistrés jusqu'ici.

En Tunisie, les prêts hypothécaires sont passés de 6 millions de francs pour 1928 à 15 millions en 1929 et 22 millions en 1930. Et, par des avances consenties à des organismes particuliers de crédit immobilier et à des entreprises contrôlées par l'administration du protectorat, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a continué de jouer un rôle considérable dans le développement économique du pays.

Au Maroc, l'organisation du crédit foncier et agricole s'est développée avec la constitution, vers la fin de l'exercice, de la Caisse fédérale de la mutualité et de la Coopérative agricole. Le chiffre des prêts hypothécaires est passé de 4 à 11 millions de francs cependant que la Caisse de prêts immobiliers du Maroc réalisait 57 millions de prêts hypothécaires contre 43 millions en 1929.

En France, le Crédit foncier d'Algérie a pris une part importante dans les émissions effectuées par des sociétés, des municipalités et gouvernements. Il a prêté son concours à diverses augmentations de capital réalisées par d'importantes entreprises intéressées à la mise en valeur de notre domaine colonial. Il a poursuivi la pénétration en différentes contrées de la Méditerranée orientale, notamment en Syrie. Et il y a lieu de rappeler, à ce propos, que le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie a conclu avec le Crédit foncier de France un accord relatif à l'institution, en Syrie, d'un système de prêts fonciers analogue à celui qui existe en Afrique du nord. L'an dernier, 7 millions de prêts hypothécaires ont été consentis. En outre, des conventions sont intervenues avec le sandjak d'Alexandrette et avec le gouvernement libanais au sujet de l'institution du crédit agricole.

Comme on peut le voir par l'examen du dernier bilan ci-après reproduit, les participations de la société n'ont pas enregistré d'augmentation importante. Il y a lieu d'indiquer toutefois la constitution de la Compagnie libano-syrienne des tabacs, qui a remplacé l'ancienne régie des tabacs. Le portefeuille du Crédit foncier d'Algérie comprend en outre des titres émis par des sociétés exerçant leur activité soit en Algérie, soit en Tunisie ou au Maroc, ainsi que des actions de la Banque ottomane et de la Banque de Salonique.

Les bénéfices de l'exercice écoulé ont été répartis comme suit :

Bénéfices à répartir	14.633.149 00
Réserve, amortissements et prélèvements divers	2.461.051 00
Conseil d'administration	360.000 00
Actionnaires	11.100.000 00
Report à l'exercice suivant	712.098 00
Total égal	<u>14.633.149 00</u>

Le dividende a été maintenu à 37 francs, chiffre égal à celui proposé pour les trois exercices précédents.

#### Bilans au 31 décembre (en 1.000 francs)

	1930	1929	1928
• ACTIF			

Espèces en caisse et dans les banques, bons du Trésor	99.209	78.798	113.397
Portefeuille	1.481.531	1.308.831	1.218.143
Actions, obligations, rentes	57.161	39.156	28.334
Avances à la Caisse de prêts du Maroc	2.083	2.167	2.250
Immeubles, mobilier et matériel des docks	52.209	49.368	47.935
Prêts en participation avec le Crédit foncier de France	245.262	180.631	155.786
Mandat Crédit foncier d'Orient et Caisse hypothécaire d'Égypte	43.451	45.649	40.087
Avances sur titres, garanties et reports	134.663	120.943	179.611
Correspondants	113.474	159.860	120.810
Comptes, courants	383.245	322.599	295.180
Débiteurs par acceptation	16.434	32.302	30.404
Participations financières	50.469	48.800	40.813
	<u>2.678.191</u>	<u>2.389.104</u>	<u>2.273.030</u>

	1930	1929	1928
• PASSIF			
Capital	150.000	150.000	125.000
Réserves	30.099	29.333	24.607
Caisse de retraite pour le personnel	410	410	350
Crédit foncier de France	145.262	180.632	155.786
Cr. foncier d'Orient	19.213	19.308	19.400
Caisse hypothécaire d'Égypte	30.000	30.000	30.000
Dépôts à vue 1.461.213 1.273.&13 i.239.648			
Bons de caisse et dépôts à préavis	561.684	445.187	405.344
Comptes courants	140.906	193.897	210.928
Acceptations, lettres de crédit et chèques à payer	25.424	45.939	49.538
Comptes d'ordre	3.876	10.253	3.588
Dividendes	9.392	9.616	8.281
Reliq. des comptes de prof. et pertes	712	612	585
	<u>2.678.191</u>	<u>2.389.104</u>	<u>2.273.030</u>

Le total du bilan arrêté fin décembre 1930 accuse une augmentation de 289 millions sur le précédent ; elle résulte d'un apport de disponibilités nouvelles représentant globalement 305 millions dont 188 millions de dépôts à vue et 117 millions de bons à préavis. Si l'on observe que, fin 1929, le total du bilan était déjà en augmentation de

74 millions sur le précédent, l'accroissement nouveau enregistré au cours de l'exercice écoulé met en évidence la confiance dont jouit le Crédit foncier d'Algérie auprès de sa clientèle.

La société recueille ainsi le fruit des efforts qu'elle a faits pour renforcer sa trésorerie ; la liquidité de celle-ci a été augmentée comme on peut le constater par le rapprochement des disponibilités totales caisse, portefeuille, avec les dépôts à vue. Les espèces en caisse et les bons du Trésor ont particulièrement grossi. La progression des dépôts en pleine crise économique vaut d'être soulignée : elle a d'ailleurs été retenue par la Bourse. L'action Crédit foncier d'Algérie n'a cessé, en effet, de faire preuve d'une très grande résistance. Cotée 690 francs, elle capitalise à 5,36 % son dernier dividende. C'est là un rendement intéressant et tous ceux qui connaissent les possibilités de notre domaine colonial en général et de notre Afrique du nord en particulier savent que les prochaines années seront certainement marquées par un essor nouveau des très nombreuses entreprises qui s'y sont établies.

---

*Annuaire industriel*, 1938 [données antérieures à 1932] :

CRÉDIT FONCIER d'ALGÉRIE et de TUNISIE, 43, r. Cambon, Paris, 1<sup>er</sup>. T. Louv. 35-20 à 35-2. (1 et 35-40 à 35-44. Ad. t. Foncalton-Paris, Ss. 8, bd de la République, Alger. Soc. an cap. 150.000.000 fr. Cons. d'adm. : prés. : M. A[ndré] Lebon ; Vice-Prés. : M. H[enri] Buhot ; vice-prés. Adm. -dél. : M. E[dmund] Philippar ; Adm. -dél. : M. É[mile] Gronier ; Adm. -dir. : MM. A[lfred] Jourdanne, P[aul] Rouan ; Adm. : M. D[emetrius] Zafiropulo, E[ugène] Regnault, G[eorges] Saint-René Tallandier, X[avier] Loisy, M[arcel] Trélat [1859-1933][pdt Bône-Guelma, etc.], J[oseph] Delarue, A[uguste] Terrier, R[obert] de Caix, C[harles] Henri, Colonel [Edmond] Mayer [nov. 1935], L[ouis] Dubourdiou, Si Mohamed el Guebbas, A[lfred] Borgeaud, A[ndré] Warot, G[aston] Boulogne.

Toutes opérations de banque. (39-16155).

---

Régie foncière de la ville d'Alger.  
(*L'Écho d'Alger*, 1<sup>er</sup> juin 1932)

Premier administrateurs :

.....  
Boulogne Gaston, conseiller du gouvernement général de l'Algérie, 143, Chemin du Télémly ;

Gendre Édouard, directeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris ;

.....  
Phillippar Edmond, vice-président du conseil d'administration et administrateur délégué du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris ;

Rouan Paul, administrateur-directeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 8, boulevard de la République, à Alger.

---

NÉCROLOGIE

Henri Buhot

(*Les Annales coloniales*, 13 octobre 1932)

On annonce le décès de M. Henri Buhot, vice-président du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, administrateur des Chemins de fer sur routes d'Algérie. Les obsèques auront lieu ce matin à Saint-Pierre-du-Gros-Cailou [à Paris], à 11 heures.

---

*Annuaire Desfossés* 1933, p. 232 :

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Conseil d'administration : MM. A. Lebon, pdt ; Ed. Philippar, v.-pdt ; D. Zafiropulo, E. Regnault, P. Rouan, adm.-dir. ; J. Delarue, Gronier, adm.-dir. ; A. Jourdanne, adm.-dir. ; Trelat, Henri, L. Dubourdiou, Si Mohammed el Guebbas, A. Borgeaud, G. Boulogne, A. Warot, G. Saint-René Taillandier, E. Mayer, X. Loisy, R. de Caix de Saint-Aymour, J. Dumas, Robert-David.

---

À propos des vins d'Algérie  
(*L'Écho d'Alger*, 28 janvier 1933)

Paris, 27 janvier. — M. Édouard Barthe a voulu réfuter, il y a quelques jours, dans le « Petit Méridional », deux arguments exposés dans les colonnes du « Temps » par M. Pierre Berthault à propos du développement du vignoble d'Algérie et de la menace d'un contingentement des exportations de ses vins.

L'article de M. Barthe, courtois comme à l'habitude, renvoie d'abord à un tableau des plantations en France et en Algérie qui sera, dit-il, « la meilleure réponse du « Temps ».

Que ressort-il donc de ce tableau ?

Que le vignoble du Midi s'est accru de 47.159 hectares en vingt ans alors que dans le reste de la France, il a au contraire diminué de 80.104 hectares.

« C'est de longue date, avait écrit Pierre Berthault. que la viticulture méridionale contribua à préparer la situation actuelle d'engorgement du marché ».

Les chiffres relatés par M. Barthe ne font que confirmer cette simple et évidente constatation et il n'y a vraiment rien à y ajouter, sinon qu'en descendant de leurs coteaux dans la plaine, les viticulteurs du Midi semblent avoir commis une faute lourde que leurs meilleurs amis déplorent mais réparable « vitis amat colles ».

Quant à la formule du contingentement, nos compatriotes algériens apprendront avec satisfaction que M. Barthe y renonce ; bien mieux il la proclame une grosse erreur qui aurait donné cette année de graves mécomptes. Il préconise pour la remplacer la formule de l'aménagement, qui non seulement solidariserait les deux viticultures, mais tiendrait compte des intérêts légitimes du consommateur.

Voilà qui est parfait et on est bien près de s'entendre. Il ne reste plus à M. Barthe qu'à nous définir ce qu'il entend par « aménagement ». Nous ne demandons qu'à comprendre, mais encore faut-il qu'il s'explique.

---

Fêtes et concerts  
AMICALE DES EMPLOYÉS DU CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*L'Écho d'Alger*, 13 mars 1933, p. 5, col. 4)

La soirée organisée dans les salons de l'hôtel Oriental, le samedi 23 courant, s'annonce comme devant être très brillante.

Les cartes mises à la disposition des amis de ce groupement, tant au siège social que dans les différentes agences, sont rapidement enlevées.

On comprend aisément ce succès, les fêtes données par cette Amicale ne sont pas mondaines au sens strict du mot. Aucune tenue de soirée n'étant de rigueur.

Leur caractère est intime, presque familial. On s'y trouve au milieu d'une compagnie gaie, joyeuse de se délasser, pleine d'entrain à la danse.

Le comité a préparé un grand cotillon.

Le jazz « Les Red Hotters » a, de plus, un programme spécialement composé pour cette soirée.

Nous envions les favorisés qui y assisteront.

Rappelons que le prix des cartes est fixé à : cavalières et étudiants, 10 fr. ; cavaliers : 15 fr.

Entrée gratuite pour les mamans.

---

MILIANA  
HÔTES DE MARQUE  
(*L'Écho d'Alger*, 4 mai 1933)

Le 2 mai dans la matinée sont passés à Miliana M. Edmond Philippar, vice-président du conseil d'administration, et M. Villard, sous-gouverneur du Crédit foncier de France, et M. Michel.

Ils étaient accompagnés de M. Paul Rouan, administrateur délégué à Alger du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, et de M. P[ierre] Berthault, commissaire du Crédit foncier de France à Alger.

Nous souhaitons à ces hautes personnalités un bon voyage en Algérie.

---

Informations et communiqués  
CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 29 mai 1933)  
(*Les Annales coloniales*, 3 juin 1933)

L'assemblée ordinaire tenue le 26 mai, sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil d'administration, a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1932 accusant, rappelons-le, un solde bénéficiaire de 15.123.440 fr. contre 14.572.564 fr. l'an dernier.

Le dividende a été fixé à 37 fr. par action, égal au précédent. Déduction faite de l'impôt sur le revenu de 8,25 % perçu en Algérie, soit 3 fr. 05, les actions nominatives recevront 33 fr. 95 net au total et, déduction faite de l'acompte de 16 fr. 50, déjà payé, un solde net de 17 fr. 45. Pour les actions au porteur, le solde net, déduction faite de la taxe de transmission, sera de 14 fr. 43. Ces soldes seront mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet.

Il a été reporté à nouveau 2.630.245 fr.

L'assemblée a réélu MM. André Lebon et André Warot, arrivés à terme de mandat. Elle a élu MM. Jules Dumas <sup>37</sup>, Robert David, Marcel Olivier <sup>38</sup>, Charles Thévenet, en

---

<sup>37</sup> Jules Dumas représenta le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie au conseil de la Société des phosphates du Djebel-M'Dilla et comme président de la Compagnie foncière de la Méditerranée.

<sup>38</sup> Marcel Olivier (1879-1945) : protestant d'origine cévenole, cousin du président Gaston Doumergue, gouverneur général de Madagascar (1924-1929), puis bras droit de Lyautey pour l'Exposition coloniale de Vincennes. Nommé en avril 1931 représentant de l'État à la Banque de l'Indochine, il abandonne ce poste pour prendre, en octobre 1932, la présidence de la Cie générale transatlantique qu'il conservera jusqu'en 1939. Vers la même époque, il devient administrateur de la Cie générale des colonies, d'Air France (1933), des Grands Travaux de Marseille (1934), des Docks et entrepôts de Marseille... Actif dans divers cercles impériaux (Institut colonial française, Union coloniale française, Commission consultative de la France d'Outre-Mer...), il est nommé commissaire général de la section française à l'Exposition internationale de New-York en 1939.

remplacement de MM. Auguste Terrier, Henri Buhot, Marcel Trélat et Émile Gronier, décédés.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
Assemblée ordinaire du 26 mai 1933  
Exercice 1932

(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juin 1933)

Ainsi que *l'Information* en a déjà rendu compte, les actionnaires de cette société se sont réunis, le 26 mai 1933. en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents, MM. Thelot et Georges Aron, en qualité de scrutateurs, et de M. d'Hérouville, en qualité de secrétaire.

3.591 actionnaires, propriétaires de 118.210 actions, étaient présents ou représentés. La lecture a été donnée du rapport du conseil d'administration dont voici le texte.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Notre rapport de l'année dernière vous signalait l'aggravation de la crise générale, dont l'une des manifestations les plus importantes avait été l'abandon par l'Angleterre de la convertibilité en or de la livre sterling. Les événements de même ordre qui se sont produits depuis, et auxquels sont venues s'ajouter des préoccupations politiques internationales, ont pesé sur l'esprit de tous et commandé la plus grande prudence.

Ces conditions, qui nous ont naturellement conduit à garder de larges disponibilités, ont été encore aggravées par l'abaissement du taux de l'intérêt des placements à court terme.

Les cours des produits agricoles, influencés par des récoltes d'une importance exceptionnelle, ont subi un fléchissement qui a ralenti les opérations commerciales, tant dans la population indigène que dans les milieux européens.

Tout a donc concouru à diminuer le volume des affaires et à en abaisser le rendement, malgré la compression de nos frais généraux. Nous avons pu, cependant, dans diverses branches de notre activité, trouver quelques compensations et nos bénéfices s'élèvent à 13.463.898 fr. 92 contre 13.860.467 fr. 26 en 1931.

Nous pouvons donc, dans ces conditions, vous proposer un dividende égal à celui de l'année dernière, tout en reportant à nouveau une somme de 2.630.245 fr. 59.

Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce au concours dévoué de tout notre personnel, auquel nous tenons à rendre hommage en raison des complications d'ordre général qui ont rendu la tâche plus difficile.

#### ALGÉRIE

Le mouvement du commerce extérieur de l'Algérie pour l'exercice 1932 s'est élevé au chiffre de 8.019 millions de francs contre 8.273 millions de francs en 1931, représentant une diminution de 254 millions de francs. Dans ce mouvement, les importations sont comprises pour 4.253 millions de francs et les exportations pour 3.766 millions de francs.

L'Algérie, qui se place en tête de tous les pays commerçant avec la France avait, jusqu'en 1932, résisté à la crise mondiale, mais la baisse des prix du bétail et des céréales y a amené un certain malaise économique. Elle a été, cependant, le moins atteint des trois pays de l'Afrique du Nord, bien qu'elle ait subi dans son commerce, dans les recettes de ses chemins de fer et dans son budget une répercussion de la situation générale.

La récolte des céréales a produit 15.991.385 quintaux en 1932 contre 14.231.821 quintaux en 1931 ; cette augmentation provient, non seulement de meilleurs rendements, mais également d'une légère augmentation des surfaces cultivées.

La production des mines, réduite dans des proportions considérables, semble actuellement bénéficier, pur suite des demandes anglaises et allemandes de minerai de fer, d'une légère reprise. Il en est de même pour le plomb et les phosphates ; ces indices, s'ils se confirment, sont de nature à influencer entre autres sur la situation de la population indigène, qui fournit une grande partie de la main-d'œuvre minière.

Le gouvernement général est intervenu pour favoriser le stockage et l'échelonnement des ventes de céréales. Nous avons donc répondu à son désir en consentant aux colons céréalistes, dans des conditions fixées par les arrêtés pris à ce sujet, des avances sur céréales déposées dans nos différents docks. D'autre part, l'emploi des blés exotiques dans la mouture a été réduit à 3 %.

L'Administration a pris des mesures spéciales pour venir en aide aux centres de colonisation éprouvés : nous n'avons pas manqué de prêter notre concours au gouvernement général pour une avance qui nous a été remboursée au début du présent exercice sur le montant d'une émission d'obligations.

Au cours de l'exercice écoulé, nos prêts fonciers en Algérie se sont élevés au chiffre de 119.415.000 francs, en augmentation de plus de 26.000.000 de francs par rapport à ceux de l'exercice précédent, qui était déjà en progression très notable.

Le recouvrement des annuités, malgré les circonstances générales, s'est opéré d'une manière satisfaisante.

La valeur des terres s'est trouvée, dans certaines régions, affectée par la baisse des produits agricoles et notamment du blé ; par contre, les propriétés viticoles ont continué à faire l'objet de transactions sur des bases comparables à celles des autres années.

Le mouvement de la construction, sans atteindre un développement aussi considérable que celui des années antérieures, a, néanmoins, témoigné d'une certaine activité.

Nous n'avons rien de particulier à signaler dans nos rapports avec les caisses de Crédit agricole et le Crédit hôtelier.

L'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, au cours de l'exercice clos le 30 juin dernier, a continué le développement et l'organisation de son réseau ; elle couvre, dès maintenant, nos frais généraux.

La Société algérienne d'éclairage et de force a, en 1932, porté d'abord son capital de 55 à 60 millions de francs pour réaliser l'absorption de la Société du Gaz et de l'électricité de Sidi-Bel-Abbès, puis ensuite, de 60 à 75 millions de francs, afin de pouvoir terminer ses travaux, notamment ceux concernant la centrale de Mers-el-Khébir.

La Compagnie foncière de la Méditerranée a poursuivi et développé son activité : elle a maintenu, pour l'exercice 1932, le même dividende que pour l'exercice précédent, soit 5 %. Elle a achevé, à Casablanca, la construction d'un immeuble destiné à recevoir la Caisse de prêts immobiliers du Maroc et que cette société a récemment inauguré.

Nous vous avons indiqué, l'année dernière, le choix fait par la municipalité d'Alger du projet, présenté par votre Société en association avec divers groupes métropolitains pour la transformation de tout un quartier de la ville. Cette décision a eu pour conséquence, en juin 1933, la constitution de la Régie foncière de la Ville d'Alger, qui, après les études préliminaires et les formalités administratives, compte entreprendre, bientôt, la construction du premier groupe d'immeubles destiné à la population du quartier à transformer.

En Tunisie, le commerce extérieur a atteint, pour l'année 1932, le chiffre de 2.631.402.000 fr. contre 2.816 millions de francs en 1931. Dans ce chiffre, les importations figurent pour 1 milliard 771 517.000 francs contre 1 935 millions de francs et les exportations pour 859.885.000 francs contre 881 millions de francs.

Favorisée par les conditions atmosphériques, la production des céréales est passée de 5 millions 600 000 quintaux de blé et d'orge en 1931 à 7 400.000 quintaux en 1932.

La campagne des huiles a donné également des résultats satisfaisants puisque la production s'est élevée à 550.000 quintaux contre 345.000 environ en 1931. Malheureusement, les événements constatés en Algérie se sont reproduits avec plus d'intensité en Tunisie par suite de la faiblesse persistante du cours des produits agricoles.

La production minière est en régression très sensible par rapport aux années précédentes, par suite de l'aggravation de la crise sidérurgique dans tous les pays industriels, ainsi que du dumping pratiqué par certains pays dans les exportations de minerais de fer. Plusieurs sociétés ont été obligées d'arrêter leur exploitation ; toutefois, on peut constater dans ce compartiment quelques symptômes d'amélioration. Les expéditions de la Société Tunisienne des Phosphates de Djebel M'dilla sont en progression pour les premiers mois de l'année en cours par rapport à la période correspondante de l'année 1932.

Nos opérations de prêts fonciers ont continué à se développer : elles s'étaient chiffrées par 25.592 783 francs en 1931, et ont atteint 32 millions 753.300 francs en 1932.

Nous avons continué notre concours aux services de la colonisation officielle en accordant une nouvelle série de prêts hypothécaires aux colons installés sur les terres domaniales.

Comme nous vous le faisons prévoir, d'importantes opérations financières ont été traitées par nous avec certaines villes, en particulier celle de Tunis. D'autres opérations de même nature sont actuellement en préparation.

Il semble que ce soit la population indigène de la Tunisie qui ait eu le plus à souffrir des conditions économiques et sans doute aussi de certaines exagérations qui, comme dans le monde entier, ont été commises, à la suite de mouvements de prix anormaux de ces dernières années. Devant les inquiétudes des indigènes, une mission officielle fut envoyée en Tunisie. Son rapport, récemment rendu public, a conclu à la fusion de divers organismes administratifs déjà existants et à une organisation nouvelle devant permettre de développer leur activité. Il paraît vraisemblable que la réalisation de ces projets se traduira par une amélioration sensible de la situation de l'agriculteur indigène ce qui ne peut manquer d'avoir une répercussion heureuse sur l'ensemble des affaires du pays.

## MAROC

Le Maroc occupe, du point de vue économique, une situation intermédiaire entre celles de l'Algérie et de la Tunisie. Épargné par la crise jusqu'au début de 1932, il a été atteint, lui aussi, par le fléchissement du prix des produits agricoles.

Pendant l'année 1932, le commerce extérieur du Maroc s'est élevé au chiffre total de 2 milliards 470.186.000 francs contre 2.841 233.000 fr. en 1931. Dans ce chiffre de 1932, les exportations figurent pour 685 millions de francs, contre 766 millions de francs pour l'exercice précédent et les importations pour 1.786 millions de francs contre 2.075 millions de francs.

La diminution constatée intéresse à la fois les importations et les exportations, mais ces dernières dans une mesure moindre. Aussi peut-on constater avec satisfaction l'amélioration de la balance commerciale pour l'année 1932. Il y a lieu de noter l'accroissement de l'importation du thé, qui semble indiquer une certaine aisance des milieux indigènes.



Les expéditions de phosphates de l'Office chérifien se sont élevées à 987.317 tonnes, contre 900.731 tonnes en 1931. Cet office continue le perfectionnement de ses installations pour être prêt à intensifier sa production en vue de la demande qu'il considère devoir suivre la crise. Nous avons pu, à ce sujet, lui apporter notre concours pour la réalisation de diverses opérations financières et participer à l'émission d'obligations à laquelle il a procédé.

La récolte des céréales de 1932 a été, dans son ensemble, assez satisfaisante bien que légèrement inférieure à celle de 1931 ; la production totale s'est élevée, en effet, à 20.132.000 quintaux, contre 21.915.000 en 1931.

Les travaux de la Compagnie des Chemins de fer du Maroc ont continué à progresser, spécialement sur la ligne d'Oudjda à Fez ; au cours de l'année 1932, la pose de la voie a été achevée entre Guercif et Taza sur 65 km ; il est vraisemblable que, dans un an, la ligne Fez à Taza sera terminée et ainsi sera réalisé l'achèvement de la grande artère de l'Afrique du Nord reliant Casablanca à Tunis.

La Société du Port de Tanger a poursuivi avec activité les travaux du port ; la grande jetée, qui doit abriter une partie de la rade, atteint maintenant une longueur de 1.040 mètres environ, non compris 340 mètres d'enracinement.

L'exécution de travaux de déroctage permet, dès à présent, aux navires d'un tirant d'eau de 8 m. 50 de venir mouiller dans le port. Un quai fondé à - 9 mètres est en outre en construction et sa plus grande partie sera livrée à l'exploitation en juin prochain. Il en résulte que la première tranche de travaux sera achevée dans le courant de cette année.

Le montant de nos prêts fonciers, en participation avec le Crédit foncier de France, accuse une légère diminution ; ceux-ci s'élèvent, en effet, à 21.405.000 fr. contre 27.373.000 fr. en 1931. Par contre, la Caisse des prêts immobiliers du Maroc a réalisé un chiffre de prêts hypothécaires à long terme de 52.700.900 francs, ce qui a porté à 271 452.558 fr. le montant total des prêts de cette catégorie réalisés par son intermédiaire et à 227.706.745 fr. le montant des prêts en cours en fin d'exercice.

En ce qui concerne le crédit à moyen terme, la Caisse de prêts immobiliers du Maroc a consenti 8.551 650 francs de prêts en 1932, soit, au total, depuis l'origine de cette branche d'opérations, 97.704 984 francs. Ses opérations de crédit immobilier ont atteint au 31 décembre dernier 7.782.000 francs et ses prêts, pour la construction d'habitations salubres et à bon marché, 115.469.200 francs. Le chiffre des prêts de cette dernière catégorie est, pour 1932, de 34.243.000 francs contre 41.030.500 francs pour l'exercice précédent.

Le Gouvernement marocain a procédé, au cours de l'année 1932, à l'émission d'un emprunt d'un million d'obligations de 1.000 francs, du type 4 1/2 %, dont le produit est destiné à l'exécution d'un programme d'outillage comprenant notamment, le développement du port de Casablanca, la construction d'un réseau complémentaire de routes, des travaux d'hydraulique agricole et la création d'établissements de colonisation.

#### COMMERCE DE LA MÉTROPOLE AVEC L'AFRIQUE DU NORD

Avant de passer à l'examen de nos opérations en Syrie et dans les pays de la Méditerranée Orientale, nous croyons utile de vous donner un aperçu rapide de l'ensemble du commerce de la Métropole avec l'Afrique du Nord, ceci non seulement en raison de l'importance qu'il représente, mais également pour vous montrer, sous son aspect véritable, l'étroite collaboration française avec les pays nord-africains.

Si la balance commerciale de la France continue à se solder par un lourd déficit, par contre les échanges commerciaux entre la France et ses possessions d'outre-mer s'équilibrent à peu près et atteignent cette année exactement le quart du commerce total de la Métropole.

La prépondérance du commerce franco-nord-africain, dans les échanges de la France avec son empire d'outre-mer s'affirme au point de constituer en 1932 plus des trois quarts de son montant.

Dans le total des ventes de la Métropole à ses colonies et pays de protectorat, qui s'est élevé à 6.202.000.000 de francs, les exportations en Afrique du Nord sont comprises pour 4 milliards 743.000.000 de francs. La part de l'Afrique du Nord dans le commerce extérieur de la Métropole est de 18,6 %, soit près de 1/5, l'Algérie, considérée seule, occupe le premier rang parmi les pays en relations commerciale» avec la France.

Si l'Afrique du Nord devient un des plus importants fournisseurs de la métropole, en produits agricoles, par contre, les industries françaises ont continué à trouver dans ces pays des débouchés intéressants.

#### SYRIE ET MÉDITERRANÉE ORIENTALE

En raison de la situation générale et économique de ces régions, nous avons continué à apporter dans nos opérations toute la prudence que comportaient les circonstances.

Le commerce extérieur, qui s'était élevé, pour la Syrie, à 1.576 000.000 de francs en 1931, n'a atteint, en 1932, que 1.312.000.000 de francs. Dans ce total, les importations entrent pour 970.000.000 de francs contre 1.159.000.000 de francs, et les exportations pour 342.000.000 de francs contre 417.000.000 de francs.

Si les importations et les exportations sont en régression, le transit, par contre, dépasse largement, celui de 1931 ; il s'est élevé, en effet, pour l'année écoulée à 169.000.000 de francs contre 149.000.000 de francs précédemment.

Dans son ensemble, la situation agricole a été, en 1932, moins favorable que l'année précédente : si la production des céréales a été sensiblement égale à celle de 1931, donnant un total de 5.618.000 quintaux au lieu de 5.641.000, par contre le rendement a été moindre en raison de l'augmentation importante des surfaces emblavées.

Le montant des prêts réalisés au cours de l'exercice a atteint 11.407.040 francs, ce qui porte à 85.315.324 francs le total des prêts hypothécaires et des prêts aux États et municipalités réalisés en Syrie par votre société.

En ce qui concerne nos relations avec les organismes administratifs, nous avons réalisé en particulier une opération avec le gouvernement de Lattakieh.

La Société des Grands Hôtels du Levant\* a achevé la construction de son hôtel de Beyrouth dont l'exploitation a commencé à l'automne. Son ouverture a été très favorablement accueillie, tant par la clientèle locale que par les milieux touristiques.

La Compagnie libano-syrienne des tabacs a continué à voir son activité contrariée par une concurrence favorisée par le nouveau régime des tabacs dans ces régions. Cette compagnie vient de conclure avec un groupe important des accords qui renforceront ses moyens d'action.

L'Électricité d'Alep a enregistré, pour l'année 1932, une augmentation de sa clientèle, mais, par suite du ralentissement de l'activité industrielle, la quantité d'énergie vendue a fléchi légèrement. Par contre, l'installation du Service des eaux qui a été mise en exploitation en 1932, a donné toute satisfaction.

Au cours de l'exercice, nous avons effectué le remboursement de 20.000.000 de francs prévu à nos accords de mandat avec la Caisse hypothécaire d'Égypte.

#### FRANCE

La situation générale a naturellement restreint les opérations de nos sièges de Paris et de province : nous avons cependant participé à l'émission d'obligations des diverses sociétés, villes, départements et gouvernements suivants :

Obligations 4 1/2 % des Postes, Télégraphes et Téléphones ; 5 % Énergie électrique du Maroc ; 4 1/4 % Crédit foncier de France ; 6 % Département de la Seine ; obligations du Trésor 4 1/2 % (Outillage national) ; 5 1/2 % Société Constantinoise

d'énergie électrique ; 4 1/2 % Gouvernement Général de Madagascar ; 4 1/2 % ; Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française ; 4 1/2 % Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française ; 4 1/2 % Gouvernement général de l'Afrique Équatoriale Française ; 4 1/2 % Territoire du Togo ; 4 1/2 % Territoire du Cameroun ; 4 1/2 % Emprunt marocain ; 4 1/2 % à lots Ville de Paris ; 4 % Ville de Paris (Fortifications) ; Rentes 4 1/2 % 1932 (conversion ou remboursement d'une partie de la Dette publique).

Notre établissement a également participé à l'augmentation de capital de la Société algérienne d'éclairage et de Force et du Sous-Comptoir des Entrepreneurs.

\*  
\*   \*  
\*

Nous passons, maintenant, à l'exposé de nos opérations de prêts et à l'analyse des différents postes du bilan en vous indiquant ceux qui ont donné lieu à de notables changements par rapport à l'exercice précédent.

#### PREMIÈRE PARTIE

Prêts en participation faits avec les fonds du Crédit foncier de France

Le bénéfice résultant des opérations foncières et communales en participation avec le Crédit foncier de France s'élève à 3.882.321 fr. 88, en augmentation de 1.177.176 fr. 49 sur le chiffre de l'année dernière.

#### A — PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

En résumant et en totalisant les résultats fragmentaires fournis au cours de l'examen auquel nous venons de nous livrer, nous constatons que, pendant l'année 1932, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a réalisé 955 prêts à long terme pour une somme de 173.874.200 fr.

Le nombre de prêts consentis en 1931 ayant été de 804 pour un montant total de 145.095 783 francs, l'augmentation globale pour le présent exercice est donc de 151 prêts pour une somme totale de 28.478.417 francs.

Les prêts réalisés en 1932 portent à 12.671 le nombre, et à 730.368.165 fr. 26. le montant des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit en participation réalisés par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1932.

La décomposition est la suivante :

	Exercices antérieurs	
	Nombre	Sommes
Prêts à long terme	10.281	527.776.170 36
Prêts & court terme	145	4.262.884 90
Ouvert. de crédit	1.290	24. 754.900 00
	11.716	556.794.255 26

Exercice 1932		Totaux	
Nombre	Sommes	Nombre	Sommes
955	173.574.200 00	11.236	701.350.670 36

—	—	145	4.262.884 90
—	—	1.200	24.754.900 00
955	173.574.200 00	12.671	730.368.405 26

Par suite des amortissements et des remboursements effectués, le solde des prêts hypothécaires en participation atteint 474.764.962 fr. 98 au 31 décembre 1932, soit une augmentation en 1932 de 148.321.249 fr. 12, le montant des remboursements ayant été inférieur au montant des réalisations nouvelles».

#### B. — PRÊTS COMMUNAUX

Le total des prêts communaux faits par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, en participation avec le Crédit foncier de France, est de 130.874.385 fr. 15, sur lesquels nous avons recouvré par amortissements ou remboursements anticipés, 88.144.091 fr. 13 pendant les exercices antérieurs à 1932, et 1.960.036 fr. 83, en 1932, ce qui ramène le solde au 31 décembre 1932 à 40.769.357 fr. 20. Au 31 décembre 1931, nos prêts communaux présentaient un solde de 43 millions 729 394 fr. 02.

Comme nous vous l'avons dit les années précédentes, notre convention du 26 juillet, 1911 avec le Crédit foncier de France ayant dégagé le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie de la garantie de bonne fin des opérations de cette catégorie faites depuis 1911, ce chiffre a baissé depuis cette époque au bilan, tandis que le montant des encaissements effectués par nous, de ce chef, reste en progression.

#### DEUXIÈME: PARTIE

##### Opérations de Banque

Les principales opérations de banque auxquelles nous nous sommes livrés, en conformité des articles 4, 5 et 6 de nos statuts ont porté sur l'escompte et le recouvrement du papier commercial. Voici le mouvement de 1932 ;

	Francs
Montant des effets entrés	9.878.369.723 94
Montant des effets sortis	8.468.971.886 64
Solde figurant à l'actif du bilan 1932	1.409.397.838 30

En 1932, ces opérations se sont traduites par un mouvement à l'entrée de 9.878.369.723 94  
alors qu'en 1931, il avait été de 10.251.064.532 12

D'où une différence en moins, en 1932, provenant du ralentissement général des affaires dont nous vous avons entretenu ci-dessus, de 372.694.808 18

#### TROISIÈME PARTIE

##### Analyse du bilan

.....

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre conseil a, depuis la dernière assemblée, subi des deuils nombreux qui lui ont été extrêmement sensibles.

Nous vous avons appris dans notre précédent rapport, la perte que nous avons subie en la personne de notre collègue Auguste Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique Française

Votre conseil, en exécution de l'article 27 des statuts, a fait appel, pour le remplacer, à M. Jules Dumas, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de diverses sociétés de l'Afrique du Nord, qui a assumé, en 1914, la lourde tâche du procéder à la liquidation du Crédit agricole, commercial et industriel algérien. Nous avons eu de ce chef, avec lui, une longue et précieuse collaboration et vous demandons de ratifier ce choix.

Nous avons eu à déplorer, l'automne dernier, la mort de M. Henri Buhot, chevalier de la Légion d'honneur, ancien président du tribunal de commerce de Constantine, vice-président de votre conseil depuis l'année 1902. Les services rendus par M. Buhot, pendant de longues années, ne peuvent se compter et vous vous associez aux vifs regrets que nous avons éprouvés.

Nous vous demandons de ratifier la nomination faite pour combler cette vacante de M. Robert David, officier de la Légion d'honneur, précédemment censeur de votre Société, dont nous n'avons pas besoin de vous rappeler le long séjour en Algérie, aux côtés du Gouverneur général Jonnart.

Dans les premiers jours de cet exercice, notre collègue Marcel Trélat, président de la Compagnie des Chemins de fer tunisiens, nous a été brusquement enlevé. Pendant les sept années qu'il a passées parmi nous, nous n'avons jamais fait appel en vain à son bon sens, à la sûreté de son jugement et à son expérience des hommes. Il occupait une place considérable en Tunisie où sa mort a été douloureusement ressentie.

Nous vous demandons de ratifier, pour le remplacer, la nomination de M. Marcel Olivier, gouverneur général honoraire des colonies, grand officier de la Légion d'honneur, président de la Compagnie générale transatlantique. Il est inutile d'insister sur les éminents services que nous pouvons attendre de sa collaboration.

Enfin, notre conseil d'Alger n'a pas été moins éprouvé par la disparition de M. Émile Gronier qui, appartenant à notre Société depuis 1909 comme censeur, avait été nommé administrateur en 1913 et présidait depuis 1926 les séances de notre conseil à Alger. Allié aux vieilles familles de cette ville, M. Gronier laisse parmi nous le souvenir d'un caractère et d'un dévouement dont nous demeurons reconnaissants à sa mémoire.

Nous vous demandons de ratifier pour le remplacer le choix fait de M. Thévenet, ancien élève de l'École polytechnique, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, censeur de notre Société depuis mars 1927 ; nous sommes heureux de nous assurer ainsi la continuité d'une collaboration dont l'expérience nous a fait apprécier le prix.

Le mandat de nos collègues, MM. André Lebon et Warot, expire aujourd'hui. Nous vous proposons leur réélection.

La nomination au conseil de MM. Robert David et Charles Thévenet laisse vacantes deux places de censeurs, l'une à Paris, l'autre à Alger. En ce qui concerne Paris, le comité de censure propose à votre ratification la nomination de M. le comte de Montureux<sup>39</sup>, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Société de Comentry, Fourchambault et Decazeville, administrateur de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens et de diverses autres sociétés nord-africaines.

Pour Alger, le choix du comité de censure s'est porté sur M. André Coudray, armateur, agent à Alger, de la Compagnie de navigation mixte et de la Compagnie des

---

<sup>39</sup> Arthur de Montureux (1861-1944) : administrateur d'une quarantaine de sociétés, dont l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie (1903). Voir [encadré](#).

Messageries Maritimes, que de longues et cordiales relations unissent déjà à votre société.

D'autre part, vous avez également à désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice 1932.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932

.....  
M. le président. — Notre administrateur délégué est, revenu cette semaine d'un voyage d'inspection en Algérie et en Tunisie. Peut-être vous intéressera-t-il d'avoir de sa bouche quelques-unes des impressions qu'il a rapportées de ce voyage.

### ALLOCUTION DE M. PHILIPPAR administrateur délégué.

Mesdames, Messieurs,

Vous savez tous que nous traversons une crise délicate et vous vous demandez sans doute quelles en sont les répercussions sur l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et, cette répercussion économique constatée, quels peuvent en être les résultats pour nos affaires. C'est ce que je voudrais, en deux mots, vous résumer, d'après ce que je viens de voir en Algérie et en Tunisie.

Nous vous avons signalé depuis plusieurs années déjà, dans nos assemblées générales, que le sort des pays dans lesquels nous opérons, est lié aux cours des produits agricoles. Ces produits sont évidemment à la base de leur richesse puisque l'industrie y est fort peu développée, et n'y est représentée que par les mines. Parmi ces produits agricoles, il y en a trois sortes qui nous intéressent spécialement : les céréales, les vins, l'huile.

En ce qui concerne les céréales, le rapport qui vient de vous être lu vous a indiqué que la récolte de l'année dernière s'est élevée à environ 16 millions de quintaux.

En réalité, si on considère les statistiques, on est frappé de ce fait que ni en Algérie, ni en Tunisie, ni au Maroc, à l'heure actuelle, on n'a une quantité plus forte de céréales à exporter en France ; mais celle-ci ayant eu l'année dernière une récolte particulièrement abondante, il en résulte qu'elle s'oppose dans une certaine mesure à l'entrée des céréales venant de l'Afrique du Nord ou que, du moins, elle cherche à en régulariser l'entrée. En effet, les blés algériens, tunisiens et marocains, servant en général à accomplir ce qu'on appelle la soudure, c'est-à-dire à traverser l'époque comprise entre le moment où les blés français n'ont pas encore été récoltés et où la meunerie manifeste ses besoins qu'il faut satisfaire, et le moment où notre récolte est livrée à la consommation.

Cet apport se faisait jusqu'ici par des quantités assez massives dans un laps de temps assez court. Et on a craint cette année que si le même phénomène se produisait, on assiste à un effondrement des cours. Voilà pourquoi, dans les différents pays, des mesures différentes suivant le régime douanier et l'ensemble des circonstances ont été envisagées par le Gouvernement général au Centre, et par les deux résidents généraux à l'Est et à l'Ouest.

Pour vous donner une idée des difficultés à résoudre, je vous rapporte sommairement que les cours du blé de l'Afrique du Nord qui étaient de 30 francs le quintal avant la guerre, montaient en 1926 à 210 francs, retombaient à 170 en 1931, à 148 en 1932, pour se tenir actuellement aux environs de 200 francs et plutôt un peu au-dessous qu'au dessus.

Le gouvernement général de l'Algérie a pris une série de mesures tendant à favoriser le stockage et le warrantage de ces blés, et les mêmes mesures ont également été adoptées dans les autres pays. Elles se ramènent *grosso modo* à ceci. Les établissements accrédités, dont nous faisons partie, qui avanceront 85 % de la valeur des blés, recevront du gouvernement une garantie de baisse éventuelle de 20 %, c'est-à-dire que

si les blés venaient à baisser de 20 %, cette différence serait garantie par le Gouvernement.

En outre, dans certains pays, en Tunisie notamment, le Gouvernement prend à sa charge 3 % du montant de l'intérêt.

Des dispositions très importantes ont été prises alors dans tous les pays pour que tous les magasins ou les silos actuellement disponibles reçoivent ces blés et les conservent jusqu'à ce que l'écoulement puisse en être fait, progressivement.

Vous savez que nous possédons un certain nombre de ces magasins généraux. Vous savez aussi que nous sommes intéressés à diverses sociétés de silos de l'Afrique du Nord. Et il est certain, à l'heure actuelle, que nos sièges de l'Afrique du Nord vont être appelés à coopérer à ces très vastes opérations auxquelles participe d'ailleurs la presque totalité des établissements installés en Afrique du Nord.

En Algérie, la situation, en ce qui concerne les vins, est la suivante. La production s'est élevée à 18 millions d'hectolitres alors que la France en a produit 47 millions, d'où une récolte totale de 66 millions d'hectolitres, légèrement inférieure à celle des années précédentes, mais qui a révélé une augmentation de la production algérienne susceptible de créer, dans l'avenir, une concurrence que les producteurs du Midi de la France ont estimée dangereuse pour leur propre production. D'où une série de mesures dites de contingentement, de stockage et de droits qui pénalisent dans une certaine proportion les récoltes des domaines très importants comme étendue ou comme rendement. Ces mesures ont produit jusqu'ici un effet satisfaisant, puisque les cours qui avaient fléchi à 9 francs le degré au commencement de 1932 se sont relevés progressivement jusqu'à 15 fr. au mois de décembre dernier et se tiennent actuellement aux environs de 13 fr. 50.

Actuellement — vous le savez par les journaux —, des discussions assez âpres se poursuivent entre la Métropole et l'Algérie pour savoir s'il y a lieu de modifier le système actuel ou de l'aggraver dans le sens des pénalités ou des droits imposés aux vins d'Algérie. La discussion est en cours et ne permet pas de présager de ce qui sera fait, mais il est vraisemblable qu'une solution acceptable pour les parties en présence pourra intervenir.

J'ai pu constater dans les sphères officielles algériennes qu'on n'était pas très inquiet et que l'on considérait que le cours tel qu'il devrait s'établir après la prochaine récolte ne devait pas présenter un fléchissement très important.

Mais nous sommes en présence d'une grande inconnue, la récolte algérienne d'abord, qui a tendance à augmenter chaque année, et la récolte française ensuite, relativement faible l'année dernière, mais qui peut se relever cette année, inconnue pour laquelle nous ne pouvons apporter aucun élément de prévision.

En ce qui concerne la Tunisie, le problème est d'une envergure moins vaste. Le contingentement a été taxé à 650.000 hectolitres. C'est donc une question plus facile à régler parce que portant sur des chiffres moins élevés. Des négociations sont poursuivies entre la Tunisie et la France, mais il semble bien qu'une solution doive être trouvée par l'importation d'une quantité plus grande quitte à l'imputer sur la récolte future. Car nous raisonnons sur les chiffres d'une année alors que pour voir les choses sous un angle vrai, il faudrait prendre la moyenne d'une dizaine d'années pour se rendre compte des besoins réels du pays.

Enfin, en Tunisie, d'autres difficultés ont été produites par la baisse de l'huile. Pour vous en donner une idée, je vous indiquerai que l'huile, qui valait 800 fr. les 100 kg en 1928, est tombée, à l'heure actuelle, à moins de 300 francs.

Le gouvernement, là aussi, vient de prendre des mesures comportant des possibilités de warrantage avec garantie de 20 % aux établissements faisant les opérations.

Voilà pourquoi, malgré que l'Algérie, la Tunisie et le Maroc montrent un développement satisfaisant, nous nous trouvons en présence de difficultés qui

proviennent du fait que les agriculteurs ont du mal à écouler leurs récoltes et qu'ils encaissent des bénéfices moindres.

Bien entendu, la crise générale se répercute très durement sur la production minière. L'Afrique du Nord produit des minerais de toute espèce, les phosphates en premier lieu, et depuis deux ans, les sorties de ces divers minerais ont baissé continuellement. Cependant, elles montrent une tendance à se relever légèrement, mais bien faiblement. Il en résulte que quantité d'indigènes travaillant dans les mines ne recevant plus de salaire sont retournés chez eux pour travailler la terre, comme ils ont coutume de le faire ; mais la famille touche un revenu annuel bien moindre.

Dans la situation où nous sommes, il y a des éléments favorables et des éléments défavorables.

Il faut tout d'abord remarquer qu'en ce qui concerne les céréales, la production algérienne peut trouver un débouché que la France ne peut pas envisager de la même manière, à savoir l'accroissement de la consommation indigène. Les céréales jouent, en effet, un rôle très considérable dans l'alimentation de la population indigène, et il n'est pas douteux que si leur prix baissait, la quantité consommée dans le pays lui-même serait plus forte. Il n'y a donc pas, du fait de l'augmentation de la production des céréales dans l'Afrique du Nord, nécessité d'exporter un contingent plus important.

Nous nous trouvons alors en présence d'une situation qui permet une augmentation des prêts fonciers qui s'est révélée extrêmement sensible et qui continue. Nous avons, d'autre part, toutes ces opérations d'avances sur les céréales et les huiles, et d'autres problèmes plus vastes, comme la mise en œuvre de barrages récemment construits, qui appelleront toute une série d'opérations financières pour la distribution de l'eau.

Enfin, en Tunisie, en particulier, la Caisse foncière, dont on envisage la création prochaine aura comme effet de mettre en circulation des sommes relativement importantes qui, répandues dans le pays, permettraient dans beaucoup de cas une reprise des affaires.

Il résulte de cet ensemble de choses que les propriétés dans les départements d'Alger et d'Oran gardent leur valeur telle que nous l'avons connue au cours de ces dernières années. Il y a, évidemment, un ralentissement dans les transactions, mais il n'y a pas un fléchissement sensible sur les prix et, d'autre part, la situation générale eut satisfaisante autant qu'on puisse le consulter par l'accroissement des dépôts. Cet accroissement provient évidemment aussi de l'expectative dans laquelle les détenteurs de ces fonds restent en attendant l'occasion de les reemployer. Mais le jour où ces capitaux seront reemployés sur le marché foncier — ce qui peut se produire avec une légère amélioration de la situation économique —, nous en retirerons évidemment des avantages incontestables.

En ce qui concerne les prêts fonciers, nous avons la satisfaction de constater que les rentrées du semestre se font très normalement et ne marquent pas une diminution sensible sur celles de l'an dernier. Évidemment, la partie orientale de l'Afrique du Nord — je veux parler des régions purement céréalières qui s'étendent de Constantine jusqu'à la Tunisie, semble progressivement plus touchée par les événements, et les grandes propriétés ralentissent leurs transactions foncières.

Vous voyez les éléments très variés et un peu contradictoires en présence desquels nous nous trouvons.

On vient de vous faire l'éloge de votre personnel. et je le referai moi-même bien volontiers. J'ai constaté combien il avait à cœur de tirer parti de la situation présente. La seule chose que nous puissions faire, c'est de tâcher de pallier à la diminution progressive des affaires normales que vous avez constatée tout à l'heure, par d'autres affaires inspirées des circonstances. Cet effort, je puis vous donner l'assurance que votre personnel et votre conseil le poursuivront avec toute la ténacité possible. (Applaudissements.)



\*  
\*   \*  
\*

Personne ne demandant la parole, M. le président a mis aux voix les résolutions suivantes qui ont été approuvées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration et les comptes de l'exercice 1932 tels qu'ils sont établis dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la somme de 15.123.440 .fr. 54, constituant les bénéfices nets de l'exercice 1932, sera répartie de la façon suivante :

Prélèvement au profit de la réserve légale	673.194 95
Païement aux actionnaires d'un premier dividende de 5 %	7.500.000 00
Dividende supplémentaire de 12 francs par action	3.600.000 00
Tantièmes au conseil d'administration	360 000 00
Prélèvement au profit du personnel pour amélioration des retraites	360.000 00
À reporter à l'exercice suivant	2.630.245 69
	<u>Fr. 15.123.440 54</u>

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'assemblée générale réélit pour cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de 1938, M. André Lebon, administrateur à Paris, et M. André Warot administrateur à Alger.

Cette résolution est adoptée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale élit pour deux ans, en remplacement de M. Auguste Terrier, décédé, dont le mandat devait être renouvelé à l'assemblée générale de 1936, M Jules Dumas, administrateur à Paris.

Elle élit, pour un an, en remplacement de M. Henri Buhot, décédé, dont le mandat, devait être renouvelé à l'assemblée générale de 1934, M. Robert David, administrateur à Paris.

Elle élit pour un un, en remplacement de M Marcel Trélat, décédé, dont le mandat devait être renouvelé à l'assemblée générale de 1934, M Marcel Olivier, administrateur à Paris.

Elle élit pour cinq ans, en remplacement de M. Émile Gronier. décédé, dont le mandat devait être renouvelé aujourd'hui même, M. Charles Thévenet, administrateur à Alger.

Cette résolution est adoptée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale élit pour deux ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de 1936, M le comte de Montureux, censeur à Paris, en placement de M. Robert David, nommé administrateur à Paris.

Elle élit pour trois an», c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de 1936, M. André Coudray, censeur à Alger, en remplacement de M. Thévenet, nomme administrateur à Alger.

Cette résolution est adoptée.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale désigne comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1933 M. Coudray, et, en cas d'empêchement, l'un des autres censeurs en exercice.

Cette résolution est adoptée.

#### Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport verbal qui lui a été fait des opérations effectuées avec les sociétés dans lesquelles un ou plusieurs administrateurs avaient des intérêts, ratifie ces opérations et donne, pour l'exercice en cours, à ceux des administrateurs qui en auraient besoin, les autorisations prescrites par la loi de 1867 sur les sociétés.

Cette résolution est adoptée.

---

### L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE UNE CONFÉRENCE DE M. EDMOND PHILIPPAR AU COMITÉ DE L'AFRIQUE DU NORD (*L'Écho d'Alger*, 8 juillet 1933)

Paris, 7 juillet. — Poursuivant la série de ses études relatives aux questions économiques nord-africaines spécialement au point de vue des relations de la métropole avec l'Afrique du Nord, le Comité de l'Afrique française a abordé le problème tunisien.

M. Edmond Philippar, trésorier du Comité de l'Afrique française, dont l'action directrice, tant à la Compagnie des chemins de fer tunisiens qu'au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, témoigne d'une compétence si éclairée sur tout ce qui touche à la vie du Protectorat, avait bien voulu accepter de décrire les péripéties de l'évolution de la Tunisie.

En une conférence, il a exposé comment, en 1881, l'Administration du Protectorat, création entièrement nouvelle et originale, prit en mains la Régence obérée, régla le régime des terres par l'introduction de l'acte Torrens et opéra une véritable rénovation de l'agriculture en ce qui concerne les céréales et les huiles, tandis que le vignoble était créé de toutes pièces. En même temps, un réseau complet de chemins de fer était payé par la mise en valeur des mines.

Cette sage gestion se traduisit par une suite ininterrompue d'excédents budgétaires, tandis qu'une colonisation officielle continue installait une population de près de 100.000 Français.

Après la guerre, l'enrichissement général fut suivi d'un désaxement des prix qui fit apparaître un endettement excessif de la population; en même temps, une surproduction générale concordant avec la baisse des prix vint aggraver les troubles politiques latents.

Une délégation indigène sollicita récemment l'aide des pouvoirs publics.

Une mission, alors envoyée en Tunisie, conclut à la création d'une caisse spéciale.

Le conférencier a décrit les remèdes envisagés : adoption du projet de caisse par le Grand Conseil de Tunisie, projet de loi sur les vins, stockage des blés, organisation rationnelle de la vente des huiles.

L'accroissement constant de la population et l'augmentation de puissance de la consommation permettent, a-t-il conclu, d'espérer la fin d'une crise de deux années succédant à une période de prospérité de cinquante ans, pourvu que tous unissent leurs efforts.

---

### Les questions de l'hydraulique en Algérie (*L'Écho d'Alger*, 14 juillet 1933)

Paris. 13 juillet. — La section agricole de l'Union coloniale française s'est réunie sous la présidence de M. Edmond Philippar, vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Elle a entendu une conférence de M. P[ierre] Berthault, commissaire du Crédit foncier de France auprès du Crédit foncier d'Algérie, sur les grandes questions de l'hydraulique en Algérie. Le conférencier a d'abord montré que l'agriculture algérienne ne dispose pas, sur la plus grande partie de son territoire, des quantités d'eau nécessaires à ses récoltes. Cela tient à la faible hauteur des montagnes algériennes qui n'ont pas de neiges persistantes ; au régime irrégulier des oueds qui en naissent, aux étés secs et sans chute d'eau.

Il découle de ces faits que le problème de l'irrigation en Algérie ne comprend pas seulement la recherche de l'eau, mais aussi la régularisation des débits d'eau dont on dispose, en assurant l'emploi intégral des eaux utiles provenant des oueds et des nappes souterraines et en mettant en réserve l'eau surabondante des années pluvieuses.

Un programme de grands travaux hydrauliques mis sur pied en 1920 et actuellement en cours d'exécution doit ainsi, grâce à d'énormes barrages réservoirs, distribuer des eaux sur 150.000 hectares qui seraient consacrés aux cultures d'été et doubler ainsi à brève échéance les superficies irriguées de l'Algérie.

L'utilisation agricole de l'eau se fera par étapes successives, à l'exemple de la Californie qui, désertique avant les irrigations, est devenue un pays superbe où les riches cultures fruitières, ainsi que de beaux élevages, sont aujourd'hui possibles.

---

### Médailles d'honneur des ouvriers et employés de commerce et d'industrie MÉDAILLE D'ARGENT (*L'Écho d'Alger*, 29 juillet 1933)

#### Département d'Alger

Créhange, directeur de l'agence du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Douéra ; Davaux, contrôleur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à Alger ; Graule, directeur de l'agence du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Blida ; Falzou, directeur de l'agence du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, à Guelma

#### Département d'Oran

Clavel, directeur de l'agence du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à Relizane

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Les Annales coloniales*, 5 août 1933)

Le rapport du conseil souligne que les cours des produits agricoles ont subi un fléchissement qui a ralenti les opérations commerciales, tant dans la population indigène que dans les milieux européens. Tout a concouru à diminuer le volume des affaires et à en abaisser le rendement, malgré la compression des frais généraux.

Cependant, la société a pu, dans les diverses branches de son activité, trouver quelques compensations et réaliser des bénéfices de très peu inférieurs à ceux de l'exercice 1931, permettant de maintenir le dividende antérieur.

En Algérie, les prêts fonciers se sont élevés à 119.415.900 francs, en augmentation de plus de 26.000.000 de francs.

En Tunisie, ils ont atteint 32,763.300 fr. contre 25.592.783 fr. en 1931.

Au Maroc, le montant des prêts fonciers, en participation avec le « Crédit foncier de France », a accusé une légère diminution de 5.968.000 francs à 21.405.000 francs.

Par contre, la « Caisse de prêts immobiliers du Maroc » a réalisé un chiffre de prêts hypothécaires à long terme de 52 millions 700.900 francs, ce qui a porté à 271 millions 452.558 francs le montant des prêts de cette catégorie, réalisés par son intermédiaire et à 227.706.745 francs, le montant des prêts en cours, en fin d'exercice.

Enfin, les prêts réalisés en Syrie ont atteint 11.407.040 francs.

En ce qui concerne la France, la situation générale a restreint les opérations des sièges de Paris et de province ; cependant, la société a participé à l'émission d'obligations de diverses sociétés, villes, départements et gouvernements.

Au cours de son allocution, le vice-président, M. Edouard [*sic* : *Edmond*] Philippar, a déclaré que la société se trouvait « devant des éléments favorables et des éléments défavorables » et que la seule chose que le conseil pouvait faire, « c'était de pallier la diminution progressive des affaires normales, par d'autres affaires s'inspirant des circonstances ».

---

Informations et communiqués  
CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 19 novembre 1933)

Le total du bilan au 30 septembre 1933 s'élève à 3.089.260.412 fr. 44 contre 2.843.777.218 fr. 76 au 30 septembre 1932.

À l'actif, les « Espèces en. Caisse », le « Portefeuille » et les « Correspondants » se totalisent, par 1.608.638:766 fr. 61 contre 1.302.620.661 fr. 72 au 30 septembre 1932. D'autre part, les « Avances sur titres », les « Opérations sur Garanties diverses » et les « Débiteurs en comptes-courants » passent de 650.527.377 fr. 63 en 1932 à 741 millions 301.555 fr. 23 en 1933.

L'ensemble de ces divers postes de l'actif se totalise par 2.349.940.320 fr. 84 contre 2.159.148.039 fr. 35 au 30 septembre 1932.

Au passif, les « Dépôts et comptes courants à vue et à terme », ainsi que les « Crédoeurs en comptes courants » se totalisent par 2.292.075.194 fr. 92 contre 2.114.733-172 francs 87 au 30 septembre 1932.

À signaler enfin que les « Prêts en participation avec le Crédit foncier de France » passent de 472 millions à 561 millions.

---

BIBLIOGRAPHIE

"BULLETIN ÉCONOMIQUE"  
Édition de l'Office algérien d'action économique et touristique (OFALAC)  
(*L'Écho d'Alger*, 14 janvier 1934)

Dans le numéro 15 du « Bulletin économique » de l'OFALAC, récemment paru, nous relevons des études aussi variées qu'intéressantes sur diverses questions algériennes, d'ordre commercial ou agricole, et signées de collaborateurs particulièrement autorisés. Tout est à lire dans cette importante publication de plus de 150 pages, dont le sommaire est le suivant :

.....  
L'Algérie et l'évolution de la crise agricole, par M. Pierre Berthault.  
.....  
\_\_\_\_\_

Société immobilière de Fedala  
(*Le Journal des finances*, 3 février 1934)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie vient de participer, avec la Compagnie franco-marocaine de Fedala et le groupe Hersent, à la constitution d'une société dénommée Société immobilière de Fedala, au capital de 1.425.000 fr., divisé en 570 actions de 2.500 fr. dont 513 ont servi à rémunérer des apports.

\_\_\_\_\_

L'Algérie sera représentée à l'Académie d'agriculture de France  
L'ÉLECTION DE M. P. BERTHAULT  
(*L'Écho d'Alger*, 26 janvier 1934)

Au cours de sa séance du 24 janvier, l'Académie d'agriculture avait à se prononcer au remplacement de M. Descours, décédé.

Elle a élu au premier tour de scrutin, dans la catégorie des membres non résidents, M. Pierre Berthault, ingénieur agricole, commissaire du Crédit foncier de France auprès du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à Alger.

Il a obtenu 29 voix contre 9 à M. Lagatu.

Nous sommes heureux du choix que vient de faire l'Académie d'agriculture et nous adressons au nouvel académicien nos plus chaleureuses félicitations.

\_\_\_\_\_

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1934)

Les bénéfices distribuables de l'exercice 1933, report à nouveau compris, s'élèvent à 15.857.366 fr. contre 15.123.440 fr. pour l'exercice précédent, permettant au Conseil de proposer le maintien du dividende au chiffre de 37 fr., tout en reportant à l'exercice suivant 3.351.472 fr. contre 2.630.245 fr. en 1932,

Le bilan au 30 décembre 1933, dont le total atteint 2.952.560.975 fr., ne fait ressortir qu'une légère différence par rapport à celui de l'exercice précédent dont le montant s'élevait à 3.051.876.228 francs.

À l'actif, les espèces en caisse et déposées dans les banques s'élèvent à 141 millions ; elles forment, avec le portefeuille-effets et les correspondants un total de disponibilités de 1.502 millions auquel s'ajoutent les débiteurs en comptes courants pour un montant

de 398 millions, soit un ensemble de disponibilités à vue de 1.900 millions contre 2.708 millions en 1933.

Les disponibilités à terme, qui comprennent les avances sur titres et les opérations sur garanties diverses, sont en accroissement, passant de 253 à 293 millions.

L'ensemble de ces différents postes constitue un total de disponibilités à vue et à terme de 2.193 millions, contre 2.331 millions en 1932, correspondant à la diminution des exigibilités qui ne s'élèvent qu'à 2.152 millions, contre 2.282 millions en 1932.

Celles-ci comprennent, d'une part, les exigibilités à vue constituées par les dépôts et comptes courants à vue pour 1.665 millions, contre 1.781 en 1932, et les correspondants et créditeurs en comptes courants pour 131 millions contre 147 précédemment, soit au total 1.786 millions contre 1.928 en 1932 : il comprend, d'autre part, les exigibilités à terme représentées, par les bons de caisse et dépôts à préavis qui passent de 354 millions à 366 millions.

Les prêts fonciers en participation avec le Crédit foncier de France sont en nouvelle augmentation à 538 millions contre 474 en 1932.

---

#### MARIAGE (*L'Écho d'Alger*, 28 avril 1934)

C'est lundi matin, 23 avril, en l'église de Rouïba, que fut célébré le mariage de Mlle Suzanne Hamoir, petite-fille de M<sup>me</sup> Vve Cabour, fille de M<sup>me</sup> et M. Maurice Hamoir, chevalier de la Légion d'honneur, avec l'enseigne de vaisseau André Rouan, fils de M<sup>me</sup> et M. Paul Rouan, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur délégué du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. [...]

---

#### CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE (*Paris-Soir*, 1<sup>er</sup> juin 1934)

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie hier sous la présidence de M. André Lebon.

Elle a voté le maintien du dividende à 37 francs et le port à l'exercice suivant de 3.351.472 fr. contre 2.630.245 francs en 1932.

MM. Robert de Caix, Robert David, Marcel Olivier, Alfred Borgeaud et Edmond Mayer ont été réélus administrateurs. M. Eugène Robe a été élu aux mêmes fonctions.

Dans son rapport, le conseil signale qu'en Afrique du Nord, la valeur des terres n'a pas subi le fléchissement qu'on aurait pu redouter. La société a été amenée, en 1933, à acquérir sept domaines pour une somme de 1.229.392 francs, ce qui porte à 2.002.483 francs au total le poste « Immeubles acquis à la suite d'expropriations ». En y ajoutant les crédits consentis, on arrive au total de 3.464.794 francs, chiffre relativement faible eu égard au montant total des prêts fonciers qui atteint 537 millions.

Au cours de l'exercice, la Société n'a cessé de s'inspirer des circonstances, et elle s'est efforcée avec succès de compenser la diminution du volume des opérations par la compression des frais généraux.

Paiement le 25 juin.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
Assemblée ordinaire du 30 mai 1934

## Exercice 1933

*(L'Information financière, économique et politique, 1<sup>er</sup> juin 1934)*

L'assemblée est présidée par M. André Lebon, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents : MM. Thélot et Aron, comme scrutateurs, et de M. d'Hérouville, comme secrétaire.

130.867 actions sont présentes ou représentées.

Lecture est donnée par M. d'Hérouville du rapport du conseil d'administration.

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La crise générale, dont nous vous avons signalé les principaux effets depuis plusieurs années, a persisté en 1933 ; cependant, dans son ensemble, la dépression économique mondiale a eu tendance à se stabiliser au cours de l'année écoulée et à différentes reprises même, on a pu discerner, dans plusieurs domaines, quelques indices d'amélioration. Toutefois, ces symptômes favorables ne sont pas encore suffisamment précis pour qu'il soit possible de les considérer comme des éléments certains d'une nouvelle activité économique et financière.

D'une façon générale, toutes les tentatives de reprise ont été entravées par suite de l'instabilité qui n'a cessé de régner sur le marché des changes. En avril 1933, désireux de remédier à une situation jugée difficile, le gouvernement américain décidait de suspendre l'application de l'étalon-or ; désormais, le dollar devenait, comme la livre sterling, monnaie convertible et se signalait par une baisse rapide et de vives fluctuations.

Ces désordres monétaires n'ont pas manqué de troubler le marché français ; une nouvelle orientation des capitaux, défavorable à notre pays, et une thésaurisation intérieure des épargnants furent marquées par des sorties d'or de la Banque de France.

Malgré les variations des conditions de crédit, le taux d'escompte de notre institut d'émission est resté fixé, en 1933, à 2 1/2 % et celui de la Banque de l'Algérie à 6 %.

Pour défendre son économie menacée de toutes parts, la France s'est vue dans l'obligation de vivre plus repliée sur elle-même ; à l'intérieur, l'État est intervenu dans les échanges et a pris notamment des mesures en vue d'éviter l'effondrement des cours des denrées agricoles. Ces mesures ont été étendues, avec diverses modalités, à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc, où, vous le savez, la culture du sol absorbe l'activité du plus grand nombre des colons et des indigènes.

En Afrique du Nord, la valeur des terres n'a pas subi le fléchissement qu'on aurait pu redouter et qui, du reste, n'a guère porté que sur certaines régions de cultures de céréales.

Nous avons été amenés, en 1933, à acquérir sept domaines pour une somme de 1.229.382 fr., ce qui porte à 2.002.483 fr. au total le poste « Immeubles acquis à la suite d'expropriation » figurant à l'actif de notre bilan. Si l'on y ajoute le montant des crédits consentis par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie pour l'acquisition d'immeubles mis en adjudication à la suite d'expropriation, on arrive à un total général de 3.464.794 fr., chiffre relativement faible eu égard au montant total de 537 millions de francs de nos prêts fonciers.

Au cours de cet exercice, votre Société n'a cessé, pour la marche de ses affaires, de s'inspirer des circonstances : nous nous sommes efforcés en particulier de compenser la diminution du volume de nos opérations par la compression de nos frais généraux.

Nous pouvons ainsi vous annoncer un chiffre de bénéfices nets de 13.201.291 fr. 80. contre 13.463.898 fr. 92 en 1932 ; il nous est donc possible de vous proposer un dividende égal à celui de l'an dernier, tout en reportant à nouveau une somme de 3.351.472 fr. 80. contre 2.630.246 fr. 59 précédemment.

Notre personnel s'est montré à la hauteur de tâche et a continué à faire preuve du même zèle et du même dévouement : il nous est agréable de le remercier devant vous de la collaboration qu'il nous a prêtée.

### ALGÉRIE

Le mouvement du commerce extérieur de l'Algérie pour l'exercice 1933 s'est élevé au chiffre de 8.250 millions de francs contre 7.653 millions en 1932, faisant ressortir une augmentation de 597 millions de francs <sup>40</sup>. Dans ce mouvement, les importations sont comprises pour 4.316 millions et les exportations pour 3.934 millions de francs.

Les résultats du commerce algérien sont plutôt encourageants et attestent la vitalité de l'économie du pays qui a pu, jusqu'à présent échapper en partie aux conséquences de la crise. La raison de cette situation relativement privilégiée réside principalement dans le caractère particulier du trafic algérien qui est surtout un trafic France-Algérie, en sorte que l'économie algérienne évolue en marge plutôt qu'au milieu des difficultés mondiales.

La récolte des céréales a produit 18.123.504 quintaux en 1933 contre 16.095.230 quintaux en 1932, soit une augmentation de 2.028.274 quintaux due à de meilleurs rendements et à un accroissement des surfaces cultivées.

La surproduction du blé dans la plupart des pays a eu de sérieuses répercussions en Algérie. La population algérienne, qui ne consomme qu'une faible partie de sa production, doit demander à l'exportation l'écoulement de ses stocks. Déjà, en 1932, les cours du blé avaient baissé très sensiblement et dans notre précédent rapport nous vous avons entretenus des mesures prises par les pouvoirs publics pour endiguer cette baisse et pour venir en aide aux centres de colonisation éprouvés.

En 1933, la situation, loin de s'améliorer, s'aggrava et les cours continuèrent à fléchir ; c'est alors que le gouvernement français promulgua la loi du 10 juillet 1933 fixant un prix minimum pour les blés durs et les blés tendres. Cette loi, qui fut complétée par plusieurs décrets et arrêtés, prévoyait également la constitution de stocks avec ventes échelonnées, le warrantage et l'allocation de primes pour la dénaturation des blés et farines. Malheureusement, ces dispositions, votées principalement dans l'intérêt de l'agriculture métropolitaine, ne tenaient pas compte des conditions d'expédition souvent onéreuses des blés algériens. Aussi les mesures prises se révélant, dans leur ensemble, insuffisamment efficaces pour décongestionner le marché du blé. furent élargies par une nouvelle loi promulguée le 28 décembre 1933.

La récolte des vins, qui avait été particulièrement élevée en 1932, a été moins importante en 1933. Elle a atteint 16.730.956 hectolitres contre 18.314.893 pour l'année précédente. Afin de parer aux inconvénients de la surproduction en vins de la métropole et de l'Algérie, la loi du 4 juillet 1931 a été complétée par celle du 8 juillet 1933, puis par un certain nombre de décrets visant notamment la restriction des plantations, le blocage des récoltes et la distillation obligatoire.

La situation de la production minière laisse encore à désirer, et, en particulier, celle des mines de plomb et de zinc dont les gisements ne sont presque plus exploités en raison de la faiblesse des cours mondiaux et des stocks considérables qui pèsent sur le marché. Par contre, les exploitations de mines de fer en 1933 ont été beaucoup plus actives ; la production de ces minerais s'est élevée à 763.000 tonnes contre 463.000 en 1932, tandis que les stocks subissaient une diminution de 187.000 tonnes. Les gisements algériens de phosphates ont fourni des résultats d'exploitation sensiblement identiques à ceux de l'année dernière.

---

<sup>40</sup> *Bulletin comparatif trimestriel des ??? de l'Algérie.*



Il y a lieu de signaler qu'en octobre 1933, les principales entreprises minières d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, désireuses de régler le marché des phosphates, ont constitué un Comptoir chargé de la répartition des tonnages sur les marchés extérieurs ; par ailleurs, une entente est intervenue entre ce Comptoir et les mines d'Amérique, fixant les proportions respectives des ventes en Europe des mines américaines et des mines nord-africaines. Cet accord, qui a pour but d'éviter l'invasion du marché européen, est du plus grand intérêt pour les exploitations de phosphates de l'Afrique du Nord et a déjà donné des résultats intéressants.

On peut donc espérer que la reprise qui s'annonce dans les extractions de phosphates et aussi dans la production de quelques autres mines métalliques peut avoir pour conséquence une amélioration locale, en particulier par l'accroissement des salaires payés à la main-d'œuvre indigène.

Au cours de l'exercice écoulé, nos prêts fonciers en Algérie, en participation avec le Crédit foncier de France, se sont élevés au chiffre de 79.465 000 francs.

Le mouvement de la construction a présenté une certaine activité, les Algériens témoignant toujours une préférence pour utiliser en immeubles le montant de leurs disponibilités.

Nos rapports d'affaires se sont poursuivis normalement avec les caisses de Crédit agricole et le Crédit hôtelier

Les opérations de l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord ont marqué un nouveau développement de son programme d'extension.

La Société algérienne d'éclairage et de force a porté, au cours de l'exercice, son capital de 75.000.000 à 103.200.000 fr., par répartition à ses actionnaires d'actions nouvelles à titre gratuit. Une de ses filiales, la Société des forces motrices d'Algérie, a également augmenté son capital en le portant de 15 à 30.000.000 de francs, en vue de lui permettre l'achèvement des travaux de l'Aïn Tinzert et de la centrale du Port.

Les résultats favorables obtenus par la Compagnie foncière de la Méditerranée au cours de l'exercice 1933 lui ont permis de porter de 5 à 6 % le dividende afférent à cet exercice.

La Régie foncière de la Ville d'Alger, bénéficiant d'une ouverture de crédit consentie par les établissements qui ont participé à sa création, a entrepris la construction d'immeubles de logement et poursuit activement ses études pour l'achèvement de son programme.

## TUNISIE

En Tunisie, le commerce extérieur a atteint, pour l'année 1933, le chiffre de 2.582.839.000 fr., contre 2.632 millions de francs en 1932. Dans ce chiffre, les importations figurent pour 1 milliard 836.970.000 fr., contre 1.771 millions de francs, et les exportations pour 745.869.000 fr. contre 861 millions de francs.

L'agriculture tunisienne a également souffert, pendant cet exercice, des conditions générales que nous avons indiquées. En effet, des trois principales sources de richesse que la Tunisie tire de la culture du sol, les céréales, la vigne et l'huile, seule la campagne des huiles a été relativement satisfaisante en quantité ; les deux autres productions ont été nettement déficitaires : il en est résulté une situation peu favorable pour la Tunisie, déjà éprouvée par la baisse de la valeur marchande de ses produits agricoles.

Le gouvernement tunisien, en raison de la persistance du malaise créé par ces circonstances, a donc recherché les remèdes propres à soulager l'économie tunisienne et, pour venir en aide aux colons, il a créé à la fin de l'exercice 1933 une Caisse tunisienne de crédit et de consolidation qui a pour objet de consentir aux petits agriculteurs des prêts pouvant atteindre, au maximum, 150.000 fr. En collaboration avec plusieurs des sociétés installées en Tunisie, nous avons prêté notre concours à la Régence pour l'organisation de cet institut et les premières avances nécessaires à ses opérations.

En raison des conditions atmosphériques défavorables, la production des céréales ne s'est élevée qu'à 4.100.000 quintaux de blé et d'orge, contre 7.400.000 quintaux en 1932. Grâce à l'application, par la Tunisie, des dispositions de la législation française relative aux céréales, les cours des blés, qui s'étaient effondrés au début de l'année, se sont redressés et l'écoulement des stocks au prix fixé a pu être assuré.

La récolte des vins, qui avait atteint 1 million 718300 hectolitres en 1932, semble s'établir pour l'année 1933 aux environs de 1.400.000 hectolitres. Depuis la loi du 30 mars 1928, la quantité des vins tunisiens pouvant être introduits en France en franchise des droits de douane était limitée à 650.000 hectolitres ; la loi du 28 juillet 1933 a augmenté ce contingentement en autorisant l'importation de 500.000 hectolitres de vins avec une réduction de 50 % sur les droits du tarif minimum, mais l'agriculture tunisienne continue cependant à réclamer l'union douanière complète avec la métropole.

La production d'huile s'est élevée à 600.000 quintaux, en augmentation de 60.000 sur l'année précédente. Malheureusement, les cours des huiles ne se sont que faiblement relevés et les prix actuels ne laissent aux oléiculteurs et aux oléifacteurs qu'un profit minime. Le gouvernement tunisien, dans le but de faciliter l'exportation et la vente directe des huiles aux consommateurs, a créé, par décret du 18 janvier 1934, « l'Office Tunisien de Standardisation » et la marque « Tunisia » ; il est à espérer que cet organisme obtiendra des résultats efficaces.

La situation des exploitations minières s'est peu modifiée au cours de l'année. Toutefois, on note, comme pour l'Algérie, une légère reprise des exportations de phosphates ; c'est ainsi que les expéditions de la Société des Phosphates du Djebel M'dtlla se sont élevées à 283.744 tonnes, contre 261.854 en 1932. En ce qui concerne les minerais de fer, 291.000 tonnes ont été extraites contre 209.000 en 1932.

Nos opérations de prêts fonciers, en Tunisie, en participation avec le Crédit foncier de France, ont atteint, pour le dernier exercice, le chiffre de 13.418.500 francs.

## MAROC

Le Maroc, qui n'avait commencé à être atteint par la crise que plus tardivement, en a subi pourtant les conséquences au cours de l'exercice 1933 particulièrement en raison de sa situation spéciale, au point de vue douanier, vis-à-vis de la France et de l'étranger. L'acte d'Algésiras, qui date de 1906, oblige en effet le Maroc à respecter l'égalité douanière à l'encontre de ses fournisseurs et acheteurs et ne lui permet pas, en conséquence, de défendre son marché. Cette situation a, d'ailleurs, retenu l'attention des pouvoirs publics qui s'efforcent d'y remédier.

Pendant l'année 1932, le commerce extérieur du Maroc s'est élevé au chiffre total de 2.132 millions de francs contre 2.470 millions en 1931. Dans le chiffre de 1932, les exportations figurent pour 600 millions de francs, contre 685 millions pour l'exercice précédent, et les importations pour 1.532 millions de francs contre 1.785 millions. Le déficit de la balance commerciale a diminué sensiblement en raison du recul des importations : toutefois, ce déficit a atteint 932 millions de francs contre 1.100 millions en 1931.

Malgré l'augmentation des superficies emblavées, la récolte des céréales, par suite de la sécheresse persistante à l'époque de la maturation a été à peu près identique à celle de 1931 ; elle s'est élevée, en effet, à 20.574.000 quintaux contre 20.132.000 quintaux. Les exportations ont été facilitées par les primes allouées par le gouvernement chérifien à la suite de la création de la Caisse du blé. En juillet 1932 ; d'autre part, les producteurs ont reçu l'appui du gouvernement marocain pour la liquidation de leurs régates dans les meilleures conditions de sécurité et nous avons apporté notre concours aux opérations qui en découlaient.

Les expéditions de phosphates de l'Office Chérifien de phosphate se sont élevées à 1 million 107.332 tonnes contre 987.317 tonnes en 1931, soit une augmentation, pour

l'année écoulée. de 120.000 tonnes. L'entente signée entre cet Office et les exploitations phosphatières d'Algérie et de Tunisie, dont nous vous avons déjà entretenus. ne pourra qu'avoir des répercussions heureuses sur les futurs résultats de cette industrie marocaine.

La faiblesse persistante des cours des minerais et des métaux en 1933 n'a guère favorisé l'exploitation des gisements des mines marocaines et le tonnage extrait est resté peu important.

La Société Marocaine de Magasins Généraux a apporté un concours efficace au protectorat pour l'organisation du financement de la récolte des céréales ; il en est résulté pour cette société un accroissement d'activité qui s'est traduit par des résultats intéressants.

La Compagnie des Chemins de fer du Maroc, a mis en exploitation le tronçon Oujda-Fès qui permet depuis quelques semaines la liaison directe, par fer, entre Marrakech. Alger et, de là, Tunis et Gabès.

La Société du Port de Tanger a poursuivi ses travaux dont la première tranche est presque entièrement réalisée. Le résultat essentiel obtenu pendant l'année 1933 a été l'achèvement d'un quai, accostable aux navires de fort tonnage, permettant l'embarquement et le débarquement direct des passagers et des automobiles. Un programme d'extension des travaux du port est actuellement envisagé.

Le montant de nos prêts fonciers réalisés au Maroc en participation avec le Crédit foncier de France s'est élevé à 6.716.600 francs.

La Caisse de prêts immobiliers du Maroc, dont le capital a été, au cours de 1933, porté de 20 à 40 millions de francs, a réalisé un nombre de prêts hypothécaires à long terme représentant une somme de 25.109.300 francs.

Le montant total des prêts de cette catégorie, réalisés par son intermédiaire, se trouvait être ainsi, en fin d'exercice, de 296.553.858 fr. et le montant des prêts en cours atteignait 236.794.247 francs.

En ce qui concerne le crédit à moyen terme, la Caisse de prêts immobiliers du Maroc a réalisé 8.582.000 fr. de prêts, soit au total, depuis le début de ces opérations, 107.045.074, compte tenu de crédits transférés aux Caisses de Crédit agricole de Rabat, Casablanca et Meknès (17 millions 569.600 francs).

Ses opérations de crédit hôtelier ont atteint, au 31 décembre dernier, 8.647.000 fr. et ses prêts pour construction d'habitations salubres et à bon marché 144.337.300. fr. Le chiffre des prêts de cette dernière catégorie est pour 1933 de 28.868.000 francs.

## LE COMMERCE DE LA MÉTROPOLÉ AVEC L'AFRIQUE DU NORD

Nous venons de vous indiquer, pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, le mouvement du commerce extérieur propre à chacun de ces pays ; nous pensons qu'il est également intéressant de faire ressortir l'importance des échanges commerciaux entre la France et ses territoires d'outremer, en soulignant la part de l'Afrique du Nord dans ce trafic général.

Le commerce extérieur de la France en 1933 a été presque sensiblement égal, en valeur, à celui de l'année précédente, et cette stabilité contraste heureusement avec la chute des années antérieures. Les échanges commerciaux avec ses colonies et pays de protectorat se sont largement maintenus ; au cours de l'année écoulée, ils se sont élevés à 12.697 millions et représentent 27 % du total de son commerce extérieur. La part de l'Afrique du Nord, dans ce total, est prépondérante : elle atteint 9.327 millions, soit plus du cinquième de l'ensemble des exportations et des importations de la Métropole.

L'Algérie, considérée seule, occupe à nouveau le premier rang parmi les pays en relations commerciales avec la France, le montant de ses achats en France s'est élevé à 3.305 millions, celui des ventes à 3.858 millions, soit un total de 7.163 millions <sup>41</sup>.

Une des raisons de la prépondérance du commerce colonial dans le commerce de la Métropole, provient du fait que la France a suivi l'exemple des autres nations, en pratiquant la politique de l'économie fermée, mais cette explication n'enlève rien à l'importance des résultats obtenus.

La balance commerciale de la Franco a continué, en 1933, à se solder par un lourd déficit ; toutefois, il est à remarquer que, dans ses rapports avec l'Afrique du Nord, les importations et exportations se sont à peu près équilibrées.

#### SYRIE ET MEDITERRANEE ORIENTALE

Dans l'ensemble, l'année 1933 a été caractérisée, en Syrie, par une stagnation générale des affaires dans tous les domaines, avec un assainissement du commerce et du marché foncier urbain en fin d'année.

Par suite d'une sécheresse persistante en Syrie et au Liban, certaines cultures ont vu leur rendement diminuer dans des proportions assez fortes ; toutefois, les résultats des récoltes de céréales ont été satisfaisants, puisque la production des céréales s'est élevée à 6.523.000 quintaux contre 5.618.000 quintaux en 1932.

Le montant des prêts réalisés au cours de cet exercice a atteint 5.387300 fr., ce qui porte à 90.703.124 fr. le total des prêts hypothécaires et des prêts aux États et municipalités, réalisés en Syrie, tant par votre Société seule qu'en participation avec le Crédit foncier de France.

La Société des Grands Hôtels du Levant\* a enregistré des résultats encourageants dans l'exploitation de son hôtel de Beyrouth.

La Compagnie libano-syrienne des tabacs a vu s'accroître sensiblement le chiffre de ses affaires, en raison d'une entente avec une société concurrente.

L'Électricité d'Alep a pu enregistrer un accroissement dans les ventes de courant et dans la consommation d'eau. Elle poursuit, actuellement, avec la ville des négociations relatives à l'adaptation de sa convention aux conditions économiques actuelles.

Enfin, comme nous vous l'annoncions l'année dernière, au cours de cet exercice, a été terminé, par nous, le remboursement intégral de l'opération réalisée naguère avec le Crédit foncier d'Orient et la Caisse hypothécaire d'Égypte ; les comptes de mandat ont donc disparu de notre bilan.

#### FRANCE

La situation générale ne s'est pas sensiblement modifiée. Notre société a participé aux émissions suivantes :

Obligations 6 % Services contractuels des Messageries maritimes ; 5 % Compagnie des Chemins de fer du Maroc : 5 1/2 % Caisse de prêts de consolidation aux colons algériens ; 4 1/2 % Postes, Télégraphes et Téléphones ; 4 1/2 % Gouvernement général de l'Algérie ; Obligations du Trésor 4 1/2 % de 1.000 fr. remboursables à 1.500 fr. ; 5 % Foncières et Communales : 5 % des Emprunts coloniaux ; 5 % demi-net des Chemins de fer français ; Bons du Trésor 4 1/2 % à 10 ans ; Obligations 5 % Métropolitain ; Chérifien 6 % 1933 : 5 1/2 % Compagnie parisienne de distribution d'électricité ; 5 % Gouvernement général de l'Algérie ; 5 % Département de la Seine : 5 % Compagnie des chemins de fer du Maroc (2<sup>e</sup> réseau) ; Bons du Trésor 5 % à 6 ans ; Obligations 5 1/2 % des Emprunts coloniaux ; Billets des diverses tranches de la Loterie nationale.

.....  
\_\_\_\_\_

---

<sup>41</sup> Journal officiel de la République française du 1<sup>er</sup> février 1934.

NÉCROLOGIE  
Edmond Philippar  
(*Le Journal des débats*, 10 octobre 1934)

On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 6 courant, de M. Edmond-Valéry Philippar, vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, président de la Compagnie des Chemins de fer tunisiens, administrateur du Crédit foncier de France, vice-président de l'Association des anciens élèves de l'École nationale d'agriculture de Grignon, commandeur de la Légion d'honneur. Il était fils de M. Edmond Philippar, inspecteur de l'agriculture, directeur de l'École de Grignon.

Né le 22 février 1876 à Mellac (Finistère), M. Edmond Philippar était ingénieur agricole, docteur en droit et ancien élève de l'École libre des Sciences politiques. Il se spécialisa bientôt dans les questions économiques concernant l'Afrique du Nord et il a publié notamment à ce sujet, en 1903, une *Contribution à l'étude du crédit agricole en Algérie*.

De nombreuses affaires de la France d'outre-Méditerranée firent appel à sa compétence : c'est ainsi qu'il a succédé à M. Trélat à la tête de la société des chemins de fer tunisiens (ancienne Compagnie du Bône-Guelma)

D'une grande activité, M. Edmond Philippar s'occupait avec beaucoup de soin de la Fédération des commerçants et des industriels français, dont il était président, et du comité de l'Afrique française, entre autres.

Il était le frère de M. Georges Philippar, administrateur-directeur général des Messageries maritimes.

Sa disparition laissera un grand vide partout où il avait été fait appel à sa collaboration, car partout il avait su s'imposer par son intelligence, sa pondération et son dévouement.

---

OBSÈQUES  
Edmond Philippar  
(*Le Journal des débats*, 12 octobre 1934)

Les obsèques de M. Edmond Valéry-Philippar, ingénieur agricole, vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, président des Chemins de fer tunisiens, administrateur du Crédit foncier de France, des Messageries maritimes et de la Banque de Madagascar, commandeur de la Légion d'honneur, ont été célébrées ce matin, à 11 heures, en l'église Saint-Philippe du Roule.

Le deuil a été conduit, par : M<sup>me</sup> Edmond Philippar, sa veuve ; M. Paul Philippar, ingénieur agricole, administrateur délégué du Crédit foncier de Syrie\* ; M<sup>me</sup> Paul Philippar ; M. Georges Philippar, président du Comité central des armateurs de France et des Messageries maritimes ; M. et M<sup>me</sup> Paul de Lalagade ses frères, sœur et belle-sœur.

Dans l'assistance :

M. James Leclerc, gouverneur du Crédit foncier, à la tête d'une députation du grand établissement de crédit ; M. Pierre Laroze, ancien gouverneur ; des délégations des autres firmes dont M. Philippar était vice-président ou membre du conseil d'administration ; le lieutenant de Gastines, représentant M. le maréchal Franchet d'Espérey ;

M<sup>me</sup> la maréchale Lyautey ; vice-amiral et intendant général Grandclément ; MM. Richemond, président du conseil d'administration de la Compagnie du chemin de

fer d'Orléans ; gouverneur général Olivier ; Robert David, ancien sous-secrétaire d'État ; général Duval ; MM. Robert de Caix [de Saint-Aymour] ; Édouard Payen, André Citroën, Christian Schefer, général Anthoine, MM. Tirard, directeur de la Compagnie du Midi ; Ch. Sergent et Léon Baréty, anciens sous-secrétaires d'État ; comte de Martel, ambassadeur de France ; M. Pierre Alype, général et M<sup>me</sup> Prételat, général et M<sup>me</sup> H. Simon, M. et M<sup>me</sup> Guillaume Grandidier, le Comité de l'Afrique du Nord, E. de Nalèche, etc.

Sous le porche de l'église, des discours ont été prononcés par MM. André Lebon, ancien ministre, président du conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; Herscher, vice-président des Chemins de fer tunisiens ; Trouillet, vice-président de la Fédération des industriels et commerçants ; et Eugène Rouard, au nom de l'Association des anciens élèves de l'École de Grignon.

Le cercueil est resté déposé dans les caveaux de l'église.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 21 octobre 1934)  
(*Le Temps*, 21 octobre 1934)

Au cours de sa dernière séance, le conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a désigné MM. Xavier Loisy et Alfred Jourdanne comme vice-présidents.

M. Jourdanne a, en outre, été appelé, à remplir les fonctions d'administrateur délégué en remplacement de M. Edmond Philippar, récemment décédé.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
NOMINATIONS  
(*L'Écho d'Alger*, 29 décembre 1934)

Le conseil d'administration du CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE vient de désigner comme directeurs à l'Administration centrale MM. Ernest Thomain et Eugène Journault, précédemment directeurs du siège de Paris.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des finances  
(*JORF*, 13 janvier 1935)

Chevalier

Journault (*Eugène-Jules*), directeur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; 33 ans 8 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 5 ans de mobilisation.

---

La France d'outre-mer et l'agriculture française  
(*Le Journal des débats*, 13 avril 1935)

L'an dernier, l'Institut national agronomique et l'Association amicale de ses anciens élèves organisèrent des conférences sur la France d'outre-mer et l'agriculture française.

Le volume qui les réunit paraît au moment où la Conférence économique coloniale tient ses assises ; on peut dire qu'il est d'actualité. [...]

L'Afrique du Nord, sujet vaste, fut traité par le regretté M. Edmond Philippar, qui consacra pendant trente-cinq années le meilleur de son activité au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, dont il était l'administrateur délégué. Il plaida la cause du blé algérien, mûr avant le nôtre et qui assure « la soudure », c'est-à-dire l'approvisionnement pendant ce temps, autrefois critique, en fin de campagne, quand on attendait la nouvelle récolte.

Malheureusement les quatre premières lois étatiques sur le blé, en faussant le jeu des lois économiques, ont supprimé la soudure et l'ont remplacée par le report des stocks. Quant à la cause du vin d'Algérie, elle est trop connue, n'insistons pas. Au Maroc, jusqu'ici du moins, la question viticole est ignorée ; le vignoble, privé de tout encouragement, n'alimente pas complètement la consommation européenne ; le Maroc importe des vins ; ce pays doit être bien charmant à habiter. La production des blés dits de force, l'accroissement de toutes les cultures annexes (oranges, dattes, primeurs) par la standardisation et par la recherche des débouchés, enfin le crédit si nécessaire pour les colons dans des pays nouveaux, mais qu'il faut leur distribuer avec mesure et à des taux favorables, telles sont les grandes lignes de la politique agricole. [...]

---

#### CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE (*Les Documents politiques*, juin 1935)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie s'est réunie le 28 mai courant sous la présidence de M. André Lebon, et toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

Le bilan au 31 décembre 1934 se totalise à 2.875.822.262 fr., chiffre ne faisant ressortir qu'une faible différence par rapport au total du bilan de l'exercice 1933.

Les bénéfices distribuables, report à nouveau compris, s'élèvent à 16.573.619 francs contre 15.831.537 fr. au 31 décembre 1933, permettant le maintien du dividende au chiffre de 37 fr. tout en reportant à l'exercice suivant une somme de 3.367.511 fr. contre 3.351.472 fr. en 1933.

MM. Alfred Jourdanne, Georges Saint-René Taillandier, Jules Dumas, Paul Rouan ont été réélus administrateurs. M. Arthur de Montureux <sup>42</sup> a été réélu censeur.

---

#### CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE (*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> juin 1935)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence de M. André Lebon, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 faisant apparaître un solde disponible de 16.573.619 fr., y compris le report antérieur de 3.351.473 francs.

Après avoir maintenu le dividende à 37 fr. brut, par action, l'assemblée a décidé de reporter à nouveau une somme de 3 millions 367.512 francs.

Un acompte de 16 fr. 50 ayant été payé en janvier, le solde sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet à raison de : net, 18 fr. 05 par action nominative et 45 fr. 40 par action au porteur.

---

<sup>42</sup> Arthur Bourcier de Montureux (1861-1944) : successivement administrateur de l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie (1903), du Bône-Guelma et (1921) des Phosphates de Constantine,

Les mandats de MM. Alfred Jourdanne, Georges Saint-René Taillandier, Jules Dumas, administrateurs, à Paris, et M. Paul Rouan, administrateur à Alger, ont été renouvelés.

Le bilan au 31 décembre 1934 se totalise à 2.875.922.263 fr., chiffre ne faisant ressortir qu'une faible différence par rapport au total du bilan de l'exercice 1933.

Les principales variations se trouvant dans les « Dépôts et comptes courants », en diminution de 7.974.412 fr., ainsi que dans les « Correspondants et créditeurs en comptes courants », en augmentation de 18.040.013 fr., ce qui porte le total de ces deux postes à 1.730.174.250 fr., contre 1 million 786.108.648 fr. précédemment. Si l'on ajoute à cet ensemble les « Bons de caisse et Dépôts à préavis », on obtient un montant global de 2.036.576.169 francs, contre 2.152.366.884 francs.

À l'actif, le poste « Caisse et banques » à 104.759.970 fr. est en diminution de 36 millions, le « Portefeuille » passe de 1 milliard 291.180.807 fr. à 1.308.413.112 fr. ; les « Correspondants » de 69.676.366 fr. à 68.546.707 fr. ; les « Avances sur titres et Opérations sur garanties diverses » s'élèvent à 365.985.184 fr., contre 292.708.566 fr. ; les « Comptes courants » à 358.352.824 fr. contre 398.462.344 fr. L'ensemble de ces postes donne un total de 2.105.057.799 fr., contre 2.192.971.006 francs.

Les « Prêts en participation avec le Crédit foncier de France » sont encore en progression, passant de 579.501,156 fr. à 595.631.783 francs.

---

#### NÉCROLOGIE

Edmond Mayer

(*Le Temps*, 3 novembre 1935)

(*Les Annales coloniales*, 15 novembre 1936)

On annonce le décès, à Alger, du colonel d'artillerie en retraite Edmond Mayer, commandeur de la Légion d'honneur, médaillé de 1870-1871, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

De la part de M. et M<sup>me</sup> Georges Mayer et leurs enfants, de M. et M<sup>me</sup> Alphonse Ziza et leurs enfants, du capitaine et M<sup>me</sup> Marcel Mayer et leurs enfants, de M. et M<sup>me</sup> Édouard Solal et leurs enfants.

---

#### À TABLE !

AU SYNDICAT DES COLONS FRANÇAIS EN TUNISIE

(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1936)

Assistaient à cette réunion : [Xavier] Loisy, vice-président délégué du C. F. A. T. ;

---

#### CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

(*Les Documents politiques*, juin 1936)

Présidée par M. André Lebon, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 29 mai. Les comptes de l'exercice 1935 qu'elle a approuvés font ressortir un bénéfice net de 13.055.386 francs contre 13.222.146 francs en 1934. En ajoutant le reliquat de l'exercice précédent, le total disponible ressort à 16 millions 422.898 francs contre 16.573.619 francs.

Le dividende a été maintenu à 37 fr. brut par action; il ressort, net, à 34 fr. 50 par action nominative et à 30 fr. 30 par action au porteur. Un acompte de 16 fr. 50 net



ayant été payé en janvier, le solde est de 18 fr. ou de 13 fr. 80 ; il sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

L'assemblée a ratifié, pour ordre, la nomination comme administrateur de M. Joseph Deloncle, celui-ci étant décédé ces jours-ci ; elle a également ratifié la nomination de M. André Coudray comme administrateur, en remplacement du colonel [Edmond] Mayer, décédé ; elle a réélu MM. [Xavier] Loisy, [Gaston] Boulogne, [Joseph] Delarue, [Louis] Dubourdieu, [Eugène] Regnault et [Eugène] Robe, administrateurs sortants. Elle a remplacé M. André Coudray, dans les fonctions de censeur qu'il exerçait avant d'être appelé au conseil, par le docteur Charles Bourlier <sup>43</sup>.

Enfin, de nouveaux commissaires aux comptes ont été choisis, en dehors du comité de censure, les décrets-lois ayant établi une incompatibilité entre les deux fonctions. MM. Henry Picquet et Frédéric Altairac <sup>44</sup> ont été nommés.

---

---

<sup>43</sup> Docteur Charles Bourlier (1873-1951). Fils du médecin militaire et député d'Alger Nicolas-Charles Bourlier (1830-1903). Maire de Saint-Pierre-Saint-Paul à la suite de son père. Président de la Confédération des vignerons d'Algérie et de la Fédération colombophile de la 19<sup>e</sup> région. Frère de M<sup>me</sup> la générale Gaston Dupuis, tué dans la Marne en septembre 1914, et M<sup>me</sup> Eugène Robe, premier président de la Cour d'appel d'Alger.

<sup>44</sup> Frédéric Altairac : fils de Frédéric Altairac, tanneur-corroyeur, maire et conseiller général de Maison-Carrée, puis maire d'Alger. Frère de Georges Altairac, à son tour maire et conseiller général de Maison-Carrée. Administrateur de la Cie foncière de la Méditerranée.

## Xavier LOISY (1874-1949), président

Né à Bantanges (Saône-et-Loire), le 27 avril 1874.

Fils de François Loisy, clerc de notaire, et de Reine-Céline Michelin, institutrice.

Frère aîné d'[Amédée Loisy](#), ingénieur des travaux publics, puis planteur de café en Indochine :

Marié à Paris XVII<sup>e</sup>, le 13 mars 1911, avec Gabrielle Anne Charlotte Angoulvent.

Dont Cécile, mariée en 1933 avec Jean Moreau-Defarges, polytechnicien, ingénieur des mines, directeur technique de la Société industrielle de constructions, administrateur de sociétés. Voir [encadré](#).

---

Polytechnicien, ancien inspecteur colonial — membre de la mission Brazza —, ancien directeur de cabinet de Picquie (gouverneur général de l'Indochine), de Lebrun (ministre des colonies), de Loucheur (à l'Armement), il représente le groupe Giros-Loucheur à la Société pour la régénération du Haut-Rhône (fév. 1919), à L'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing (mars 1919), à la Société lyonnaise de décolletage et d'usinage de précision (avril 1919), à la Compagnie des Tramways électriques de Limoges (idem), au *Petit Journal* (président-administrateur délégué), à la Compagnie générale française pour le commerce et l'industrie (1922), chez Hotchkiss et à la Société roubaisienne d'éclairage par le gaz et l'électricité.

---

Il devient par ailleurs administrateur (juin 1919), puis vice-président (oct. 1934) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, qu'il représente :

aux [Magasins généraux et warrants du Maroc](#) (oct. 1919),

à la [Compagnie générale des tabacs](#) (nov. 1919),

au [Crédit foncier de Madagascar](#) (déc. 1919),

à la [Compagnie cotonnière d'Adana](#) (Turquie)(déc. 1920),

à la [Société algérienne d'éclairage et de force](#) (avril 1921),

C'est probablement aussi le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie qu'il représente

à la [Compagnie générale des colonies](#) (1920),

ce qui lui vaut de siéger à la [Compagnie de culture cotonnière du Niger](#),

aux [Scieries africaines](#),

aux [Huileries-rizeries de Guinée](#) (avril 1922),

puis aux Huileries et rizeries ouest-africaines),

aux [Grands Domaines de Madagascar](#) (président en 1924)

puis à la [Compagnie lyonnaise de Madagascar](#)...

Administrateur de la [Compagnie chérifienne de magasins généraux](#) (mars 1927),

et de la [Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur](#) (juin 1930),

Président de la [Caisse tunisienne de crédit et de consolidation](#) (jan. 1934),

vice-président de la [Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens](#),

administrateur de la [Compagnie libano-syrienne des tabacs](#)

et de l'[Électricité d'Alep](#) (1935),

président de la [Société française des Nouvelles-Hébrides](#) (1937)

2/2

Il entre en 1926 au conseil des [Messageries maritimes](#) dont la direction est intimement liée à celle du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, et, par extension, aux [Services contractuels des Messageries maritimes](#) (juillet 1932) et à la Provençale de constructions navales à La Ciotat.

On le rencontre en outre — à des titres que nous ignorons — chez Bernot frères (président en 1924) et aux Établissements Jesel et Widemann (marchands parisiens de charbon), aux Établissements G. Vinant : serrurerie à Paris, président de la [Banque mutuelle d'études](#) (mai 1925), administrateur des Établissements coloniaux R. Haugou (*idem*) : commerce avec les Antilles et Madagascar, vice-président de la [Société des Étains de Silleda](#) (Espagne)(août 1927), administrateur de Banania (dès 1928), des [Pelleteries Reynier](#) (*idem*), et administrateur de l'[Union financière d'Extrême-Orient \(UFEO\)](#)(1929),

Commandeur de la Légion d'honneur (*JORF*, 16 août 1923, 8155).  
Décédé le 8 janvier 1949.

#### Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (*Le Temps*, 9 août 1936)

Après avoir assumé pendant plus de 34 ans la présidence du conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, M. André Lebon a cru ne pas devoir conserver la charge effective de ces fonctions, malgré les instances de tous ses collègues, qui n'ont pu que s'incliner devant les raisons personnelles qu'il leur a exprimées.

Toutefois, répondant aux vœux qui ont été formulés par tous et désireux de continuer son concours à l'établissement auquel il demeure si profondément attaché, il a accepté d'être nommé président d'honneur, et de rester membre du comité de direction.

M. Xavier Loisy, actuellement vice-président, a été désigné à l'unanimité pour lui succéder. M. Louis Renaudin, directeur général, a été nommé administrateur.

#### AVIS DE DÉCÈS (*L'Écho d'Alger*, 16 septembre 1936, p. 5, col. 7)

M<sup>me</sup> Vve André Warot, née Tachet ;  
M<sup>lle</sup> Yvonne Warot ;  
M<sup>me</sup> Gabriel Darbéda, née Warot, M. Gabriel Darbéda et leur fils Georges ;  
M<sup>me</sup> Vve Louis Cavallé, née Warot, et son fils Maurice ;  
M. et M<sup>me</sup> Maurice Warot et leurs fils Jean, Georges et Maurice ;  
M<sup>me</sup> Vve Eugène Warot et ses enfants : Marcel et Gilberte ;  
M. et M<sup>me</sup> Louis Tachet et leur fils Charles ;  
M<sup>me</sup> et M. Jacques Bernard et leur fille Françoise ;  
M. Pierre Cavallé et sa fille Jeanne ;  
M<sup>lle</sup> Suzanne Muller ;

M. et M<sup>me</sup> Henri Muller et leur fils ;  
M. et M<sup>me</sup> André Muller et leurs enfants ;  
Les familles alliées et amies,  
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur André WAROT,  
administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
conseiller du commerce extérieur de la France,

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Alger, le 14 septembre 1936, dans sa 51<sup>e</sup> année.

Suivant la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

---

*Annuaire Desfossés* 1937, p. 251 :

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Conseil d'administration :

À Paris : MM. A. Lebon, pdt hon. ; X. Loisy, pdt ; A. Jourdanne, v.-pdt-dir. ; L. Renaudin, adm.-dir. gén. ; G. Saint-René Taillandier, J. Delarue, E. Regnault, G. Boulogne, R. de Caix de Saint-Aymour, J. Dumas, Robert-David, M. Olivier.

En Afrique du Nord : P. Roüan, adm.-dir. ; C. Henri, L. Dubourdiou, A. Borgeaud, A. Warot, C. Thévenet, E. Robe, A. Coudray.

Commissaire du Crédit foncier de France : M. P. Berthault.

Censeurs : A. de Montureux, A. de Quillacq, Ch. Bourlier.

---

#### CARNET DE DEUIL

Alphonse Maliges

(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1937)

Nous apprenons le décès, à Fontainebleau, de M Alphonse Maliges, sous-directeur du Crédit foncier d'Algérie et Tunisie.

---

#### CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1937)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, s'est réunie le 28 mai, sous la présidence de M. Xavier Loisy.

Le total du bilan au 31 décembre 1936 s'établit à 2.627.762.874 francs.

Au passif, l'ensemble des comptes « Dépôts et comptes courants à vue » (1.349 millions) « Correspondants et créditeurs en comptes courants » (175 millions) et « Bons de Caisse et Dépôts à préavis » (313 millions) s'élève à 1.837 millions contre 1.752 millions en 1935.

À l'actif, les postes « Caisses et banques » (91 millions), « Portefeuille » (939 millions), « Correspondants » (103 millions), « Avances sur titres et reports » (26 millions) « Opérations sur garanties diverses » (351 millions) et « Débiteurs en comptes courants » (389 millions) forment un total de 1.899 millions de francs contre 1.817 millions en 1935.

Le solde des « Prêts en participation avec le Crédit foncier de France » actuellement en cours est de 561 millions de francs.

Les bénéfiques distribuables, report à nouveau compris, s'élèvent à 10.601.912 francs, permettant de fixer le dividende à 25 fr. par action, en reportant à nouveau 2.741.823 fr.

Le dividende sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet, sous déduction des impôts et de l'acompte de 10 fr. par action versé le 1<sup>er</sup> mai.

M. Ch. Henri, administrateur à Alger, a été réélu. La désignation faite par le conseil, comme administrateur à Paris, de M. Louis Renaudin a été ratifiée par l'assemblée.

---

## NÉCROLOGIE

Mort de M. André Lebon  
(*Le Temps*, 18 février 1938)

Nous apprenons avec regret la mort de M. André Lebon, écrivain, homme politique français, économiste, historien, décédé, ce matin, des suites de la grippe.

Né à Dieppe en 1859, fils d'un ingénieur, André Lebon fut, après de brillantes études, choisi, en 1882, comme secrétaire, par M. Le Royer, alors président du Sénat. Il occupa ce poste pendant plusieurs années, ce qui lui permit de se familiariser, dès le début de sa carrière publique, avec la vie parlementaire.

Nommé, en 1883, professeur d'histoire à l'école des sciences politiques, il collabora au *Temps*, et de 1889 à 1894, y rédigea les articles politiques de première page.

En 1893, les électeurs de l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres) l'envoyaient au Palais-Bourbon où, inscrit au groupe progressiste et à celui des républicains de gouvernement, il fut bientôt secrétaire du bureau.

Nommé, le 26 janvier 1895, ministre du commerce, par M. Ribot, président du conseil, André Lebon donna là, par son activité et la puissance de son initiative, toute la mesure de son caractère.

Réélu en 1893, il fut vice-président du groupe des républicains de gouvernement, membre de la commission du budget ; [la confiance de M. Méline le mit, le 29 avril. 1896, à la tête du ministère des colonies. À son initiative, furent dues notamment la nomination de M. Doumer au gouvernement général de l'Indochine, et celle du général Gallieni à Madagascar.](#)

Rendu à la vie-privée en 1898, André Lebon reprit ses travaux d'histoire et son activité économique.

Il collabora notamment à la *Revue politique et parlementaire*, à la *Nouvelle Revue*, au *Recueil des instructions données aux ambassadeurs*, au *Bulletin des sociétés de législation comparée*.

On lui doit en outre : *Etude sur la législation électorale de l'Empire d'Allemagne* (1879), *l'Angleterre et l'émigration française de 1794 à 1801* (1882), *Recueil des instructions données aux ambassadeurs : Bavière, Palatinat, Deux-Ponts* (1889), *Études sur l'Allemagne politique* (1890), *Cent ans d'histoire intérieure* (1898), [la Politique de la France en Afrique](#) (1901), *Das Verfassungsrecht der französischen Republik* (1909), *Problèmes économiques nés de la guerre* (1918), etc.

De 1887 à 1898, il publie l'*Année politique* parue sous le nom d'André Daniel.

Il était grand officier de la Légion d'honneur.

[Président honoraire des Messageries maritimes et du Crédit foncier d'Algérie](#) ; censeur du Crédit foncier de France ; dernier président en exercice du P.-L.-M. avant la constitution de la Société nationale des chemins de fer français ; vice-président du Suez, [vice-président du Crédit foncier de Madagascar](#), etc., etc., André Lebon exerça partout

avec l'autorité de son expérience éprouvée ses qualités remarquables d'organisateur des forces économiques et financières de son époque.

M. André Lebon laisse deux fils, MM. Pierre et Rémy Lebon, et trois filles mariées à MM. [Maurice] Pilliard, [Paul] Comès [médecin] et [Paul] Zang.

À la famille de leur ancien collaborateur, la direction et la rédaction du *Temps* adressent l'expression de leurs sentiments de sympathie attristée et leurs très sincères condoléances.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> juin 1938)

L'assemblée ordinaire s'est tenue hier, sous la présidence de M. Xavier Loisy.

Au passif : les « dépôts et comptes courants à vue » passent de 1.349 millions à 1.581 millions de francs ; les « bons de case et dépôts à préavis » de 313 à 319 millions de francs, et les « correspondants et créditeur en comptes courants » de 175 à 220 millions de francs. Ces trois postes forment un ensemble total de 2.120 millions de francs, au lieu de 1.837 millions en 1936.

À l'actif : les postes « caisse et banques » (150 millions contre 91) ; « portefeuille » (1.090 millions contre 939) ; « correspondants » (135 millions contre 103) ; et « avances sur titres et reports » (16 millions contre 26) forment un ensemble de 1.391 millions, au lieu de 1.159 millions en 1936. En outre, les « opérations sur garanties diverses » atteignent 370 millions, au lieu de 351 et les « débiteurs en comptes courants » 422 millions. contre 389. Le total de ces différents postes atteint ainsi 2.183 millions, contre 1.899 millions de francs en 1936.

Les « prêts en participation avec le Crédit Foncier de France » se totalisent à 570 millions, au lieu de 561 millions.

Les bénéfices distribuables qui, report à nouveau compris, s'élèvent à 10.638.698 fr., ont permis de fixer le maintien du dividende à 25 francs par action, en reportant à nouveau 2.713.854 francs.

Un acompte de 10 fr par action ayant été payé en mai 1938, le solde de 15 fr. sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

M. Charles Thevenet, administrateur sortant, a été réélu.

---

LEGION D'HONNEUR  
Ministère de l'intérieur  
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1939)

Chevalier

M. Hugonet (E.-G.), directeur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à Alger.

---

AU CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Le Tell*, 18 janvier 1939)

Une nouvelle nous parvient de Tunis : M. Laroche <sup>45</sup>, directeur de la succursale du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite...

M. Laroche n'est pas un inconnu pour Blida. C'est dans notre ville, en effet, qu'il débuta avant la guerre, dans la charge importante de directeur de banque, en gérant l'agence blidéenne du Crédit agricole et commercial algérien. Après la guerre, il revint à Blida, au Crédit foncier, et, depuis novembre 1926, il assurait les fonctions de directeur de cette banque à Tunis.

Ses différents séjours à Blida, lui ont acquis de nombreuses et solides amitiés. Son affabilité, ses grandes qualités de cœur et d'esprit lui obtenaient d'emblée la sympathie de ceux qui l'approchaient.

Le *Dépêche tunisienne* rend compte en ces termes de son activité :

« De nombreuses sociétés ont fait appel à son expérience consommée des affaires. M. Laroche est, en effet, administrateur délégué des Magasins généraux de Tunis, Sousse, Sfax, et du Crédit hôtelier tunisien, administrateur de la Caisse mutuelle de Crédit immobilier tunisien, de la Silocoop, de la Société tunisienne des transports automobile. Il est également membre du Comité supérieur des habitations à bon marché et président du Golf Club de Tunis.

À plusieurs reprises, il fait partie des comités économiques, tels ceux institués pour la défense du marché du blé et celui pour la défense du marché de l'huile d'olive. Il a été également membre de la section financière du Comité de défense des intérêts économiques qu'avait créé M. Peyrouton ».

Ajoutons que M. Laroche est chevalier de la Légion d'honneur.

Tous ceux de nos concitoyens qui ont conservé de M. Laroche le meilleur souvenir seront unanimes pour lui adresser, avec nous, des souhaits de longs jours heureux dans celte retraite qu'il a si bien gagnée.

---

La mort tragique de M. Paul Roüan,  
directeur à Alger du Crédit foncier  
(*L'Écho d'Alger*, 18 janvier 1939)

La fin tragique du regretté M. Paul Rouan, administrateur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, blessé mortellement dans une chute de cheval à Aïn-Taya dimanche soir, ainsi que nous l'avons annoncé hier, éprouve vivement tout le monde économique algérien. M. Paul Rouan, en effet, n'était pas seulement, depuis 1907, une des personnalités les plus marquantes de l'administration bancaire. (entré au Crédit foncier d'Algérie-Tunisie comme secrétaire de la direction, à Paris, il avait successivement rempli les fonctions de sous-directeur, puis de directeur de ce grand établissement à Tunis, avant d'être nommé au siège social à Alger dès 1909, administrateur-directeur en 1926 et administrateur délégué en 1932.) Il était, de plus, administrateur de la Compagnie foncière et immobilière de la ville d'Alger et de la Compagnie foncière de la Méditerranée, vice-président de la Régie foncière de la ville d'Alger, vice-président délégué du Crédit hôtelier algérien.

---

<sup>45</sup> Louis Laroche : né le 29 oct. 1874 à Limeuil (Dordogne) : directeur de l'agence de Blida du Crédit agricole, commercial et industriel algérien (1904), puis fondé de pouvoir de cet établissement à Alger. Le représenta au conseil de la Société générale des distilleries algériennes et de la Société anonyme d'exploitation et d'exportation de kieselgür.



Sa très grande activité, son incomparable puissance de travail, alliées à une grande générosité de cœur l'avaient fait s'associer à de multiples œuvres de bienfaisance et de mutualité et l'avaient fait associer le Crédit foncier à la plupart des grandes entreprises d'intérêt national. Il avait, au plus haut degré, conscience des devoirs qu'impose la notion d'empire et avait toujours tenu à ce que le C.F.A.T. collabore dans toute son activité à la prospérité économique, agricole, commerciale, industrielle, et plus généralement humaine de l'Algérie.

Ce pays était en effet pour M. Rouan, originaire de Béziers, sa patrie d'élection, et il méditait de prendre un jour sa retraite sur la petite propriété qu'il possédait à Aïn-Taya.

Une rapide enquête a permis de vérifier les circonstances de la mort brutale de M. Paul Rouan. Le cheval, habituellement très doux qu'il possédait depuis quelques jours seulement, était une bête de haute taille. Pour le monter, il fallait approcher de la selle un tabouret. Le cheval avait, contrairement à toutes prévisions, manifesté quelque peur devant cet appareil. C'est plein de confiance, néanmoins, que M. Rouan, ancien dragon, rompu à l'exercice de son sport préféré, partit en promenade. Sans doute, la bête fit-elle un écart quelques instants plus tard et désarçonna son cavalier. M. Rouan tomba sur la route alors déserte en un endroit où la chaussée était décapée. Il fut atteint à la tempe par un caillou proéminent. C'est dans le coma qu'on l'amena à la ferme, trop tard pour que l'opération du trépan pût être pratiquée avec quelque chance de succès : il devait expirer quelques minutes plus tard, sans avoir repris connaissance.

La dépouille du regretté M. Paul Rouan, transférée à son domicile, chemin de Gascogne, dans la soirée de dimanche, est veillée depuis quarante-huit heures par le personnel du Crédit foncier.

Les obsèques auront lieu ce matin, à 10 heures, en présence de M. le gouverneur général Georges Le Beau et de M. le gouverneur du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, arrivé de Paris par avion.

---



LEGION D'HONNEUR  
Ministère des finances  
(*Journal officiel de la République française*, 29 janvier 1939)  
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1939)

Au grade de chevalier.  
Leruste (*Henri-Arsène*) <sup>46</sup>, directeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; 28 ans  
11 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

---

ARRIVÉE  
ALGER  
(*L'Écho d'Alger*, 1<sup>er</sup> mars 1939)

M. Xavier Loisy, président du conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et  
de Tunisie, en voyages d'études.

---

NOMINATIONS  
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*L'Écho d'Alger*, 5 avril 1939)  
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1939)

Au cours de sa dernière séance, le conseil d'administration du Crédit foncier  
d'Algérie et de Tunisie a, en remplacement de M. Alfred Jourdanne, récemment  
décédé, désigné comme vice-président et administrateur délégué, M. Louis Renaudin,  
précédemment administrateur-directeur général.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1939)

Le conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a décidé de  
proposer, pour l'exercice 1938, à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se tenir  
le 26 mai 1939 un dividende de 25 francs brut par action sur lequel un acompte de  
10 francs net sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> mai prochain.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
Société anonyme au capital de 150.000.000 de francs  
Siège social : ALGER  
8, boulevard de la République  
Siège ventral : PARIS  
43, rue Cambon  
R. C. Alger n° 3.783  
Avis aux actionnaires

---

<sup>46</sup> Henri Leruste (1890-1964) : fils de Léon (ci-dessus). Il effectua toute sa carrière au Crédit foncier  
d'Algérie et de Tunisie qu'il représenta dans diverses entreprises dont, comme PDG, la Compagnie  
foncière de la Méditerranée. Voir [encadré](#).

(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1939)

Messieurs les actionnaires du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie sont informés que, suivant décision du conseil d'administration, il sera mis en paiement, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1939 un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice 1938.

Cet acompte, fixé à 10 fr. net par action, tant nominative qu'au porteur (coupon n° 62), sera payable aux caisses suivantes :

à Paris, au siège central, 43, rue Cambon :

à Alger, au siège social, 8, boulevard de la République ;

aux succursales et agences de la Société en France, en Afrique du Nord, dans les États du Levant sauf mandat français, et à l'étranger ;

au Crédit foncier de France, 19, rue des Capucines, à Paris ; et, dans les départements, aux caisses de Messieurs les trésoriers-payeurs généraux.

Le conseil d'administration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie vient de désigner M. Édouard Gendre comme directeur central secrétaire général, M. Henri Leruste comme directeur central pour l'Afrique du Nord et M. Noël Delphin <sup>47</sup> comme directeur au siège administratif.

---

Aux ARRIVÉES  
(*L'Écho d'Alger*, 11 mai 1939)

Par le paquebot « Ville-d'Alger est arrivé hier matin à Alger M. Louis Renaudin, vice-président délégué du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à Paris.

M. Louis Renaudin vient faire en Afrique du Nord un voyage d'études.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1939)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue hier, sous la présidence de M. Xavier Loisy, a approuvé les comptes de l'exercice 1938 faisant apparaître un solde distribuable de 10.792.812 francs, report a nouveau compris.

Le total du bilan au 31 décembre 1938 s'établit à 3.300 976.095 francs au lieu de 2.900.836 043 francs en 1937.

Au passif, les « dépôts et comptes courants à vue » passent de 1.581 à 1.801 millions de francs; les bons de caisse et dépôts à préavis » de 319 à 392 millions de francs et les « correspondants et créditeurs en comptes courants » de 220 à 318 millions. Ces trois postes forment ensemble un total de 2.512 millions de francs contre 2.120 millions en 1937.

À l'actif, les postes « caisses et banques » (263 millions de francs contre 150), « portefeuille » (1.337 millions de francs contre 1.090), « correspondants » (216 millions de francs contins 134) et « avances sur titres et reports » (12 millions de francs contre 15) forment un ensemble de 1.824 millions de francs contre 1 391 millions en 1937.

En outre les « opérations sur garanties diverses » atteignent 342 millions de francs, au lieu de 370, et « débiteurs en comptes courants » 416 millions de francs, au lieu de

---

<sup>47</sup> Noël Delphin (1891-1981) : fils de Gaëtan Delphin (ci-dessus). Une de ses lettres du front est publiée par *L'Écho d'Alger* du 19 avril 1917, p. 2, col. 2, sous le titre : « Pourquoi les Boches reculent ». On le retrouvera président de la Société des grands hôtels du Levant et administrateur de l'Électricité d'Alep.

421. Le total de ces différents postes atteint ainsi 2.584 millions de francs contre 2.183 millions en 1937.

Les « prêts en participation avec le Crédit foncier de France » se totalisent par 541 millions de francs, au lieu de 550 millions.

Le dividende, qui a été fixé à 25 francs par action, sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, sous déduction des impôts et de l'acompte net de 10 fr versé le 1<sup>er</sup> mai.

Il a été reporté à nouveau une somme de 2.890.364 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Damien de Martel et Auguste Bernard et réélu MM. R. de Caix, R. David. M. Olivier. A. Borgeaud et A. Coudray, administrateurs sortants.

---

*Annuaire Desfossés* 1940, p. 334 :

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Conseil d'administration :

À Paris : MM. X. Loisy, pdt ; L. Renaudin, v.-pdt-dir. ; G. Saint-René Taillandier, E. Regnault, G. Boulogne, R. de Caix de Saint-Aymour, Robert-David, M. Olivier, A. Bernard.

En Afrique du Nord : C. Thévenet, adm.-dir. ; C. Henri, L. Dubourdieu, A. Borgeaud, E. Robe, A. Coudray.

Commissaire du Crédit foncier de France : M. P. Berthault.

Censeurs : A. de Montureux, A. de Quillacq, Ch. Bourlier.

---

#### CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

*(La Journée industrielle, 3 juin 1940)*

L'assemblée ordinaire, tenue sous la présidence de M Xavier Loisy, président du conseil d'administration, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice écoulé, qui accusent un solde créditeur net de 11.096.698 fr.

Le dividende a été fixé à 25 fr., égal au précédent, et sur lequel un acompte de 10 fr. net a été payé le 1<sup>er</sup> mai.

L'assemblée a élu MM Georges-René Taillandier et Auguste Bernard comme administrateurs ; elle a ratifié la nomination au même titre de M. Antoine Huré, en remplacement de M. Damien de Martel, décédé, et a réélu M. Arnault de Quillacq, censeur à Alger.

Dans son rapport, le conseil expose que les vides causés dans le personnel au début de septembre 1939 ont atteint une telle importance que des sièges oui dû être fermés. Mais on a pu procéder rapidement à la réouverture de ces derniers et actuellement, quatre agences seulement n'ont pu reprendre directement leurs opérations.

L'ensemble des mesures prises, qui ont été facilitées par le dévouement de tout le personnel, a permis, après une courte période d'adaptation, de poursuivre une exploitation aussi régulière que possible.

---

Informations financières  
CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
*(Le Journal des débats, 2 juin 1941)*

Le solde distribuable total s'élève pour l'exercice 1940 à 11.640.694 francs contre 11.696.698 francs pour 1939. Le conseil proposera à l'assemblée le maintien du dividende à 25 francs par action.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*L'Écho d'Alger*, 28 juin 1941)

L'assemblée générale extraordinaire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, convoquée pour le 27 juin 1941, en vue d'apporter des modifications à certains articles des statuts, n'a pu délibérer valablement faute de quorum et sera convoquée de nouveau à une date ultérieure.

Par contre, l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le même jour en vue de l'approbation des comptes de l'exercice 1940, s'est réunie sous la présidence de M. Xavier Loisy.

Le Bilan du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie au 31 décembre 1940 se totalise par fr. : 4.166.786.673 au lieu de fr. : 3.633.396.839 en 1939.

Au Passif : les « Dépôts et comptes courants à vue » passent de 2.214 à 2.771 millions de francs; les « Bons de caisse et dépôts à préavis » de 375 millions à 299 millions de francs et les « Correspondants et créditeurs en comptes courants » de 281 à 341 millions de francs. Ces trois postes forment ensemble un total de 3.418 millions de francs contre 2.871 millions en 1939.

À l'Actif : les postes « Caisse et banques » (375 millions contre 282), « Portefeuille » (2.150 millions de francs contre 1.672), « Correspondants » (296 millions de francs contre 264) et « Avances sur titres et reports » (5 millions de francs contre 7) forment un ensemble de 2.828 millions de francs contre 2.226 millions en 1939.

Les « Opérations sur garanties diverses » s'élèvent à 327 millions de francs au lieu de 328 et les « Débiteurs en comptes courants » à 357 millions de francs au lieu de 383. Le total de ces différents postes atteint ainsi 3.510 millions de francs contre 2.937 en 1939.

Les « Prêts en participation avec le Crédit foncier de France » se totalisent par 490 millions de francs au lieu de 526 millions.

Les bénéfices distribuables, report à nouveau compris, s'élèvent à fr. : 11.640.694 contre 11.096.698. Le dividende est maintenu à 25 francs par action.

---

NÉCROLOGIE

Mort de M. Eugène Regnault,  
ambassadeur de France

(*Le Journal des débats*, 6 octobre 1941)

Nice, 4 octobre. — On annonce le décès survenu à Soumagnac (Haute-Vienne) de M. Eugène Regnault, né à Boulogne-sur-Mer le 28 décembre 1857, ambassadeur de France.

Envoyé en mission à Tunis en 1883, laquelle M. Massicault était résident, il devint secrétaire général du gouvernement tunisien en 1884 [...]. En 1890, il occupa au Pirée le poste de consul de France. Revenu en France, il devint chef de cabinet de M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères en 1897, et l'accompagna à Saint-Pétersbourg lors du voyage du président Félix Faure. Il occupa, en 1898, le poste de consul général de France à Genève où il eut l'occasion de fonder de nombreuses œuvres françaises et notamment l'asile des vieillards français.

Détaché à la dette marocaine, il devint, en 1906, le collaborateur immédiat de M. Révoil, délégué extraordinaire de France, et élabora et signa à ses côtés, en qualité de délégué technique, le traité d'Algesiras. Nommé en juin 1906, ministre plénipotentiaire de France au Maroc, il réussit par son action personnelle, après de nombreuses difficultés et de longues négociations, à faire personnellement signer le traité de protectorat du Maroc par le sultan Moulay Hafid, à Fez. Ce traité lia étroitement le sort de ce pays à celui de la France. Le maréchal Lyautey lui succéda au Maroc comme résident général de France.

Après la signature du traité, M. Regnault occupa, de 1913 à 1918, le poste d'ambassadeur de France au Japon, où il joua un rôle très important quelques mois après.

M. Eugène Regnault termina sa carrière administrative comme haut commissaire de France en Silésie [sic : Sibérie] en 1918-1919. Revenu à la vie civile, il créa le Crédit fluvial et maritime de France, dont il fut président jusqu'en 1941. Il fut également administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

---

M. Pierre Berthault aux Amis de l'Université  
(*L'Écho d'Alger*, 27 février 1942)

L'Association des « Amis de l'Université » organise une conférence au mois de mars et un concert au mois d'avril. La conférence aura lieu le 4 mars. Elle sera faite par M. Pierre Berthault, membre de l'Académie d'agriculture, spécialiste éminent des questions économiques, sur le sujet suivant : « Sully et Olivier de Serres, artisans du relèvement de la France par le développement de son agriculture ».

Seuls, les membres de l'association qui ont acquitté leur cotisation de 1942 recevront des invitations pour cette conférence et pour le concert d'avril.

---

Mort de M. Saint René Taillandier  
(*Le Journal des débats*, 10 avril 1942)

Paris, 8 avril. — On annonce la mort à 90 ans de M. Georges Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire, commandeur de la Légion d'honneur.

---

CONVOC. A.G.  
(*L'Écho d'Alger*, 10 mai 1942)

Le Président du conseil d'administration  
Xavier LOISY.

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*La Dépêche algérienne*, 11 septembre 1942)

Le président et les membres du conseil d'administration de la Société Agricole Algérienne, ont le regret de vous faire part du décès de  
monsieur Charles HENRI,

président honoraire,  
Administrateur

survenu le 8 septembre 1942.

---

#### REMERCIEMENTS

(*La Dépêche algérienne*, 15 octobre 1942)

Madame veuve Charles Henri ; monsieur et madame Yves Le Blanc, et leur famille d'Algérie et de France, dans l'impossibilité de remercier personnellement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de marques de sympathie à l'occasion du décès de leur cher et regretté

Charles HENRI,  
administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
ancien juge au Tribunal de commerce,  
administrateur de la Société Agricole Algérienne,  
vice-président honoraire de la Société des Quatre-Chemins

les prient de trouver ici l'expression de toute leur gratitude. Une messe sera dite pour le repos de son âme en l'église Saint-Augustin le 16 octobre, à 9 heures. À l'issue de l'office, la famille ne recevra pas.

---

Georges Saint-René Taillandier  
par René DOLLOT  
(*Le Journal des débats*, 8 avril 1943)

#### II

[...] Tandis que le conseil d'administration du port de Beyrouth\*, qu'il devait présider après l'ambassadeur Arsène Henry, avant M. de Monicault, le rattachait à son ancien poste, celui du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT], à la tête duquel siégeait André Lebon, son ami, attestait sa fidélité à l'Afrique du Nord. [...]

---

*Annuaire Desfossés* 1945, p. 354 :

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Conseil d'administration :

À Paris : MM. X. Loisy, pdt hon. ; L. Renaudin, pdt-dir. gén. ; R. de Caix de Saint-Aymour, G. Charra, A. Bernard, A. Huré, J. Brugère, P. Philippar, P. Godin.

À Alger : C. Thévenet, A. Borgeaud, A. Coudray, L. Imbert, A. Huré.

Commissaire du Crédit foncier de France : M. P. Berthault.

Censeurs : A. de Quillacq, Ch. Bourlier, G. de Gontaut-Biron.

Commissaires aux comptes : H. Picquet, F. Altairac. Suppl. : H. de Fursac, M. Bréaud.

---

*Annuaire Desfossés* 1948, p. 384 :

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Conseil d'administration :

À Paris : MM. X. Loisy, pdt hon. ; L. Renaudin, pdt-dir. gén. ; R. de Caix de Saint-Aymour, G. Charra, J. Brugère, P. Philippar, P. Godin, R. de Saint-Quentin, A. Villey.

À Alger : C. Thévenet, A. Borgeaud, A. Coudray, L. Imbert.

Commissaire du Crédit foncier de France : M. P. Berthault.

Censeurs : A. de Quillacq, Ch. Bourlier, G. de Gontaut-Biron.  
Commissaires aux comptes : H. Picquet, M. Febrer.

---

Crédit foncier d'Algérie-Tunisie  
(*Les Échos*, 18 mai 1949)

L'assemblée annuelle, tenue le 13 mai sous la présidence de M. Louis Renaudin, président directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1948, se soldant par un bénéfice disponible de 55.057.772 fr. contre 38.003.333 francs pour 1947. Elle a voté le dividende proposé de 65 francs brut (contre 45 francs l'an dernier), qui sera mis en paiement à raison de 50 fr. net, à partir du 1<sup>er</sup> juillet (coupon n° 79 des actions au porteur).

L'assemblée a rendu hommage à la mémoire de M. Xavier Loisy, président d'honneur, décédé au début de 1949. Elle a réélu MM Robert de Caix, Pierre Godin, Georges Charra, Alfred Borgeaud et André Coudray, administrateurs sortants, ainsi que M. Arnault de Quillacq, censeur sortant.

---

ALLIX (Pierre)(1904-1963). Repr. de l'État à la Société générale, au Crédit fluvial et maritime, au CFAT et à la Sté frse des Nouvelles-Hébrides.

---

1950 : ENTRÉE DE LA **BANQUE DE L'INDOCHINE** DANS LE CAPITAL DU CFAT

AEC 1951/105 — Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (C.F.A.T.), 8, boulevard de la République, ALGER.

Siège central : 43, rue Cambon, PARIS (1<sup>er</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 9 déc. 1880, au capital de 382.500.000 fr. 61.200 act. de 625 fr. — Dividendes : 1947, 45 fr. ; 1948, 65 fr. ; 1949, 79 fr.

Objet. — Toutes opérations de banque ; prêts hypothécaires, avances sur marchandises.

Succursales et Agences. — 167 succursales et agences à Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Vichy (bureau saisonnier), Londres, Gibraltar et dans les principales villes d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, de Syrie et du Liban.

Conseil. — Administrateurs résidant à Paris : MM. Louis Renaudin, présid.-dir. gén. ; Robert de Caix de St-Aymour, Jean Brugère [x / ] [fils du généralissime Joseph Brugère, gendre de Marcel Trélat (anc. pdt du Bône-Guelma et adm. du CFAT), frère de l'ambassadeur Raymond Brugère, du RPF], Paul Philippar, Pierre Godin, Georges Charra, René [Doynel] de St-Quentin <sup>48</sup>, Achille Villey [préfet de la Seine 1934-1940, rallié à De Gaulle, frère d'Étienne]. — Admin. résidant en Afrique du Nord : MM. Charles Thévenet, présid. les séances du conseil d'Alger, Alfred Borgeaud, André Coudray, Léonce Imbert.

---

<sup>48</sup> Cte René Doynel de Saint-Quentin (1883-1961). Fils de Louis, député (1894-1902) puis sénateur (1904-1928) du Calvados. Sc. po. Diplomate... Attaché à la résidence générale de France à Rabat (24 mai 1925), secrétaire général du protectorat marocain (mai 1925) puis (jan. 1926) URSS. Octobre 1926 : sous-directeur Afrique-Levant. Ambassadeur à Washington (1938), à Rio (1941), révoqué par Vichy (1943). Président des Acéries de Longwy, vice-président des Mines de Moutiers, de la Métallurgique de Gorcey, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, son représentant chez Quilmès (bières), aux Chemins de fer sur routes d'Algérie (CFRA), à la Franco-néerlandaise de cultures et de commerce, au Port de Tanger, et aux Phosphates du Djebel-M'dilla.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1951)

L'assemblée générale s'est réunie le 11 mai sous la présidence de M. Louis Renaudin, président directeur général.

Le bilan de l'exercice 1950 se totalise à 47.998.860.981 fr. (contre 40.224.346.150 francs en 1949).

À l'actif, presque tous les postes sont en augmentation, les « Caisses, Trésor public et banques d'émissions » de 2.585 à 4.335 millions, les « Banques et correspondants » de 2.524 à 2.905 millions, le « Portefeuille-effets » de 28.479 à 31.527 millions, les « comptes courants » de 2.269 à 3.244 millions et les « Avances garanties » autres que les prêts en participation avec le Crédit foncier de France, de 751 à 1.559 millions. L'ensemble de ces différents postes donne un total de 43.570 millions (contre 36.608 en 1949).

De leur côté, les « Prêts en participation avec le Crédit foncier de France » accusent une augmentation de plus de 300 millions de francs, atteignant 1.729 millions contre 1.415 en 1949.

De même, au passif, les « Comptes de chèques » et les « Comptes courants » représentent 33.615 millions c. 29.473. les « Bons et comptes à échéance fixe » 1.948 millions contre 1.133, et les « Banques, correspondants et créditeurs divers » (déduction faite du compte de participation du Crédit Foncier de France 7.005 millions contre 5.312. L'ensemble de ces postes totalise ainsi 42.568 millions au lieu de 35.918 en 1940.

D'autre part. le capital se trouve porté de 306.005.500 à 382.500.000 francs, à la suite de l'opération réalisée en novembre 1950 par distribution de réserves et élévation du nominal des actions.

Les bénéfices distribuables s'élèvent à 90.458.100 francs : ils étaient de 70.144.856 francs pour l'exercice précédent. L'assemblée a décidé la répartition d'un dividende brut de 100 francs par action contre 79 l'an dernier. Il sera mis en paiement le 2 juillet prochain à raison de 82 francs net par action, contre 65 en 1950, en échange du coupon 81.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées à l'unanimité.

Le rapport du conseil dresse le bilan de l'effort nord-africain pendant l'année 1950, auquel la société n'a cessé d'apporter tout son concours. Grâce au préfinancement des prêts hypothécaires et des prêts administratifs, la société a donné aux emprunteurs un concours empressé, par la mise rapide à leur disposition des fonds dont ils avaient besoin. Il en a été de même en Algérie en ce qui concerne les prêts destinés à faciliter la construction. Une convention est intervenue récemment avec le Gouvernement général pour les dommages de guerre, qui permettra aux sinistrés de l'Algérie de bénéficier des avantages que trouvent auprès du Crédit foncier de France les sinistrés de la Métropole.

Pour le crédit à moyen terme, la société a pu réserver aux particuliers et aux entreprises de larges facilités à la faveur du réescompte qu'elle est en mesure de trouver tant auprès du Crédit foncier de France que du Crédit national.

Pendant 1950 le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a réalisé 255 prêts hypothécaires à long terme pour une somme de 401.301.000 fr. Par suite des amortissements et remboursements effectués. le solde des prêts hypothécaires en participation atteint à fin 1950 1.717 millions, dont 1.468 millions pour l'Algérie et la Tunisie.

---



Marc Meuleau,  
*Des pionniers en Extrême-Orient*  
(Fayard)

[480] En 1953, le conseil d'administration [de la Banque de l'Indochine] dresse pour la première fois la liste de ses principales participations : y figurent en bonne place le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, une banque de dépôts et de réseau en Afrique du Nord dont la Banque espère faire le fer de lance de son implantation au Maghreb ; la Banque industrielle de l'Afrique du Nord...

---

*Annuaire Desfossés* 1953, p. 2254 :

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

Conseil d'administration :

À Paris : MM. L. Renaudin, pdt-dir. gén. ; R. de Caix de Saint-Aymour, J. Brugère, P. Godin, R. de Saint-Quentin, A. Villey, J. Reyre.

À Alger : C. Thévenet, A. Borgeaud, A. Coudray, L. Imbert.

Commissaire du Crédit foncier de France : M. Niogret.

Censeurs : A. de Quillacq, L. Lehuraux, G. de Gontaut-Biron.

Commissaires aux comptes : H. Picquet, M. Febrer, P. Humblot.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
[Desfossés 1956/237]

Renaudin (Louis)(1892-1969)(ép. Christiane Bonnier)[<sup>x</sup>/<sub>00</sub>], 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 229 (Créd. fonc.), 236 (Sous-comptoir entrepreneurs), 237 (pdg CFAT), 365 (pdg Fermière ch. fer tunisiens), 479 (Port Fedala), 1315 (Fasi d'élec.), 1368 (Alg. prod. chim. et d'engrais), 1437 (Phosphates Djebel M'Dilla), 1721 (Cie gén. des colonies), 1737 (Lyonnaise de Madagascar), 1758 (Cie marocaine).

Brugère (Jean)[<sup>x</sup>/<sub>00</sub>](fils de Joseph Brugère (1841-1917), généralissime 1901-1905. Frère de Raymond, amb., symp. RPF. Ép. Yvonne Trélat, fille de Marcel, anc. pdt du Bône-Guelma, etc. Père de Vincent], 93 (Réass), 158 (Crédit maritime et fluvial), 237 (CFAT)[> Foncier africain frs<sup>o</sup>], 365 (Cie fermière ch. fer tunis.), 410 (Tunisienne d'élec. et de transp. = ex-Tramw. Tunis), 1316 (Énergie élect. Bizerte), 1368 (Algérienne de prod. chim. et d'engrais), 1437 (Phosphates du Djebel-M'Dilla), 1949 (Tunisienne de cultures).

Burnier (Henry)[<sup>x</sup>/<sub>x0</sub>][Paribas], 117 (Crédit sarrois), 142 (Banque des prod. alimentaires et coloniaux), 221 (Sudaméris), 237 (CFAT), 977 (Fives-Lille).

Charra (G.)[<sup>00</sup>/<sub>00</sub>], 237 (CFAT), 430 (pdg CGV), 1981 (Cie sucrière).

Saint-Quentin (René Doynel de)[<sup>x</sup>/<sub>00</sub>][amb. F. Washington 1940. Appté à Oct. Homberg, selon Hamon, MF, t. 3, 86n], 237 (CFAT), 355 (ch de fer sur route d'Algérie), 824 (Longwy)[+ Métallurgique de Gorcy<sup>o</sup>], 1865 (Fr.-néerland. de cult. et de comm.), 1903 (Quilmès).

Villey (Achille)[<sup>o</sup>/<sub>00</sub>][préfet de la Seine 1939-40. Rallié à de Gaulle. Frère d'Étienne, dir. du Groupe des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Région parisienne], 237 (CFAT), 1318 (Électricité d'Alep).

Flers de la Motte-Ango (marquis François de)[1902-1986][Fils de Robert de Flers, dramaturge, et de Geneviève Sardou, fille du dramaturge. Petit-fils de Raoul de Flers, sous-préfet, puis administrateur de la Compagnie générale transatlantique et de la Banque transatlantique. Marié à Yvonne de la Quéranonnais, nièce de M<sup>mes</sup> Octave Homberg et René Thion de la Chaume], 44 (Paternelle-Vie)[l'ancien patron, Laurent du Buit, ayant épousé Geneviève de Flers, sœur du dramaturge], 64 (La Paternelle IARD), 113 (v.-pdg Bq Indoch.), 163 (pdt Comptoir Lyon-Alemand), 221 (Sudaméris), 237 (CFAT), 305 (SOFFO), 364 (Ch. fer Indochine et du Yunnan), 664 (Soc. Le Nickel), 1484 (Salins du Midi), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1805 (Caoutchoucs de l'Indochine), 1807 (pdt Hts plateaux indoch.), 1808 (Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Sailly (Jean de)[Paris, 1906-Neuilly, 2001][Ép. Christiane Gravelin. Insp. fin. Dir. Bq Indoch.], 237 (CFAT), 1513 (Oxygène et acétylène d'Ext.-Orient), 1792 (pdt Caout. Donaï 1953-1970), 1804 (Caout. Phuoc Hoa) 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH)...

À Alger :

Thévenet (Ch.)<sup>[0/00]</sup>, 237 (adm. CFAT en Algérie).

Borgeaud (Alfred), 237 (adm. CFAT en Algérie).

Imbert (Léonce)<sup>[00/00]</sup>[père d'Yves, secr. gal et dir. fin. Sidechar (voir WW 1979). Ép. Yvonne Benoit. Délégué gal de la Croix-Rouge frse en Algérie][à distinguer de Lucien I. > Marocaine de goudrons et bitumes], 237 (adm. CFAT en Algérie).

El Zouai, 237 (adm. CFAT en Algérie).

DGA : Lavernette [de Saint-Maurice][G[onzague] de]<sup>[x/00]</sup>, 237 (dga CFAT), 287-2 (Immob. alg.).

Comm. Crédit foncier de France : Niogret (Marcel)[1899-1961][ép. Simone Cade. Polytechnicien. Un fils : Jacques (WW 1979)], 237 (comm. CFF au CFAT), 287/2 (Cie immob. algérienne).

Censeurs :

Quillacq (A. de), 237 (censeur CFAT).

Lehuraux (L.), 237 (censeur CFAT).

Gontaut-Biron (Guillaume de)<sup>[x/00]</sup>(ép. de Starzynska), 237 (CFAT), [1419 \(UFE-PC\)](#).

[Autres dirigeants :]

Caix de Saint-Aymour (Robert de)<sup>[x/00]</sup>[Ép. Michèle de Boislile. Repr. frs de la Syrie à la commission permanente des mandats à la SDN (1932), discussions pour limiter les sanctions intern. après agression italienne en Éthiopie. Administrateur depuis 1929 du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Administrateur de sa filiale marocaine, la Caisse des prêts immobiliers du Maroc (AEC 1951)], 377 (ph Damas-Hamah), 688 (ph Indus. des asphaltes et pét. Lattaquié), 1318 (Élec. Alep), 2029 (ph Grands hôtels du Levant).

Gendre (Édouard)<sup>[00/00]</sup>[CFAT], 292 (Foncière de la ville d'Alger), 413 (pdt Tramw.+autobus Casablanca), 448 (NCHP), 1612 (EGTH), 1840/1 (Bastos).

Commissaires aux comptes: MM.

Picquet (H.)(comm. cptes), 237 (CFAT), 289 (Cie foncière de la Méditerranée), 365 (Fermière ch. de fer tunis.), 1368 (Alg. prod. chim. et d'engrais).

Febrer (M.)(comm. cptes), 237 (CFAT), 289 (Cie foncière de la Méditerranée).

Humblot (P.), 237 (comm. cptes CFAT), 1617 (comm. cptes DTP), 1835 (comm. cptes Agric. et sucrière de Nossi-Bé).

CONSTITUTION : Société anonyme française, anciennement dénommée Crédit foncier et agricole d'Algérie, constituée le 9 décembre 1880, pour une durée expirant le 30 juillet 2015.

OBJET : Prêts hypothécaires en Algérie, Tunisie et Maroc ; toutes opérations de Banque et de Bourse. 181 sièges, succursales et agences en France, Algérie, Tunisie, Maroc, Syrie, Liban, Confédération libyenne, Londres et Gibraltar.

CAPITAL SOCIAL : 765.000.000 de fr., divisé en 153.000 actions de 5.000 fr. À l'origine, 60 millions. Réduit en 1888 à 30 millions au moyen de l'échange de 2 actions anciennes libérée de 125 fr. contre 1 nouvelle libérée de 250 fr. Porté en 1909 à 40 millions ; en 1911 à 50 millions ; en 1913 à 75 millions ; en 1918 à 78-500.000 fr., par la création de 7.000 actions attribuées à la liquidation du Crédit agricole commercial et industriel algérien ; en 1920 à 125 millions, par l'émission à 600 fr. de 93.000 actions nouvelles. Porté en 1929 à 150 millions, par l'émission à 650 fr. de 50.000 actions nouvelles. Porté en 1946 à 156 millions pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en 1947 à 312 millions par la création de 312.000 actions nouvelles de 500 fr. dont 156.000 émises à 550 fr. (1 nouv. pour 2 anc.) et 156.000 libérées par incorporation de réserves et attribuées gratuitement (1 act. grat. pour 3 act. possédées compte tenu des actions de numéraire alors en cours d'émission). Ramené en 1949 à 306.005.500 fr. et en 1950 à 306 millions de fr. par rachat d'actions. Porté en 1950 à 382.500.000 fr. par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions de 500 à 625 fr. Titres regroupés en actions de 2.500 fr. à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1951 ; en 1953 à 765 millions par incorporation de réserves et élévation du nominal de 2.500 fr. à 5.000 fr.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % au moins à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil, et le solde aux actions. sous déduction des sommes qui peuvent être prélevées en vue de réserves supplémentaires, d'amortissements ou de report à nouveau.

SERVICE DES TITRES, TRANSFERTS, PAIEMENT DES COUPONS : Au siège central, 43, rue Cambon, Paris.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 81 (2 juillet 1951), 82 fr. ; 82 (1<sup>er</sup> juillet 1952), 414 fr. ; 83 (1<sup>er</sup> juillet 1953), 540 fr. ; 84 (1<sup>er</sup> juin 1951), 173 fr. ; 85 (1<sup>er</sup> juin 1954), 490 fr. par coupon, ou 1 action Banque Ottomane par 24 coupons ; 86 (13 mai 1955), 36 fr. ; 87 (13 mai 1955), 664 fr. ou 2 actions Banque Ottomane et 2 actions Nouvelle Compagnie havraise péninsulaire de navigation [NCHPM] pour 75 coupons.

	Produits bruts	Bénéfices nets	Réserves	Divid. totaux	Divid. par act
	(en 1.000 fr.)				(en fr.)
1945	459.533	15.385	600	19.320	60
1946	561.019	22.386	—	18.720	60
1947	800.869	33.466	1.673	28.080	45
1948	1.486.529	50.046	2.502	40.560	65
1949	1.783.642	64.538	3.227	48.350	79
1950	2.094.030	81.091	4.054	61.200	100
1951	2.695.844	105.376	5.269	76.500	500
1952	3.257.801	140.276	7.014	90.460	650
1953	3.903.281	166.136	37.160	101.440	800
1954	4.179.370	169.867	25.000	107.100	700

#### BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	382.500	382.500	392.500	765.000	765.000
Réserves	328.954	450.284	546.726	445.779	510.047
Participation Crédit foncier de France	1.729.469	2.529.422	4.030.394	5.811.060	7.701.810
Comptes de chèques et courants	33.614.731	38.456.228	42.756.128	44.005.242	48.984.789
Créditeurs divers	11.876.216	17.063.419	15.042.923	19.074.542	23.561.373
Dividende et tantièmes	66.991	84.598	110.864	110.612	120.262
	<u>47.998.861</u>	<u>58.966.451</u>	<u>62.870.535</u>	<u>70.212.135</u>	<u>81.643.281</u>
ACTIF					
Immobilisé	138.458	139.319	120.715	128.671	187.198
Titres	59.108	74.897	74.750	106.281	192.848
Prêts avec Crédit foncier	1.729.469	2.529.422	[3.936.392]	5.811.060	9.479.658
Portefeuille-effets	31.526.949	39.982.809	41.678.097	47.792.155	55.496.425

Débiteurs divers	7.309.476	8.848.064	8.115.233	7.159.772	6.561.940
Caisse, banques, correspondants	7.240.401	7.391.940	8.945.348	9.214.196	9.725.717
	47.998.861	58.966.451	62.870.535	70.212.135	81.643.281

[Desfossés 1956/2283]

Le conseil, dans sa séance du 29 décembre 1955, a désigné comme administrateur M. François Richard, sous-gouverneur du Crédit français de France, en remplacement de M. Achille Villey, récemment décédé.

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1958)

L'assemblée ordinaire réunie le 16 mai, sous la présidence de M. Louis Renaudin, président-directeur général, pour examiner les comptes de 1957.

Le bilan se totalise à 113 milliards 772.965.629 francs contre 99 milliards 720.224.471 francs en 1956.

À l'actif, l'ensemble des postes « Caisse, Trésor public, Banques d'émission », « Portefeuille-effets » et « Banques et correspondants » passe de 74.382 millions à 87.299 millions en même temps que le montant des prêts en participation avec le Crédit foncier de France atteint 14.393 millions, en augmentation de 1.701 millions.

Au Passif, les « Comptes de chèques », les « Comptes courants », les « Bons et comptes à échéance fixe » et les « Banques et correspondants » totalisent 83.925 millions au lieu de 74.135 millions en 1956.

Les réserves représentent 1 milliard 272.833.189 francs, après prélèvement de 382.500.000 francs effectué sur la « Réserve spéciale de réévaluation », pour porter le capital social de 765 millions de francs au chiffre actuel de 1.147.500.000 francs.

Les bénéfices nets de l'exercice s'élèvent à 201.651.797 francs ; ils étaient de 185.823.452 francs en 1956.

L'assemblée générale a décidé la distribution, pour l'exercice 1957, d'un dividende de 985.975,294 francs brut, soit 825 francs net, sur la base des taux d'imposition actuellement en vigueur.

Elle a ratifié la désignation de M. Pierre Allix, administrateur à Paris, en remplacement de M. Charra, décédé, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Elle a renouvelé pour 5 ans le mandat de M. Charles Thévenet, administrateur à Alger, et a réélu pour 3 ans, M. Arnault de Quillacé, censeur à Alger.

Le rapport du conseil signale qu'en dépit des obstacles qui ont parfois contrarié les efforts de la Société, le chiffre d'affaires, tant en Afrique du Nord que dans le Proche-Orient, a marqué une nouvelle progression.

L'augmentation sensible des ressources mises à la disposition de l'établissement par les déposants a facilité d'autant l'accroissement du portefeuille-effets. Parallèlement, le compartiment titres a participé activement à l'émission de nombreux emprunts et aux augmentations de capital de diverses sociétés industrielles.

Marc Meuleau,  
*Des pionniers en Extrême-Orient*  
(Fayard)

[529] En juin 1959, la fondation de Gestion sélective s'attache à satisfaire une toute autre clientèle. Société d'investissement, elle est constituée par la Banque de l'Indochine en collaboration avec plusieurs compagnies d'assurances, du Groupement de l'industrie sidérurgique et le [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#), et se donne pour domaine d'intervention « les titres moins connus du public que les grandes valeurs, souvent cotés au comptant seulement, et dont le coefficient d'appréciation, au cours de ces dernières années, est resté relativement modéré ». Un but spéculatif qui ne correspond pas à ce qu'attendent de la Banque de l'Indochine la plupart de ses déposants habituels. Devant le succès rencontré auprès des investisseurs comme des particuliers, d'autres sociétés d'investissement voient le jour entre 1960 et 1962, jusqu'à ce que la longue crise boursière qui traverse toutes les années 1960 paralyse durablement cette activité. Ce n'est qu'entre 1969 et 1972 que la Banque crée de nouveaux fonds sous la forme de SICAV : Indo-valeurs, Sicavimo, Gestion rendement. Malgré l'absence de données chiffrées, il apparaît que la gestion de fonds n'a pas répondu aux espoirs que la Banque plaçait en elle à la fin des années 1950.

.....  
[534] La Banque de l'Indochine suit avec beaucoup d'intérêt la politique de réseau de ses filiales bancaires. La première à s'y livrer est le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie à la fin des années 1950, par le rachat de petites banques locales ou la création d'agences. En 1959, ce dernier fonde une succursale à Nice et acquiert une filiale à Lille ; en 1960, il ouvre à Agen, puis, en 1961, à Toulouse, Strasbourg et Paris. Devenu la Société centrale de banque après l'indépendance de l'Algérie, il progresse dans la constitution de son réseau : Lyon, Marseille, Valence, Pau, Société de banque de l'Orléanais, Société de banque de Bourgogne, Banque Dupuy de Parseval, Société de banque du Languedoc, Crédit foncier de Monaco.

Participation dans la SICAV SOGINTER (Neuflize-Schlumberger-Mallet).

---

## TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ DE BANQUE (C.F.A.T.)

SOCIÉTÉ DE BANQUE (C.F.A.T.)  
(*La Vie française-L'Opinion*, 1962)

Malgré la réduction de son champ d'activité, les résultats sont supérieurs à ceux de 1961

PRÉSENTÉS à l'assemblée ordinaire du 19 avril [1963], présidée par M. G. de Lavernette, président-directeur général, le rapport du conseil rappelle tout d'abord les importantes modifications de structure intervenues au cours de 1962 et qui ont abouti à une double scission des exploitations bancaires de la société. Il dresse ensuite, comme chaque année, un tableau de la situation économique des pays où l'établissement a des intérêts : France, Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, Proche-Orient.

Le conseil passe ensuite aux activités de la société en soulignant qu'elle s'est appliquée à compenser la réduction de son champ d'action par un développement des concours qui incombent à ses divers services d'exploitation.

### Progression du chiffre d'affaires

En France, qu'il s'agisse soit du réseau nouvellement créé dans le Midi où le rapatriement massif des Français d'Algérie nous a donné la faculté de maintenir nos relations avec une fidèle clientèle d'outre-mer, soit des banques dont nous avons pris récemment le contrôle dans le Nord, en Normandie, dans l'Orléanais et, tout dernièrement, en Bourgogne et dans l'Ariège, la volonté d'adaptation et le souci d'expansion que nous avons manifestés pour faire face aux circonstances, ont trouvé leur récompense dans une progression rapide de notre chiffre d'affaires, que vient heureusement compléter une nouvelle avance dans les résultats obtenus par nos sièges anciens.

Aussi bien, ne s'agit-il que d'une étape dans l'œuvre de reconversion que votre conseil, conscient des impératifs que lui imposé sa future ligne de conduite, s'est fixé pour objectif, et tous nos efforts tendront-ils, alors que le relais de nos opérations nord-africaines est désormais assuré par des filiales de statut local, à étendre, dans les formes appropriées, à un réseau dont la diversité sera, pour votre maison, le meilleur gage d'un avenir digne de son passé.

Si l'on se tourne vers l'étranger, avec lequel nous cherchons également à multiplier des relations d'affaires, nos exploitations ont connu, à Londres comme à Gibraltar, une animation accrue, et la présence de notre maison a continué de s'affirmer, au regard de la concurrence, en Suisse, par l'intermédiaire de notre établissement genevois, Foncalton S.A., Genève aussi bien que dans la Principauté monégasque, au sein du Crédit foncier de Monaco.

Dans le Proche-Orient, tandis qu'au Liban la création de trois nouveaux bureaux rattachés à l'agence de Saïda et un accroissement de près de 30 % de nos dépôts témoignaient de la vaillante activité manifestée sur place par nos directions, les bénéfices de notre filiale turque, la Banque de Salonique, faisaient ressortir eux aussi, une sensible amélioration.

Nous ne saurions, d'autre part, passer sous silence les satisfactions que nous avons retirées des participations qui ont été prises dans un secteur particulièrement en vogue, celui de la construction immobilière, où des filiales de votre société ont su mettre à profit la faveur dont jouissent ces opérations.

### Portefeuille-titres (en MF)

1957	2,3
1958	4,4
1959	5,9
1960	8,1
1961	14,4
1962	27

### Poursuite du programme de modernisation

Un tel développement nécessitait non seulement un renforcement de nos effectifs, facilité d'ailleurs par la réintégration en France d'une partie de nos agents d'Afrique du nord, mais aussi des aménagements matériels de toute nature, plus particulièrement dans notre équipement mécanographique, capable d'adapter notre organisation technique au volume toujours plus considérable de nos opérations. A, cet effet, la mise en œuvre du programme de modernisation que nous avons arrêté a été poursuivie tant

en province qu'à notre siège social, pour obtenir notamment une utilisation plus rationnelle de nos locaux.

En se chiffrant à 2.574.866 francs, les bénéficiaires atteignent, en effet un chiffre très voisin et même légèrement supérieur à celui de l'an dernier, malgré que les résultats afférents aux trois pays d'Afrique du Nord sont pour la première fois exclus.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1962 et a décidé de la distribution d'un dividende brut de 11,65 F par action, correspondant au taux actuel de l'impôt à un dividende net de 9 F, égal à celui de l'exercice précédent.

D'autre part, elle a renouvelé pour cinq ans le mandat d'administrateur de M Mohammed Hadj Sadok et, enfin, elle a réélu, pour une durée de trois ans, en qualité de censeur, M. Georges Hugonet.

\*\*

À l'issue de l'assemblée des actionnaires de la SOCIÉTÉ DE BANQUE (C.F.A.T.) se sont réunis en assemblée extraordinaire. Cette assemblée, après avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles ont été exécutées les décisions de l'assemblée tenue le 29 juin 1962 a constaté la constitution définitive :

— de la nouvelle société anonyme algérienne dénommée « CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE » au capital de 19 millions de francs, dont le siège social est à Alger, 8, boulevard de la République, et de la réalisation de l'apport partiel d'actifs, à cette société moyennant l'attribution de 153.000 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

— et de la nouvelle société anonyme marocaine dénommée « SOCIÉTÉ DE BANQUE DU MAGHREB », au capital de 7 millions de dirhams, dont le siège social est Casablanca, 3, avenue Lalla Yacout, et de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actifs à cette société, partie à titre onéreux et partie moyennant l'attribution de 38.600 actions de 100 dirhams chacune, entièrement libérées.

Elle a, d'autre part, décidé de remplacer l'actuelle dénomination de « SOCIÉTÉ DE BANQUE (C.F.A.T.) » par celle de « SOCIÉTÉ CENTRALE DE BANQUE », et a donné au conseil tous pouvoirs pour que cette modification intervienne à la date qu'il jugerait opportune. Et le conseil, au cours de l'assemblée qu'il a tenue aussitôt après l'assemblée, a fixé cette date au 1<sup>er</sup> juin 1963.

---

## TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ CENTRALE DE BANQUE

WW 1971-72 :

APPERT (Jean) : 1945-63 pdt Comptoir des entrepreneurs\* puis 1963-67 CFEC (Cie frse épargne et crédit) > adm. Sté centrale de banque.

WW 1979 :

AUVIGNY (Jacques d'), directeur de banque. Né le 19 nov. 1934 à Neuilly-sur-Seine (Seine). Fils d'Henry d'Auigny, administrateur de sociétés [pdt Cégédur. Père d'Hubert > Triaud-Gauvain à Vœuil-et-Giget (16)], et de M<sup>me</sup>, née Antoinette de Cugnon d'Alincourt. Mar. le 12 oct. 1963 à M<sup>lle</sup> Daisy Celier [Marguerite Celier, fille de Charles, patron du CNEP](4 enf. : Charles-Henri [dir.-associé de TLB : enquête sur sites Internet

des stés du CAC 40 (*Les Échos*, 23 juin 2006], Ghislain, Laurent, Paul). Études : École Saint-Martin-de-France à Pontoise, Collège Saint-Clément à Metz, Faculté de droit et des sciences économiques de Paris. Dipl. : licencié ès sciences économiques, [diplômé du New York Institute of Finance](#). Carr. : attaché de direction au Crédit lyonnais (1963-1965), [sous-directeur de la Société de financement international de la Compagnie financière de Suez\\* à Genève](#) (1966-1969), sous-directeur de la Banque de l'Union parisienne (1970), directeur adjoint (1971) puis directeur (1973-1977) au Crédit chimique\* [[filiale de Péchiney](#) dt son père était l'un des dirigeants], président de la Société financière Treilhard (1973-1977), [directeur \(depuis 1978\) de la Société centrale de banque](#). Décor. : [croix de la valeur militaire \[Algérie\]](#). Membre du Jockey-Club, [du Cercle franco-allemand](#), de l'Association des cadres et dirigeants de l'industrie (Acadi). Adr. : prof., Société centrale de Banque, 43, rue Cambon, 75001 Paris ; privée, 34, av. des Sycomores, 75016 Paris.

WW 1979 :

BARRY (Georges, François. Abel, Marie), banquier. Né le 5 août 1929 à Rive-de-Gier (Loire). Fils de Joseph Barry, conservateur des hypothèques, et de M<sup>me</sup>, née Agathe Thévenet. Mar. le 21 sept. 1962 à M<sup>lle</sup> Yolande Ernst (3 enf. : François, Cécile, Estelle). Études : Lycée de Vesoul, Facultés de droit et des lettres de Paris. Dipl. : licencié ès lettres, docteur en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Carr. : [attaché de direction à Londres \(1954-1955\)](#), [puis inspecteur en France et en Afrique du Nord \(1956-1961\) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie devenu Société centrale de banque](#), [directeur de la Société Foncaltun à Genève \(1961-1964\)](#), [directeur à Londres de la Société centrale de banque \(1964-1969\)](#), [administrateur \(1970-1973\) de Slater Walker Limited \(banque d'affaires\) à Londres](#), [administrateur délégué de la Banque de Suez \(U.K.\) Limited \(1973-1977\)](#), [directeur de la Banque de l'Indochine et de Suez-Londres \(depuis 1977\)](#), Membre de l'Institute of Directors à Londres et de l'Overseas Bankers Club à Londres, vice-président de la Fédération des associations françaises en Grande-Bretagne, trésorier de la Fédération britannique de l'Alliance française, conseiller du commerce extérieur de la France (depuis 1968) ; Délégué de Grande-Bretagne et d'Irlande au Conseil supérieur des Français de l'étranger (depuis 1978). Décor. : chevalier de l'ordre national du Mérite. Sports tennis, ski, golf. Adr. : prof., 62164 Bishopsgate, Londres E.C.2. ; privée, 1, Brunswick Gardens, Londres W.8 (Grande-Bretagne).

Coston, *Dict. des dynasties bourgeoises*, 1976 :

BERLAND (Régis)(1909) : Sté centrale de banque > pdg Un. maritime et d'outre-mer, v.-pdg Magasins gén. et entrepôts du port de Tanger [[AEC 1951](#)], Cie foncière de la Méditerranée [[Desfossés 1956](#)], Cie d'Agadir [[AEC 1951](#)].

WW 1979 :

BERLAND (Régis, Claude, Marie), président de banque, administrateur de sociétés. Né le 20 août 1909 à Beauvais (Oise). Fils de Joseph Berland, conseil fiscal, et de M<sup>me</sup>, née Marie Orthlieb. Mar. le 26 juin 1937 à M<sup>lle</sup> Jeanne Favre (3, enf. : Claude, Pascal, Didier). Études : Collège Stanislas et Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques. Carr. : à la Société centrale de banque, successivement attaché de direction à Alger (1938), sous-directeur de succursale à Constantine (1938), directeur adjoint (1942), puis directeur (1945) de la succursale de Tunis, secrétaire général à Paris (1946), directeur délégué de la direction générale à Alger (1952), directeur central à Alger (1955), directeur général adjoint à Paris (1958-1972) puis directeur général honoraire, président de la Société de banque du Nord.(depuis 1972) et de la Société de banque de Normandie. Membre de la Maison de l'Amérique latine. Adr. : privée, 89, av. Denfert-Rochereau, 75014 Paris.



BURNIER Henry : voir Paribas.

CARDON (Louis),

WWE 1967 : administrateur de sociétés. Né à Jouy-en-Josas (S.-et-O.), le 20.12.1904. F. : de Casimir, industr., et de Louise Ragoix. M. : le 18.4 1939 à Paris, avec Helen Barber. Ét. : [Lycée Monaco](#), Éc. des htes ét. comm., Univ. Paris. Gr. univ. : Dr en droit. dipl, H.E.C. Carr. : dir. gén. adj. Soc. centrale de Banque\* [[ex-Crédit foncier d'Algérie-Tunisie](#)], prés.-dir. gén. Soc. Banque du Nord, v.-prés. [Union industr. de crédit\\*](#), et [Soc. fin. suisse « Foncaltun S.A. » \(Genève\)](#), adm. Soc. de banque de Normandie, Crédit mar. aérien et fluvial, [Crédit foncier de Monaco](#), Banque « la Prudence », Soc. fin. « Lutétia », Soc. de mobilisation et d'avance et [Soc. « Sovaclux »\\*](#), censeur Union fin. pour la constr., cons. du Comm. extér. de la fr. Décor. : ch. O. nat. Légion hon., com. et ch. de div. O étr. Membre : A.C.F., Nouveau Cercle, R.C.F., prés. Assoc. des anc. élèves Éc. des H.E.C. A. priv. : 6, rue Adolphe-Yvon, 75 Paris 16 ; prof. : 5, bd de la Madeleine, 75 Paris I, France.

WW 1979 : administrateur de sociétés. Né le 20 déc. 1904 à Jouy-en-Josas (S.-et-O.). Fils de Casimir Cardon, industriel, et de M<sup>me</sup>, née Louise Ragoix. Mar. le 8 avril 1939 à M<sup>me</sup> [Helen L. Barber](#) (2 enf. : du premier mariage de M<sup>me</sup>, Edgar et Peter Clark-Cardon). Études : [Lycée de Monaco](#), Faculté de droit de Paris. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales, docteur en droit. Carr. : [différents postes au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie \(1928-1958\)](#), [devenu \(1963\), la Société centrale de banque et directeur général adjoint \(1958\)](#), [puis administrateur-directeur général honoraire \(depuis 1968\), de cet établissement](#), [président-directeur général \(1959-1972\)](#), [puis administrateur \(1959-1977\)](#), [vice-président de l'Union industrielle de crédit\\* \(1962-1969\)](#) et de la [Société financière suisse Foncaltun S.A., Genève \(1961-1969\)](#), [administrateur \(depuis 1958\)](#), et [directeur général \(depuis 1968\)](#), [du Crédit maritime, aérien et fluvial puis \(1970-1972\)](#), [du Crédit Naval C.M.A.F.\\*](#) dont il est [directeur général honoraire, conseiller et censeur \(depuis 1973\)](#), [président-directeur général \(depuis 1971\)](#), de la Société financière, commerciale, fluviale et maritime (Cofluma), [administrateur de la Société de banque de Normandie \(1961-1977\)](#), et de [Charterhouse S.A. \(depuis 1973\)](#), [conseiller du Groupement des industries de la mer et des activités sous-marines \(Gimer\)](#), [conseiller \(1951-1968\)](#), [puis conseiller honoraire du commerce extérieur de la France, président \(1965-1967\)](#), de l'Association des anciens élèves de l'École des hautes études commerciales et [président d'honneur du groupement professionnel H.E.C. des transports](#). Décor. : officier de la Légion d'honneur, [divers ordres étrangers](#). Membre de l'Automobile-Club de France, du Nouveau Cercle et du Racing-Club de France. Adr. : prof., 47, rue Cambon, 75001 Paris ; privée, rue Adolphe-Yvon, 75116 Paris.

WW 1967 :

Paul Duphenieux : dir. CFAT-Moyen-Orient, pdt Régie libanaise des tabacs et tombacs [[Ce générale des colonies](#)], adm. Banque de Salonique (Istanbul), Banque du Liban et d'outre-mer.

WW 1979 :

FRAPPART (Charles), conseiller référendaire à la Cour des comptes (en retraite), président de banque, administrateur de sociétés. Né le 29 juillet 1920 à Verdun (Meuse). Fils de Lucien Frappart et de M<sup>me</sup>, née Marest. Mar. le 15 avril 1943 à M<sup>le</sup> Marcelle Ingouf (2 enf. : Alain, Guillaume). Études : Collège de Châlons-sur-Marne, Lycée de Reims, Lycée Henri-IV et Faculté des lettres de Paris. Dipl. : licencié ès lettres. Carr. : auditeur à la Cour des comptes (1944), chargé de mission (1946-1947) au cabinet de Robert Schuman (ministre des Finances et président du Conseil), chef de

cabinet (1947) d'André Philip (ministre de l'économie et des finances), chef de cabinet (1948) de Léon Blum (vice-président du Conseil), conseiller référendaire à la Cour des comptes (1950-1970), [directeur général de l'Institut d'émission des États du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam \(1953-1955\)](#), [membre du conseil d'administration de l'Institut d'émission de l'A.-E.F. et du Cameroun \(1955\)](#), [directeur du cabinet civil de Robert Lacoste \(ministre résidant en Algérie, 1956\)](#)[l'accuse de se laisser soustelliser. Remplacé par Hosteing. V. Courrière-2], directeur du service des alcools au ministère des Finances (1956-1963), membre du conseil d'administration de l'[Union générale cinématographique \[UGC\\*\]\(1961-1968\)](#), délégué adjoint à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale (1963-1966), administrateur des Charbonnages de France (depuis 1964), directeur général (1966-1971) de MM. Vernes et Cie\*, à la Banque Vernes et Cie (1970), puis directeur général (1971-1973) de la Banque Vernes et commerciale de Paris [VCP], président de la Société Eurobail (depuis 1972), [président-directeur général de la Société centrale de banque \[ex-CFAT\]\(depuis 1973\)](#), administrateur des sociétés [Salviam\\*](#) [rachat en 1948 par l'Entreprise Jean-Lefèbvre] et Serdi, président de l'Agence financière du bassin Rhin-Meuse (depuis 1970). Décor. : officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, du Mérite agricole, des Arts et des Lettres, du Mérite sportif, chevalier du Mérite social et des Palmes académiques. Sports : judo (ceinture noire), chasse. Adr. : prof., 5, bd de la Madeleine, 75001 Paris ; privée, 2, square Lalo, résidence Foch 78150 Le Chesney.

WW 1979 :

GALIBERT (Jean), directeur de banque. Né le 25 juin 1906 à Prades (P.-O.). Fils de Paul Galibert, magistrat et de M<sup>me</sup>, née Marguerite Villa. Mar. le 25 nov. 1930 à M<sup>lle</sup> José Delbos (1 enf. : Jean-Jacques). Études : Lycée et Faculté de droit de Toulouse. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales, docteur en droit. Carr. : à la Société générale (1928-1971), directeur de département à la direction des agences de province (1962-1971), puis directeur honoraire de cet établissement, [administrateur \(depuis 1969\) et président-directeur général \(1971-1973\) puis président d'honneur de la Société centrale de banque](#), administrateur de la Société de banques pour le financement et le recouvrement (Sofirec) de la Société de banque Midi-Pyrénées (anciennement Banque Bastide), de la Compagnie pour le financement des loisirs (Cofiloisirs), conseiller financier du Groupement pour le financement des industries du papier, de la cellulose et des emballages dérivés (Gipacem). Décor. : chevalier de la Légion d'honneur. Adr. : privée, 65, bd de Courcelles, 75008 Paris.

WW 1979 :

LAVLETTE (Edmond, Pierre, Michel, Marie LASNIER de), directeur de banque. Né le 29 sept. 1926 à Saint-Martin-le-Vieux (Haute-Vienne). Fils de Jean Lasnier de Lavalette, assureur, et de M<sup>me</sup>, née Jeanne Mourier de Lalande. Mar. le 28 oct. 1974 à M<sup>lle</sup> Gabrielle Mencik de Menstein (1 enf. : Jean). Études : École Bossuet, Facultés des lettres et de droit de Paris. Dipl. : licencié ès lettres, licencié en droit. Carr. : à la Société centrale de banque (ex-Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie)(depuis 1951), successivement directeur (1962), directeur général adjoint (1973), directeur général (depuis 1976), président-directeur général de la Société de banque Midi-Pyrénées (depuis 1969), administrateur ou membre du conseil de surveillance de la Société de banque de Bourgogne (depuis 1969), de la Compagnie générale de crédit (Cogenoc) (depuis 1965), de la Compagnie européenne de banque (C.E.B.) (depuis 1968), de la Société Interdeco [devenu membre du conseil de surveillance d'Etam]. Membre de l'Automobile-Club de France et du Polo de Paris. Adr. : prof., 5, bd de la Madeleine, 75001 Paris ; privée, 73, rue de Courcelles, 75008 Paris.

WW 1979 :

LEROY (André, Louis, Benjamin), ... [fondé de pouvoirs \(1953\)](#), [sous-directeur \(1958\)](#), [directeur adjoint \(1960\)](#) puis [administrateur \(depuis 1963\)](#) et [directeur \(1963-1971\)](#) de la [Société générale marocaine de banque\\*](#) à Casablanca, [vice-président du Groupement professionnel des banques du Maroc \(1966-1971\)](#), [membre du Comité du crédit \(1966\)](#), [trésorier de la Confédération générale économique marocaine \(1969-1971\)](#), [directeur général de la Société centrale de banque\\* \(1971 -1973\)](#)...

WW 1979 :

MOSCHETTO (Bruno), directeur de banque. [Né le 10 janv. 1934 à Londres \(Grande-Bretagne\)](#). [Fils de Corrado Moschetto, violoniste, et de M<sup>lle</sup>, née Mathilde Caprani](#). [Mar. le 24 déc. 1959 à M<sup>lle</sup> Alia Sebti de Gueniffey](#) (3 enf. : Bruno-François, Bruno-Laurent, Anne-Mathilde). Études : [Lycée de Monaco](#). Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales, de l'Institut d'études politiques de Paris et du Centre d'études supérieures de banque. Carr. : [attaché à la direction \(1955\)](#), [chef des changes \(1958\)](#), [fondé de pouvoirs \(1962\)](#), [sous-directeur \(1966\)](#), [directeur adjoint \(1968\)](#) puis [directeur \(1970-1975\)](#) de la [Banque de l'Union européenne\\*...](#), [directeur général adjoint \(depuis 1971\)](#) de la [Société centrale de banque](#), [administrateur de la Société de courtages et participations](#), de la [Société de coopération internationale](#) et de la [Société de banque de Normandie](#), [membre de la Commission Jean Cottier chargé de la réforme du crédit à l'exportation \(1970\)](#), [maître de conférences à la 28<sup>e</sup> International Banking Summer School de La Baule \(1975\)](#), [maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris \(1962-1972\)](#) et au [Centre d'études supérieures de banque \(1967-1977\)](#), [professeur à l'École nationale des douanes \(depuis 1974\)](#)[1983 : [Al Saudi Bank\\*](#)]. Œuvres : [le Crédit à la consommation](#), [les Activités bancaires internationales](#) (en coll. avec André Plagnol), [la V<sup>e</sup> République](#) (en coll., 1977). Décor : [chevalier de l'ordre national du Mérite](#). Sports : [tennis](#), [ski](#) [natation](#). [Membre du Cercle du Bois-de-Boulogne](#), de l'[Automobile-Club de France](#), de l'[Overseas Bankers Club](#), du [Forex Club de France](#). Adr. : [prof.](#), 43, [rue Cambon](#), 75001 Paris ; [privées](#), 41, [bd du Château](#), 92200 [Neuilly-sur-Seine](#) et [les Hauts-de-Chevreuse](#), 78460 [Chevreuse](#).

MUNIER Victor-Auguste° [ /x0]. [Directeur général de banque](#). [Né à Le Puy \(Hte-Loire\), le 16.5. 1907](#). F. : [de Auguste et de Marie Faure](#). M. : [le 25.11.1930](#), à [Nîmes](#), avec [Andrée Rose](#). M. Cony. Enf. : [Claude](#), [Jean-Pierre](#) et [Bertrand](#). Études : [Lycée Le Puy](#), [Inst. htes ét. jur. du Maroc](#). Gr. : [lic. en droit](#). Carr. : [1925-1927 commis titulaire Banque de France](#), [1928-1931 au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#), [1931-1946 dir. agence de Rabat](#), [1947 dir. adj. succursale. Casablanca](#), [1948-1957 dir. titulaire succursale Casablanca \[et adm. des Tramways et autobus de Casablanca\]](#), [1957-1962 dir. des sièges du Maroc](#), [1963 dir. gén. Soc. de banque du Maghreb](#) (avec [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#)) et depuis [1965 adm.-dir. gén.](#) Décor. : [ch. O. nat. Légion d'hon.](#), [off. O. Ouissam-Alaouite](#), [ch. O. au Mérite Rép. it.](#) [Membre : RAC Maroc](#), [anc. prés. Rotary Club de Casablanca](#). Adr. priv. : [18, rue Pégoud](#), [Casablanca](#) ; [prof.](#) : [3, av. Lalla-Yacout](#), [Casablanca](#), [Maroc](#).

BM 1966 :

RIVOALEN (Yves)(ép. [Jacqueline Renaudin](#), fille de [Louis](#), [pdg CFAT](#)) : [dir. pour le Moyen-Orient de la Société centrale de Banque](#).

WW 1979 :

THRIOREAU (André, Maurice, Georges), [directeur général de banque](#), [administrateur de sociétés](#). [Né le 24 déc. 1908 à Cloyés \(E.-et-L.\)](#). [Fils de Maurice Thrioreau, négociant, et de M<sup>me</sup>, née Valentine Duval](#). [Mar. le 30 nov. 1952 à M<sup>lle</sup> Ginette Pac](#) (4 enf. : [Danièle](#), [Francis](#), [Bernard](#), [Christiane](#)). Études : [Collège de Châteaudun](#), [Institut des hautes études juridiques à Casablanca](#). Carr. : [consacrée \(depuis 1932\) au Crédit foncier](#)

d'Algérie et de Tunisie devenu, en 1963, la Société centrale de banque, d'abord au Maroc en tant que chef du contentieux puis directeur des succursales de Casablanca et de Rabat puis en France (depuis 1946) : directeur du contentieux central, directeur central (1958), directeur général adjoint (1964), directeur général honoraire (1968), président d'honneur de la Société centrale de participations et d'études, de la Société de banque de l'Orléanais et de la Société de banque de Provence, président d'honneur du [Crédit foncier de Monaco](#) et de la Compagnie générale de crédit, administrateur de la Société de banque de Bourgogne, de la [Société de crédit et de banque à Monaco](#), de la Société de banque Midi-Pyrénées, de la Compagnie foncière de la Méditerranée et de la [Banque centrale monégasque de crédit à long et à moyen terme à Monaco](#). Œuvres : la Prévision des baux, Code fiscal marocain, nombreux ouvrages et études juridiques et économiques. Décor. : officier de la Légion d'honneur, chevalier des Palmes académiques et de l'ordre de Saint-Charles, [officier du Ouissam alaouite](#). Collection d'éditions originales. [Past-president du Rotary-Club de Monaco](#), [Membre du Yacht-Club de Monaco et du cercle France-Outre-Mer](#). Adr. : prof. et privée, [bd Albert 1<sup>er</sup>, Monaco \(Principauté de Monaco\)](#).

Réseau français repris par la Société Générale  
Réseau étranger repris par la Banque de l'Indochine  
Participation dans l'UIC reprise par la Banque de l'Union européenne  
(Selon Bleton, *La Banque et les affaires*)

## BIBLIOGRAPHIE

- Un outre-mer bancaire méditerranéen

*Histoire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (1880-1997)*

Auteur : BONIN Hubert

Le CFAT a été, sous le nom de Crédit foncier d'Algérie & de Tunisie, la dixième banque française dans les années 1920-1940, notamment par la collecte de dépôts. Comment comprendre qu'une institution d'une envergure géographique aussi étroite ait pu devenir une grande banque ? Une plongée dans des fonds d'archives et leur exploitation selon les règles de l'histoire d'entreprise institutionnelle permettent de reconstituer comment le CFAT a créé un vaste réseau d'agences en Afrique du Nord depuis les années 1880 et y est devenu la grande maison bancaire de la colonisation foncière et immobilière, puis aussi commerciale (prêts aux exploitants, généralement d'origine européenne, aux promoteurs urbains, aux négociants, aux industriels, etc.). Au-delà du simple projet colonial, le CFAT est symbolique d'un projet "impérial" : il rayonne sur les places de la Métropole actives outre-mer. Et, surtout, il essaime en Méditerranée orientale, en prenant le contrôle d'une banque égéenne, la Banque de Salonique, puis en s'implantant au Levant. Lui aussi, il construit un "système impérial", à son apogée au tournant des années 1960 - avant un repli qui s'étire jusqu'aux années 1990. L'histoire économique de l'outre-mer s'enrichit ici d'un nouveau pan ; mais ce livre est aussi incarné par des "figures" et des "héros", en une histoire vivante, qui cerne les décisions stratégiques des dirigeants.

Edition : Publications de la SFHOM Date de parution : 01/09/2004

Prix : 24 euros